

Vincent Morlier

**St Thomas
et les scolastiques
ont trompé les papes
qui nous ont trompés
en Politique**



A.V.M.

M. Vincent Morlier est auteur des ouvrages suivants :

I – Sous le pseudonyme Louis de Boanergès, en tant que co-auteur :

Présence et signification de la Fin des Temps
(225 pages, 1985, Éd. D.F.T.), épuisé.

L'extraordinaire Secret de La Salette
(354 pages + 20 pages d'illustrations, 1988,
publications Louis de Boanergès)

Actualité de la Fin des Temps, tome 1
(422 pages, 1992, publications Louis de Boanergès)

Bientôt le Règne millénaire, tome 2
(500 pages, 1993, publications Louis de Boanergès)

II – Sous son nom propre, en tant qu'auteur :

**Traité de la religion royale française
ou le vrai visage de Clovis**
(715 pages, 2^e éd. 2004, publications A.V.M.)

**Réponse d'un survivantiste honnête
Aux malhonnêtetés anti-survivantistes**
(sur l'affaire Louis XVII-Naundorff)
28 pages, 1998, publications A.V.M., épuisé

Vrais poèmes

À la crème

Et que j'aime

(précédés d'un essai sur l'essence de l'art poétique)

(90 pages, 2005, 2^e éd., publications A.V.M.)

La « bonne droite » !?!

*(pamphlet humoristique mais infiniment sérieux
contre un penchant politique tradi. très-pharisien)*

(58 pages, 1999, publications A.V.M.)

***L'IMPUBLIABLE* –**

Solution théologique de la Crise de l'Église

Essai sur le problème de la légitimité

de l'Église issue de Vatican II,

avec l'analyse et la réfutation exhaustives

des thèses unacumiste & sédévacantiste

(413 pages, 2005, 6^e éd., publications A.V.M.)

Pour bien comprendre la théologie

de la Crise de l'Église

(abrégé de L'impubliable,

sous forme de questions-réponses

pour en vulgariser la thèse)

(221 pages, 2006, 2^e éd., publications A.V.M.)

© Copyright, Septembre 2007 – Auto-édition Vincent
MORLIER (A.V.M.) Reproduction interdite, sauf citation
des sources.

Tous droits réservés. *Pro manuscripto privatim.*

« Voici ce que dit le Seigneur :
« Maudit l'homme qui se confie dans l'homme,
« Qui se fait un bras de chair
« Et dont le cœur se retire du Seigneur »
(Jér. XVII, 5)

Introduction

Cet ouvrage est le troisième & dernier d'une trilogie consacrée à la grande question du « *devoir catholique de NE PAS voter* » dans le cadre des républiques post-révolutionnaires, toutes basées sur les « droits de l'homme » CONTRE Dieu. Les trois ouvrages composés sur cette question sont tous des tirés-à-part de chapitres majeurs de mon *Traité de la religion royale française ou le vrai visage de Clovis* paru lors du XV^e centenaire du baptême sacral de Clovis, en 1996.¹ Ces tirés-à-part sur des sujets bien ciblés permettront ainsi aux lecteurs qui ne veulent pas acquérir les 715 pages du *Traité* de prendre connaissance des idées essentielles y développées.

Avant de présenter au lecteur l'objet spécifique de ce troisième & dernier numéro de la trilogie, il convient de brosser rapidement la problématique et de résumer un peu les deux précédents. Dans le premier volume *L'extraordinaire conversion de Clovis ou le devoir catholique de NE PAS voter*, le problème a été abordé sous un angle essentiellement pratique. Il s'est agi de rapporter intégralement le contexte historique de la Noël 496, laquelle a enregistré une *théophanie*² dans l'ordre politique si éclatante qu'un pape de l'époque, Hormisdas (514-523), écrivant de cette cérémonie à saint Rémy, ira

¹ Épuisé, ce *Traité* a fait l'objet d'une réédition en 2003 et est toujours disponible aux Éd. D.F.T. (715 pp. 21 x 29,7 — 68 €).

² = Manifestation visible de Dieu aux hommes. Théologiquement, la seule raison d'être d'une théophanie dans le domaine politique, c'est de fonder une théocratie. Et c'est effectivement bien ce qui s'est passé à la Noël 496.

jusqu'à dire qu'elle fut faite «... en des circonstances qui ont rappelé la série des prodiges accomplis autrefois par les Apôtres»³. Le but de ce premier volume est donc essentiellement didactique : montrer à tous les yeux le caractère *théocratique* de la création de la France, dont la cause instrumentale s'est avérée être le baptême sacré de Clovis, sera montrer que Dieu Lui-même, en Personne, est NÉCESSAIRE à toute fondation ou restauration politiques dans le monde. « Car il ne faudrait pas s'imaginer la création *divine* de la France comme une rarissime exception qui confirmerait la règle générale que la politique appartient à l'homme. Cette genèse théocratique de la France est tout au contraire une merveilleuse illustration et preuve à la fois, une *monstrance* auraient dit nos pères, que TOUTE vie politique réelle a Dieu et son Christ pour auteur et fondement, faute de quoi la politique n'existe tout simplement pas, mais seulement son *animalisation*, son diabolique ectoplasme » (tract de présentation de ce premier tiré-à-part).

Dieu, géniteur de tout pouvoir politique, sinon rien. Une fois posé ce premier grand point, tellement « *oublié* » de l'homme moderne (dans le sens étymologique -et apocalyptique- du terme = *apostasié...*), le volume deux de la trilogie va amener le lecteur à un

³ Comprendons bien ce que nous lisons, qui n'est vraiment pas banal : le pape dit qu'il y eut à la Noël 496 des miracles si inouïs, des prodiges divins tels, que, pour trouver une comparaison, il faut remonter pas moins qu'aux temps des Apôtres, dont on sait, comme nous le rapportent les Actes, qu'ils firent des miracles parfois plus grands que ceux du Christ, telle l'ombre de saint Pierre suffisant à guérir un malade (ce que ne fit pas le Christ : l'hémorroïsse touche le vêtement du Christ pour être guérie) ! Le Saint-Esprit se devait en effet d'assister plus spectaculairement les Apôtres que le Christ pour l'établissement de la Religion, à cause de leur infériorité par rapport au Messie-Dieu. Or, la traduction exacte de cette lettre pontificale est bien dans ce sens : « Le ciel renouvela [à la Noël 496] les prodiges extraordinaires que la droite du Très-Haut avait opérés à la naissance de l'Église par le ministère des apôtres *Apostolorum temporibus aequiparandis, signorum miraculis praedicationem salutiferam comitantibus*. Aucune autre nation n'eut ce privilège ». Précisons que cette lettre du pape Hormisdas n'est point du tout apocryphe, comme certains négateurs de mauvaise foi ont voulu le faire accroire : je rapporte la preuve de son authenticité indéniable dans le *Traité*, auquel je renvoie le lecteur.

constat des plus douloureux pour l'âme catholique : *c'est que les papes modernes ont contrevenu de plein fouet à cette grande loi fondamentale en s'autorisant à signer des concordats avec des pouvoirs politiques constitutionnellement athées, issus de la Révolution et basés sur les « droits de l'homme » CONTRE Dieu*, plus généralement de reconnaître toute valeur de validité et de légitimité à la démocratie moderne, de frayer avec elle... et bien entendu d'intimer aux fidèles l'ordre de participer à la vie politique dans ce réprouvé cadre-là, ce qui se ramasse pour la plupart d'entre eux dans « le devoir catholique de voter ». Or, sur le plan de la Foi, le constat est excessivement alarmant, car en effet, un présupposé juridique de base, c'est que le simple fait de passer un concordat avec un parti, c'est formellement lui reconnaître validité et légitimité : donc l'Église reconnaît là, *pardevant et au nom de Dieu*, des pouvoirs politiques... qui ne reconnaissent pas Dieu comme auteur principal de la chose politique ! Voici donc le problème, qui n'est pas petit. Mais cependant, ne voulant pas encore traiter de la question théologique pure, voulant d'abord prouver le bien-fondé de l'accusation, l'objet de ce deuxième volume s'est voulu être, tel le premier de la série, d'ordre essentiellement factuel : on y posera une série significative de faits, actes & dicts pontificaux, montrant à partir de l'Histoire la moins discutable que les papes post-révolutionnaires ont TOUS, hélas même les plus saints, souscrit à cette nouvelle voie de reconnaître formellement validité et légitimité à des « autorités constituées » (Pie VI dixit, à propos de l'infâme Directoire !)... constitutionnellement athées.

Les faits étant bien posés, à savoir : 1/ que Dieu est le SEUL à pouvoir créer réellement en Politique (ce que prouve de manière éclatante la genèse théocratique de la France) ; 2/ que les Vicaires du Christ-Roy ont pourtant reconnu *de facto*, par le système des concordats, validité et légitimité à des gouvernements dont le tout premier acte & fondement constitutionnel est de rejeter Dieu de la

chose politique (ce qui, deux siècles et demi plus tard, les a fait faillir *de jure* en professant la liberté religieuse à Vatican II⁴), l'examen théologique de la question peut maintenant être abordé, ce qui va être fait dans ce présent volume trois finissant la trilogie consacrée à ce redoutable et fort délicat sujet...

La grande question, la *questio magna*, c'est la suivante : comment donc les papes ont-ils pu se croire théologiquement autorisés à reconnaître validité et légitimité à des pouvoirs politiques athées, voire ouvertement CONTRE Dieu !?

En fait, l'Histoire ecclésiastique révèle que la chose s'est passée en deux temps : d'abord, l'Église n'a jamais cru nécessaire d'expliquer dogmatiquement la question métapolitique pourtant fondamentale de la nécessité théologique formelle d'une *théocratie* dans les Temps du Nouveau-Testament introduits par le Christ, pour concrétiser et rendre possible le « bien commun » parmi les

⁴ Il est facile de comprendre que si l'Église, par ses pontifes pratiquant la technique des concordats, reconnaît devant Dieu la validité et la légitimité d'États qui, de leur côté, ne reconnaissant nullement constitutionnellement que le vrai Dieu est seul auteur de la vie politique, pratiquent en conséquence très-logiquement l'hérétique liberté religieuse, il faudra bien, tôt ou tard, que l'Église reconnaisse le principe de la liberté religieuse lui-même. Si je reconnais et souscris au fait, je suis inéluctablement obligé, sous peine de forfaiture, de reconnaître et souscrire au droit correspondant au fait, par l'implacable et rigoureuse logique des choses. Les concordats *de facto* sont ni plus ni moins que l'hérétique liberté religieuse *de jure* de Vatican II : ce sont deux propositions qui, pour s'épeler différemment, signifient très-exactement la même damnable chose... Pour ne pas vivre comme elle pense (car jusqu'aux plus récents papes avant la tourmente vaticandaise, les papes ont toujours, dans la contradiction la plus criante avec la pratique concordataire, professé le règne du Christ-Roy sur les nations, Pie XI en ayant même, des plus solennellement, institué liturgiquement la fête), l'Église sera implacablement amenée à penser comme elle vit : pour vivre la reconnaissance de la légitimité des « autorités constituées » qui pratiquent la liberté religieuse, elle sera en fin de course, sauf à revenir sur sa position concordataire (ce qu'elle ne voudra jamais faire, et il serait plus juste de dire qu'elle n'y pensera même pas !), formellement obligée de penser la liberté religieuse, c'est-à-dire souscrire à l'apostasie, au reniement formel de Dieu comme Auteur de la vie publique et sociopolitique dans laquelle il doit recevoir l'hommage des hommes. Et, ô *mysterium iniquitatis* ! elle le fera par le décret de la liberté religieuse, *Dignitatis Humanae*, à Vatican II, le 7 décembre 1965...

hommes (un « bien commun », rappelons-le, médiatement nécessaire à leur salut éternel). Si elle n'a certes pas condamné la « religion royale française », c'est-à-dire la doctrine qui fait résider le droit divin direct ou théocratie dans le roy de France, à vocation universelle (il s'en faut de beaucoup, les papes du Moyen-Âge ayant en effet, par leurs déclarations et permissions, moult favorisé cette doctrine ; sans s'en occuper certes dogmatiquement, ils ont tous eu un regard très-bienveillant et plus que favorable sur elle dès lors qu'un évènement les amenait à donner leur avis non-dogmatique sur cette doctrine appliquée au roy de France...⁵), elle ne l'a pas non plus canoniquement cautionnée. Pour serrer la chose dans une formule la plus juste possible, il semblerait qu'on puisse dire que le Saint-Esprit n'a pas tourné les yeux de l'Église vers cette question, donc, elle ne s'en est pas dogmatiquement occupée, quoiqu'elle lui soit très-favorable dès lors qu'elle est amenée à donner un avis sur elle⁶.

Ensuite, deuxième temps, ce dogmatique « silence positif » des papes sur la nécessité formelle de la théocratie pour l'actualisation

⁵ Un seul exemple. Le grave Innocent III (1198-1216), au moment de la querelle du sacerdoce et de l'empire, voulant remettre dans ses justes limites le pouvoir politique, interdit formellement aux roys et même aux empereurs, de se faire sacrer *sur la tête à l'instar des Evêques*, car ce rite a formelle signifiante d'un sacrement (et non d'un sacramental). Il permet une seule exception : pour le roy de France, autorisé à recevoir son sacre *sur la tête*, ce qui, donc, signifie un sacrement... Or, si le roy de France est, on pourrait dire, un « sacrement » dans sa fonction royale, cela signifie évidemment que la France est une théocratie, une Institution divine.

⁶ Léon Bloy, comme à son accoutumée, apporte un merveilleux rayon de lumière sur cette non-explicitation magistérielle de l'élection divine de la France, qui cependant, aurait été si utile aux âmes dans les temps modernes, lorsqu'il écrit : « La France [Très-Chrétienne] est le SECRET de Jésus, le secret profond *qu'il ne communiqua point à ses disciples* [...] ni, donc, à l'Église, et cela se vérifie abominablement bien dans les papes post-révolutionnaires ; et cela explique que même aux temps où les papes en étaient beaucoup plus conscients, ils n'en parlaient pas dogmatiquement], et qu'il voulut que les peuples devinassent. « *Adhuc multa habeo vobis dicere : sed non potestis portare modo* » (Le fils de Louis XVI, Léon Bloy, p. 37).

du « bien commun » dans les Temps du Nouveau-Testament, nullement négatif de leur part en effet, *va*, par la dynamique du *mysterium iniquitatis* en Politique qu'on peut faire partir des débuts de la Renaissance avec Machiavel, se transmuier frauduleusement et insidieusement de plus en plus, dans la chrétienté, en un « silence négatif » synonyme de désapprobation... alors que, du côté des papes, rien n'a encore changé, rien n'autorise plus à cette « négativation » qu'aux temps du Moyen-Âge.

Le principal ouvrier d'iniquité pour cette transmutation ténébreuse de l'or en un vil plomb dans la pensée catholique universelle, *va* être la résurgence dans le monde chrétien de la pensée aristotélicienne, que *va* « catholiciser » dans l'Église saint Thomas d'Aquin et bien d'autres scolastiques avant et après lui. L'explication est formidablement simple, et il n'y a même pas besoin d'aller la chercher loin : *Aristote raisonne la Politique en pur philosophe*. Et saint Thomas *va* tout-à-fait le suivre dans cette voie, se contentant de mettre ses pas dans les siens, ne faisant que mettre des « passerelles » plus ou moins artificielles, nous le verrons, entre la vision philosophico-politique d'Aristote et Dieu. Or, pour Aristote et donc saint Thomas à sa suite, si, dans sa perfection même, la Politique mène à la Divinité (c'est un domaine « contiguë au divin » nous dit très-justement saint Thomas dans le *de Regno*), elle le fait À PARTIR DE L'HOMME. Et voilà, et c'est là que gît la prodigieuse, la grandissime, la diabolique erreur, que malheureusement saint Thomas ne détruira nullement dans son *de Regno*... erreur à vocation anté-christique dans son ultime avatar et développement, que nous retrouvons, souvenons-nous, jusque dans le sermon très-scandaleux du Cardinal Chiaramonti futur Pie VII sur la démocratie, prononcé à la Noël 1798 : il l'adresse, en effet, souvenons-nous, au... « philosophe de Jésus-Christ » ! Et, dans leur bouche de grand-clerc, croyez bien que ce n'est pas qu'un mot, c'est tout un programme ! C'est-à-dire que pour eux tous, les antiques et les scolastiques aristotéliciens qui

entraîneront les vicaires du Christ-Roy [!] dans leur damné sillon et sillage, c'est l'homme qui, avec son semblable, SE crée son espace politique, intrinsèquement à partir des dons que Dieu a déposés en lui, ce n'est nullement Dieu qui, par un don gratuit, *datis gratae*, crée théocratiquement une Politique que l'homme ne fait que mettre en œuvre par les dons naturels que Dieu a certes déposés en lui. Or, comprenons bien, saisissons bien qu'entre les deux formules, la différence est du tout au tout, il n'y a vraiment aucun point de contact à quelque niveau que ce soit : la politique de l'homme qui se fait dieu, qui a même l'ambition de se faire christ dans nos temps modernes post-concordataires, ne peut avoir aucune communication avec celle de Dieu qui se fait théocratiquement homme par le Christ-Roy à la Noël 496⁷.

7 Le pape Paul VI, la tête dans un nuage utopique (mais, en politique, tous les papes post-concordataires l'auront, peu ou prou, comme lui), la tête dans les nuages, Paul VI ne faisant jamais qu'aller jusqu'au bout de l'utopie politique mise en route dès Pie VI dans l'Église), a cru pouvoir réduire la contradiction... irréductible entre les deux thèses antinomiques, par... le baiser Lamourette, voulant s'imaginer que la symbiose entre les deux concepts était possible. Comme si le salut pouvait sortir du mariage de Satan avec le Christ ! Lisez, ou plutôt daignez relire car vous l'avez probablement déjà lu, c'est dans le discours de clôture du Concile du 7 décembre 1965, date fatidique qui vit également la signature de l'hérétique *Dignitatis Humane Personnae* sur la liberté religieuse, et dites-vous bien que si la phrase est prononcée pour la chose religieuse d'une manière générale, elle cible en plein notre sujet métapolitique : « ... La religion du Dieu qui s'est fait homme [= l'élection divine de la France ! l'Infaillibilité de l'Église !] s'est rencontrée avec la religion (car c'en est une) de l'homme qui se fait dieu [= la Politique *en soi* qui s'autocrée son espace politique !, l'homme religieux *en soi* qui se prétend libre en Religion !]. Qu'est-il arrivé ? Un choc, une lutte, un anathème ? Cela pouvait arriver ; mais cela n'a pas eu lieu. La vieille histoire du Samaritain a été le modèle de la spiritualité du concile. Une sympathie sans bornes l'a envahi tout entier. (...) Reconnaissez-lui au moins ce mérite, vous humanistes modernes, qui renoncez à la transcendance des choses suprêmes, et sachez reconnaître notre nouvel humanisme : nous aussi, nous plus que quiconque, nous avons le culte de l'homme » (Paul VI, D. C. 1966, col. 63-64). Pour supprimer la tension spirituelle humainement insupportable résultant du conflit entre l'homme qui se fait dieu et le Dieu qui s'est fait homme, Paul VI préconisait à l'Église... le baiser Lamourette, s'appuyant à tort sur la Parole du bon samaritain (car le bon Samaritain fait la Charité à un homme, pas à une fausse doctrine !). On n'aurait su s'illusionner plus follement. Car, pour en rester au

Or, cette inversion philosophique des valeurs qui consiste à faire passer l'homme *avant* Dieu dans la genèse politique, que saint Thomas, *sans la supprimer*, va s'employer à rendre inoffensive en la recadrant tant bien que mal dans les fins dernières de l'homme, va, au fil du temps, imposer de plus en plus sa « personnalité » propre et véritable, le principe pervers du départ se développant comme tout naturellement... Et comment en être surpris ! Quand, en effet, l'on confectionne un gâteau avec un des ingrédients qui est un poison, on a beau, pour faire en sorte que le gâteau soit mangeable, juguler les effets mortels du poison en ajoutant son antidote aux ingrédients, le poison reste tel quel, c'est-à-dire avec sa nature de poison. Il se peut bien que, par la constitution plus forte de ceux

problème politique, si l'homme est fait « à l'image de Dieu » (Gen. I, 27), si *la forme* de son être, et donc la Politique *en soi*, est certes divine, cet homme a impérativement besoin de Dieu et d'une grâce spéciale extrinsèque à lui, pour être *vraiment* Dieu, pour rencontrer le Dieu qui se fait homme *quotidiennement* comme le révèle le *Pater noster*, sa forme divine ne pouvant produire le fond substantiel de la Divinité, l'Être Vivant de Dieu Un en Trois Personnes. Dans le texte grec en effet, la formule signifie : « Donnez-nous le Pain *super-essentiel* », c'est-à-dire le Christ Lui-même. C'est sa Personne *divino-humaine* qu'on demande à Dieu tous les jours de nous donner, parce qu'on ne saurait s'en passer, le pain matériel sur lequel on s'est obsédé n'étant que le surcroît de ce Pain divin. D'ailleurs, le miracle de la multiplication des pains et poissons le prouve, le Christ nous donne le pain matériel surabondamment dès lors qu'Il est *présent* quotidiennement avec nous ! Précisément, tout le problème politique est là : informer la sphère politique de la Vie du Christ, du Christ Lui-même, *parce que le Christ nous donne immédiatement* le « bien commun » dès lors qu'Il est *présent* avec nous, nous n'avons pas à nous en occuper. Notre chapitre descriptif de la Société Très-Chrétienne [ch. XII & XIII dans le *Traité*], illustrera à merveille ce grand point tout-à-fait incompréhensible à l'*homo modernus*, pour son plus grand malheur. Donc, en tout état de cause, la « rencontre », comme dit Paul VI, entre la politique de l'homme qui veut se faire dieu-christ, et celle du Dieu qui s'est fait homme politique à la Noël 496, ne pouvait absolument pas se passer sans conversion *formelle* de l'une à l'Autre... Hélas, la nécessité théologique du droit divin direct en Politique pour actualiser le « bien commun » parmi les hommes, les papes, l'ont... « oubliée », chose inouïe, abominable, effrayante, apocalyptique en vérité. Le problème, et c'est ce que nous allons étudier dans ce troisième & dernier numéro d'opus de notre trilogie, c'est que saint Thomas et les scolastiques en général l'avaient « oubliée » bien avant eux tous, c'est-à-dire... APOSTASIÉE.

qui mangent immédiatement le gâteau ainsi confectionné, le poison rendu inoffensif tant bien que mal par l'antidote thomiste n'agisse point ; mais si les générations suivantes amenées elles aussi à manger de ce gâteau, ont une constitution plus faible, je veux dire une Foi moins forte couplée à des tentations humanistes plus grandes, et que le poison, qui a gardé toute sa force, agisse plus sur elles que l'antidote, alors le gâteau *va faire l'œuvre du poison*. Ce poison, dans notre image, c'est le concept des sociétés *en soi*, entendez : qui tiennent leur existence, donc leur validité et légitimité, absolument d'elles-mêmes, sans référence constitutionnelle à Dieu ni à son Christ. C'est pourquoi Chiaramonti s'adressant au... « philosophe de Jésus-Christ », proclamera hautement la légitimité de la démocratie nouvellement instaurée par la Révolution en Italie du nord (cette révolutionnaire et inique « république cisalpine » qui durera à peine dix-huit mois...!), sur ce principe très-faux qu'il s'agissait là des nouvelles... « autorités constituées », entendez : qui SE sont constituées d'elles-mêmes, en elles-mêmes, avec et par elles-mêmes, comme Dieu seul, pourtant, est capable de les constituer ainsi. Alors, il ne restait plus qu'à être de « fervents chrétiens pour être d'excellents démocrates » (sic) !

Quoique professant en théorie, mais faussement, un lien viscéral de l'*homo politicus* avec son Dieu (en théorie, on est aux antipodes du contrat rousseauiste), les scolastiques aristotéliens, dans la pratique, ne considéreront plus que des sociétés et des pouvoirs politiques qui SE créent dans l'existence en eux-mêmes et par eux-mêmes (en pratique, ils rejoignent donc, quoiqu'ils en aient, le contrat rousseauiste, dont leurs thèses ne sont qu'une variante pieuse, et, puisque déguisée sous un habit « catholique » des plus trompeur et séducteur, la pire de toutes, tant il est vrai que « la corruption du meilleur est la pire » et la plus dangereuse). Jusqu'à ce que, le mauvais pli étant pris, et il sera très-rapidement pris, il soit devenu complètement impossible à l'homme de penser autre-

ment en Politique qu'en termes *humanistes*, je veux dire *constitutionnellement humanistes*. La politique devient ainsi le domaine de l'homme, et Dieu n'a rien à y faire que par l'extérieur, par les vertus chrétiennes censées innover de la grâce divine la chose politique créée par l'homme. Dans ce système scolastique aristotélien, Dieu, ô abomination, devient le serviteur, *servus*, de l'homme, Il sert à la déification politique de l'homme, Il est à genoux devant l'homme...

Nous avons vu, dans le volume deux, que les papes anté-scolastiques considéraient que tout pouvoir politique ne prenant pas sa genèse dans la Religion catholique était de soi invalide (saint Pie V, soutenons-nous, le rappellera vertement au faible roy de France Charles IX : « ... Votre Majesté désigne le tyran le plus inhumain, qui est en même temps l'ennemi le plus acharné de la Religion chrétienne, sous le nom d'Empereur des Turcs, COMME SI CELUI QUI NE CONNAÎT PAS LE VRAI DIEU POUVAIT JAMAIS ÊTRE EMPEREUR ! »). Or, le fait pour les scolastiques aristotéliens de ne s'en point tenir à cette doctrine orthodoxe, de professer son contraire, au moins implicitement, à savoir que les sociétés politiques tirent leur existence *en elles-mêmes*, va évidemment les amener à rejeter d'un revers de main, sans même l'étudier, la théocratie pour les Temps de Nouveau-Testament rachetés par le Christ. Il est bien facile de comprendre que si les pouvoirs politiques qui SE sont constitués en eux-mêmes et par eux-mêmes sont valides et légitimes, alors, dans ce système où Dieu est réputé constitutionnellement inutile, non seulement le pouvoir politique du grand-mamamouchi turc ou de l'athée révolutionnaire est valide et légitime, mais la théocratie n'a décidément strictement... aucun sens ! C'est précisément là qu'on voit que l'erreur philosophique du départ, de considérer la chose politique uniquement sous l'angle de l'homme, va finalement aboutir à faire rejeter le Plan divin de salut sur le monde...

Car il faut une Institution divine en Politique pour générer vie et salut à la chose politique, et même simplement pour lui permettre d'exister *réellement*. Et c'est ainsi dans tous les temps du monde, dans toutes les économies de salut. Et c'est comme cela que le Bon Dieu a ordonné les choses, que cela plaise ou non⁸. Ce serait

⁸ Cet ordre des choses a du reste été fort bien compris par toutes les civilisations, toutes les générations d'hommes, dans tous les temps du monde depuis qu'il est monde. Tous ont dit, même les plus dégénérés des hommes après la chute originelle : « *C'est Dieu qui donne la vie politique ordonnée au bien commun ici-bas, théoriquement et pratiquement, ce n'est pas nous qui nous la donnons* ». Même et surtout les barbares, considéraient le pouvoir royal comme émanant *directement* de Dieu sinon rien, quand bien même ils y mêlaient de l'idolâtrie et beaucoup d'obscurités : en vérité vraie, il fallait donc arriver à la Fin des Temps, de tous les Temps, pour voir une génération d'hommes être moralement assez crétinisée, et orgueilleuse à proportion (ce qui n'est pas peu dire), pour s'imaginer qu'elle possédasse *de par elle-même* le pouvoir politique ! Voyez par exemple le juif qui ne veut plus des Juges que Yahweh lui avait donnés pour le gérer dans sa vie sociopolitique, mais des roys, pour faire comme les nations voisines sur lesquelles il louchait avec envie. Il est pourtant vicieux, rebelle à Yahweh en rejetant la constitution politique qu'Il lui avait donnée, bien plus parfaite que celle des roys, *mais il ne s' imagine pas un seul instant qu'il pourra instaurer lui-même l'ordre politique des roys, qu'il veut d'un mauvais vouloir*. Pour créer l'ordre des roys qu'il veut, il va le demander à... *Yahweh Lui-même* ! Tellement il sait que la création d'un ordre politique quelconque ne peut venir que de Dieu, et de Lui seul, comme ressortissant de sa toute-puissance, sous peine d'invalidité et d'impuissance totales ! Idem pour *tous* les peuples barbares de toute l'Antiquité, qui ne conçoivent le règne politique que théocratiquement, lointain mais fidèle écho du reste, de la croyance juive (les goths par exemple, n'appelaient-ils pas leurs roys, des... juges ?). Eh quoi ! Vous dites que c'est parce que, précisément, ce sont des juifs ou des barbares non-évolués politiquement ? Mais le philosophe de l'Antiquité, auquel vous n'arrivez pas à la cheville sur le plan de sa réflexion morale politique, a la même conclusion que le barbare. Voyez Platon qui, après l'exposé du gouvernement idéal tel qu'il l'entrevoit, finit en disant qu'il « *n'espérait ce gouvernement, même pour une cité particulière, que d'une faveur divine* » (Rohrbacher, t. XV, p. 398) ! Ainsi donc, *tous* les hommes de *tous* les temps ont compris la formelle nécessité du droit divin direct dans la Politique... *sauf l' homo modernus*, et singulièrement le crétin, pardon, le chrétien moderne, et plus singulièrement encore le scolastique. Quel comble de constater que l'homme à qui il a été donné le plus de lumière spirituelle, est aussi celui qui est le plus moralement dégénéré ! On ne voit qu'un précédent dans l'Histoire, et c'est le précédent pharisien... Eux aussi savaient *tout* sur le Messie, mieux que quiconque, mais quand Il vint sur terre, ils ne surent plus *rien*, pas même ce que l'idiot du village aurait été humilié de ne pas comprendre à la vue des miracles que faisait le Christ, à savoir que Jésus était le Messie-Dieu.

en vain, par exemple, qu'on arguerait de cette nécessité pour les temps de l'Ancien-Testament, mais plus pour ceux du Nouveau. Ce raisonnement très-faux est d'avance absolument dénoncé par le Christ : « Ne pensez pas que je sois venu abolir la loi et les prophètes : je ne suis pas venu les abolir, mais les accomplir »⁹. Et il est bien inutile de prétendre objecter que Notre-Seigneur entend parler ici de la chose exclusivement religieuse et pas de celle politique, car, par cette formule « la loi et les prophètes », Jésus entendait parler globalement de toute l'économie de l'Ancien-Testament : singulièrement, donc, de la théocratie par laquelle Yahweh daignait donner le salut sociopolitique aux enfants d'Israël. Ce qui signifie sans ambiguïté aucune que la théocratie par laquelle Dieu entend s'occuper PERSONNELLEMENT de la vie politique de l'homme, de tout homme créé par Lui dans tous les temps du monde, Notre-Seigneur Jésus-Christ, pour sa part, venant de par Dieu « au Nom de son Père », doit formellement... « l'accomplir », c'est-à-dire non seulement donner à la théocratie une forme adaptée à la nouvelle économie de salut qu'Il engendre... mais qui sera encore plus parfaite que celle de l'Ancien-Testament (c'est en effet cela que veut dire le mot « accomplir » : « faire complètement » — *Petit-Robert*)!

Et donc, si l'on veut encore bien mettre ses petits pas dans ceux du Christ, cela veut dire que la théocratie du Nouveau-Testament doit être... plus théocratique encore que celle de l'Ancien-Testament. Le pape Grégoire IX confirmera d'ailleurs très-clairement cette doctrine, disant de la tribu de Juda, dans laquelle gisait la théocratie de l'Ancien-Testament, qu'elle n'était que « la figure anticipée » de la France très-chrétienne... Comme on est loin, n'est-ce pas, de « l'abolition » de la théocratie dans les Temps post-christiques, que, hérétiquement et contre l'enseignement du Christ, vont

⁹ Matth. V, 17.

professer, au moins par la négative, tous les scolastiques aristotéliens dans la suite dégénérée des siècles et des âmes !

Mais de quelle manière cette théocratie prendra-t-elle forme *plus parfaite* dans les temps du Nouveau-Testament ? La réponse est simple : *dans et par la France très-chrétienne issue de la Noël 496, que tout et tous désignent pour remplir cette mission, surtout les papes anté-scolastiques.*¹⁰ Et nous n'avons aucune excuse devant Dieu de ne pas le savoir, surtout pas, oh non !, mille fois non !, depuis la geste plus divine qu'humaine de sainte Jeanne d'Arc au XV^e siècle... Si Jeanne n'était pas parue en ce monde comme le héraut du droit divin direct, qu'elle désignait formellement être, gîter et résider en la France royale très-chrétienne, et dans elle seule, alors, à la rigueur extrême, les hommes pourraient peut-être invoquer quelque excuse (... si tant est que « l'oubli-apostasie » des hommes de la théocratie Noël 496 puisse être excusable devant Dieu, ce que je ne crois pas...). Mais en tous cas, nullement, après le miracle extraordinaire dans l'ordre politique que constitue la geste de Jeanne.

Or, malgré, là encore, cette formidable *monstrance théocratique* aux hommes, qui, de par la très-grande Miséricorde de Dieu, réactivait tout simplement devant leurs yeux celle de la Noël 496 assombrie par toutes sortes de péchés, que voit-on ? Que nous *monstre* l'Histoire, de l'attitude des hommes, et que dis-je des hommes quand il s'agit de ceux d'Église ? On voit que presque personne

¹⁰ Par exemple, Innocent III « admettait, en 1204, que, de *notoriété publique*, le roy de France ne reconnaissait au temporel aucune autorité supérieure à la sienne » (*Généalogie commentée des roys de France*, Lucien-Jean Bord, p. 19). Ce qui était formellement reconnaître le caractère théocratique de son pouvoir politique, car, aux temps du Nouveau-Testament, tout pouvoir politique vient de Dieu médiatement par l'Église et le pouvoir des clefs pontificales, Boniface VIII, trop décrié, saura bien le dire dans une célèbre Bulle ; celui qui n'en dérive pas, comme celui-là seul du roy de France, est donc *immédiatement* dérivé de Dieu... ce qui est la définition même de la théocratie. Notons bien de plus comme, selon le propos même du pape, ce caractère théocratique de la France royale qu'il reconnaît, est de *notoriété publique*, c'est-à-dire connu et admis de tous...

ne prend conscience de l'essence du message johannique, à savoir que Dieu voulait faire reprendre conscience de la théocratie dans les temps du Nouveau-Testament, moyen qu'Il daigne utiliser pour le salut en Politique sinon rien. Les papes, la tête désormais de plus en plus lavée de scolastique aristotélécienne, encore moins que les autres.

Pie II par exemple, bon pape certes en son for privé (autant que ceux post-révolutionnaires), contemporain de Jeanne, va consigner sa geste dans une chronique rédigée avant son accession au souverain pontificat. Ce qu'elle nous révèle, cette chronique, c'est que Piccolomini futur Pie II en est proprement stupéfié, de cette geste extraordinaire, il prend tout-à-fait conscience de son caractère prodigieux, miraculeux... Mais pas une ligne, pas un mot, dans ces lignes simplement honnêtes et pieuses, sur le fait que cette geste est suscitée à l'extraordinaire par Dieu pour sauver l'Institution divine théocratique du Nouveau-Testament et la remanifester aux yeux des hommes défaillants. Pourtant, Jeanne avait clairement dit cet objet théocratique premier de sa mission de par Dieu : personne, donc, ne pouvait arguer de son ignorance à cet égard¹¹... Or, dans sa chronique, il est visible que le futur Pie II ne comprend pas cet ob-

¹¹ Entre autres moult et formelles déclarations de sa mission théocratique devant ses juges et à qui voulait l'ouïr, car elle ne s'en cachait nullement, nous retiendrons son premier acte politique, sa déclaration à Robert de Beaudricourt, le seigneur de sa région vers qui elle va en premier : « Je suis venue vers vous, Robert, de la part de mon Seigneur, afin que vous mandiez au dauphin de bien se tenir et de ne pas engager de bataille avec ses ennemis, parce que mon Seigneur lui donnera secours après la mi-carême. Le royaume n'appartient pas au dauphin, IL APPARTIENT À MON SEIGNEUR. Cependant, mon Seigneur veut que le dauphin devienne roy et qu'il tienne le royaume en commende. Il sera roy malgré ses ennemis et moi je le conduirai à son sacre » — « Et quel est ton seigneur ? » — « LE ROY DU CIEL ». Merveilleuse simplicité et divine concision de notre Jeanne, qui rappelle rien moins que celles du Saint-Esprit parlant dans la Sainte-Écriture !... Ici, la théocratie est formellement affirmée puisque le « Roy du Ciel » est dit être propriétaire direct de la France (c'est pourquoi, de son côté, le pape Grégoire IX affirmera que « le royaume de France est le royaume de Dieu MÊME »). Or, Dieu *inhabite* ce dont il est plein-propriétaire, afin de le pénétrer de sa substance divine. C'est précisément cela, la théocratie : non seulement un gouvernement direct de par Dieu, mais une grâce toute spéciale de salut, un charisme divin, dans l'ordre politique, communiqués à la chose ainsi théocratiquement gouvernée, aux fins du salut universel de tous ceux qui ne sont pas l'objet de cette dite théocratie directe.

jet ; ne le comprenant pas, il se pose bien sûr question sur la signification de cette geste prodigieuse, et, dans son ahurissement de ne point trouver de réponse proportionnée, il finit par appeler Jeanne d'Arc : « vierge *stupéfiante* » ! La geste de Jeanne le... *stupéfie* !!

Et derrière lui, croyez bien que c'est toute l'Église qui ne comprend pas, qui se montre *stupéfiée*. C'est pourquoi le hérault du droit divin direct théocratique pour les temps du Nouveau-Testament mettra, malgré une sainteté évidente et un formidable écho de sa geste dans toute l'Europe d'alors (on trouve des chroniques comparables à celle de Pie II dans beaucoup de cours de l'Occident chrétien), CINQ LONGS SIÈCLES pour être canonisée, délai aussi anormal qu'il est lourd de sens¹². Il est trop vrai de dire que *l'Église n'a rien retenu ni compris de la mission théocratique de Jeanne*. Vous en voulez une preuve ? Ce n'est pas compliqué, prenez l'of-

¹² Le contraste est saisissant entre, d'une part, le caractère inouï de sa sainteté et de sa geste théocratique, tellement extraordinaires qu'ils ne sont pas rares les historiens à penser d'une manière ou d'une autre ce que l'un de ses contemporains, Guillaume Girault, notaire à Orléans, formulait ainsi : « La venue de Jeanne [en ce monde] est le miracle le plus évident qui eût été apparent, depuis la mort de Notre-Seigneur » (*Vie de Jeanne d'Arc*, Victor Giraud, pp. 277-278), et d'autre part, l'incroyable « oublié », la prodigieuse indifférence, où elle est tombée dans le cœur des hommes, français inclus ô mille hontes, pendant cinq longs siècles. Le roy Charles VII « oublia » plus qu'honteusement, dès sa captivité par les anglais, celle à qui il devait tout, trône et salut politique. « La royauté laissait des historiens ou chroniqueurs d'inspiration bourguignonne, un Du Haillan, un Monstrelet, se faire l'écho de bruits absurdes ou calomnieux mille et mille fois réfutés, mais que d'excellents esprits ont eu longtemps la légèreté d'accueillir. Quand Joseph de Maistre, dans les *Considérations sur la France* (ch. IX), écrivait cette phrase singulière : *Qui eût dit au fier Henry VI qu'une servante de cabaret lui arracherait le sceptre de la France ?* il ne faisait que reproduire, sans s'en douter, un mot de Monstrelet : *laquelle Jeanne fut grand espace de temps meschine (domestique) en une hôtellerie*. Et Bossuet qui, s'il s'était reporté aux sources de première main, aurait découvert la vraie Jeanne d'Arc et aurait magnifiquement parlé d'elle, Bossuet s'inspire également du vieux et partial chroniqueur dans les quelques lignes médiocres qu'il consacre à la Pucelle en enseignant l'histoire de France au Dauphin. Ce n'est pas d'ailleurs que, même alors, certaines voix de jésuites ou d'oratoriens ne s'élevassent pas pour glorifier Jeanne ; mais ces témoignages isolés n'avaient pas assez d'éclat ou d'autorité pour changer l'opinion courante ; ils ne servaient qu'à empêcher la prescription [!]. Il était réservé au XVIII^e siècle libertin et impie de salir la mémoire de Jeanne d'Arc [notamment avec l'infâme poème de Voltaire *La Pucelle* ; cependant que cet impie avait la claire vision de la geste de Jeanne, puisqu'il dira dans l'Essai sur les mœurs, que « Jeanne aurait eu des autels dans les temps où les hommes en élevaient à leurs libérateurs »... ce qui montre bien que même lui se rendait compte de l'incroyable ingratitude des hommes à son égard !] » (*ibid.*, pp. 279-281).

fice de la messe composée par le pape Léon XIII pour la canonisation de Jeanne. Vous y verrez de beaux orémus assurément, mais vous comprendrez surtout que Jeanne n'y est vénérée que comme une simple héroïne « patriotique » comme il pourrait en exister dans... n'importe quel autre pays de chrétienté : nulle trace de la mission *théocratique* pour laquelle Dieu avait suscité sa prodigieuse geste ! Pas un trait, pas un verset, pas une collecte, qui n'y fasse référence, seulement une timide et toute agnostique allusion, un allusion informel plutôt, dans l'hymne vespéral : « Lorsque, *entendant les voix d'en-Haut*, éclairée par la lumière de Jésus, vous révélez les destins de la patrie, vos juges se taisent, muets de stupeur ». Et... l'on dirait bien que l'Église qui a écrit cela ingénument, en est elle-même « *muette de stupeur* », de cette geste de Jeanne, tout-à-fait incapable de comprendre, elle aussi l'Église, et pas seulement ses juges ! L'Église, ô lecteur, est *stupéfiée, muette de stupeur* devant le message *théocratique* !!!

Ainsi donc, il n'est que trop vrai que l'Église n'a pas pris formellement bon acte de l'élection divine de la France, Institution divine *théocratique* pourtant absolument *nécessaire* dans l'économie sociopolitique du Nouveau-Testament, bien sûr à sa juste place, c'est-à-dire sub-ordonnée à l'Église catholique, apostolique et romaine. N'ayant pas pris conscience du fait, on ne pouvait évidemment pas s'attendre à voir l'Église dogmatiser le droit théologique correspondant au fait...

Mais la nature a horreur du vide. Plus encore la surnature, les Plans divins en Politique, qui doivent s'accomplir, dans la Lumière de par Dieu ou... dans les ténèbres de par Satan. On fait l'impasse sur la théocratie ? Sur l'Institution divine de la France très-chrétienne qui en est la concrétisation pour les temps du Nouveau-Testament ? Il va bien falloir, alors, que la forme *théocratique* inhérente « dans l'Absolu » (Léon Bloy) au bon fonctionnement de la Politique universelle parmi les enfants des hom-

mes de TOUS les temps, trouvât à passer par quelque part pour ceux du Nouveau-Testament. Et puisqu'on l'empêche de *bien* passer, alors, elle va *mal* passer. On va accomplir, que dis-je, *les papes* vont accomplir eux-mêmes, aux noms des fidèles et des peuples, la terrible prophétie du Christ : « Je suis venu au nom de mon Père, et vous ne Me recevez point [= rejet au moins implicite de l'élection divine de la France]; si un autre [l'antéchrist] vient en son nom [mais oui bien sûr ! il asseoit son autorité sur les « droits de l'HOMME » !], vous le recevrez »¹³.

Bien sûr, il faut tout un travail pour aboutir au règne de l'Antéchrist-personne : la perversion est trop grande, au départ, pour proclamer immédiatement que toute société politique constituée de par elle-même manifeste *ex se* le Royaume de Dieu théocratiquement, qu'elle EST, pour sa part, le Royaume de Dieu, et pour tout bien et mal dire, qu'elle est DIEU tout simplement. Cette inversion des valeurs complète est le péché parfait que le méchant ne peut accomplir qu'après l'avoir développé jusqu'à ses ultimes conséquences. Dans les commencements, on va simplement *philosopher la Politique*, poser l'axiome que les pouvoirs politiques chrétiens sont valides, légitimes *en eux-mêmes*, sans que Dieu n'ait eu à les constituer extrinsèquement. C'est le fameux *en soi* scolastique qui veut que tout être de raison intellectuelle tient *de par lui-même* dans la subsistance¹⁴, a communication *naturelle* avec le divin lorsqu'il s'agit d'un être politique... et, dans l'horreur, nous verrons

¹³ Jn V, 43.

¹⁴ C'est dit en toutes lettres par Léon XIII dans *Libertas* du 20 juin 1888 : « L'Église ne réprouve aucune des formes variées de gouvernement, pourvu qu'elles soient aptes *en elles-mêmes* !! à procurer le bien des citoyens ». Mais comment s'étonner d'une telle définition pélagienne hétérodoxe sur le plan politique constitutionnel, puisque, au fait, depuis Pie VII, les papes parlent politique *en philosophe*, s'adressent « au philosophe de Jésus-Christ » ! Voyez encore Léon XIII le dire très-clairement, par exemple dans *Immortale Dei* du 1^{er} novembre 1885 : « ... Il n'est pas bien difficile d'établir quel aspect et quelle forme aura la société, si *la philosophie chrétienne* !! gouverne la chose publique »...

ce message « hégélien » très-antéchristique, professé déjà dans le... *de Regno*...! Le criterium de la légitimité politique va ainsi être déplacé : au lieu d'être ordonné à Dieu et à l'économie de salut en cours, on le fera consister dans l'esse philosophique de toute société politique en soi ; au lieu d'être Dieu, le criterium sera l'homme...

Et quand, quelques courts siècles après, la Révolution soufflera son vent de révolte infernale sur la terre, érigeant dans la rébellion ouverte et non-équivoque contre Dieu des sociétés politiques dont le tout premier fondement est de rejeter à la face de Dieu et des hommes le Géniteur divin de toute vie politique, ne croyez surtout pas que les grands-clercs seront pris au dépourvu, bien au contraire, l'esprit profondément perverti de philosophisme politique, ils se montreront, à rebours effroyable de leur vocation divine, presque fièrement, à hauteur identique du péché révolutionnaire, *fins-prêts*, pour leur abominable part, à ne voir aucune espèce d'inconvénient théologique à les reconnaître, toutes et chacune, comme parfaitement valides, légitimes... devant Dieu, l'opus numéro deux de la trilogie en donne les preuves par l'Histoire la plus avérée ! Osant menacer des flammes éternelles, avec la dernière rigueur, tout contrevenant ou objecteur *catholique* de conscience qui aurait à très-mal la nouvelle doctrine !! Tout gouvernement même explicitement et constitutionnellement tourné CONTRE Dieu, n'est-il pas une société politique *en soi*? Donc, il est valide.

De *charybde en scylla*, l'Église tombera dans la liberté religieuse, reconnaissance on ne peut plus logique dans le droit religieux du fait concordataire... puis, dans un futur sûrement proche, on la verra tomber dans l'apostasie pure et simple lorsque le règne de l'Antéchrist-personne, représentant la dynamique du mal politique parvenue à son extrême et ultime achèvement, s'ouvrira... Lequel Antéchrist se présentera le plus *logiquement* du monde, comme le très-légitime successeur de toutes les sociétés *en soi* concordatisées, dont il ne fera que recueillir le pouvoir d'icelles

toutes dans sa main de fer... avec *fervente* bénédiction des papes. L'Antéchrist ne se présentera-t-il pas d'ailleurs aussi comme le très-légitime successeur de tous les papes post-concordataires, rassemblant, là encore le plus *logiquement* du monde, et le pouvoir politique et aussi celui religieux dans sa personne (c'est la raison pour laquelle, d'ailleurs, saint Jean révèle que l'Antéchrist-personne « aura deux cornes semblables à celle de l'Agneau -figure scripturaire du pontife romain- et elle parlait comme le dragon »¹⁵)...

... Alors, « toute la terre émerveillée suivra la bête. Ils adoreront le dragon qui avait donné puissance à la bête, et ils adoreront la bête, disant : *Qui est semblable à la bête, et qui pourra combattre contre elle ?* »¹⁶

Ce dernier volume va donc s'attacher à décortiquer et décrire l'erreur philosophique du départ, à en prendre toute la mesure théologique, métaphysique et métapolitique, cette erreur insidieuse et presque invisible mais si perverse qu'il ne faudra pas plus que la désenvelopper jusque dans ses dernières et ultimes conséquences pour engendrer le règne de l'Antéchrist, ce règne maudit qui réalisera « l'immanence vitale » moderniste dans la société sociopolitique, c'est-à-dire le principe divin autocréateur à partir de l'image formelle de Dieu, ou déité, résidant dans l'homme. Or, nous verrons ensemble que cette erreur première se trouve *déjà*, lovée comme un serpent qui se cache encore, dans le *de Regno* ou *de Regimine Princi-*

¹⁵ Apoc. XIII, II.

¹⁶ *Ibid.*, 3-4. C'est parce qu'ils ont très-mauvaise volonté et plus encore mauvaise conscience que les peuples soumis à l'Antéchrist, poseront cette question. Exactement comme un voleur dont la conscience marquée au fer rouge ne cesse de le tarauder, mais qui veut rester dans le mal de son péché en l'appelant bien et en s'en glorifiant, et qui en outre est investi de la puissance de l'homme et du monde, ne trouvant personne capable de l'obliger à justice, pourrait s'écrier orgueilleusement par défi dans son âme : « Eh ! qui pourra me ravir mon butin ? Qui pourrait bien m'obliger à le faire ? » Il y a là dans ce cri blasphématoire une sorte de provocation à la justice divine... qui ne restera pas sans réponse de par Dieu...

pum, la seule oeuvre élaborée de saint Thomas d'Aquin sur le sujet politique, dont, entre autres références scolastiques aristotéliennes, les papes s'inspireront pour s'autoriser à « concordatiser ».

Je laisse à présent le lecteur bien méditer les terribles pages qui vont suivre, qui l'amèneront à saisir, à fond, le problème politique contemporain... et celui proche à venir, qui sera tout marqué, au fer rouge dans sa conscience, par le *mysterium iniquitatis*. C'est alors que, parvenu à la dernière ligne, dans le tremblement de son âme, il comprendra À QUEL POINT INOUÏ, pour être digne de sa Foi et mériter son propre salut, s'impose formellement « le devoir catholique de NE PAS voter » dans les républiques-démocraties post-révolutionnaires actuelles...

Ce 15 Juin 2007,
En la fête du Sacré-Cœur de Jésus,
V.M.

« Mon âme est à Dieu,
« et mon corps est au Roy ! »
(dernière répartition d'un Chouan aux bleus,
avant de mourir martyr)

« Il faut choisir : ou bien les gens de 1789
« avaient raison et tout l'antique édifice
« doit tomber ; ou bien ils avaient tort et
« c'est leur oeuvre qu'il faut détruire
« pour restaurer la France ».
(Paul Bourget)

RÉFUTATION DES OBJECTIONS
CONTRE LA NÉCESSITÉ
DE CETTE INSTITUTION DIVINE D'UNE
NATION POUR NOTRE TEMPS
— L'OBJECTION SCOLASTICO-THOMISTE,
À LAQUELLE ON JOINT QUELQUES BROU-
TILLES

Des objections pseudo-théologiques, pseudo-historiques, contre l'élection divine de la France au sens fort telle que nous venons de l'exposer à la suite de nos pères [dans les chapitres précédents du *Traité* complet], vont bien sûr fuser... Mais ce qui surprend, choque, et même scandalise, c'est que les premiers et plus atroces cris d'orfraie, ceux qui crissent vraiment très-désagréablement aux oreilles, viennent *d'abord* du français petit-moyen-bourgeois-catholique. (récapitulé dans Le Pen, de Villiers, Madiran-Présent, « la bonne droite », les tradis. de toute obédience, *è tutti quanti*), avant même que n'ait eu le temps de brailler aux cent mille diables d'enfer le français républicain laïc, ou... « l'étranger », voire

même... « le juif errant » ! Un grand nombre de ceux qui se pensent et disent pharisaïquement de « *bonne droite* »¹⁷, en effet, n'hésite pas à nier *a-priori*, farouchement voire haineusement, à l'aide d'un arsenal intellectuel et théologique souvent fort sophistiqué, la nécessité de ce « Sacrement politique » pour l'économie du Nouveau Testament... si tant est qu'ils l'acceptent pour l'Ancien. Pour une foison de raisons évidemment fort graves mais que, pour peu qu'on en fasse le tour, on voit toutes se rapporter au fond à une seule : *le refus qu'ils osent faire à Dieu de posséder et d'exercer l'Autorité politique CONCRÈTE dans notre Temps des Nations.*

Dieu dans son Ciel, dans l'Église, dans les âmes : oui certes, on l'admet, on l'accepte, on le veut, on y aspire véhémentement, et même avec transports extatiques, « *nous voulons Dieu* », comme dit le traditionnel cantique. Mais pas *directement* dans le concret de la Politique, *hic et nunc*, seulement *par l'intermédiaire des hommes*, et dans les principes de moralité généraux. Les modernes ont raison là-dessus, vous diront-ils, souvent avec hauteur, aigreur et mépris, se croyant au fait de la critique historique alors qu'il ne s'agit que du mensonge criticiste et rationaliste façon *Kulturkampf*, LA POLITIQUE APPARTIEN À L'HOMME, et donc il n'y a rien de plus *obscurantiste* que la thèse de l'élection divine de la France ! Tellement l'idée finalement luciférienne que « *l'homme est LIBRE en Politique* » possède les esprits de tous bords depuis la Révolution, y compris hélas ceux traditionalistes (qui sont loin de l'être de ce côté-là).

¹⁷ Lire le pamphlet humoristique... mais très-sérieux, que j'ai écrit sur ce sujet, dans *La bonne droite...!?*, disponible aux Éd. D.F.T.



Les catholiques qui soutiennent cela devraient pourtant se rendre compte qu'en niant le droit divin direct en Politique, ils rejoignent comme par hasard les rangs de tous les gnostiques, les révoltés, les mécréants, les bogomiles, les mauvais riches, les corrompus, les « brûlés au fer rouge dans leur conscience » (saint Pierre) et autres diaboliques ayant sévi tout au long des siècles, de Clovis à Louis XVI, cette ivraie dont parle l'Évangile. Par exemple, dans cette tranche d'Histoire qui tourne autour de Jeanne comme autour de son pivot central, sa pierre d'angle, leur rejet et refus du droit divin direct en Politique les fait coudoyer dans une promiscuité repoussante l'évêque Cauchon et les élites perverses de l'Université, avec leurs coquins d'anglo-bourguignons, tous, comme eux, républicains, constitutionnels civils et démocrates-chrétiens complets¹⁸ dès le... *XV^e siècle* ! Car notez soigneusement que ces bougres-là ne voulaient nullement abolir la Religion dans la Politique, ils voulaient simplement, les bons apôtres, la gérer *républicainement*. Exactement comme le veulent la plupart des catholiques de nos sinistres jours, au moins d'une manière pratique et sans réfléchir peut-être assez sur les conséquences du principe répu-

¹⁸ Car qu'on en prenne bien conscience : le rejet du droit divin direct fait *ipso facto* tomber dans le républicanisme qui professe hérétiquement que l'homme *créé* en Politique. Et il est bon de préciser dès ici que les barrières que, à la suite du pape Léon XIII, on a prétendu élever entre bon et mauvais républicanisme, sont totalement artificielles, dénuées de tout fondement réel, comme nous le verrons plus loin en commentant la distinction que pose saint Thomas d'Aquin entre république et démocratie.

blicain qu'ils adoptent (ils ont d'ailleurs beaucoup plus d'excuses que leurs pères, car les papes post-révolutionnaires, ô douleur, à la suite de Pie VII, de Léon XIII, de Pie XII, les ont fourvoyés dans cette mauvaise voie républicaine-démocrate, comme on l'a diablement vu dans le tome deux de notre trilogie) !

Ce simple constat ne devrait-il pas déjà les aider à réfléchir ?...

Que voulaient en effet ces fomentateurs des conciles de Pise et de Bâle, voire de Constance, ces cabochards fils de Caboché, cette camarilla aux moeurs quasi mafieuses déjà occultement organisée dans toute l'Europe ? Leur but premier et fondamental était de *supprimer le droit divin direct de la France avec celui de l'Église, afin de refondre en une sorte de « république universelle » la Chrétienté dite sacrée*. Autrement dit, d'être LIBRES en Politique comme en Religion, afin de vivre ensemble dans une république démocrate-chrétienne universelle¹⁹. D'où, quant à l'Église, leur impie préten-

¹⁹ Au fond, c'est la tentation universaliste de la tour de Babel qui revient sans cesse : réorganiser le monde entre les hommes seulement, sans Dieu à la première place, à tout le mieux à la seconde sur un strapontin ou un siège éjectable (... à la volonté générale), mais surtout, surtout, *derrière* le rang des officiels *humains*. C'est aussi et peut-être surtout une anticipation luciférienne d'un autre Temps de l'humanité, non-encore advenu, un III^e Testament ou *Millenium*, qu'il est coupable de vouloir humainement instaurer quand un tel Acte Unique n'appartient qu'à Dieu (sur cette dernière question si intéressante et tellement d'actualité, voir mon *Bientôt le Règne millénaire*, disponible aux Éd. D.F.T.). « Henri VI [d'Angleterre] n'était pas schismatique [= au sens de : rejeter le droit divin direct du pape], mais Cauchon et les principaux docteurs de Rouen, surtout de Courcelles qui fut l'âme du tribunal, l'étaient à fond. Et ils condamnèrent Jeanne, au nom des mêmes principes par lesquels ils allaient condamner, au concile de Bâle, le Pape Eugène IV et presque dans les mêmes termes. De Courcelles disait : « Gabriel (prénom du pape), qui se vante d'être Eugène IV, est coupable de blasphème contre le Saint-Esprit, par le mépris qu'il fait des décrets du concile de Bâle ; ils participent à son crime, ceux qui nient que le concile puisse déposer le Pape, etc. ». De Courcelles, inspirateur du concile (1429), le fut aussi de Cauchon contre Jeanne d'Arc, qui avait osé appeler de

tion de soumettre l'autorité du Pape à celle du Concile général imparfait (= tous les évêques sans le pape) qui, dans leurs vues, devait être l'activité principale de l'Église et engendrer une sorte d'États-Généraux religieux presque permanent. D'où encore, quant à la France, leur non moins impie projet de la *désacraliser* plus encore que la dépecer en donnant l'Ouest, le Nord et le Sud-Ouest à l'Angleterre et en reconstituant à l'Est une Bourgogne indépendante, sorte d'Austrasie contrenature parce que tournée *contre* la France de droit divin direct. Ces impies n'auraient laissé au pauvre Charles VII qu'un royaume factice purement nominal, une sorte de Centre mou coincé entre des géants nationaux, dans lequel évidemment *le droit divin direct ne pouvait absolument plus s'exercer*. En fait, les subversifs complotaient tout simplement de replacer le roy de France dans la situation géopolitique du... roy tribal de Tournai, c'est-à-dire de Clovis *avant* Tolbiac,

la sentence de Rouen au Pape de Rome » (Vial, p. 202, note 1). Et l'abbé Vial d'enfoncer le clou, quelques pages plus loin : « Sait-on que c'est en vertu de l'erreur *démocratique* que Jeanne fut condamnée au bûcher ? Cauchon repoussa son appel au Pape, parce que Cauchon et ses assesseurs prétendirent, avec le concile schismatique de Bâle dont ils faisaient partie, que *le Pape dépendait de ce concile*. S'il en dépendait, il lui était donc *inférieur*, donc inférieur à Cauchon, membre du Concile. Les démocrates d'aujourd'hui disent de même : « Le Peuple est souverain ! Donc, pas de souverain en-dehors du Peuple ! » (*ibid.*, p. 549, note 2)... Donc, qu'on prenne bien conscience que ces misérables la condamnaient *par désir d'abolir de la vie des hommes tout droit divin direct*, bien entendu en Religion mais parallèlement en Politique, comme le souligne bien notre auteur : d'où leur haine de Jeanne qui voulait rétablir le droit divin direct en Politique et qui, terrible et mortelle aux ennemis de Dieu qu'elle avait en face d'elle, faisait appel pour cela, probablement sans même y réfléchir, au... droit divin direct en Religion résidant dans le pape. Implacable et imparable logique issue du Saint-Esprit de notre immense héroïne dont nos chers catholiques feraient bien de s'inspirer : *pour défendre le droit divin direct en Politique persécuté dans sa personne, elle faisait appel au droit divin direct en Religion résidant dans le pape !* Comme disait le vigoureux abbé Vial des libéraux de son temps, et que nous appliquons à ceux du nôtre : « [Ils] eussent été bien avec de Courcelles et Cauchon ! Les voilà en bonne compagnie, qu'ils y restent ! » (*supra*)...

avant l'épiphanie de la révélation politique Très-Chrétienne, « payant tribut à l'Anglais et même au duc de Bourgogne »²⁰...!!! La géopolitique européenne vue par eux devenait un pacte politico-religieux républicain-démocrate de droit humain, *maastrichtien* avant la lettre, sous égide anglo-germanique, pacte auquel, pour ce qui est de la France, l'infortuné Charles VI, pressé de toutes parts, avait lui-même fini par donner son adhésion à la fin de sa triste vie... la main plus ou moins forcée sans parler de sa pauvre cervelle en capilotade. On se donnait bonne conscience en susurrant fielleusement que le piteux septième du nom Charles n'était peut-être pas le fils de son royal père (le futur Louis XVIII tâchera d'en faire supposer autant des enfants de Louis XVI et de Marie-Antoinette : rien de nouveau sous le soleil des méchants...) : *Rege dubius, rege nullus* !

Bref, il s'agissait d'enterrer sans eau bénite le droit divin direct en Politique et en Religion. Mais, contrairement à nous, ceux qui vécurent dans ce dangereux XV^e siècle eurent l'ineffable consolation de voir le Bon Dieu redonner publiquement, rapidement et vigoureusement, force de loi universelle au double droit divin direct par lequel Il RÈGNE sur tous les hommes aux Temps du Nouveau Testament.

Pour ce qui est de l'Église, ma foi, ce fut assez cocasse, tout le travail subversif républicaniste du diable ne servant finalement qu'à... rétablir magistralement ledit droit divin direct dans la personne du pape. Les méchants, en effet, profitant de la scabreuse situation

²⁰ Conat, p. 39.

du grand-schisme d'Occident, tâchaient, après avoir promu puis tenu en laisse le concile de Pise (qui se révéla impuissant et avorta), de subvertir les textes du concile général de Constance qui prit sa succession, en leur faisant dire que le concile général avait, *de soi*, le pas sur le pape (= c'est ce qu'on a appelé le conciliarisme), alors que les Pères avaient simplement posé la supériorité du concile *exceptionnel, extraordinaire* de Constance sur les *seuls (anti)-papes du Grand-Schisme d'Occident*²¹. La formule employée à l'ouverture du concile pouvait en effet recevoir un sens fort dangereux : « Le Concile de Constance, légitimement assemblé dans le Saint-Esprit, formant un concile oecuménique et représentant l'Église militante, tient sa puissance *immédiatement de Dieu* ; et tout le monde, *y compris le pape*, est

²¹ Il était en effet impossible de terminer le grand-schisme par le moyen des cardinaux car chacun des deux voire trois (anti)-papes en présence avaient ses obédienciers propres, qu'évidemment ne reconnaissaient pas les autres. La Rome cardinalice n'avait donc plus la possibilité de sortir l'Église catholique du schisme, mais, comme le rappelait le C^{al} Journet dans *l'Église du Verbe Incarné*, « à défaut de l'Église romaine, l'élection papale revient à l'Église universelle ». Et c'est précisément ce à quoi servit ce concile d'évêques et de grands dignitaires ecclésiastiques de toutes nations, dont certains Cauchon parmi eux voulaient se servir... pour détruire le droit divin direct du pape et démocratiser l'Église. « Prendraient part, cette fois-là, à l'élection [papale] non seulement les cardinaux présents, mais trente prélats et docteurs, soit six de chacune des cinq nations [France, Italie, Angleterre, Allemagne et Espagne] » (*Histoire des papes illustrée*, Gaston Castella, t. 1, p. 315). Ce fut d'ailleurs l'unique fois dans l'Église qu'un pape fut canoniquement élu par l'Église universelle, dans l'unanimité morale si difficile à obtenir dans ce cas de figure... si périlleux aussi, à cause des menées conciliaristes des rebelles républicains-démocrates ! Soit dit en passant et contre une certaine thèse en vogue chez certains traditionalistes pour prétendument résoudre la *Crise de l'Église*, on prendra grand soin de noter que les trente docteurs choisis pour compléter les électeurs du pape *n'étaient pas, il s'en faut, QUE des évêques résidentiels* : il est en effet théologiquement réprouvé de faire élire, même exceptionnellement, un pape par le concile général imparfait, c'est par le fait même tomber *de facto* dans le conciliarisme hétérodoxe.

obligé de lui obéir en ce qui concerne [la Fin]²², l'extinction du schisme et la réforme de l'Église dans son chef et ses membres ». Cependant, malgré les manœuvres plus ou moins malhonnêtes des hétérodoxes, l'orthodoxie triompha pleinement, et le concile de Constance atteint pleinement son but, savoir

²² Les conciliaristes républicanistes-démocrates avaient falsifié cette déclaration d'ouverture du concile, en remplaçant « finem » par « fidem », *la Foi !* Mais la vraie traduction était bien : « ... et tout le monde, y compris le pape, est obligé de lui obéir en ce qui concerne *la fin (finem)* et l'extinction du schisme et la réforme, etc. »... Évidemment, ce seul iota changeait tout ! Le Dauphin de France tancera d'importance et fustigera en des termes remarquables les théologiens français qui s'étaient fait les promoteurs du conciliarisme au concile, à leur retour de Constance : « [Le conciliarisme] fut sévèrement blâmé à la cour de France. Les députés de l'université [qui l'avaient soutenu au concile, Gerson en tête] y ayant paru, le dauphin, qui était encore Louis, duc de Guyenne, les reçut fort mal, et leur dit en colère : « Il y a longtemps que vous vous en faites un peu trop accroire, en vous donnant la liberté d'entreprendre des choses qui sont bien au-dessus de votre condition : ce qui a causé bien du désordre dans l'État. Mais qui vous a fait si hardis que d'avoir osé attaquer le Pape et lui enlever la tiare [en invoquant la thèse conciliariste que le pape est inférieur au concile universel, non pas un pape douteux, mais *tout pape* en tant que tel], en le dépouillant de sa dignité, comme vous avez fait à Constance ? Il ne vous reste plus, après cela, que d'entreprendre encore de disposer de la couronne du roi, mon seigneur, et de l'état de princes de son sang [voyez comme l'intelligent Dauphin se rend bien compte que si l'on attaque l'un des deux droits divins directs, *automatiquement* cela attaque l'autre...] ; mais nous saurons bien vous en empêcher » (Rohrbacher, t. XXI, p. 152). En revanche, la Curie romaine effectua un travail subtil et persévérant pour rendre vaines ces menées républicanistes-conciliaristes. C'est tout à l'honneur de la Curie, qui, avec le subtil mais très-ferme pape Eugène IV (1431-1447), une vraie « main de fer dans un gant de velours », étouffa avec grande diplomatie et douceur des moyens cette gravissime subversion naissante du conciliarisme, évitant avec beaucoup de tact tout combat frontal avec ses dangereux et puissants tenants, ce qui finira par les isoler, puis les réduire comme tout naturellement]. « (...) La papauté reprit rapidement en main la situation. (...) Pie II [1458-1464] arriva à formuler une condamnation explicite du conciliarisme par la bulle *Exsecrabilis* du 18 janvier 1460. Dès lors, les condamnations pontificales se succédèrent, mais l'idée ne cessa pas de circuler. (...) Sur le concile de Trente, bien que solidement tenu par les papes, plana encore le spectre du conciliarisme dont, parmi les épigones, se trouvent plusieurs positions ultérieures visant à accroître l'autorité des Evêques ou même celle des curés (richerisme) » (article *Conciliarisme* in *Dictionnaire historique de la papauté*, Philippe Levillain, 1994). Il était réservé à nos temps antichristiques de voir le conciliarisme triompher dans un concile général, à Vatican II pour être précis, par la collégialité épiscopale...

l'extinction du grand-schisme par l'élection d'un nouveau Pape *de droit divin direct, c'est-à-dire non soumis au concile général*.

Quant à la France, la remise en vigueur du droit divin direct fut encore plus magistrale et rapide : ce fut Jeanne d'Arc, et ce saint, ce sublime, cet exorcisant, ce très-glorieux nom, suffit à tout dire.

Oh ! comme cela va lestement et droitement quand le Bon Dieu le veut, et combien les meilleures portes de l'enfer sont humiliées... ! Pour autant, ce fut la première fois depuis la fondation de l'Ordre Très-Chrétien en 496, qu'une tentative subversive faillit bel et bien le renverser, ce qui serait très-certainement arrivé pour la France sans la Geste de Jeanne, c'est-à-dire sans l'intervention *concrète* de Dieu dans les affaires... politiques. La révolte politique républicaniste de son époque n'était d'ailleurs pas née de génération spontanée. Dès le XIV^e siècle pour ne pas dire dès le XIII^e, il y eut en effet plusieurs essais d'abolition du double droit divin direct, mais, tout-à-fait impuissants, pas encore mûrs, ils furent vite réprimés et ne servirent concrètement qu'à mieux préparer le terrible coup de boutoir du XV^e siècle²³. Pierre Virion a, dans *Le mystère de Jeanne d'Arc*, une page saisissante sur les similitudes

²³ Quant à l'Église, on note le premier attentat grave contre le droit divin direct du pape, dès le XII^e siècle : les romains, mécontents du pape, excités à cela par le laïciste et hérésiarque Arnaud de Brescia, voulaient rétablir l'ancien Sénat de Rome, ce qui était une atteinte directe contre le pouvoir temporel du pape, et, ainsi, par la bande, occultement, une tentative de rendre l'exercice spirituel de son droit divin direct impossible, exactement comme pour Charles VII si les anglo-bourguignons avaient triomphé. Quoiqu'impuissante et facile à réduire (la mort puis l'élection d'un nouveau pape sur ces entrefaites de mutinerie suffit à ramener l'ordre dans Rome), cette révolte sourde ne cessera plus dès lors de se remuer plus ou moins dangereusement...

que toutes ces tentatives avortées présentent entre elles et surtout avec la Révolution de 1789. C'est, en 1358, Étienne Marcel qui, dans une émeute révolutionnaire, force les appartements du Dauphin futur Charles V, assassine deux de ses proches, puis, après lui avoir fait une harangue insolente, le force de revêtir... le bonnet rouge et bleu, insigne de l'insurrection. C'est, en 1413, Caboches, digne émule de Marcel, qui réédite... la *même* scène : après s'être introduit de force dans la chambre du Dauphin Louis, il contraint le prince à se coiffer du chaperon blanc, la coiffure des révolutionnaires gantois. Et, évidemment, c'est, en 1792, le bonnet rouge imposé au malheureux Louis XVI. L'étonnante réplique, non seulement de cette scène révolutionnaire mais de beaucoup d'autres²⁴, est très-révélatrice : préparée déjà depuis le XIV^e siècle, la Révolution, c'est-à-dire la suppression radicale du double droit divin direct régissant de par Dieu notre Temps des Nations, faillit bel et bien percer... dès le XV^e siècle.

Cauchon d'ailleurs, avec ses comparses plus ou moins ensoutanés, était, avec peut-être moins d'entregent, une sorte de Talleyrand de son temps, démocratisant, humanisant à outrance, maçonnisant avant la lettre pourrait-on dire : Jeanne d'Arc représentait vraiment ce qu'il détestait le plus au monde, lui

²⁴ En 1418, il y eut aussi un assaut de la Bastille, il y eut aussi des massacres d'évêques ! Et le 14 juillet 1418 puis 1429 virent des « hauts-faits » révolutionnaires qui auraient pu avoir la même importance maçonnique que la prise de la Bastille en 1789 ! À ces coïncidences fort troublantes de dates, il faut rajouter que la France fut diplomatiquement subvertie par le *Traité de Westphalie*, et que l'acte subversif principal fut commis lors du banquet final qui eut lieu, là encore, un 14 juillet, le... 14 juillet 1650 (pour la première fois depuis la Noël 496, le droit de préséance de la France sur les autres Nations, basé sur le miracle de la Sainte-Ampoule, ne fut pas reconnu)...!

et ses comparses, à savoir l'Autorité *directe, théocratique*, de Dieu dans les affaires humaines, tant dans celles politiques que celles religieuses, c'est-à-dire sa condamnation par Dieu. Déjà, nous l'avons noté, « en 1405, le Dauphin flagelle ces malfaiteurs politiques : Vous vous en faites beaucoup trop accroire par les entreprises que vous faites *au-dessus de votre pouvoir et de votre rang* et dont le royaume a beaucoup souffert [car ils n'ont pas grâce d'état pour opérer le salut de l'homme, ni en Religion, ni en Politique]. C'est qu'ils veulent être les maîtres de l'État comme de l'Église »²⁵, conclut Pierre Virion.

Car, notons le avec soin, si les catholiques français sont généralement peu conscients qu'aux temps du Nouveau Testament il y a *deux* Institutions divines directes conjointement unies comme mari et femme, l'une religieuse quand l'autre est politique, dont le lien *seul* permet l'enfantement prolifique des chrétiens *complets* (et pas seulement de chrétiens de sacristie), par contre, dans le camp ennemi *on le sait diablement, fichtrement, foutrement bien !* Un proverbe ne dit-il pas : « Si tu veux te connaître toi-même, va te renseigner chez ton ennemi » ? Or, *on ne verra jamais les subversifs de la Chrétienté attaquer l'Église sans la Royauté française, ou vice-versa, toujours, toujours, les deux sont liés dans l'exécration des méchants*²⁶. Il y a tout-de-même bien une raison !

²⁵ *Le mystère de Jeanne d'Arc*, Pierre Virion, p. 52.

²⁶ Dernier exemple avant la Révolution : les fameux *Illuminés de Bavière*, dont le double but secret, révélé seulement dans les derniers grades, était la suppression de la royauté Très-Chrétienne et de la papauté ; c'est un illuminé de Weishaupt qui a gerbé ce vomi de l'enfer, en pleine Terreur : « Il faut étrangler le dernier roi avec les boyaux du dernier prêtre » (Mirabeau)...

Il est loisible maintenant au lecteur de comprendre, par ces rappels historiques, que l'existence sur cette terre de la Société Très-Chrétienne régie par les deux droits divins directs, religieux et politique, est un miracle *permanent* de Dieu, et que parfois la nécessité de réprimer les méchants est tellement urgente, qu'il y faut une éclatante intervention de Dieu, comme ce fut le cas avec sainte Jeanne d'Arc. Toujours est-il que le droit divin direct en Politique existe si bel et bien à côté de celui religieux, qu'à vrai dire le Bon Dieu d'une part, et les méchants de l'autre, ne s'occupent pas d'autre chose pour conquérir la place publique et le cœur de l'homme, de tout homme, le Bon Dieu allant jusqu'au *miracle* pour réactiver le droit divin *direct* politique parmi les enfants des hommes.

Car c'est lui qui commande toutes les avenues publiques, étant la base fondamentale de toute politique *réelle* entre les hommes... et l'assise temporelle du droit divin direct de la Religion, lequel, sans lui, ne pourrait exister sur cette terre. Que le roy de France, c'est-à-dire « *le Vicaire du Christ en la temporalité* » comme on disait si bellement aux temps de saint Louis, règne librement, et les méchants sont impuissants dans la chose politique et conséquemment, celle religieuse, et alors le salut éternel de l'homme sauvé par le Christ est possible ; qu'il soit empêché de régner, et le diable triomphe sur terre, car par la subversion du moyen politique il a alors puissance de subvertir celui religieux, et le péril est *immédiat* en la demeure, pour le salut de l'homme, de tout homme aux Temps des Nations. C'est bien pourquoi, *a contrario*, c'en fut radicalement fini des subversifs dès lors que le droit divin direct de la France

Très-Chrétienne, dont tout le monde désespérait aux temps calamiteux de Charles VII, à commencer par lui, fut remis sur pied par Jeanne agissant en nom Dieu. Remarquez bien que ce fut le SEUL moyen employé pour sauver la situation : lorsque Charles fut sacré Oingt du Seigneur à Reims, la partie était, par le fait même, gagnée.

Les catholiques de toute obédience de nos jours feraient donc bien, de se mettre à la purge de Jeanne²⁷, et se rendre enfin compte dans quel camp *réprouvé* ils se mettent par leur refus du droit divin direct en Politique, par leur attitude *putaine* avec le républicanisme. La grande leçon de l'Histoire des Nations et de l'Église romaine, en effet, est fort simple, comme il ressort bien de notre petit rappel historique : la réactualisation du droit divin direct en Politique ou théocratie, gisant en France et nulle part ailleurs, est le chemin OBLIGÉ de notre salut temporel ordonné à celui spirituel, et c'est parce qu'il est la base *fondamentale* de l'Ordre de la Civilisation, à l'égal du droit divin direct de l'Église récapitulé dans l'infailibilité de l'Évêque de Rome.

On peut d'ailleurs se demander pourquoi les gens qui s'autobaptisent très-pharisaïquement de « *bonne droite* » ne tiennent aucun compte du droit divin direct en Politique, quand ils reconnaissent par ailleurs si bien celui du pape et de l'Église (puisqu'ils refusent énergiquement Vatican II qui y a réalisé ce projet rose-croix de républicanisation) ? Il y a là tout-de-même, de leur

²⁷ Cela ne consiste pas à chanter à tue-tête « À l'étendard ! » à la sortie de la grand'messe tradi. le jour de sa fête... et puis à emboîter après le pas du *républicain-démocrate* Le Pen pour un certain défilé, dans la contradiction des principes voire le crétinisme le plus total !...

part, une fort étrange inconséquence, une bien curieuse contradiction²⁸... On les voit en effet accepter sans état d'âme aucun le régime républicain-démocrate issu de la Révolution, y veau-ter sans aucun remord de conscience, autrement dit ravalier le bien commun en Politique à un *parti*, le *parti unique* (car quand même le candidat aurait un programme parfaitement catholique, cela, dans le cadre républicain-démocrate post-révolutionnaire, resterait un *parti* même s'il venait à triompher légitimement par les urnes, *par le seul fait qu'il appuie sa légitimité sur les « droits de l'homme »*²⁹) ; c'est-à-dire qu'ils rejettent, avec une tranquillité, une sérénité d'esprit peu croyables depuis le concordataire Pie VII, l'Institution divine de la France royale Très-Chrétienne, concrétisation du bien commun pour le Temps des Nations, elle *et elle seule* par la grâce de Dieu ayant ce pouvoir de l'actualiser *réellement*. Et, par-dessus le marché, ils se croient, et souvent avec quel orgueil Seigneur Jésus !, catholiques et français plus blanc que blanc, les justes et les purs « mains propres et tête haute » comme il n'y en a jamais eus avant eux...!

²⁸ Voyez, par exemple, même M^{gr} Lefebvre intituler, dans le dernier livre qu'il a écrit *Ils l'ont découronné*, tout un chapitre par « Jésus-Christ, roi des républiques » ! Comme si, voyons, il était politiquement possible qu'un roi puisse n'avoir aucun royaume pour y régner, mais seulement des républiques !!!

²⁹ Il nous est bon de citer ici saint Pie X, qui a fort bien dénoncé dans sa célèbre première encyclique, « *le parti de l'ordre* » : « ... Il en est, et en grand nombre, nous ne l'ignorons pas, qui, poussés par l'amour de la paix, c'est-à-dire de la tranquillité de l'ordre, s'associent et se groupent pour former ce qu'ils appellent le parti de l'ordre. Hélas ! Vaines espérances, peines perdues ! De partis d'ordre, capables de rétablir la tranquillité au milieu de la perturbation des choses, il n'y en a qu'un : le parti de Dieu » (cité par Fernessole, t. II, p. 441). Quel dommage que saint Pie X lui-même n'a pas été au fond de cette magnifique parole, en reniant la pratique concordataire du Saint-Siège et en disant que le « parti de Dieu », c'est celui du droit divin direct du roy de France, sinon rien, RIEN !

Éh bien non, mille fois non ! Cette attitude, qui ne peut prétendre qu'au pharisaïsme et/ou à la prostitution, n'est ni catholique ni française. On ne saurait en effet se vanter d'être toujours *vraiment* l'un et l'autre quand on rejette sciemment l'un des deux droits divins directs institués par Dieu pour notre Temps, à savoir celui de la France Très-Chrétienne. Car de toutes façons, qu'on en ait ou non conscience, cela *oblige* au moins théoriquement à supprimer l'autre, celui de l'Église, conséquence qui était une *évidence* pour nos ancêtres, nous l'avons vu tout-à-l'heure avec le Dauphin de France réprimandant les cabochards, et que l'Histoire ecclésiastique récent nous montre maintenant crûment réalisée, la liberté religieuse de Vatican II qui est la suppression du droit divin direct de l'Église, étant en effet rien moins que très-légitime fille, conséquence immédiate, de la pratique concordataire, qui est suppression du droit divin direct de la France.

Ici, il sera sans doute bon de remarquer que cette faute *politique* gravissime de Pie VII eut un direct retentissement *religieux*, dans un châtement public et de terrible conséquence. En effet, si l'on en croit la symbolique des nombres, 70 représente une durée métahistorique liée au Plan divin³⁰. Or, il est quand même très-

³⁰ Voyez par exemple que dans l'Ancien-Testament, le châtement de l'exil juif à Babylone dura 70 ans, durée précise d'ailleurs révélée à Daniel par un Ange ; de même, 70 ans après la naissance du Christ refusée comme on sait par les juifs, Jérusalem était détruite de fond en comble. Et ceci, parce que, selon la fameuse prophétie des « soixante-dix semaines », le déroulement, le dénouement prophétique s'opère par le chiffre 70. On peut aussi remarquer que 70 ans après la chute juridique de Rome, l'an 476, elle fut complètement rasée et vidée de ses habitants, l'an 546, par le goth Totila, « en sorte que pendant quarante jours et plus, suivant l'expression d'un auteur du temps, il ne demeura pas à Rome une seule personne humaine mais seulement des bêtes sauvages » (Rohrbacher, t. IX, pp. 154-155).

curieux de constater que, à une année près, 70 ans après la signature du Concordat de 1801 apostasiant la royauté Très-Chrétienne, les États donnés de par Dieu à la papauté, et donnés *par le roy Très-Chrétien*, ayons garde de l'oublier, furent supprimés définitivement, l'an 1870. La terrible leçon n'est-elle pas évidente ? Ne sommes-nous pas fondés à conclure que le pouvoir politique de droit divin direct étant apostasié par la papauté, celle-ci voyait son assise temporelle supprimée, comme par un lien métapolitique très-direct de cause à effet (ce qui entraînera inéluctablement à brève échéance la suppression du droit divin direct religieux) ? Exactement comme 70 ans après le rejet du Christ, Jérusalem sera rasée ?

Pie IX, certes, se plaindra amèrement de cette spoliation, envisageant prophétiquement que la mort mystique de l'Église, c'est-à-dire la subversion du droit divin direct du pape, ne pouvait que s'ensuivre... et avec combien de raison ! Il dira haut et fort que cette ceinture d'État temporel autour de Rome lui était *absolument nécessaire* pour asseoir l'autorité et la liberté *spirituelles* du Saint-Siège devant les Nations. Mais, las !, lui non plus ne comprendra pas que la condition essentielle pour *l'existence* des États pontificaux est *l'existence* de l'Institution politique divine, à savoir la France et la Royauté Très-Chrétiennes, dont... la papauté, par Pie VII, avait ratifié l'abolition dans un véritable et sacrilège sabordement ! Et, comble de la folie sacrilège, au prétendu nom d'une « nécessité urgente de l'Église » !! Comme s'il pouvait jamais devenir providentiellement urgent, un jour, que l'Église supprime l'assise et défense temporelle que le Christ lui a donnée

en ce très-bas monde pour y vivre et assurer le salut des âmes !!!

*Car non seulement les États pontificaux ont été donnés par la royauté Très-Chrétienne, mais, c'est historique, le roy de France en était, à parité avec le Pape, le Chef politique. Et donc, la suppression de la royauté française par le pape empêchait radicalement l'existence des États pontificaux ! Alors, les protestations de Pie IX, justement douloureuses certes mais incomplètes et donc inopérantes, ne recueilleront que le sourire sardonique des subversifs voyant, avec une joie mauvaise, s'avancer leur triomphe terrestre... qui arrive bientôt. *Adveniat antechristum regnum tuum*, se réjouissent ces misérables.*

Et on a assez vu par la suite des temps combien les craintes de Pie IX étaient fondées (contrairement au délire optimiste-fou de Pie XI qui se félicitait de ne plus avoir le souci d'un État temporel, s'imaginant que l'Église n'en aurait que plus d'Autorité dans la chose spirituelle devant les Nations...!) : le Pape, n'ayant plus de revenus pour tenir son rang de suprématie universelle sur tous les peuples de la terre, fut désormais à la merci du denier de Saint-Pierre pour survivre, puis, de fil en aiguille, à la botte plus ou moins judéo-maçonnique de certaines banques... qui, évidemment, pourront en contre-partie faire de plus en plus la pluie et le beau temps au Vatican³¹.

Conclusion : la suppression de l'Institution *politique* divine instaurée de par Dieu à la Noël 496, cautionnée,

³¹ Le scandale faillit en éclater sous Jean-Paul 1^{er}, avec la très-ténébreuse Loge P 2 et l'évêque mafieux Marcinkus, mais il est vrai qu'en un temps où les États pontificaux existaient pourtant encore quoique mal gérés, on pouvait déjà voir le pape Grégoire XVI recevoir en audience particulière, pour cause de gros sous, un... Rotschild...!

ratifiée par Pie VII, a engendré celle de l'existence *politique* de l'Église devant les Nations, et cette dernière suppression *a soumis très-concrètement l'Église au monde*³², lequel, bien entendu, s'est trouvé en force pour lui imposer sa loi, et cette fois-ci, dans... le domaine religieux. Et non l'inverse, comme le pensait follement Pie XI. Car, d'accords de Latran³³ en discours pacifistes onusiens (*d'abord* ceux de Pie XII, avant les dérapages incontrôlés de Paul VI en 1965...), on est arrivé très-vite à Vatican II, suppression en droit de l'Institution divine de l'Église catholique par la liberté religieuse, l'oecuménisme, etc., comme l'a très-bien vu, en se focalisant exclusivement, pour sa part, sur le ralliement de Léon XIII, Philippe Prévost dans son livre *L'Église & le Ralliement*.

Ce qu'il est surtout intéressant de retenir de cet autre rappel historique qui, remarquons-le bien, corrobore la fondamentale leçon de la crise du XV^e siècle,

³² Un protestant saura bien comprendre cette grande loi, beaucoup mieux que les catholiques apparemment, il aura cette terrible phrase : « Dès que la Religion devient servante de l'État, il est permis de la regarder, dans cet état d'abaissement, comme *l'ouvrage des hommes*, et même comme une fourberie » (*Théologie dogmatique*, R.P. Perrone, t. V, p. 48, note 1).

³³ Voici l'article 24 des Accords de Latran, véritable suite & fin des subversifs *Traité de Westphalie* excommuniant pratiquement le pape des problèmes politiques internationaux : « *Le Saint-Siège ne peut s'intéresser aux conflits entre pays et aux congrès qu'à la suite d'un appel unanime des parties intéressées* ». Un vrai sommet dans l'hypocrisie, cet article ! Car, convenons-en, quand il y a conflit, il y a de toutes façons *forcément* toujours une des parties qui veut outrepasser ses droits, un méchant, quoi ! Comment donc cette partie de mauvaise foi, qui ne veut pas de la morale, pourrait-elle être bien d'accord pour soumettre le règlement du conflit au pape... dont le premier rôle sera de faire triompher la morale ??! Donc, bien décodé dans le réel, cet art. 24 revient à dire : « Le Saint-Siège ne pourra JAMAIS s'intéresser aux conflits entre pays » Malgré le vague appendice final (« le Saint-Siège, en chaque cas, pouvait faire valoir sa puissance morale et spirituelle »), c'était en droit carrément mettre l'Église et son Autorité spirituelle sur la touche. Et Pie XI, *le pape des Cristeros*, a bien entendu signé ça !

c'est que la « Crise affreuse » (Secret de La Salette) de l'Église a sa cause *première* dans une erreur politique et non religieuse : elle commence par l'apostasie PAR LES PAPES de l'Institution divine en Politique, de la royauté Très-Chrétienne, ô abomination de la désolation vraiment affreuse, oui da, la très-sainte Vierge avait bien prophétisé.

Daniel de Priezac, conseiller d'État et membre de l'Académie française, écrivit en 1638 un livre *Des droits et prérogatives des roys de France*, pour réfuter l'hérétique Jansénius qui, comme par hasard, dans le livre où il distillait son si pervers venin spirituel, vitupérait aussi hargneusement contre la prééminence des roys de France basée sur la Sainte-Ampoule. Il y écrit cette magnifique phrase : « L'ORDRE ET LA SÉCURITÉ DE L'UNIVERS SEMBLANT LIÉS D'UN INDISSOLUBLE LIEN AVEC LA PÉRENNITÉ DE CE ROYAUME [DE FRANCE], selon cette parole des oracles : TANT QUE LES ROYS DE FRANCE SUBSISTERONT, LA MAJESTÉ DE ROME NE PÉRIRA PAS, PARCE QU'ELLE A SON SOUTIEN DANS CES ROYS »³⁴.

Être l'assise temporelle de l'Ordre universel, et singulièrement de la chose religieuse, c'était la mission davidique impartie à la tribu de Juda. Éh bien, nos ancêtres soi-disant crédules et obscurantistes étaient beaucoup moins fous que nous. Ce que cet auteur écrivait contre Jansénius se réalisa *par la négative*, point par point. Tout se tient dans l'Ordre Très-Chrétien. L'on ne saurait renverser le mur de soutènement de l'édifice spirituel, « le mur inexpugnable de la chrétienté » (pape

³⁴ Rapporté par Dessailly, p. 188.

Honorius III), sans que l'édifice lui-même, devenu aussi fragile qu'un château de cartes, ne s'écroulât tôt ou tard au moindre souffle de Satan.

Alors donc, pour conclure notre propos, on ne saurait, comme le font *perseverare diabolicum* les catholiques de nos jours depuis la Révolution, dissocier les deux droits divins directs et prétendre maintenir la Tradition uniquement pour celui religieux, en luttant contre l'hérésie de la liberté religieuse de Vatican II, sans tenir aucun compte de celui politique, en participant, ne serait-ce que par le vote blanc, au système républicain-démocrate actuel. C'est un positionnement « traditionaliste » (!) aussi hérétique que celui de la liberté religieuse, l'oecuménisme, la nouvelle messe, etc., prenons-en bien conscience !

Pourquoi, d'autre part, les négateurs du droit divin direct en Politique, ceux du passé comme ceux du présent du reste, admettent-ils généralement bien que Dieu gérasse *concrètement* les affaires politiques de l'Ancien-Testament, mais plus celles du Nouveau ? Certains osent soutenir que c'est parce que nous serions politiquement extraordinairement évolués par rapport à ces sous-barbares qu'étaient les juifs. Nous verrons tout-à-l'heure que les juifs n'étaient pas si inférieurs que cela à l'*homo modernus* sur le plan politique, aux temps de Samuel du moins, et que de toutes façons, quand on agit en démocrate moralement *sans-culotte* (dans tous les sens du terme, hélas...), on a fichtrement intérêt à ne pas trop parler de supériorité sur le plan de la morale politique... même par rapport aux juifs, oui monsieur ! On verra surtout que la POLITIQUE DIVINE D'ABORD n'est pas une question d'Ancien ou de

Nouveau Testament, mais qu'elle répond à un besoin fondamental de la nature humaine elle-même depuis la déchéance du péché originel, nonobstant toute économie de salut en cours : on l'a déjà vu ensemble³⁵, il est théologiquement nécessaire que Dieu par le Christ assume et réalise Lui-même *théocratiquement* le bien commun dans toutes les économies de salut (de manière différente dans chacune d'elle bien sûr), parce qu'il est médiatement indispensable au salut de l'homme et parce que l'homme déchu est incapable de le mettre en oeuvre.



Enfin, si l'on pousse nos catholiques contemporains jusqu'à leurs derniers retranchements républicains-démocrates, on voit les meilleurs et les plus intelligents d'entre eux s'esquiver derrière la scolastique en général et la très-haute autorité de saint Thomas d'Aquin en particulier. Le « docteur commun », résumant la sagesse de l'Occident Chrétien, diront-ils, n'a pas parlé de la nécessité théologique d'une Institution divine dans l'ordre politique, et les Papes modernes l'ont tout simplement suivi sur cela. Donc, *il n'y a pas d'assise doctrinale véritable à une Institution divine en Politique, on ne doit pas en tenir compte*. Donc encore, c'est que le régime républicain naturel est *en soi* valide (bien sûr ! si pas droit divin direct, y'a bon banania-république : pas de moyen terme !). Comme d'ailleurs saint

³⁵ Dans les deux premiers chapitres du *Traité*.

Thomas le reconnaît expressément pour cette forme de gouvernement, et les papes l'ont rappelé jusqu'à satiété de leur côté³⁶. Donc, donc, donc, faisons court, notre devoir de catholique, c'est d'aller voter pour le meilleur, à moins que ce ne soit pour le moins mauvais, on ne sait trop.

Or, le raisonnement que dessus, des prémisses à la conclusion en passant par tous les chaînons, est entièrement et radicalement faux.

Premièrement et avant tout, parce qu'il s'asseyait sur une équivoque mensongère. Dans le système politique post-révolutionnaire de nos jours en effet, le bien commun est obligatoirement réduit à *un parti* cohabitant égalitairement avec d'autres, qui n'ont pas forcément comme but, ainsi que lui justement, d'actualiser le bien commun. Or, dérivant de l'Ordre divin et finalement de Dieu Lui-même, le bien commun n'est pas *un parti* qui doit lutter avec d'autres, nocifs ou même simplement inférieurs à lui dans l'expression du bien politique,

³⁶ À satiété. Le mot n'est que trop vérifié, hélas. Voici par exemple la scandaleuse affirmation de Léon XIII, reprise par Pie XII dans son radio-message de Noël 1944 (« il est à peine nécessaire de la rappeler », dit ce dernier !) : « Il n'est pas défendu de préférer des gouvernements modérés de forme populaire, pourvu que reste sauve la doctrine catholique sur l'origine et l'exercice du pouvoir » (traduction dans le réel : « il n'est pas défendu d'aller forniquer avec une prostituée, pourvu que reste sauve la doctrine catholique sur la vertu de pureté ») ; puis encore : « L'Église ne réproouve aucune des formes variées de gouvernement, pourvu qu'elles soient aptes *en elles-mêmes* [le voilà, le fameux, l'hérétique *en soi* scolastique !] à procurer le bien des citoyens » (*Libertas*, 20 juin 1888, in fine), ce qui est professer l'hérésie pélagienne en Politique dans toute sa splendeur... Car en effet, il est *hérétique* de prêcher une république naturelle, si l'on ne dit pas *en même temps* aux hommes qu'il leur est impossible de la réaliser ici-bas sans le secours très-express et adéquat d'une grâce divine spécifique à la sphère politique, c'est-à-dire non-dérivée des sept Sacrements ecclésiastiques : et le Christ l'a donnée à la Noël 496 pour gérer « *jusqu'à la fin des temps* » (Testament de saint Rémy) toutes les « républiques » naturelles (qui d'ailleurs, la plupart du temps, s'avèrent être des royautes), par une race royale théocratique qu'Il a choisie à cet effet.

pour triompher ; *il n'a pas à s'imposer, à faire valoir ses droits, Lui, et lui seul, EXISTE, le reste n'existe pas.*

Dans son *de Regno*, saint Thomas d'ailleurs ne suppose pas un moment qu'il en soit autrement, il ne suppose pas une démocratie entre partis du bien et du mal ou même du moins-bien, mais uniquement entre les différentes composantes du bien commun, entre toutes les forces vives sociales ou *faisceaux* de la Nation, si l'on nous permet l'usage de ce mot diabolisé. Professer que le bien commun est un parti à égalité avec d'autres partis qui professent le mal commun ou le moins-bien commun, c'est tout simplement ne pas croire au Règne du Christ et pas plus au bien commun véritable. Le corollaire est évident : militer pour faire *démocratiquement* triompher le bien politique *comme un parti*, au moins d'une manière pratique en allant voter, est en soi formidablement scandaleux voire même *antichrist*, puisque c'est, dans le principe, admettre le même droit à l'erreur et à la Vérité !

À supposer, par extraordinaire, qu'on puisse faire triompher le bien commun de cette manière démocratique, hé bien, cedit bien commun ne nous viendrait plus de Dieu mais... *de l'homme*, qui aurait réussi à l'imposer. Le bien commun serait donc *créé* par l'homme : et voilà justement le grand mensonge politique, le primordial désordre moral de la Révolution ! Car en outre, on ne peut imposer le bien commun par les *seules* forces de l'homme que par les *mauvaises*, à savoir l'orgueil, l'ambition, la vaine gloire humaine, la mystique de la force, l'idolâtrie des dons humains, etc. : tout le problème est là. C'est à tout cela que faisait allusion saint Pie X que nous avons cité plus haut, lorsqu'il dénonçait

ceux qui militaient dans « le parti de l'ordre ». Donc, on voit déjà, avant même d'en venir à la question de fond, que le raisonnement scolastique basé sur une « république du bien commun » ne saurait EN AUCUNE MANIÈRE s'appliquer à notre situation politique issue de la Révolution, à un quelconque « parti de l'ordre » déjà dénoncé par le pape saint Pie X au début du siècle : admettre la légitimité, la validité de notre système politique actuel, c'est tout simplement PÉCHER, quand on ambitionne d'être un « catholique et français toujours » un peu au-dessus des « veaux français » dont se moquait à si juste titre de Gaulle (qui d'ailleurs n'en était que la tête... de veaux). Premier point important.

Deuxièmement, situons bien le problème : serait-il possible qu'une « république du bien commun », et non plus une « *démocratie partisane* du bien commun », puisse exister sur cette terre par les seules forces de l'homme fût-il chrétien, *mais sans un droit divin direct explicite*, comme le soutient cette fois-ci bel et bien (ou plutôt mal) saint Thomas d'Aquin ? Pour répondre correctement à cette question, il faut commencer par poser la définition véritable de ce qu'on appelle « le bien commun », ce qui va hélas nous amener à constater que les scolastiques, à commencer par saint Thomas d'Aquin, semblent ne pas connaître un *distinguo* capital, ce qui est vraiment fort surprenant.

Dans notre précédent chapitre, nous avons en effet soigneusement rappelé que le bien commun *véritable, digne de ce nom*, s'entendait exclusivement, depuis le passage du Christ sur cette terre, de celui qui est ordonné à la Révélation. *Or, tous les scolastiques que nous avons parcouru prennent comme référence du bien commun,*

celui gréco-romain opéré dans l'Antiquité. Et c'est là que gît l'erreur CAPITALE, qui va engendrer toutes les autres. Car dans les temps de l'Antiquité, c'est à tort qu'on parle de bien commun, il ne s'agit en réalité que d'UN EFFORT COLLECTIF pour engendrer ledit bien commun (cet effort-là, certes méritoire voire édifiant, était encore au pouvoir d'hommes déchus). Mais, faut-il le préciser, cet effort ne fait pas exister le bien commun. Car le bien commun, de toutes façons, l'aurons-nous assez répété en ce Traité, n'a qu'un Nom : le Christ révélé dans la sphère sociopolitique, réalisant LUI-MÊME l'être social de l'homme, de tous et chacun, dans sa plénitude et perfection.

Or, quant au véritable bien commun, c'est-à-dire celui ordonné à la Révélation, il est impossible à l'homme déchu de l'actualiser pour lui et ses semblables (cela reviendrait en effet à poser cet axiome théologique hérétiquement pélagien que « l'homme est capable du Christ »). Nous en avons exposé sommairement la raison théologique dans notre précédent chapitre, elle est infiniment simple : c'est que, à cause du péché originel, l'homme *ne peut même plus concevoir le bien commun véritable* (encore moins, donc, peut-il le réaliser !), il y faut nécessairement la Révélation : « Le salut du genre humain par une grâce surnaturelle appelait une Révélation, non seulement de l'ordre surnaturel et des mystères qui l'intègrent, *mais aussi des vérités fondamentales de la raison et de la morale [dont les vérités touchant le bien commun sociopolitique sont une éminente partie]*³⁷. Car une nature déchue ne pouvait

³⁷ Perrone, t. I, p. 36. « [Car l'homme est impuissant à tout bien véritable] quelle que soit la puissance dont jouit la raison humaine pour découvrir les devoirs de l'homme envers Dieu, envers le prochain, envers lui-même ; comme cette raison humaine n'a pas de motifs suffisants et en rapport avec tous ces devoirs pour

plus trouver en elle-même, du moins d'une manière permanente et chez tous, les conditions normales d'exercice de la raison qui en aurait assuré l'infailibilité. À la suite du péché, les vérités naturelles d'ordre métaphysique et moral ne pouvaient plus être tenues par tous, facilement et avec pleine sécurité, si Dieu Lui-même ne les avait révélées », synthétisait le frère Georges Frénaud, moine de Solesmes³⁸.

contraindre les hommes à s'acquitter de tout ce qui s'y rattache, et pour les contenir dans le devoir et les arracher aux vices ; ainsi que le prouve de fait l'expérience de tous les siècles, il est nécessaire, ou que, au détriment de la société et de ses droits, les hommes vivent sans aucun frein, à l'exemple de la brute, ou qu'il existe en-dehors de la nature humaine un motif quelconque qui renferme toutes ces choses-là, *c'est-à-dire une révélation surnaturelle et divine*, ou, ce qui revient au même, comme la raison humaine ne fournit pas par elle-même des motifs suffisants pour retenir les hommes dans le devoir et les retirer de l'abîme du vice, nous en concluons de nouveau et avec raison que la révélation divine et surnaturelle est nécessaire, même pour les choses que l'on peut connaître à l'aide des lumières de la raison [ce raisonnement concerne éminemment le bien commun sociopolitique]. Saint Thomas, p. 1, q. 1, prouve que, même pour les choses que la raison humaine peut connaître de Dieu, l'homme eut besoin de la révélation divine, parce qu'il n'y a qu'un petit nombre de personnes qui, par le raisonnement, découvriraient la vérité sur Dieu, encore leur faudrait-il un long temps, et cette vérité serait-elle [par]semée d'erreurs, bien cependant que le salut de l'homme dépende de la connaissance de cette vérité, puisqu'il est en Dieu. Il développe et prouve la même vérité, soit 1. 2 q. art 4, dans le corps, soit contre les gentils, liv. 1, c. 4 » (*ibid.*, note 2).

³⁸ Dans la *Préface* qu'il rédigeait pour la réédition de l'ouvrage majeur de Blanc de Saint-Bonnet, *L'infailibilité*, en 1956, p. 24. Ce n'est pas, nous l'avons déjà dit plus haut, que l'homme, sporadiquement et fuitivement, ne puisse arriver à concevoir une vérité particulière, comme le professaient hérétiquement les jansénistes et Calvin avant eux. Saint Thomas d'Aquin a sur cela le mot juste et l'équilibre parfait : « L'homme, après le péché, n'a pas plus besoin de la grâce de Dieu qu'auparavant, mais pour plus de choses : pour guérir et pour mériter ; auparavant, il n'en avait besoin que pour l'une des deux, la dernière. Avant, il pouvait, sans le don surnaturel de la grâce, connaître les vérités naturelles, faire tout le bien naturel, aimer Dieu naturellement par-dessus toutes choses, éviter tous les péchés ; mais il ne pouvait, sans elle, mériter la Vie éternelle, qui est chose au-dessus de la force naturelle de l'homme. Depuis, il ne peut plus, sans la grâce ou sans une grâce, connaître que quelques vérités naturelles, faire que quelques bien particuliers du même ordre, éviter que quelques péchés. Pour qu'il puisse tout cela dans son entier, comme auparavant, il faut que la grâce guérisse l'infirmité ou la corruption de la nature. Enfin, après comme avant, il a besoin de la grâce pour mériter la vie éternelle, pour croire en Dieu, espérer en Dieu, aimer Dieu surnaturellement, comme objet de la

Il faut d'ailleurs lire la suite, fort intéressante. Le Fr. Frénaud résumait, dans cette *Préface* que nous rapportons, le cheminement intellectuel de Blanc de Saint-Bonnet (philosophe lyonnais contre-révolutionnaire qui avait retrouvé la Foi après l'avoir perdue dans la tourmente révolutionnaire), pour arriver à la nécessité absolue d'une Autorité spirituelle infaillible dans le monde, qui s'avère être l'Église. Or, le même raisonnement, *exactement le même*, s'applique à la chose politique qui, elle aussi, a besoin d'une Autorité infaillible pour révéler et manifester le bien commun dans le monde : nos théologiens viennent en effet de nous expliquer que l'homme déchu ne peut plus accéder non seulement aux vérités d'ordre surnaturel, *mais pas plus à celles d'ordre naturel*.

Lisons notre moine solennien en faisant la transcription : « Et nous savons, poursuit-il, que Dieu a parlé, révélant aux hommes, non seulement les mystères secrets de sa Vie intime, inaccessibles à la seule raison, *mais aussi toutes les grandes vérités naturelles qui sont à la base d'une vie humaine vertueuse* [c'est là définir le but même de la société politique, c'est-à-dire le bien commun, selon saint Thomas d'Aquin : réaliser une vie vertueuse entre les hommes ; or, impossible en effet à l'homme de comprendre ce qui constitue le bien commun véritable, et surtout d'en vivre, sans une Révélation particulière cautionnée par l'Autorité divine, de ce qu'est véritablement le bien commun, comme le Fr. Frénaud, résumant Blanc de Saint-Bonnet va bien l'expliquer :].

vision intuitive (*Summa*, 1, q. 95, a. 4, ad. 1 - 12. Q. 109, a. 2 - Ibid., a. 3 - Ibid. a. 4) » (Rohrbacher, t. XXVII, p. 340).

« Toutefois, si Dieu n'avait parlé qu'à un moment de l'histoire, ou si, ayant parlé pendant un certain temps, la Révélation publique était devenue achevée, tout le problème de sécurité se reposait pour la conservation de ces vérités que les passions et les faiblesses de l'homme ne pouvaient permettre de garder intactes. La même nécessité morale qui avait appelé la Révélation appelait aussi *le maintien PERMANENT d'un organe infaillible, tenant de Dieu Lui-même le pouvoir et la mission de conserver intact et toujours vivant le dépôt révélé* [ce raisonnement fait pour l'Église s'applique merveilleusement bien pour l'élection divine d'une nation et d'une dynastie royale choisies par le Christ pour Lui tenir lieu « d'organes infaillibles » pour manifester *en permanence* à la face des hommes ce qu'est le « bien commun »...]. C'est ainsi que le fait de la chute originelle, connu il est vrai lui-même par la Foi, mais, même aux yeux de la raison, seule explication possible de la misère actuelle du monde, rendait *nécessaire*, si Dieu par miséricorde voulait conserver la race humaine, *un organisme spirituel doté par Lui de la prérogative d'Infaillibilité*. Cet organisme, c'est l'Église ou mieux l'autorité suprême de l'Église, le souverain pontife [c'est-à-dire le droit divin direct quant au spirituel ; le même raisonnement, *stricto sensu*, est à tenir pour la chose politique parce que, ordinairement, elle est médiatement nécessaire au salut éternel de l'homme : pour la sphère politique-temporelle, il faut donc aussi « *un organisme spirituel doté par Lui de la prérogative d'Infaillibilité* »]. Arrivé à ce point de son raisonnement, Blanc de Saint-Bonnet développe longuement, avec une maîtrise incomparable, toute une théologie profonde et lumineuse de l'Église, et montre

les caractères propres de son autorité. Il faudrait dire combien ces pages sont opportunes et bienfaisantes, très spécialement pour notre époque où, hélas !, nous perdons le sens même de l'obéissance [à une Autorité divine extrinsèque à l'homme, veut dire l'auteur ; et combien le constat se vérifie de même pour la Politique, où l'homme moderne y compris, las !, et même surtout, le pape, est persuadé d'être libre par rapport à l'Institution de salut politique créée par Dieu dans la France Très-Chrétienne...!].

« Elles montrent surtout, avec une clarté que corroborent, hélas !, les expériences sociales les plus récentes, comment la véritable liberté de l'homme n'est sauvegardée et affranchie de tout esclavage que par sa soumission entière à la seule autorité devant laquelle elle a le pouvoir et le devoir de s'incliner sans rien perdre de sa dignité : l'autorité divine, exercée sans doute par des hommes, mais uniquement en vertu d'un droit divin [= l'auteur de ces lignes fait allusion à l'autorité de l'Église et au pape mais, répétons-le, combien son raisonnement s'applique à l'Institution divine de la France Très-Chrétienne et au roy de France !]. Aussi longtemps qu'ils continueront de méconnaître cette vérité fondamentale, les sociologues feront fausse route et creuseront fatalement le lit de la plus dure des oppressions, celle de l'anarchie [combien le propos de Fr. Frénaud s'applique pour la politique !] » (fin de citation).

À la suite de Blanc de Saint-Bonnet, Fr. Frénaud vient donc de nous rappeler que sans la Révélation, l'homme à cause de la Chute ne pouvait plus arriver à concevoir (sans parler même de réaliser !) les vérités naturelles d'ordre métaphysique et moral, dont le bien

commun est une des plus hautes voire celle la plus élevée, « *la plus parfaite* », « *contiguë au divin* » pour reprendre les propres termes de saint Thomas lui-même dans son *de Regno*. Il fallait donc une Institution divine extrinsèque à l'homme pour lui rappeler *en permanence* ce qu'est le bien commun et plus encore pour, avec l'aide de Dieu, l'actualiser. Certaines élites de l'Antiquité, d'ailleurs rares au rapport même d'Aristote, pouvaient approcher intellectuellement le bien commun³⁹, mais en tout état de cause elles ne pouvaient nullement le concrétiser sur terre. *Donc, reprenons le fil de notre propos, quand on suppose en prolégomènes, comme le font les scolastiques et saint Thomas, que les Temps de l'Antiquité réalisent une république du bien commun, par exemple dans la Rome antique, c'est absolument et*

³⁹ Il semble que c'est Cicéron qui l'a le mieux entrevu. Après avoir montré que tout ce que Confucius, Platon et Cicéron ont imaginé de plus parfait pour leur société idéale, se trouve réalisé et au-delà dans l'Église catholique, Rohrbacher, dans son *Histoire Universelle de l'Église Catholique*, t. I, p. 11, ajoute : « Dans cette divine constitution de l'humanité, la forme du gouvernement est telle que la souhaitent Platon et Cicéron. Ils en distinguaient trois : le gouvernement d'un seul, le gouvernement de quelques-uns, le gouvernement du grand nombre. Tous les trois sont bons, quand la loi véritable y est observée ; quand elle ne l'est pas, tous les trois dégénèrent en tyrannie. Un quatrième leur paraît, surtout à Cicéron, infiniment préférable, comme réunissant les avantages des trois autres, sans leurs dangers : *c'est une monarchie tempérée d'aristocratie et de démocratie*. Or, tel est le gouvernement de l'Église », conclut notre abbé historien, en réponse préliminaire à un contradicteur. Il aurait bien pu rajouter, si son démocratism lamennaisien ne lui avait hélas obscurci l'esprit : *tel est aussi le gouvernement de la France Très-Chrétienne* : démocratie dans les villages (l'historien Funck-Brentano a rédigé des pages enthousiastes et lyriques sur le grand chêne du village sous les feuilles ombragées duquel les anciens et les chefs de famille se réunissaient après la grand'messe pour prendre des décisions très-importantes, que de nos jours admirablement démocratiques, seuls les grands décideurs politiques prennent au-dessus de leurs têtes et sans tenir aucun compte des édiles communaux...), aristocratie dans les provinces, royauté à la tête de la Nation. Tel est encore le gouvernement naturel régissant la simple cellule familiale, entre le père, la mère, et les enfants... tout ceci du reste en analogie et par imitation du gouvernement Trinitaire au Sein béni de la Divinité, rien moins !

gravement erroné, inexact, c'est forcer le mot : il s'agit seulement, en droit et en fait, d'un ESSAI de bien commun (« non-transformé », pour employer un langage de rugby-man, et qui ne peut être transformé que par le Christ). Ce n'est que dans les temps post-évangéliques que le « bien commun » n'est plus une inchoation, une espérance non-concrétisée, qu'il est advenu réellement sur cette terre, au moins dans le principe : c'est le Règne sociopolitique du Christ vécu pratiquement par les peuples, gravé dans la constitution Très-Chrétienne de France (« Vive le Christ qui est roy des Francs ! »), révélant enfin la dignité plénière de l'homme sociopolitique, une dignité que l'homme déchu ne pouvait re-conquérir de par ses seules forces (il ne pouvait même plus s'en faire une idée exacte !).

Et bien entendu, il est à peine besoin de dire que la différence est capitale.

Une fois le problème bien situé, la réponse à la susdite question que nous nous étions posée (= Serait-il possible qu'une « république naturelle du bien commun » puisse exister sur cette terre *par les seules forces de l'homme fût-il chrétien*, mais sans un droit divin direct explicite, comme le soutient saint Thomas d'Aquin ? »), est une lapalissade, un enfant de sept ans sortant du catéchisme la donnerait : NON, il n'est pas du tout en notre pouvoir de réaliser cette république du bien commun *véritable*, c'est-à-dire ordonné à la Révélation, par nos seules forces humaines, cela reviendrait à dire que l'homme est capable du Christ (auquel cas, Il n'avait vraiment pas besoin de venir sur terre, surtout pour s'y faire crucifier dans l'opprobre le plus total...).

Seul le Christ à la fois Dieu et homme peut réaliser la République du bien commun, en instaurant une Institution divine qui rappelle et impose tous les jours à la face des hommes, cedit bien commun, à cause de la faiblesse viscérale de l'homme déchu, comme vient de nous le rappeler judicieusement le Fr. Frénaud à la suite de Blanc de Saint-Bonnet. Et Il ne peut le faire que par *sa Présence sacramentelle*. Et cette grâce divine ne peut pas venir par dérivation des Sacrements de l'Église parce que leur nature et leur but sont dans un ordre éternel-surnaturel inadéquat à celui temporel-naturel : il faut un Sacrement *spécifique* au Politique.

Or précisément, cette irruption salvifique du Christ dans la sphère politique, indispensable pour y réaliser le bien commun, s'appelle... *le droit divin direct ou théocratie*. Et cette parousie politique de Dieu par son Christ s'est faite à la Noël 496, dans la fondation de la France, fondation *toute surnaturelle*, nous le découvrirons, émerveillés, quand nous étudierons ce que l'Histoire enseigne sur cela⁴⁰. Depuis cette date bénie, le bien commun véritable, ce salut en Politique disparu de la vie des hommes depuis le péché originel et l'occultation de la royauté davidique, a enfin (re)pris corps sur cette terre, il est subséquent *possible* dans toutes les Nations, quand bien même cela ne se concrétise la plupart du temps que d'une manière (fort !) imparfaite à cause de la faiblesse des hommes... comme d'ailleurs dans la vie de l'Église, ou encore celle

⁴⁰ Cf. le premier tome de notre trilogie *L'extraordinaire conversion de Clovis ou le devoir catholique de NE PAS voter*.

d'Israël. La question en elle-même est donc des plus simple à comprendre⁴¹.



⁴¹ ... et a d'ailleurs été fort bien comprise par toutes les civilisations, toutes les générations d'hommes, dans tous les temps depuis que le monde est monde. Tous ont dit : « *C'est Dieu qui donne la vie politique ordonnée au bien commun ici-bas, théoriquement et pratiquement, ce n'est pas nous qui nous la donnons* ». Même et surtout les barbares, considéraient le pouvoir royal comme émanant *directement* de Dieu, quand bien même c'était d'une manière idolâtrique. En vérité, il fallait vraiment arriver à la Fin des Temps, de tous les Temps, pour voir une génération d'hommes être moralement assez dégénérée et orgueilleuse à proportion, ce qui n'est pas peu dire, pour s'imaginer qu'elle *possède* le pouvoir politique ! Voyez par exemple le juif qui ne veut plus des Juges que Yahweh lui avait donnés pour le gérer dans sa vie sociopolitique, mais des roys, pour faire comme les nations voisines. Il est pourtant rebelle à Yahweh en rejetant la constitution politique qu'Il lui avait donnée, *mais il ne s' imagine pas un seul instant qu'il pourra instaurer lui-même l'ordre politique des roys, qu'il veut dans son caprice de rebelle !* Pour créer l'ordre des roys qu'il veut, il va le demander à... *Yahweh Lui-même !* Tellement il sait que la constitution d'un ordre politique quelconque ne peut dépendre que de Dieu, et de Lui seul, comme ressuscitant de sa toute-puissance, sous peine d'invalidité et d'impuissance totales ! Idem pour *tous* les peuples dits barbares de toute l'Antiquité, qui ne conçoivent le règne politique que théocratiquement, lointain mais fidèle écho du reste, de la croyance juive (les goths par exemple, n'appelaient-ils pas leurs roys, des... juges ?). Éh quoi ! Vous dites que c'est parce que, précisément, ce sont des juifs ou des barbares non-évolués politiquement ? Mais le philosophe de l'Antiquité gréco-romaine, auquel vous n'arrivez pas à la cheville sur le plan de sa réflexion morale politique, a la même conclusion que le barbare. Voyez Platon qui, après l'exposé du gouvernement idéal tel qu'il l'entrevoit, finit en disant qu'il « n'espérait ce gouvernement, même pour une cité particulière, *que d'une faveur divine* » (Rohrbacher, t. XV, p. 398) ! Ainsi donc, TOUS les hommes de TOUS les temps ont compris la formelle nécessité du droit divin direct dans la Politique... sauf l'*homo modernus*, et singulièrement parmi iceux-là, le chrétien moderne, et plus singulièrement encore le scolastique et le thomiste ! Quel comble de constater que l'homme à qui il a été donné le plus de lumière spirituelle, est aussi celui qui est le plus moralement dégénéré, dans le domaine politique ! On ne voit qu'un précédent dans l'Histoire, et c'est le pharisaïsme... Eux aussi savaient *tout*, mais quand le Christ qui est la Sagesse vint sur terre, ils ne surent plus *rien*... pas même ce que l'idiote du village aurait été humilié de ne pas comprendre à la vue des miracles que faisait le Christ, à savoir qu'Il était le Messie-Dieu...

Mais... l'objection reste entière : ô gravissimus problème, dans son œuvre monumentale qui a vocation à résumer la sagesse des âges chrétiens, saint Thomas d'Aquin n'a pas parlé de la nécessité de ce droit divin direct pour réaliser le bien commun ! Alors, *quid* ? Or, saint Thomas ayant toujours raison, c'est donc que ce droit divin direct n'était certainement pas nécessaire à la civilisation Très-Chrétienne, ne manqueront pas d'objecter les « très-petits docteurs » (Léon Bloy)... On pourrait leur rétorquer que si le « docteur commun » n'a pas parlé du droit divin direct en Politique, il ne l'a pas plus fait de l'Immaculée-Conception (et pourtant c'était vrai ! et pourtant c'était fondamental !), ce n'est donc pas en soi une raison valable, suffisante, pour nier la question. Mais, bien sûr, à cause de l'autorité très-grande de saint Thomas d'Aquin dans la matière théologique, on ne saurait s'arrêter là. Il y a d'ailleurs dans cette question un problème très-important à débusquer, extrêmement grave, que nous nous devons d'approfondir. Et puis, d'une pierre deux coups, nous verrons que cela nous aidera à comprendre le terrible dérapage politique des papes à partir du concordat napoléonien.

Tout d'abord, comprenons bien qu'avant de tirer du *silence*⁴² de saint Thomas des conclusions hâtives et

⁴² Ce fameux *argumentum ex silentio* est l'un des plus difficiles à interpréter pour les historiens, car finalement la tentation est grande de lui faire dire tout et surtout... n'importe quoi. Saint Thomas a gardé le *silence* sur l'élection divine de la France : en faut-il conclure qu'il la nie ? Rien ne serait plus arbitraire que la réponse par l'affirmative à cette question. Comme dit Dom Leclercq, *l'argumentum ex silentio* « est, dans la plupart des cas, dangereux, et, par sa nature même, il ne conduit qu'à des hypothèses qui ont besoin d'être étayées et qui ne prévaudront jamais contre un fait » (DACL, art. « Clovis », col. 2045). Notons quand même qu'en affirmant dans le *de Regno* que les sacres de tous les roys chrétiens ne sont que des sacra-

surtout scandaleusement erronées voire sacrilèges, aux conséquences tout simplement mortelles pour l'Ordre de la Civilisation chrétienne lui-même, il faut commencer par bien appréhender son point de vue particulier très-restrictif, dû à une problématique pastorale aiguë. Dans tous ses écrits sur le sujet politique, d'ailleurs assez minces⁴³, le « docteur commun », à l'instar de tous

mentaux, donc en ce compris celui du roy de France pour lequel il ne fait nulle distinction, il nie par-là même implicitement l'élection divine de la France, laquelle suppose nécessairement et obligatoirement le caractère *sacramenTEL* (et non *sacramenTAL*) du sacre du roy français : sa prise de position, implicitement négative, est donc plus forte qu'un simple silence...

⁴³ Son traité le plus élaboré, celui dont nous nous servons principalement parce que sa pensée personnelle y est la plus certaine, est le *de Regno*, contrairement à ses deux *Commentaires de la Politique, et de l'Éthique d'Aristote*, où parfois les auteurs se sont demandés s'il commentait passivement Aristote ou s'il exprimait son idée propre. Quant au *de Regno*, nous prendrons la traduction qui en a été faite en 1857 par les abbés Védrine, Fournet & Bandel, dans le tome III de *Opuscules de saint Thomas d'Aquin*, Paris, libr. de Louis Vivès, 23, rue Cassette. La pagination à laquelle nous ferons référence dans notre étude sera celle de cette édition. « Au point de vue rédactionnel, les textes de saint Thomas d'Aquin traitant directement du problème politique sont rares comparés à l'immensité de son œuvre. On trouve essentiellement le *de Regimine Principum*, dont le titre exact est en fait *de Regno*, qui est un livre destiné au jeune Hugues II, roy de Sicile (« roy de Chypre ») pour son éducation politique, et dont seules les deux premières parties sont indiscutablement de saint Thomas. Et également les questions 90 à 105 (comprise) de la *prima-secundae* qui traitent des lois et de leur origine divine. Enfin, il existe deux *Commentaires, [l'un] de la Politique, [et l'autre] de l'Éthique à Nicomaque d'Aristote*, qui n'ont jamais été traduits, mais contiennent de précieuses indications, bien qu'il soit difficile d'y démêler l'opinion personnelle de saint Thomas de sa paraphrase explicative. (...) Pour le reste, l'œuvre de saint Thomas, notamment la *Somme théologique*, est remplie d'échos politiques, soit que saint Thomas en traite par digression, soit qu'il use du problème politique métaphoriquement ou à titre d'exemple. Le *lexicon scolasticum* donne la liste exhaustive de ces renvois, qui peuvent, à l'occasion, préciser certaines positions. (...) Si maintenant nous tentons de situer la politique dans une problématique générale, nous pouvons recourir à la position qu'elle occupe dans la *Somme théologique*. Le traité «des lois» qui forme le corps des passages politiques contenus dans la *Somme*, appartient à la première partie de la «secunda pars». La «secunda pars» traite du «reditus» de la créature humaine à Dieu, après «l'exitus» de la Création, envisagé dans la «prima pars» et avant l'étude du Christ rédempteur et des sacrements («tertia pars»). Le traité «des lois» s'inscrit donc dans la *théologie morale* [souligné dans le texte], qui elle-même rend compte de notre fin

les scolastiques comme nous l'avons dit il y a quelques lignes, se place en effet résolument... dans les Temps de l'Antiquité et sur un plan *exclusivement* philosophique. Saint Thomas a, d'une manière globale, bien posé les règles générales, les grandes lignes intangibles de la Politique naturelle dans ses rapports avec la vie surnaturelle et les fins dernières de l'homme, ce fut là surtout où il excella (et d'ailleurs il n'est que de le lire pour se rendre compte que seule la « République Très-Chrétienne », comme disait le juriste Jean Bodin en 1576 en parlant de la France *royale* de nos *Roys*, satisfait et réalise *parfaitement* les lois métaphysiques de la politique naturelle dont saint Thomas nous entretient!), mais il ne parle à aucun endroit de l'indispensable *christiformation* de la Politique au Temps des Nations, c'est-à-dire après le passage du Christ sur cette terre et de la Rédemption... puisque c'est hors-sujet de son cadre d'étude (trop) purement philosophique, avec comme archétype politique, celui de l'Antiquité.

On peut tout-de-même s'étonner beaucoup de sa prise de vue et se demander, un tantinet agacé, pourquoi saint Thomas se confine ainsi malsainement dans un Temps... qui n'est plus le nôtre, qui est aussi inférieur au nôtre que l'Agneau pascal l'est par rapport à l'Eucharistie⁴⁴ !? En vérité, on ne prétendra pas, dans ce

ultime (qu. 1 à 5) et des moyens qui y mènent (qu. 6 à 114, ou jusqu'à la fin de la *Lia-liae*) » (Veysset, pp. 8-9).

⁴⁴ Déjà, un siècle avant saint Thomas d'Aquin, et alors que la scolastique n'en était qu'à ses balbutiements, on voit Jean de Salisbury adopter le même bizarre angle de vue dans son *Polycratique*. Chose étrange et inexplicable pour des chrétiens, il faut bien l'avouer, ce que remarquera même Rohrbacher : « Le *Polycratique* fait donc un composé d'une infinité de matières dont la lecture ne peut être que très-agréable. Mais on reproche à l'auteur trois choses : (...) 3. *qu'il ne fait pas atten-*

chapitre, répondre parfaitement à cette question grave et pénible : autant vaudrait la poser à saint Thomas lui-même... Avançons une excuse, certainement très-valable, quand bien même elle ne saurait prétendre résoudre entièrement le problème. C'est qu'à son époque, Aristote et les antiques avaient tellement obsédé les intellectuels chrétiens que l'oeuvre thomiste s'était révélée non seulement nécessaire mais positive, certaines élites chrétiennes d'alors commençant à devenir carrément hétérodoxes à force de s'aristotéliser via Averroès. Il devenait donc tout-à-fait urgent de catholiciser la pensée d'Aristote et plus généralement celle de l'Antiquité (... puisqu'on ne voulait plus s'en déprendre), et saint Thomas s'y est certes admirablement employé, d'ailleurs sous l'ordre de ses supérieurs. Par bien des côtés donc, on peut présenter l'oeuvre thomiste comme *un mal rendu inoffensif*, et surtout qui ramène à la pensée véritable, laquelle est théologique et non philosophique ou ontologique.

Au fond, la scolastique thomiste va chercher un égaré dans le chemin perdu de l'esprit humain et le ramène par le bras à la grand'route de la connaissance véritable : « *Jésus et Jésus crucifié* » (saint Paul), autrement dit : Dieu *avant* l'homme, et non l'inverse, qui est la démarche fondamentale du philosophe (l'homme pour découvrir Dieu, donc *avant* Dieu). Ce n'est pas du tout qu'en Jésus et Jésus Crucifié, l'homme n'existe

tion à la différence des mœurs et des temps ; en sorte qu'il parle de la discipline militaire et de l'ordre judiciaire comme s'il eût été du temps des anciens Romains, ou que le monde n'eût pas changé » (t. XVI, pp. 40-41). Ce sera précisément là notre principal grief contre les scolastiques et saint Thomas d'Aquin, et d'ailleurs la source première de leur déviance gravissime sur le plan politique, à savoir de ne pas professer le « huitième Sacrement ».

plus, c'est plutôt qu'il devient un *non-dit inutile* parce que Jésus-Christ est formidablement plus homme que l'*homo philosophicus*, qu'Il l'englobe par tous les côtés à la fois (tel un cercle plus petit l'est par un plus grand qui le contient sans cependant recevoir aucune atteinte à son être propre), et que donc ce dernier n'a plus besoin d'être exprimé une fois Jésus-Christ *présent parmi nous*, abyssalement dépassé qu'il est par tous les côtés de son être cependant parfaitement respecté. Ce que nous disons là s'applique éminemment à la chose politique : le droit divin direct ou théocratique *n'attente en rien* à l'*homo politicus* complet et intégral (c'est parler par antiphrase puisque la vérité est que l'*homo politicus* est parfaitement révélé à lui-même précisément par le droit divin direct !).

C'est bien connu, on ne cesse de parler d'une chose que lorsqu'elle nous manque, qu'elle brille par son absence : ainsi de la dignité de l'homme après la Révolution, dont on ne cesse tous azimuts de nous rebattre les oreilles depuis plus de deux cents ans... *précisément parce qu'elle n'existe plus parmi nous* (dans les Temps du Moyen-Âge, on vivait naturellement la dignité de l'homme, justement grâce à l'Ordre Très-Chrétien, et la vie étant l'accomplissement de la parole, rendait inutile d'en gloser...!). *De même, dans les Temps de l'Antiquité, on parlait beaucoup de la perfection de l'homme, de la sagesse, du bien commun, parce qu'on ne connaissait pas encore Jésus-Christ et qu'on ne savait pas en quoi exactement ils consistaient.* Mais depuis que le Christ est *présent* à l'homme, à tout homme, de par son Incarnation, il devient inutile, incongru, de parler de l'homme... puisqu'enfin le Fils de l'Homme vit parmi

nous et qu'Il nous communique à profusion la Vie de l'Homme, alpha et oméga en passant par le juste milieu de toute vie d'homme ! Car la Vie est évidemment supérieure à la représentation philosophique qu'on s'en fait (d'ailleurs imparfaitement), comme un feu réel à une peinture murale le représentant. À des gens qui n'auraient jamais vu le feu, on peut le peindre, en expliquer longuement les attributs, les relations à la fois métaphysiques et existentielles entre lumière, chaleur et consommation, pour essayer de faire comprendre ce qu'il est, mais il est évident que dès que le feu est allumé, tout cela devient instantanément parfaitement inutile...

On pourrait également prendre l'image d'une chambre aux volets fermés, éclairée seulement par la lumière d'une petite bougie ; sans éteindre le lumignon, on ouvre les volets et la lumière du soleil éclaire soudainement, universellement et puissamment, cette chambre. La lumière de la bougie (la philosophie) *est certes toujours allumée*, mais cependant l'éclairage de la chambre (l'âme) *ne vient plus d'elle* mais de l'éclairage extrinsèque du soleil, incomparablement plus puissant et illuminateur, et qui, dans notre métaphore, on l'a compris, symbolise le Christ venant en ce monde, et, pour en rester à notre problématique, symbolise la société Très-Chrétienne, le lumignon symbolisant la cité antique. Après la Révélation, on voit donc toute l'infirmité et l'extrême dangerosité spirituelles de vouloir s'en tenir à la lumière impuissante de la philosophie alors que les volets sont ouverts depuis longtemps, que la grande lumière du Christ est advenue dans le monde... Cette méthodologie scolastique dé-

fectueuse s'applique singulièrement pour notre sujet politique : *depuis la Noël 496, à quoi sert-il de gloser, tel saint Thomas d'Aquin, sur la perfection politique, puisqu'on la voit, là, sous nos yeux, vivante, présente, du moins dans le principe ?* L'émouvant épisode du philosophe Diogène qui, en plein jour, s'éclairait d'une lanterne, parcourant les rues d'Athènes en disant : « *Je cherche un homme* » (qui en fait était le Sage, le Christ), vient tout-à-coup à l'esprit. La chose se comprend bien de Diogène, elle est même édifiante de la part d'un sage de l'Antiquité (quand bien même celui-ci avait des mœurs ignobles) ; mais elle ne l'est plus du tout du chrétien qui, reprenant la lanterne du philosophe *en plein jour du Christ*, fait par là, au moins implicitement, profession de mépriser le Salut du monde incarné il y a deux millénaires, adopte une attitude parfaitement absurde voire même impie et diabolique. Saint Jean n'a-t-il pas dit en son prologue inspiré : « *Le Christ est la Lumière venue en ce monde* » ? Qu'est-ce à dire alors, ce lumignon philosophique qui fumotte plus qu'il n'éclaire, qu'on s'obstine à garder fort injurieusement à la Face du Christ, qui a été jusqu'au crucifiement de sa Personne pour qu'on y voit désormais incomparablement plus clair⁴⁵ ?? La

⁴⁵ Déjà dès les premiers siècles chrétiens, les Pères de l'Église avaient parfaitement bien vu le côté néfaste de la philosophie ; tel Tertullien : « *Les hérésies sont nées de la philosophie profane. Valentin avait été platonicien, Marcion stoïcien. De part et d'autre, c'est une interprétation téméraire de la nature divine et de la Providence. Les hérétiques et les philosophes agitent les mêmes question : D'où vient le mal, et pourquoi ? D'où vient l'homme, et comment ? Malheureux Aristote, qui leur a préparé la dialectique, l'art des disputes, plus propre à ruiner la vérité qu'à l'établir ! De là ces fables et ces généalogies interminables, ces questions infructueuses, ces discours qui gagnent comme la gangrène, desquels l'apôtre nous avertit de nous garder, lorsqu'il écrit aux Colossiens : Prenez garde que personne ne vous circonviene par la philosophie et une vaine séduction, suivant la tradition des hommes, et non suivant la Providence de l'Esprit-Saint. Il avait été à Athènes, il*

Philosophie en général est le phénomène antique de l'impuissance de l'homme à s'accomplir dans sa fin dernière qui est le Christ à la fois Dieu *et homme accompli* (et Lui seul est homme *accompli* !), à cause du péché originel : elle devient donc parfaitement superflue après la Révélation, si elle était utile avant pour les humains gisant « à l'ombre de la mort », désirant précisément cette Révélation du Fils de l'Homme. Normalement, elle n'aurait jamais dû resurgir dans les Temps illuminés par la Révélation (les clercs mérovingiens voire carolingiens l'avaient fort bien compris, qui copiaient seulement par respect pour les efforts de nos pères, les oeuvres antiques, mais sans les utiliser aucunement, les enterrant secrètement dans des silos culturels soigneusement et très-strictement gardés, car ils comprenaient tout le danger moral de ces œuvres littéraires gisant lamentablement dans l'impuissance de l'homme déchu⁴⁶). *Ce n'est donc que la grande faiblesse*

connaissait de près cette sagesse humaine, qui contrefait et interpole la vérité ; il la savait divisée en une multitude d'hérésies ou de sectes différentes et se contredisant l'une l'autre. Qu'y a-t-il donc de commun entre Athènes et Jérusalem, l'académie et l'Église, les hérétiques et les chrétiens ? Notre institut est du portique de Salomon, qui lui-même nous rappelle qu'il faut chercher le Seigneur dans la simplicité du cœur. Que nous font ceux qui produisent un christianisme stoïcien, platonicien, dialecticien ? Nous n'avons pas besoin de curiosité après Jésus-Christ, ni de recherche après l'Évangile. Quand nous croyons, nous ne désirons plus rien croire au-delà ; car nous croyons qu'il n'y a rien au-delà que nous devons croire. Il est écrit, dit-on : « Cherchez et vous trouverez ». Oui, cherchez ; mais quand ? Lorsqu'on n'a pas trouvé encore ou que l'on a perdu. Mais jusques à quand ? Jusqu'à ce que l'on trouve. Mais quoi ? Ce qu'a enseigné Jésus-Christ ; et, quand on l'a trouvé, il faut le croire. *La croyance est ainsi le but et la fin de la recherche. Que, s'il y a quelque chose à chercher encore, ce n'est pas auprès des hérétiques, des étrangers [à la Foi], des ennemis, qu'il faut chercher, mais chez nous et auprès des nôtres, sauf, toujours, la règle de la Foi [qui, elle, n'est plus à chercher]* » (*Prescriptions*, Tertullien, rapporté par Rohrbacher, t. V, pp. 258-259).

⁴⁶ Voyez Alcuin fort bien poser la différence entre la perfection antique et celle manifestée par l'Ordre Très-Chrétien, lui qui écrivait à Charlemagne son ambition de bâtir en France une Athènes nouvelle, « MAIS, précisait-il, une Athènes SUPÉ-

humaine qui justifie sa présence parmi les hommes après la Révélation.

... Cependant, à tout péché miséricorde. Pour appâter le philosophe égaré du Moyen-Âge qui s'obnubilait de la lumière de la petite bougie, et essayer de le ramener à la Lumière véritable, il convenait sans aucun doute de prendre *la forme* de son égarement, c'est-à-dire le philosophisme antique... c'est-à-dire l'homme AVANT Dieu. *C'est l'angle de vue adopté fondamentalement par saint Thomas d'Aquin, angle de vue en soi excessivement dangereux pour le chrétien.* Or justement, ce qui aurait dû être compris, c'est que l'oeuvre thomiste est principalement une pastorale miséricordieuse pour pécheurs, ou du moins pour égarés⁴⁷. Et non pour

RIEURE à l'ancienne puisque la première «sans autre enseignement que les disciplines de Platon a brillé dans la science des sept arts» tandis que la France doit «l'emporter en dignité sur toute la sagesse de ce monde, puisqu'elle est en outre enrichie de la plénitude des sept dons du Saint-Esprit » (*Le sel de la terre*, p. 222), et là, par cette formule puissante, Alcuin fait allusion à l'élection divine de la France voire au miracle de la Sainte-Ampoule apporté par une colombe, fondateur de la France. Alors, c'est quand même un peu fort de voir saint Thomas d'Aquin, dans son *de Regno*, ne tenir nul compte dans son appréhension de la chose politique, de cette différence essentielle entre la sagesse antique, et celle nouvelle Très-Christienne : le... SAINT-ESPRIT ! Excusez du peu !!!

⁴⁷ Même problématique pour le scoutisme, qu'on dit, comme la philosophie, « catholicisé ». Mais qui sait encore bien que les initiateurs du scoutisme étaient les pires francs-maçons qui soient, liés à Annie Besant, Blavatsky, la Théosophie, etc. ? Et que leur but premier était d'établir un moyen de contrôle sur les malheureuses bandes de jeunes qui rôdaient toute la journée dans les banlieues de Londres, faisant mille rapines et dérangeant le bourgeois, parce que leurs parents, réduits en véritables esclaves par la « révolution industrielle » capitaliste, ne pouvaient plus s'occuper d'eux ? Et qu'ils établirent ce moyen de contrôle en les formant à être des bandes de loups ? Ainsi, le scoutisme, loin de supprimer le désordre social scandaleux engendré par le capitalisme en s'attaquant à la source du mal (rétablissement du foyer ouvrier dans sa dignité originelle par la remise en vigueur du corporatisme, heures de travail réduites, etc.), donnait tout au contraire une arme aux méchants pour leur permettre de garder leur emprise sur tout un peuple de parents réduits en une odieuse servitude ! On dira, comme pour la philosophie, que le scoutisme a été catholicisé, et que cette abominable raison originelle qui l'a fondée a disparu par la suite. Mais il n'en reste pas moins scoutisme, avec son essence ma-

les justes ou du moins pour la grande majorité d'iceux-là, qui n'en ont pas besoin, à moins d'être affligés de cette « maladie de l'esprit » qui consiste à toujours vouloir raisonner la vie. Le thomisme est donc un *médicament*, à tout le mieux un *alicament*, mais ce serait s'abuser étrangement que de le voir comme un *aliment naturel*. Ce fut donc à notre avis un grand tort de l'imposer à tous les fidèles comme doctrine *commune*, parce que l'Église, pour sa doctrine commune doit impérativement prendre une pastorale *pour les justes* et non pour une certaine catégorie d'égarés... ou de faibles d'esprit, affligés d'une infirmité dûe au péché originel consistant à ne pas pouvoir accepter le Christ sans passer par l'homme (en effet, l'Église est *sainte*, c'est une des quatre Notes positives qui la caractérise) : saint Thomas est certes le docteur commun des philosophes chrétiens, il ne l'est pas de ceux qui n'ont pas besoin de la philosophie scolastique pour trouver le Christ, les-

connique contre-nature non-expurgée, qui consiste très-notamment à faire vivre les enfants *en groupe*, et non *en famille*. Certains se sont convertis par le scoutisme, insiste-t-on encore, y trouvant un esprit de dévouement chrétien grâce au zèle et à la ferveur indiscutable de certains bons abbés. Soit ; *mais combien, en glinguinant sur leurs guitares à la chaleur circulaire et communicative des feux de joie, ont répudié là l'esprit de famille, fondateur principal comme nous le verrons, de la société Très-Chrétienne, pour adopter le hippisme, voire l'amour libre, etc.* ? De même pour la Philosophie dont le principe essentiel est de faire vivre dans l'âme l'homme *avant* Dieu, désordre fondamental réparé par le Christ, à la fois Dieu et Homme, car c'est Lui, le Christ-Dieu, qui *révèle* l'homme à tout homme. On prétextera encore qu'il est de tradition que l'Église, lorsqu'elle pénètre dans un monde païen, se serve des lieux de culte et autres coutumes idolâtres, etc., et ne fait que les catholiciser ; certes, on voit par exemple un saint gallo-romain abattre en présence du peuple un immense chêne servant à l'idolâtrie et se servir de son bois pour construire... une église, à son emplacement même ; on voit aussi l'Église catholiciser le 25 décembre réservé à la déification de l'Empereur, « soleil invincible », par la Naissance du Christ. Mais notez bien la différence : l'idole est alors abattue *radicalement*, l'on recommence tout à la *racine, sanatio in radice* ; contrairement au scoutisme ou à la philosophie !

quels, dans l'Église, sont... les plus nombreux et généralement ceux à la Foi... la plus saine et sainte.

Ce problème a surgi dès que la philosophie plus ou moins baptisée par les scolastiques^a a prétendu au statut de loi générale dans l'Église, c'est-à-dire dès le XIII^e siècle, à la deuxième génération des franciscains (ce fut le martyr des dernières années de saint François d'Assise), pour finir au XIX^e avec la querelle des classiques, en passant par le XVII^e siècle de saint Vincent de Paul qui avait fini par sévèrement interdire à ses lazaristes de « prêcher savant », pour ne citer que ces jalons. Comme le disait si bien l'abbé Klein, à propos des classiques en général : « Pourquoi faut-il que, dès les *Romans de la Table Ronde*, cette inspiration chrétienne ait commencé de faiblir, et que de saint Gabriel ou de saint Michel on en soit descendu au nain Obéron fils de la fée Morgue et de Jules César ? Pourquoi faut-il que, sous de beaux prétextes, la Pléiade, Malherbe et Boileau aient ensuite remis en honneur le culte littéraire des dieux grecs et romains ? Mais, il est des regrets plus graves à exprimer ici. Pourquoi, demanderons-nous après tant d'autres, pourquoi faut-il qu'à la Renaissance, par une rupture aussi violente dans l'ordre des idées que celle du XVIII^e siècle devait l'être dans l'ordre social, presque tout d'un coup l'esprit de nos ancêtres ait fait table rase de ses traditions et de ses croyances, pour s'imprégner exclusivement de souvenirs livresques, d'émotions factices, d'inventions païennes ? (...) Quel progrès y avait-il à remplacer Roland par Hector, Charlemagne par Agamemnon, Jeanne d'Arc par Iphigénie ? Et si, enfin, l'on doit tout dire, qu'a gagné notre pensée, qu'ont gagné nos moeurs, à quitter, pour le

pastiche des poètes grecs ou des Césars romains, les larges courants d'indépendance, d'originalité et de vigueur qu'avait amenés l'invasion germanique sur les terres épuisées de l'Empire ? Où est la liberté franque, disciplinée par l'Évangile ? Où, l'ancienne énergie, que le Christ adoucissait ? Où, nos rudes épopées, que traversaient des envolées d'Ange ?⁴⁸

... Où, pouvons-nous compléter, les extraordinaires exploits guerriers chrétiens, traversés par d'authentiques miracles, des formidables Croisés, des Tancrède, des Godefroy et Baudouin de Bouillon, etc., qui dépassèrent infiniment en esprit d'aventure, héroïcité et sacrifice personnel, sublimes dons de soi, ceux des héros antiques ? Notre bon Rohrbacher peut bien s'exclamer : « Chose étrange ! Depuis trois siècles et plus, dans les écoles publiques des royaumes chrétiens, on ne cesse de rappeler à la jeunesse chrétienne les temps héroïques et fabuleux de la Grèce et de Rome païenne, comme ce qu'il y a de plus admirable dans l'histoire de l'humanité ; en même temps, on lui laisse ignorer les temps et les faits héroïques de l'humanité chrétienne, dont la glorieuse *réalité* SURPASSE même l'ancienne fable. Et cette ignorance est allée si loin, que, dans la patrie de Godefroy et de Tancrède, l'on a demandé si la piété ne nuisait point à la valeur guerrière ! Singulière France, qui prétend tout savoir et qui s'ignore elle-même ! »⁴⁹

On comprendra que le même genre de raisonnement se tient dans le domaine politique, et qu'à la pensée philosophico-antique sur le sujet, il faut préférer

⁴⁸ *La France Chrétienne*, p. 234-235.

⁴⁹ Rohrbacher, t. XV, p. 17.

celle Très-Chrétienne⁵⁰, incomparablement supérieure par tous les côtés. On ne peut s'empêcher de conclure ces propos par cette parole du Saint-Esprit dans la Bible : « Celui qui commence à se croire sage à ses propres yeux, commence à être fou ». Or, c'est *exactement* la profession de foi du philosophe, que de se croire sage, de vouloir conquérir la sagesse humaine (*philo - sophia* : amour de la sagesse). Du moins de celui qui philosophe consciemment, systématiquement, car il y a une forme de philosophie innocente et fort chrétienne, qui consiste à philosopher sans en avoir l'air, tel le bourgeois gentilhomme de Molière qui faisait de la prose sans le savoir, sans retour narcissique sur soi-même. Celle-là, libre comme l'air ou plutôt comme le Saint-Esprit, est d'ailleurs, contrairement à l'autre, très-utile à la vie chrétienne... Ainsi, lorsque saint Paul dit qu'après avoir prêché les autres, il ne faudrait pas qu'il s'abuse lui-même et soit réprouvé, il fait ingénument de la philosophie, c'est un vrai sage, un vrai philosophe, et l'auteur, votre très-humble et très-discret serviteur, qui

⁵⁰ L'abbé de Nantes a cette belle réflexion : « Ne cherchez ni dans Aristote ni dans le Droit romain, ou germanique, les sources du droit public, de la constitution monarchique, et de la prétendue [?] *loi salique* de la France ! C'est la Bible sans cesse chantée, méditée, illustrée dans la statuaire et la vitraillerie, rêvée [?] par tout un peuple, introduite dans la coutume par la *clergie* qui faisait tout le personnel administratif du royaume, c'est la dynastie de David et sa constitution divine qui en sont les sources ! Voyez, dans Barbey, quelles sont les sources des *Tractatus* de Jean de Terrevermeille où il n'est question que de droit constitutionnel français et de légitimité monarchique ? Les sources littéraires sont principalement bibliques, autant de nouveau que d'ancien Testament (p. 114, note 299), et puis patristiques, et scolastiques. Loin derrière vient Aristote, avec 45 citations contre 534 de la sainte Ecriture ! C'est bien celle-ci qui fournit l'inspiration principale (pp. 121-122) [saint Thomas *inverse* radicalement les proportions dans son *de Regno*, comme nous allons bientôt le voir : c'est déjà tout un programme]. Les sources juridiques mêmes, pour un quart, sont ecclésiastiques ! Rien d'étonnant à cela : « Durant tout le XIV^e siècle, la pénétration des sources canoniques dans le droit français est massive » (p. 112) » (CRC n° 197, p. 11, 2^e col.).

se fait cette même réflexion tout au long de cette étude, en est un aussi (du moins, il s'y essaie...).

En vérité, la philosophie véritable est la contemplation du Dieu incréé, ce n'est qu'à ce niveau-là qu'on peut vraiment parler de philosophie. Personne, à notre connaissance, ne l'a mieux dit qu'Hugues de Saint-Victor : « La philosophie, dit-il, est l'amour de cette sagesse qui ne manque de rien, qui est l'intelligence vivante et la seule raison première des choses. C'est la sagesse divine, qui, en effet, ne manque de rien, ayant et contemplant tout en soi, le passé, le présent et l'avenir : intelligence vivante, parce qu'elle n'oublie jamais rien ; raison primordiale des choses, parce que tout a été fait à sa ressemblance ». Voici comment Hugues nous apprend à nous élever par degré à cette sagesse. « Il faut savoir, dit-il, que dans les Écritures divines, non seulement les mots, mais encore les choses ont une signification, ce qui ne se trouve pas ordinairement dans les autres écritures. Le philosophe ne connaît que la signification des mots, mais la signification des choses est bien plus excellente ; celle-là n'est établie que par l'usage, celle-ci est dictée par la nature. La première est la voix de l'homme, la seconde est la voix de Dieu ; l'une périt quand on la profère, l'autre subsiste une fois créée. Le mot est un faible indice du sens ; la chose est la ressemblance de l'idée divine. Ce que le son est à l'idée, le temps l'est à l'éternité. L'idée est la parole intérieure, qui se manifeste par le son de la voix, c'est-à-dire par la parole extérieure : ainsi la sagesse invisible de Dieu se manifeste par les créatures. Ceci nous fait entrevoir les profondeurs des divines

Écritures : le mot y conduit au sens, le sens à la chose, la chose à l'idée divine, celle-ci à la vérité suprême »⁵¹.



Ces préliminaires nous semblaient indispensables. Revenons maintenant à notre sujet principal. De soi, donc, le marquis de La Palice suffit bien à réfuter nos objecteurs thomistes : *saint Thomas d'Aquin n'a pas parlé de la nécessité du droit divin direct pour la politique, aux temps du Nouveau-Testament... tout bonnement parce que cela ne rentrait pas dans son cadre d'étude tout confiné dans la chose antique, cadre en définitive très-restreint, très-particulier, très-ramassé dans la moisissure des temps antéchrétiens révolus*. Il devient alors presque inutile de dire qu'on n'est donc pas autorisé à en tirer aucune conclusion de négation formelle de la part de saint Thomas, quant à l'élection divine de la France qui a trait aux temps du Nouveau Testament, à l'exclusion de l'Ancien. Ce n'est hélas pas du tout ce qui a été fait. Bien au contraire, généralement, on a faussement déduit de son silence sur le droit divin direct en Politique que celui-ci *n'était pas indispensable pour la réalisation du bien commun aux Temps post-évangéliques*. Il était pourtant capital de comprendre que Saint Thomas raisonnait à partir de la pensée antique, toujours en restant dans l'ancienne économie de salut ; certes, à partir d'elle il va au Christ, *mais la Révélation en tant que telle n'est pas prise en compte par lui*. On en a une illustration magistrale avec le de

⁵¹ Cité par Rohrbacher, t. XV, p. 349.

Regno, qu'on va maintenant étudier ensemble. Hélas, on avertit tout-de-suite les âmes scolastiquement sensibles, la démonstration n'est pas très à l'avantage de saint Thomas d'Aquin.

Tout d'abord, quelle en bien est l'occasion ? Saint Thomas rédige ce traité pour l'éducation politique du jeune roy de Sicile, Hugues II. Pardon de poser cette question, mais la suite montrera sa haute pertinence : en quel Temps vivait ce roy ? Réponse : aux Temps *qui suivent la Révélation* et non à ceux *qui la précèdent*. Nous sommes en effet à l'apogée de la civilisation Très-Chrétienne, en plein XIII^e siècle, aux temps de saint Louis IX qui est le roy qui a le plus magnifié ladite chose Très-Chrétienne. Or, est-ce « déformation professionnelle » si l'on peut dire, ou tous autres prolégomènes intellectuels obscurs, toujours est-il que saint Thomas rédige son *de Regno* pour un roy... *de l'Antiquité*. Nous allons en étudier sans tarder le contenu, absolument dénué de toute équivoque sur ce point, mais l'adresse est déjà tout un programme. Curieusement, en effet, elle est faite au roy... de Chypre, *ad regem Cypri*. Bizarre, quand même, l'île de Chypres étant distante de quelques appréciables lieues marines de la Sicile d'Hugues II à qui est destiné l'ouvrage, et saint Thomas le savait pertinemment bien. À moins, à moins... qu'il ne considérât la Chypre... *antique*, très-riche sur le plan de son histoire politique, beaucoup plus que la Sicile ! « Roy de Chypre » serait alors un générique pour bien montrer le but réel de l'écrit : s'adresser à tous les chefs d'État du Moyen-Âge à travers celui de « Chypre-Sicile », en leur montrant le modèle... *antique* parfait à suivre !

Quoiqu'il en soit du titre (malgré nos recherches, nous ne sommes pas très-certain de l'identité exacte de ce Hugues II, nous pouvons donc nous tromper), le contenu du traité confirme absolument cet étonnant point de vue. Son idée de base est de présenter au lecteur comme archétype politique naturel parfait, celui que l'Antiquité a produit de mieux, à savoir la Rome antique « modèle de toutes les autres [républiques], parce qu'elle tient le premier rang dans le monde »⁵². Il consacre, lui-même ou son direct et proche disciple après sa mort, trois chapitres pour exalter la *virtus* romaine, Livre III, ch. 4 à 7 ; il y revient encore à la fin de son traité, en discutant longuement des différences entre les républiques antiques des Crétois, des Lacédémoniens, des Chalcédoniens, des Spartes, etc., aux fins d'offrir aux yeux du roy de Sicile, alias Chypre, le meilleur modèle républicain... *antique*. Saint Thomas ne parle aucunement du modèle infiniment plus parfait, et sociopolitiquement et surnaturellement, du *Regnum francorum*... dont celui romain antique n'était qu'une inchoation, chenille rampant ventre collé à terre par rapport au papillon volant légèrement dans les cieux ! Or, la chose est de soi fautive car saint Thomas vivait aux temps de saint Louis IX, et Dieu sait si l'époque des confréries charitables et autres corporations sociales était sociopolitiquement supérieures à celle de la meilleure Rome antique où la liberté politique d'un romain avec sa famille était achetée par l'esclavagisme, pour le moins, d'un cent d'esclaves ! Donc, on voudrait pouvoir se dire que s'il fait abstraction complète du modèle

⁵² De Regno, livr. IV, ch. 26, p. 456.

de la Chrétienté, c'est par un a-priorisme d'étude, parce que son but est de s'adresser à ceux qui avaient régressé dans l'Antiquité. Le problème, c'est que son traité ne s'adresse plus aux obsédés d'Aristote, mais à un roy de l'ère Très-Chrétienne, d'ailleurs très-probablement de race... franque. Alors, ce n'est pas compliqué : un aveugle voulant franchir un abîme sur un fil d'équilibriste, nous semblerait moins en danger que le roy Hugues II de Sicile méditant le *de Regno* pour inspirer sa conduite politique... dans les Temps du Nouveau-Testament ! À quelle terrible régression, et en même temps à quelle terrible tentation, le conviait saint Thomas !

Le simple exemple de l'esclavagisme est pourtant amplement suffisant pour marquer la supériorité morale évidente du *Regnum francorum* sur la Rome antique. Celui de l'armée en est un autre, non moins évident. Le principe de la mobilisation générale touchant toutes les couches de la société était une imperfection de l'Antiquité (pas seulement chez les romains mais chez les barbares, voyez par exemple la coutume chez les Francs de Mérovée), qui fut réparée *pour la première fois dans l'histoire du monde depuis la chute originelle*, prenons soigneusement acte de ce prodigieux constat, par l'Ordre Très-Chrétien, au moyen de la vocation militaire touchant une petite fraction de la population⁵³.

⁵³ Ce qui n'est peut-être que la seule phrase intelligente écrite par Jacques Bainville dans son agnostique *Histoire de France*, c'est précisément ce constat. En parlant de la guerre de Cent Ans, il commente judicieusement : « Un très petit nombre d'hommes suffisaient à ces campagnes où la prise d'un château décidait d'une province. Ne se battaient d'ailleurs que des chevaliers, militaires par le statut féodal et par état. Quand des levées de milices avaient lieu, elles étaient partielles, locales et pour un temps très court. Rien qui ressemblât, même de loin, à notre conscription et à notre mobilisation [retour régressif, justement, à l'imperfection de

Transition Très-Chrétienne d'ailleurs progressive vers la grande Paix universelle touchant tous les hommes, qui sera le seul fait du Règne millénaire⁵⁴ : ce progrès eschatologique vers moins de guerre, *soudain* accompli pour la PREMIÈRE fois en ce monde depuis la Chute, dès la fin du règne de Clovis dans la Gaule Unie, provient en droite ligne précisément, et d'ailleurs est une preuve supplémentaire, de l'extraordinaire grâce divine apportée par le Christ lors la Noël 496 à la chose sociopolitique (ce n'est pas encore parfait, mais un palier très-important est franchi : qu'on prenne bien conscience de ce MIRACLE en vérité prodigieux, si impossible à l'homme !⁵⁵).

l'Antiquité !]. Les hommes de ce temps eussent été bien surpris de savoir que ceux du XX^e siècle se croiraient libres et que pourtant, par millions, ils seraient contraints de faire la guerre pendant cinq années [1939-45] » (*Histoire de France*, t. 1^{er}, p. 63). Remarquables réflexions d'un Bainville qui, par ailleurs, ne croyait pas que la France « fut fondée et sûre de son destin » (p. 23) au lendemain de la Noël 496... Peu importe : un *si petit détail* n'a pas empêché certains tradis empêtrés de maurrassisme de rééditer son oeuvre en la hissant au pinacle du dithyrambe...!

⁵⁴ « Alors, les hommes forgeront leurs épées en socs de charrue et leurs lances en faucille. Une nation ne lèvera plus l'épée contre l'autre et l'on n'apprendra plus la guerre » (Is. II, 4). Inutile de préciser que cette prophétie n'a nullement été réalisée aux Temps des Nations ! Et précisément, ce n'est pas un petit Signe de Fin des Temps de voir, pour la première fois en ce monde, qu'on travaille universellement à supprimer les armées, voulant remplacer le service militaire par une sorte de service *sociocivique*, du genre des *guardian Angels* américains, ces précurseurs des policiers de l'Antéchrist se dévouant *benévolement* pour assurer la protection de leurs concitoyens dans les métros new-yorkais, etc. ! N'est-ce pas là l'homme qui veut instaurer lui-même les conditions du *Millenium* ? Mais en même temps, ce genre d'initiatives ne trahit-il pas l'imminence des Temps nouveaux qui verront l'accomplissement de cette prophétie ?

⁵⁵ À titre de comparaison avec Clovis qui, c'est historique, réduit déjà la mobilisation militaire dès la fin de son règne, c'est-à-dire au VI^e siècle, prenons l'exemple du saint et puissant roy Alfred-le-Grand : au IX^e siècle finissant, dans l'Angleterre qu'il unifia selon les principes politiques révélés par Dieu à Moïse, il adopta la mobilisation générale qui était de règle dans les temps antiques et vétérötesmentaires. Ce qui montre bien là encore que la force politique de Clovis était sous-tendue par la Grâce divine théocratique, inhérente au Politique, qui lui donnait, et elle seule, le pouvoir de dépasser les mœurs militaires de l'homme déchu par le péché

Or, cedit progrès *Très-Chrétien*, qui est un extraordinaire miracle en soi, sorte de mi-palier que tous les sanglants et orgueilleux efforts de paix anti-ques, désespérément impuissants, n'avaient pas même pu réaliser de loin, saint Thomas, « admirablement » hypnotisé par l'Antiquité, n'en prend nul acte dans son *de Regno*. Profondément mal à l'aise, on le voit piétiner sans complexe aucun dans la boue sanglante de l'Antiquité, suivre *a-veu-glé-ment* Aristote sur ce point, et oser conseiller au « roy de Chypres » du Nouveau Testament : « Pour composer une armée, on doit donc prendre, dit-il après avoir cité Aristote et Végèce, non-seulement les soldats destinés à cet état, mais encore dans toutes les conditions, magistrats, artisans ou laboureurs, pourvu qu'ils n'aient point de motif d'exemption »⁵⁶...!

On croit rêver, ou plutôt cauchemarder, de voir autant d'inintelligence devant le Plan divin qui, depuis la théophanique Noël 496, avait fait faire à la chose sociopolitique un formidable bond en avant sur la terre, de l'adolescent voire l'enfant-romain à l'homme complet-franc *Très-Chrétien*ⁱⁱⁱ. On voudrait se dire que saint Thomas cite seulement la perfection de l'Antiquité sans vouloir porter à conséquence pour *notre* Temps. Mais, il faut bien se l'avouer, RIEN dans le texte ne vient nous aider dans cet essai d'indulgencier saint Thomas. Bien au contraire, puisque ce rappel des lois militaires anti-ques données avec le détail des exemptés *selon les règles*

original... quand tous les autres roys non illuminés *théocratiquement* de la grâce Très-Chrétienne ne pouvaient qu'y rester, mettant souvent des siècles à accrocher péniblement leur wagon à la locomotive française Très-Chrétienne qui les emmenait vers le Ciel...

⁵⁶ *De Regno*, livr. IV, ch. 10, p. 414.

de l'Antiquité en la matière, est scandaleusement adressé à un roy de l'ère *Très-Chrétienne* comme s'il était toujours... valable ! Concrètement, c'était inciter Hugues II à tirer un trait sacrilège sur l'amélioration spirituelle qu'avait apportée le Christ à la civilisation humaine par la fondation de l'Ordre Très-Chrétien, c'était tenter tout « roy de Chypre » d'en revenir à la barbarie antique de la mobilisation générale.

Concernant l'armée d'ailleurs, nous n'avons pas cité le pire, et il faut hélas le faire sinon les habituels « très-petits docteurs » ne manqueraient pas de nous accuser de crime de lèse-saint Thomas... Dans l'Antiquité, il était à peu près dans l'ordre naturel ou plutôt dans l'impuissance d'arriver à plus de perfection, qu'il y ait des femmes publiques dans les armées : l'inévitable Aristote le dit bien sûr, citant à l'appui « la fable du poète Hésiode, qui marie Mars avec Vénus »⁵⁷, ce qui nous fait une belle jambe à nous chrétiens, mais encore saint Augustin lui-même dans la *Cité de Dieu*. Car, comme ils disent tous, si le soldat, « enclin aux vices de la chair »⁵⁸, reste avec le soldat, il risque de s'attacher à un homme, ce qui est contre-nature, il vaut donc mieux qu'il le fasse par un lien somme toute naturel, avec la femme. Et, après avoir parlé du mariage légal, on passe *ex abrupto* à la femme publique, dont, certes, nos docteurs reconnaissent qu'elle est la sentine dans la mer ou le cloaque dans le palais, mais « retranche le cloaque, tout le palais deviendra un cloaque ». C'est ce que conclut péremptoirement et... fort brillamment, saint Augustin.

⁵⁷ *De Regno*, ch. 14, p. 425.

⁵⁸ *Ibidem*.

Que cite, *tel quel*, saint Thomas. Que lit donc, *tel quel*, le Très-Christien roy Hugues II.

Ad... usum ? Avec dégoût, on peut certes admettre la chose pour les temps *barbares* de l'Antiquité, pour la cité terrestre dont, précisément, parle saint Augustin. C'est-à-dire *avant* le passage du Christ sur la terre. Mais plus *après*. Pas pour le XIII^e siècle illuminé par la Révélation. Pas pour les armées *Très-Christiennes* du roy de Sicile. Et on peut quand même penser que saint Thomas le savait bien ! Cependant, interloqué, comme pour la mobilisation générale, on déglutit péniblement en cherchant dans le *de Regno* un avenant pour *notre* Temps post-évangélique : là encore, on... ne trouve RIEN, désespérément rien de rien. Saint Thomas se contente de mettre sous les yeux du roy *Très-Christien* du Moyen-Âge ce qui était conçu comme la *perfection* dans l'Antiquité. Et comme il lui a dit avant qu'il n'y avait pas de perfection sociopolitique plus grande que celle que l'Antiquité a donné de mieux en la matière, à savoir l'ordre gréco-romain, mais que voulez-vous, diable de diable, que conclut le malheureux Hugues II de Sicile, quand il voit le prestigieux Thomas d'Aquino ne rien rectifier de cette... loi⁵⁹ ?! Jeanne d'Arc avait

⁵⁹ On dira que le droit romain antique, dont les papes, à si juste titre, condamnèrent sans cesse la réactualisation aux Temps Très-Christiens, du moins tant que les roys leur obéirent ce qui ne passa pas le siècle de Philippe-le-Bel, que ce droit romain païen disions-nous, est très-différent de la profession de foi politique de saint Thomas. Théoriquement, sans nul doute, puisque l'un est radicalement ordonné à l'homme quand l'autre fait profession de l'être au Christ. Et pourtant, dans la réalité, *le second ne l'est pas plus au Christ que l'antique droit romain !* Tenez, lisez ces lignes, et dites si la ressemblance n'est pas frappante avec l'exposé thomiste en politique : « À partir du XII^e siècle, l'école de Bologne, à laquelle affluaient de tous les pays de l'Europe d'innombrables étudiants, remplit les esprits, pour le droit romain, d'un respect poussé si loin qu'on pouvait l'appeler une sorte d'idolâtrie. Le droit romain, enseignaient les jurisconsultes de Bologne surnommés

donc *tort* de chasser les ribaudes des armées de Charles VII puisque lesdites catins remplissaient... une fonction sociale !? Hélas, nous n'inventons rien, nous citons saint Thomas dans son texte et son contexte⁶⁰.

Quant à nous, ces deux exemples nous font bien voir la différence *abyssale* qu'il y a entre les deux socié-

les glossateurs, renferme l'exposition logique des vérités démontrées par la raison naturelle : *il est applicable par conséquent à tous les temps et à tous les peuples*. Il est « la raison écrite », sa doctrine fait loi, non seulement dans les contestations privées, mais dans toutes les questions juridiques ayant trait à la vie publique. Or, le droit romain, sur le point essentiel, est en opposition avec les principes du droit chrétien. *La loi des États chrétiens suppose avant tout un ordre de choses supérieur et surnaturel, envisage le droit comme découlant de Dieu même. Il n'est pas seulement une règle établie par les hommes pour leur propre avantage, c'est une manifestation de la volonté de Dieu, c'est une disposition divine, ayant sa source en Dieu même Créateur et en Jésus-Christ Rédempteur*. Si l'État n'a pas pour mission de procurer le salut, il a celle de procurer le bien temporel de telle sorte que le citoyen jouisse de la liberté essentielle au chrétien, c'est-à-dire la faculté de diriger sa vie d'après les préceptes de la Révélation divine et selon les lois de la morale évangélique. Le guider en cela, lui procurer les moyens d'atteindre cette fin, c'est l'oeuvre de l'Église. L'État ne peut y mettre d'entraves. S'il le veut, s'il l'essaie, il doit trouver dans le vicaire de Jésus-Christ, dans l'homme muni de ses pouvoirs divins un moniteur d'abord, un opposant ensuite. (...) Aussi bien que les glossaires, l'Église proclame l'existence d'un droit universel, immuable, approprié à tous les hommes. Mais ce droit, elle ne le reconnaît pas dans le droit romain borné aux choses de ce monde, elle déclare que *Dieu l'a révélé [théoriquement] dans la sainte Ecriture [et concrètement dans l'élection divine de la France, sans cesse proclamée par les papes]* » (M^{gr} Delassus). On dira bien sûr que saint Thomas est à l'opposé de cette prétention du droit romain, lui qui veut ordonner la Politique au Christ. Théoriquement, certainement, nous en sommes persuadés, mais pratiquement, non. Car, en effet, saint Thomas, après avoir nié le « huitième Sacrement » ne donne *aucun* moyen surnaturel sacramental pour actualiser l'excellence de la Politique naturelle sur cette terre (et c'est le droit divin direct, et lui seul, qui est ce moyen). Or, puisqu'il n'en donne aucun, il oblige par là, sans doute pas théoriquement mais pratiquement, le chrétien à accomplir le bien commun par *les propres forces* de l'homme abandonné à la sphère naturelle : or, c'est précisément là que se situe l'hérésie de fond des légistes païens : faire de la politique un domaine exclusivement réservé à l'homme !

⁶⁰ Certes, il s'agit dans ce passage probablement de son disciple, mais il ne faisait que reprendre et développer au plus près, au plus serré, les idées générales de son maître, d'ailleurs fort bien marquées quant à la romanisation systématique de la Politique dès le premier Livre du *de Regno* dont on est absolument sûr qu'il est de saint Thomas : c'est pourquoi nous ne comprenons pas l'excessive prudence de certains auteurs, Hugues Kéraly par exemple, qui, dans *Préface à la Politique*, ne veut citer que ce premier Livre à l'exclusion des autres.

tés, l'une antique et l'autre Très-Chrétienne, entre l'imperfection et la perfection, entre l'essai de bien commun non-transformé et le bien commun advenu. La société gréco-romaine peut bien tendre sans aucun doute à la perfection de toutes ses forces... *mais n'y parvient pas*, les simples exemples que nous avons cités l'illustrent certes avec éclat et grande évidence (c'est normal, puisque seul le Christ a le pouvoir de re-élever l'homme dans la dignité de son être sociopolitique, dignité perdue depuis le péché originel, nous en avons par cesdits exemples, une belle preuve de plus). Et ainsi de tous les aspects des deux sociétés. Or, saint Thomas, par a-priori intellectualiste de vouloir traiter des choses politiques exclusivement à partir de la pensée antique, ne tient absolument aucun compte de cela dans son incroyable *de Regno* !... Quel terrible tableau il mettait sous les yeux du roy Hugues II de Sicile, en le lui présentant comme le nec plus ultra !! C'est comme si un directeur spirituel de très-grand renom exposait de nos jours à des fiancés catholiques les moeurs *polygames* de l'Ancien-Testament (qui étaient la perfection au temps d'Abraham, ou plus exactement l'impossibilité d'arriver à plus de perfection), en les décrivant comme la perfection en la matière matrimoniale, sans préciser d'aucune manière que la polygamie est caduque depuis la Révélation !!!

Évidemment, dans ce cadre antique-là, aucune trace de la véritable Pentecôte politique que fut la Noël 496, engendrant politiquement le Christ au monde tout entier ! Pour saint Thomas, Dieu a parlé en Politique par la Rome antique. Et c'est définitif. Et il n'y aura aucune autre révélation en la matière parce que celle-là, si elle n'est

parfaite, ne peut en tous cas pas être améliorée dans la condition déchue de l'humanité, les hommes ne pouvant que reprendre le flambeau romain avec plus ou moins de bonheur, *même après avoir été visités par la Révélation !* Alors, dans une profonde stupeur, on voit saint Thomas, dans un passage qui se veut à la fois récapitulatif de la Politique divine et démonstratif du pouvoir universel du Pape (pouvoir religieux mais encore politique auquel tous les empereurs sont en droit soumis, dit-il fort justement au Livre troisième, ch. XVII à XIX), nous esquisser un incroyable tableau qui commence à la Rome antique, pour continuer par la Rome orientale, Byzance-Constantinople, lorsque la Rome occidentale tombe en 476. *Pas-un-seul-mot* bien entendu, faut-il le dire, sur Clovis et la très-haute signification métapolitique du miracle de la sainte-Ampoule (que saint Thomas pourtant consigne dans son traité mais seulement *anecdotiquement*⁶¹)... Puis, impossible, évidemment, d'éviter Charlemagne. Éh bien, puisque tout vient de Rome en Politique, on va y originer *par a-priori* Charlemagne : « Ce fut donc là [à Constantinople], ose écrire le docteur commun dans une *supérieure* inintelligence politique des choses dont mon chat ne serait même pas capable, le siège de l'empire *jusqu'à Charles, dans la personne duquel le pape Adrien transféra l'empire des Grecs aux Germains* »⁶¹ ! Ainsi, c'est à peine croyable, saint Thomas considère Charlemagne successeur non pas de Clovis mais des... *empereurs grecs !!!* Et Charlemagne, poursuit-il, a lui-même passé la main au... saint Empire romain germanique. C'est très, très-simple en

⁶¹ De Regno, livr. III, ch. XVII, p. 362.

effet, et ce qui ne l'est pas moins c'est que la France, première héritière de Charlemagne, dont pourtant la couronne est *de par Dieu* « autant au-dessus de toutes les autres que la fonction royale est elle-même au-dessus de celle particulière » au rapport d'un pape, n'existe tout simplement pas, sur le plan de la Politique universelle, pour saint Thomas d'Aquin. Écrivant au XIII^e siècle, notre « docteur très commun » arrêta là sa pérégrination politique⁶². Fort heureusement ! Si par

⁶² Dans cette incroyable présentation de la Politique du Temps des Nations, quelque chose, quand même, semble alerter saint Thomas d'Aquin. Intrigué, il remarque bien que le mode d'élection des carolingiens directs, *c'est-à-dire celui de la Grande-France d'élection divine directe, théocratique*, a complètement changé par rapport aux empereurs romains, soit occidentaux soit orientaux, mais il ne saisit absolument rien de rien du sens profond d'un tel changement, pourtant si miraculeux (on l'a vu plus haut avec la tribu de Juda), et n'en tire... rien de rien, surtout pas que Dieu est théocratiquement derrière un tel genre de gouvernement puisqu'il est... miraculeux : « Alors on changea le mode d'avènement au souverain pouvoir ; car on avait conservé l'ancien usage d'élection dans l'empire d'Orient, jusqu'à l'époque de Charlemagne. En effet, on mettait quelquefois sur le trône des membres de la famille régnante, quelquefois des étrangers, d'autres fois, c'était l'empereur lui-même qui nommait son successeur, souvent l'armée le choisissait. *Mais lorsque Charlemagne fut devenu empereur, il n'y eut point d'élection, mais succession au trône dans la même branche, de manière que le fils aîné fût l'héritier présomptif de la couronne.* Cet ordre de choses dura jusqu'à la septième génération, et après son extinction [c'est-à-dire lorsque la Francia devint capétienne et séparée de la Germania qui se constitua alors en saint empire romain germanique], Othon 1^{er} fut couronné empereur par Léon VII et occupa l'empire jusqu'à la troisième génération, dont chaque prince prit le nom d'Othon. L'histoire nous apprend que depuis cette époque Grégoire V choisit les empereurs, qu'il y en eût sept élus de cette manière, et que ce mode d'élection, qui est encore en vigueur, a duré l'espace de 270 ans » (livr. III, ch. 19, pp. 366-367). C'est-à-dire que dès que le saint Empire romain *germanique et non plus français*, reprendra la main, il reprendra en même temps le mode électif de l'antique empire romain, à savoir un mode tout humain, tout imparfait, contrairement au mode divin et vraiment miraculeux d'une succession dynastique de père en fils aîné, dont nous avons vu tout-à-l'heure le caractère extraordinaire, exceptionnel parmi les hommes. Nous sommes là en vérité en présence, précisément, d'une merveilleuse preuve pratique que l'Empire de Charlemagne était de droit divin direct, surnaturellement *à part et au-dessus* de tous ceux qui le précèdent et le suivent, qu'il était bien autre chose que l'empire romain continué, avec lequel il n'a aucun point commun (nous le dirons mieux plus loin). C'était le nouvel ordre Très-Christien avec une race royale sacrée au Nom du Christ, qui remonte à Clovis.

malheur il avait fait dans la divination, que ne nous aurait-il pas prédit, ô grand Dieu du Ciel, pour succéder à la « POLITIQUE DIVINE » du saint-empire romain... germanique !!! Son obnubilation romanisante est en tous cas impressionnante et vraiment alarmante (les Renaissants du XVI^e siècle n'iront pas plus loin que lui dans leur obsession de l'Antique, ils seront seulement plus logiques en abolissant le Christ).

L'Antiquité prise comme criterium exclusif. C'est encore très-évident au niveau des autorités choisies par saint Thomas pour argumenter et illustrer son propos : la plupart du temps, il cite *d'abord* un philosophe antique, et *ensuite* seulement, à l'appui dudit philosophe, la Sainte-Écriture ou souvent la *Cité de Dieu* de saint Augustin, et encore... pas toujours. Donnons un exemple pour illustrer sa manière. Lorsqu'il expose que les facultés de l'âme humaine exigent la fondation des villes ou bourgades, il en vient à la vertu de prudence qui, dit-il, « est la règle des moeurs, ainsi que le dit Aristote dans le 6^e livre de son traité de Morale. L'Écriture sainte elle-même (!) classe ainsi les différentes vertus »⁶³. Remarquons bien l'ordonnance : la Parole de Dieu est là certes, mais pour cautionner, soutenir la parole humaine, qui est première. Cela n'a l'air de rien, mais cela traduit toute une méthode : *l'homme AVANT Dieu*. Toute son oeuvre

Car en effet, « c'est dès Clovis que s'installe la succession royale héréditaire » (Barbey, p. 19)... sur lequel Clovis s'origine Charlemagne ! La succession héréditaire ininterrompue étant miraculeuse dans le monde politique, c'était précisément la preuve et le signe du droit divin direct de l'Empire franc Très-Chrétien et de la filiation formelle entre Clovis et Charlemagne... Saint Thomas, prodigieusement aveugle en face de l'éclatante lumière, a bien remarqué l'effet mais point la cause... qui pourtant crevait les yeux d'un chacun, en son temps. Comme phare de la chrétienté, c'est plutôt moche !

⁶³ *De Regno*, livr. IV, ch. 3, p. 387.

politique est soumise à ce point de vue particulier fort étrange pour un théologien catholique (... point de vue d'ailleurs condamné par le Pape Innocent III comme on l'a vu plus haut !), si elle peut néanmoins se comprendre pour convertir les obsédés d'Aristote : comparez avec de Terrevermeille qui, dans son traité sur la politique, cite 534 fois la Bible dans son *Tractatus*, et 45 fois seulement Aristote !

L'homme avant Dieu. C'est encore plus évident si l'on rentre dans le raisonnement politique lui-même. Nous lisons par exemple : « Il faut, écrit saint Thomas, examiner scrupuleusement ce que doit faire une société, pour que son prince ne tombe pas dans la tyrannie. D'abord, il faut que celui qu'elle se choisit pour roy, soit de telle condition qu'il n'y ait point d'apparence qu'il devienne jamais un tyran »⁶⁴. Et, plus loin : « Il semble que c'est par l'autorité publique qu'on doit s'opposer à la tyrannie des princes (...) parce que, d'abord, si une société a le droit de se donner un roy, elle a également celui de le déposer ou de tempérer son pouvoir, s'il en abuse d'une manière tyrannique. Et il ne faut pas croire que cette société-là agisse d'une manière injuste en chassant un tyran qu'elle s'est donnée, même à titre héréditaire, parce qu'en se conduisant en mauvais prince, dans le gouvernement de l'État, il a mérité que ses sujets brissent le pacte d'obéissance... »⁶⁵

Il n'est certes pas besoin de faire remarquer que saint Thomas définit là l'origine du pouvoir politique

⁶⁴ *Ibid.*, livr. I, ch. 6, p. 221. Cette prétendue précaution est d'ailleurs une sottise : on ne peut jamais prévoir comment quelqu'un va tourner, bien ou mal... puisqu'on n'est jamais sûr, pour soi-même, de rester dans la voie du salut.

⁶⁵ *De Regno*, p. 223.

constitutionnel comme parfaitement humaine, républicaine, à la mode gréco-romaine antique. Mais, tonnerre de Boanergès, à quoi pense donc bien le « boeuf muet » en écrivant ces phrases antédiluviennes ?? À la France Très-Chrétienne de saint Louis IX, qu'il voyait sous ses yeux, à la table duquel il avait mangé, lequel descendait d'une race royale divinement sacrée, tellement sacrée qu'un pape, aux temps carolingiens, avait excommunié par avance les leudes francs qui auraient osé jurer leur foi à un roy de France pris dans une autre race ? Aux autres nations d'Europe, dont il ne faudrait pas croire que les roys étaient choisis par la « société *en soi* » quand bien même le principe sacré d'une race royale n'était pas aussi fort marqué qu'en France ? Certes non, il est par trop évident qu'il parle et pense uniquement aux règles qui régissent les sociétés politiques de l'Antiquité, et à elles seules.

C'est lui-même qui nous le dit en appuyant les principes républicains... *antiques* qu'il vient de rappeler, sur des illustrations... *antiques*, à l'exclusion formelle, notons-le bien, de tout exemple pris dans une situation politique du Nouveau-Testament : « ... *C'est ainsi*, continue saint Thomas imperturbablement, immédiatement après la dernière phrase que nous venons de citer de lui, c'est ainsi que les Romains renversèrent du trône Tarquin-le-Superbe, *qu'ils s'étaient donnés pour roy*, à cause de sa tyrannie et de celle de ses enfants, et se soumirent à un pouvoir moins grand, c'est-à-dire à la puissance consulaire. De même, Domitien, qui avait succédé à deux excellents princes, son père Vespasien et son frère Titus, fut mis à mort par le sénat, et toutes

les lois injustes qu'il avait portées contre les romains, furent révoquées par un sénatus-consulte »⁶⁶.

Remarquez bien comme nous sommes là aux antipodes de la pensée catholique en la matière, bien exposée par le pape Grégoire IX écrivant au roy saint Louis : « *Le Fils de Dieu, aux ordres de qui tout l'univers obéit [ce sont les premiers mots de la bulle papale, *Dei Filium*, et, selon l'usage bullaire, employés pour résumer sa doctrine fondamentale : par quoi l'on voit bien que le pape veut faire comprendre que le plus important de sa bulle est de professer que la chose politique sur laquelle il écrit est sous la mouvance première de Jésus-Christ...], CONSTITUA en signe de puissance divine, les divers royaumes, ORDONNA les divers régimes des peuples, etc.* » (revoir supra). Comme nous sommes loin, infiniment loin, de l'exposé thomiste qui pose que la chose politique constitutionnelle est une affaire qui se passe essentiellement, exclusivement entre les hommes !

La différence entre la doctrine thomiste en matière politique constitutionnelle et celle catholique est en vérité impressionnante. Et fort grave de conséquence, sur le plan théologique. Car depuis la Révélation, on ne saurait en effet parler de la validité, de la légitimité d'une société politique *en soi* (c'est-à-dire qui se constituerait *d'elle-même*), sans reconnaissance explicite de sa part, c'est-à-dire d'ordre constitutionnel, du Règne du Christ sur elle, car cela revient à privilégier sacrilègement l'être de raison naturelle (ici politique) sur l'Être divin surnaturel du Christ. Bien sûr que le

⁶⁶ De Regno, pp. 223-224.

pouvoir politique *naturel* des princes même mauvais dérive *négativement* de la Providence, car il n'est que trop vrai que tout vient de Dieu (c'est pourquoi le Christ a pu dire à Pilate : « Tu n'aurais aucun pouvoir sur Moi, s'il ne t'avait été donné d'en-Haut »⁶⁷), mais il ne faut pas jouer sur les mots : le criminel qui tue un homme use lui aussi d'une puissance de vie *qui lui vient de Dieu* pour accomplir son acte répréhensible : dirons-nous pour autant, parce que la puissance de l'acte dont Dieu a doté tout être humain et dont il s'est servi pour tuer *lui vient de Dieu*, que l'acte de tuer qu'il a posé à partir de cette puissance *lui vient aussi de Dieu* et en est par-là même *légitimé* ?! Poser la question, c'est bien sûr y répondre.

⁶⁷ Cette parole est généralement fort mal interprétée comme une reconnaissance de la *légitimité* par le Christ du pouvoir politique romain et, par extension, de tout pouvoir politique *en soi*, humainement constitué entre les hommes. Ah ! Dieu sait si les clercs et même les papes post-révolutionnaires en ont abusé de cette interprétation ! Et pourtant, il en est bien autrement, si l'on suit une saine exégèse... L'épisode évangélique est en effet très-précisément celui-ci : devant le silence du Christ flagellé, Pilate lui dit : « Ne sais-tu pas que j'ai le pouvoir de te faire crucifier ? » À quoi le Christ rétorque : « Tu n'aurais aucun pouvoir sur Moi, s'il ne t'avait été donné d'en-Haut ». Le commentaire est simple : à l'orgueilleux romain qui s'imagine et affirme au Christ que son pouvoir politique vient de lui, autrement dit de la puissance de l'homme, le Christ rappelle que tout pouvoir politique naturel, de toutes façons, *vient de Dieu et non de l'homme*. Il n'est absolument pas question ici de la *légitimité* de ce pouvoir exercé par Pilate, c'est le moins qu'on puisse dire ! C'est exactement comme si un débauché vivant en concubinage et ayant plusieurs enfants, se voyait visiter charitablement par un prêtre qui lui reprocherait son inconduite, et lui, de rétorquer insolemment : « Ne sais-tu pas que j'ai le pouvoir de procréer ? » Et le prêtre lui répondrait : « Tu n'aurais pas ce pouvoir s'il ne t'avait été donné d'en-Haut ». Est-il utile de préciser que le prêtre, par cette réponse, n'entendrait absolument pas légitimer les liens conjugaux du débauché, quand tout au contraire il lui signifierait par-là vertement que le pouvoir de procréer dont il use mal et abuse, et s'en croit le propriétaire comme s'il lui appartenait, est un pur don que Dieu lui a fait ?! Pareil pour Pilate : le Christ lui rabat le caquet de son orgueil politique en lui signifiant que le pouvoir politique qui est le sien et dont il s'enorgueillit, n'est pas de lui mais de Dieu ! Il ne s'agit donc nullement d'une reconnaissance de la *légitimité* dudit pouvoir comme on le lit trop souvent sous la plume peu inspirée des commentateurs scolastiques...!

De même pour le pouvoir politique naturel : ce pouvoir politique-là, qui n'est pas ontologiquement différent de celui donné par Dieu Créateur aux fourmis ou aux abeilles, est celui qui est inhérent à la partie *animale* de notre être, ce n'est pas celui-là qui compte, ce qui compte, c'est le pouvoir politique *légitimé par Dieu, et non provenant d'une puissance de vie naturelle donnée par Dieu à tout homme*. OR, LA VALIDITÉ CONSTITUTIONNELLE PUIS LA LÉGITIMITÉ DE L'EXERCICE DUDIT POUVOIR POLITIQUE DE L'HOMME DÉPEND NON DE L'ESSE PHILOSOPHIQUE, L'ÊTRE POLITIQUE EN SOI, MAIS DE L'ÉCONOMIE DE SALUT EN COURS. Sous celle du Christ, l'être, la société politique, DOIT FORMELLEMENT révéler le Christ, sous peine d'invalidité FORMELLE. Professer le contraire, est tout simplement antichrist, au moins implicitement, c'est soutenir que, en politique, la *déité* ou forme divine dans l'homme *suffit* à réaliser le Dieu Transcendant.

Or hélas, plus on lit ce qu'ose écrire saint Thomas dans son traité sur ce sujet, moins il nous devient possible de ne pas dénoncer chez lui cette formidable erreur implicitement antichrist, tellement périlleuse pour ceux qui le lisent, dont la dernière et effroyable conséquence sera la non-prise en compte pratique par les papes modernes du droit divin théocratique direct dans la Politique du Nouveau-Testament⁶⁸. Car ne nous y

⁶⁸ Ce qui est incroyable, c'est que, bien qu'ayant répudié pratiquement l'élection divine de la France, les papes, de Pie VII à Pie XII, n'en professeront pas moins que la France est « la fille aînée de l'Église », allant plus loin même, nous le verrons, que leurs prédécesseurs dans leurs propos... preuve et révélateur d'un conflit extrême, d'un véritable écartèlement dans leur esprit, entre l'inversion

trompons pas, et nous verrons cela dans le menu détail tout-à-l'heure : on ne saurait dénoncer le concordat napoléonien qui fait complètement abstraction du droit divin direct du roy de France, sans dénoncer la scolastique, Pie VII ne faisant qu'appliquer aux temps succédant à la Révélation les principes philosophiques politiques que les scolastiques, et très-notamment saint Thomas, avait raisonné *hors* Révélation !



Vue la gravité extrême du sujet, il nous faut poursuivre notre lecture de saint Thomas, pour nous rendre compte, atterré, que rien, hélas c'est le moins qu'on puisse dire, ne vient rectifier cette pénible erreur de parallaxe⁶⁹. Notre prétendu « docteur commun » qui n'est que celui des philosophes (ce qui n'est déjà pas si mal), parle en effet toujours d'une société politique naturelle non-illuminée par la Révélation, existant *en soi*, c'est-à-dire de par le pouvoir exclusif de l'homme oeuvrant avec son semblable. Bien sûr, *théoriquement*, il ne voit pas ce contrat social républicain naturel comme autonome par rapport à Dieu ou au Christ ni aux fins surnaturelles-éternelles de l'homme... comme Jean-Jacques Rousseau le fera. Tout au contraire, *en théorie*, il souligne fortement le lien viscéral du politique avec le

antéchristique à base philosophico-scolastique d'une part, et la Foi catholique d'autre part.

⁶⁹ C'est-à-dire qu'on jauge la mesure d'un objet (ici, la Politique) à partir d'une mauvaise position (se plaçant dans une situation antique qui n'est plus la nôtre), ce qui nous fait prendre une fausse mesure (puisque nous sommes dans les temps rachetés par la Révélation et plus dans l'Antiquité).

divin : la Politique pour lui, et il est ici très-éclairant, très-catholique, est un moyen premier et fondamental pour faire passer l'homme du « virtuel temporel » au « réel surnaturel », c'est-à-dire du transitoire de la figure du monde et de ses royaumes qui passent, à la Réalité éternelle, celle de Dieu et de son Royaume divin. Saint Thomas se veut donc *théoriquement* aux antipodes d'un contrat social qui éloigne de Dieu puisqu'au contraire, d'après lui, son usage et sa fin essentielle y ramènent puissamment⁷⁰.

Mais le problème reste entier hélas, car sa pratique *dément et contredit radicalement* sa profession théorique puisqu'il définit l'être politique de la Cité chrétienne *par la philosophie aristotélicienne* qui, de soi, se place *sur le terrain naturel et conséquemment hors-Révélation du Christ, hors le droit divin direct qui est le seul et unique moyen pour actualiser ici-bas ce lien viscéral du politique d'avec le divin*⁷¹. Pratiquement et en dernière analyse, il n'est donc pas plus catholique en Politique que... Jean-Jacques Rousseau. Sa thèse est même beaucoup plus dangereuse, car elle séduit l'âme en reconnaissant théoriquement l'essence divine de la Politique quand elle la rejette dans la pratique aussi radicalement que Jean-Jacques Rousseau *mais sans bien sûr le dire* : ce qui est bien plus trompeur que de professer carrément une société coupée de Dieu dès le départ ! Comme dit

⁷⁰ Philippe Veysset admet bien dans son étude profonde sur la pensée politique du plus grand des scolastiques, qu'« il y a *une forme thomiste du contrat social* [en gras dans le texte], puisque la cité est aussi un acte de raison en ce qu'elle est la reconnaissance universelle d'une carence et un consensus universel à l'entraide sociale et à la répartition des tâches (*de Regno*, I, 1) » (Veysset, p. 84).

⁷¹ C'est bien pourquoi les théologiens voulant classer les différentes thèses scolastiques en matière politique, appelleront celle de saint Thomas : « Démocratie philosophique »... Quelle étiquette *abominablement* révélatrice !

l'adage : « Le mensonge le plus pernicieux est celui qui s'approche le plus de la vérité »...

Donnons un exemple supplémentaire de très-grande portée de cette obsession philosophico-antique du thomisme qui fait rejoindre les pires athées. Saint Thomas pose... *à la suite des Grecs* : « Dieu est Intelligence ». Cela illustre à merveille que si saint Thomas christianise la pensée antique, il... *y reste*. Cette affirmation, fort importante pour lui, est précisément lourde de conséquence pour son appréciation de la chose politique, car de là il fait découler tout le reste, notamment l'axiome suivant, qui sera à l'origine de sa déviance en matière politique : *tout être créé de raison intellectuelle (que nous avons appelé plus haut la déité ou forme divine dans l'homme), y compris bien sûr celui politique, reçoit AUTOMATIQUEMENT l'Autorité divine*. Tout le début de son Livre III, soit les ch. 1 à 3, élabore fort soigneusement cette théorie. « Comme Dieu est l'Intelligence souveraine et un acte pur d'intelligence, ses actions impliquent d'autant plus une fin. Il faut donc dire que dans toute fin d'un objet créé, *il préexiste l'action de l'Intelligence divine* que nous appelons providence divine, «par laquelle le Seigneur dispose et conduit tout à sa fin» comme le dit Boèce dans le traité de la *Consolation de la philosophie*. (...) On doit donc conclure, d'après cela, que *ce qui a une fin plus excellente PARTICIPE d'autant plus de l'action divine*. Or, le gouvernement d'une société quelconque ou d'une réunion d'hommes, soit république ou monarchie, ou de tout autre État, dès qu'il se propose un but louable et hon-

nête⁷², comme le dit Aristote dans sa *Morale* et dans le premier livre de sa *République*, *reçoit l'influence de l'action divine, et le gouvernement des souverains est soumis à sa vertu. C'est peut-être en vue de cette vérité qu'Aristote, dans sa Morale, appelle le pouvoir un bien public* »⁷³.

⁷² Il y a une énorme équivoque, ou plutôt une abominable erreur, dans cette présentation des choses : ce « but louable et honnête » que poursuivent les antiques auxquels fait explicitement référence saint Thomas ou son direct disciple, contrairement à ce qu'il laisse entendre, *n'est pas, ne peut pas être le VRAI bien commun (à cause de la Chute originelle qui empêche l'homme de le concevoir sans la Révélation)*, ce n'en est, à tout le mieux, qu'une approche ; or, cette approche du bien commun est nécessairement présente dans TOUT gouvernement humain constitué, même les pires, même les anti-chrétiens affichés (sinon, ils ne pourraient pas être constitués ni tenir debout plus d'un jour). Mais cependant, c'est cette *seule* approche du bien commun qui est *hérétiquement* considérée par le maître des scolastiques comme « recevant l'influence de l'action divine » (car il s'agit bien, dans son esprit, d'une réception *automatique, obligatoire, à tout coup*). C'est pourquoi, s'appuyant sur cette abominable doctrine, il ne faudra pas s'étonner plus loin de voir les papes vouloir à toute force et contre le plus élémentaire bon sens chrétien, reconnaître la validité des pires gouvernements : si tout gouvernement constitué ne peut de toutes façons, par le fait même qu'il est constitué, que poursuivre une approche de bien commun (ne serait-ce qu'au plus petit niveau, inconsciemment et contre la volonté perverse affichée des chefs ; car même de mauvais chefs, récoltant des fonds pour construire un pont utile à la population, etc., réalisent là un aspect du bien commun...), et donc recevoir par-là même l'autorité divine selon saint Thomas, on doit bien sûr *avant tout raisonnement les concernant* leur reconnaître une validité, une légitimité : c'est là que s'origine l'erreur fondamentale des papes post-concordataires, par exemple un Léon XIII s'obstinant à vouloir voir une poursuite du bien commun par les chefs de la III^e Gueuse, quoiqu'ils en aient et même inconsciemment de leur part ou plutôt contre leur vouloir mauvais, par le seul fait qu'ils étaient les « autorités constitués » (c'est ainsi que le pape Pie VI osera dénommer et qualifier les chefs du très-maçonnique Directoire !) d'une société *en soi*... Mais donnons par hypothèse d'étude le sens de VRAI bien commun, c'est-à-dire ordonné à la Révélation et à la dignité sociopolitique plénière de l'homme, à la formule thomiste : « but louable et honnête ». Éh bien !, même dans ce cas, on est toujours dans... l'hérésie : on n'a strictement pas le droit de supposer qu'il est au pouvoir de l'homme d'actualiser *de par ses propres forces* le vrai bien commun sans tomber dans le pélagianisme ; seul, en effet, le Christ peut, par une grâce divine extrinsèque à l'homme, lui donner le pouvoir de réaliser le bien commun véritable. C'est là précisément toute la nécessité de ce que nous avons appelé le droit divin direct en Politique, ou théocratie, dont le rappel est le sujet principal de notre traité.

⁷³ *De Regno*, Livre III, ch. 3, pp. 309-310.

Remarquez bien comme le raisonnement, très-serré de la cause à l'effet, ne laisse rien passer de... la Révélation, essentiellement articulé qu'il est sur la métaphysique naturelle étayée de trois... philosophes antiques (saint Thomas, apparemment, ne connaît pas l'Écriture sainte ni les Pères, dans son raisonnement politique) : tous les maillons successifs sont de l'ordre de l'*esse*, s'appliquant autant à l'homme, ou plutôt à « *l'animal* raisonnable » dans l'homme, indifféremment celui de l'Antiquité ou celui vivant sous l'ordre de la Révélation. Or, ce raisonnement, sous des dehors pieux, est d'une incroyable perversité, il est proprement anté-christique : car si l'on professe, tel saint Thomas d'Aquin le fait ici pour l'être politique, que l'*esse* a communication naturelle avec le divin, qu'il *participe* du divin, c'est donc que la nature *mérite* le divin, *oblige* le divin dès lors qu'elle s'exerce. Mais l'Antéchrist n'aura pas un autre langage pour obliger tous les peuples de la terre à le suivre, lui qui aura dans sa main, par le consensus universel des peuples, et qui exercera *naturellement*, toute l'autorité politique universelle réservée à ce monde ; il n'aura plus qu'à citer saint Thomas et dire que son autorité politique est automatiquement et obligatoirement mue par le divin, et quand les Écritures nous enseignent qu'il se fera adorer, c'est précisément pour cette raison-là... que nous débite, donc, saint Thomas d'Aquin. C'est quand même un peu fort, non !?

Mais hélas, il nous faut poursuivre l'enquête contradictoire. Avant ce ch. 3, le 2 nous parlait de Moteur, de Mouvement divin essentiel, à la suite d'Aristote (propos qui sentent la gnose à plein nez,

cette fameuse « immanence vitale » moderniste qui se suffit à elle-même et que saint Pie X avait dénoncée dans *Pascendi Dominici Gregis*), et exposait plus carrément encore ce principe... philosophique : « Dieu est la cause première. Si tout est mû en vertu de la cause première et reçoit l'influence du premier moteur, *« le mouvement des princes aura sa source dans la puissance de Dieu et dans Dieu premier moteur »*⁷⁴. Et de citer cet aphorisme d'Aristote : *« Le bien d'une nation est un bien divin »*⁷⁵. C'est épouvantable de constater qu'on croirait entendre prêcher déjà l'Antéchrist. L'affirmation, en effet, et on le conçoit aisément, n'est pas de petite conséquence. On a là la raison fondamentale par laquelle saint Thomas asseoit la validité de tout pouvoir politique *en soi...* sur lui-même, *abstraction formelle faite de la Révélation*.

Il y revient encore plus loin : « Nous avons dit plus haut, dans le premier livre, qu'un roy est dans son royaume ce qu'est Dieu dans le monde et l'âme dans le corps. Il est constant que toute opération de la nature dépend de Dieu, en tant que providence, moteur et conservateur de toutes choses, parce que « nous agissons et nous sommes en lui » comme il est dit aux Actes des Apôtres, et dans le prophète Isaïe, ch. XXVI : Seigneur, c'est Vous qui agissez dans toutes nos œuvres »⁷⁶. Ces propos sont abominables et on a vraiment un mal infini à se déprendre du fumet antéchristique exécrable qui se dégage inmanquablement de ces définitions... *déistes* de la chose politique, de ce gnosticisme

⁷⁴ *De Regno*, Livre III, ch. 2, p. 307.

⁷⁵ *Ibid.*, ch. 4, p. 313.

⁷⁶ *Ibid.*, ch. 19, pp. 367-368.

latent menant infailliblement à l'idolâtrie de l'État ! Il n'y avait certes guère besoin du fumeux Hegel pour bâtir le fascisme dans *l'espérance* du règne antéchristique, il suffisait de lire... saint Thomas, qui s'était contenté de véhiculer la sagesse antique-gnostique d'Aristote, puis d'extrémiser quelque peu ses axiomes et de peaufiner le tout par quelque toilette moderne et autre poudre de riz écologique !!

À notre avis, l'erreur première thomiste est de poser à la suite des Grecs, que Dieu est Intelligence, comme nous l'avons déjà dit. Depuis l'Évangile en effet, il nous a été divinement appris que l'Être éternel de Dieu, c'est *l'Amour*. Saint Jean nous le dit, de par le Saint-Esprit : « Dieu est Amour ». *La définition est infiniment supérieure à celle du Dieu-Intelligence qu'avait reçue l'Antiquité* ou plutôt qu'elle avait fini par découvrir au terme de la recherche laborieuse et conjugée de ses meilleurs sages... mais à laquelle se confine étrangement saint Thomas d'Aquin, et d'où il tire subséquemment sa théorie de *l'en soi politique* divin. Il s'ensuit de là que, depuis la Révélation, les êtres créés sur cette terre, de raison intellectuelle, certes n'en sont pas supprimés puisqu'ils ont reçu leur être de Dieu, mais n'existent plus qu'à l'état de *non-dits*, englobés par l'Amour, incorporés à Lui (ce n'est pas l'Être qui englobe l'Amour, mais l'inverse), comme un cercle plus grand englobe un plus petit sans pour cela le supprimer : *le Dieu-Intelligence devient une sub-structure du Dieu-Amour, révélation ô combien supérieure puisque plénière (elle ne saurait être dépassée), qui nous fut méritée par Notre-Seigneur Jésus-Christ dans sa Rédemption*. Et cette sub-structure n'est plus exprimée *ad extra*. D'où notre

métaphore de la petite bougie et de la puissante lumière du soleil éclairant la chambre, l'âme de l'homme : la petite bougie est toujours allumée, mais c'est désormais la puissante lumière du soleil qui éclaire l'âme. *Ce qui signifie très-clairement en Politique, pour toute société constituée, l'obligatoire proclamation constitutionnelle du Règne du Christ et le raccordement à l'Ordre politique Très-Chrétien fondé par l'Amour du Christ à la Noël 496, manifestation du Dieu-Amour englobant ou plutôt assomptionnant les sociétés en soi.*

Qu'est-ce, en effet, que ce Dieu-Amour manifesté par la Révélation, qui incorpore le Dieu-Intelligence de l'Antiquité jusqu'à l'absorber ? C'est le Christ qui a donné sa Vie pour le salut de l'homme, et qui l'a donné par sa Mort sur la croix et par sa Résurrection. Depuis ce moment-là, toute chose sur terre, au moins en droit, n'a l'existence et la vie que par cet Amour crucifié dans la Personne humano-divine de Jésus-Christ. « Lorsque Je serai élevé, j'attirera tout à Moi ». DEPUIS LORS, TOUTE AUTORITÉ, TOUTE PUISSANCE VIENT DE JÉSUS-CHRIST, Auquel doivent faire référence bien entendu les êtres de raison, comme le sont les sociétés politiques qui se constituent *en soi*, d'elles-mêmes⁷⁷.

⁷⁷ 4^e leçon, 5^e question-réponse du catéchisme politique du P. A. Philippe, déjà cité plus haut : « Jésus-Christ fit-il connaître les intentions de la Trinité au sujet de son pouvoir royal ? » - « Jésus-Christ, avec une majesté toute divine, devant le monde entier et devant tous les siècles, déclara : « Tout pouvoir m'a été donné au Ciel et sur la terre ». Remarquez que le pouvoir dont Il parle Lui a été *donné* ; donc, Il a obtenu ce pouvoir [après avoir montré que le Christ possède le pouvoir royal universel par droit de nature, le P. Philippe prouvait dans cette question-réponse, qu'Il le possède également par droit de conquête, par la Rédemption]. Remarquez en second lieu, que *tout pouvoir* Lui a été donné, *il n'existe donc plus sur la terre d'autre pouvoir que celui du Christ*. Le pouvoir Lui a été donné par la Trinité ; par conséquent, le pouvoir des Roys, des Princes, DE TOUTE AUTORITÉ CONSTITUÉE, EST LE POUVOIR DU CHRIST. C'est ce qu'explique la parole de saint Paul :

Précisément, cet « Acte Unique » du Christ sur la Croix va engendrer fondamentalement des « actes uniques », l'Église (la Religion), la France Très-Chrétienne (la Politique), c'est-à-dire rien moins qu'une re-crédation du monde de l'homme, de *l'en soi* de l'homme, de *tout* l'homme, dans ce Salut d'Amour du Christ, accompli, attendu ardemment « depuis plus de quatre mille ans ». Attendu y compris d'ailleurs par les romains (Jésus, admiratif, proclamant même qu'il n'a pas rencontré en Israël une Foi supérieure à celle du centurion...), romains donc qu'il est vraiment incroyable de voir saint Thomas, à l'apogée de la civilisation Très-Chrétienne au XIII^e siècle, présenter comme la forme la plus accomplie de la perfection politique ! Et il ne sert de rien d'excuser saint Thomas en disant qu'il prêche dans son traité une société qui mène au Christ, puisque la pratique *dément* cette affirmation théorique : il n'emploie pas, par principe, le *seul* moyen pour *christiformer* les sociétés politiques, à savoir le moyen sacramentel Très-Chrétien, quand bien au contraire, il les *christiforme* par ELLE-MÊME, par la forme divine qui réside en elles : or, c'est là *très-exactement* le péché de l'Antéchrist, qui se servira du Christ, tout en Le reniant au fond, d'où la terrible parole de l'Apocalypse : « La Bête aura l'apparence de l'Agneau, mais une voix de dragon » !!!

Ou alors, si on croit que le Christ ne s'est pas *révélé* politiquement pour notre Temps, c'est-à-dire si on lit

«Non est potestas nisi a Deo». Voici la genèse du pouvoir [*la genèse* du pouvoir, et non, comme le professe saint Thomas, au moins par omission, le *critère de validité, de légitimation*, dudit pouvoir, car après le divin Passage du Christ, le Père Philippe est en train de nous le rappeler, ce critère est *entièrement* celui de la référence au Christ !]. Tout pouvoir vient de Dieu et ne peut venir que de Lui. Tout pouvoir a été confié au Christ ; donc tout pouvoir passe par le Christ et vient du Christ ».

saint Thomas au premier degré sans comprendre son point de vue philosophique si particulier, si l'on croit que le principe républicain non-illuminé par le droit divin direct est suffisant pour la validation du pouvoir politique après la Révélation, on admet, au moins dans la pratique, que le Christ n'est pas véritablement le Roy de l'univers, on finit par ne plus voir la nécessité de la référence au Christ dans les constitutions politiques (car si l'on ne vit pas comme l'on pense, on finit par penser comme l'on vit), et bien sûr on arrive à la *liberté religieuse* de Vatican II qui proclame *urbi et orbi* que le Christ est *indifférent* au niveau des États, aboutissement des plus *logique* de la profession de foi scolastique en matière politique... mais qui contredit l'Encyclique de Pie XI sur le sujet⁷⁸. C'est-à-dire qu'on professe que le chrétien, après le Passage du Christ sur la terre, doit reconnaître la même valeur métaphysique à toute société politique, qu'elle reconnaisse *ou non* dans sa constitution le Christ pour fondement premier de son pou-

⁷⁸ ...Quoique pas tellement! Comme le dit très-bien Maurice Conat : « L'Encyclique *Quas Primas* de Pie XI, sur la royauté «*sociale*» du Christ demande simplement que le droit ecclésiastique et la morale chrétienne soient accueillis *démocratiquement* par les pouvoirs et institutions en place, la plupart hostiles [c'est-à-dire sans que soit supprimée la prééminence du principe des sociétés *en soi* sur les droits politiques du Christ]. Jamais il n'est question de Contre-Révolution. Et pour que nul ne s'y trompe, deux ans plus tard, en 1927, il condamne l'Action Française [certes, Pie XI avait entièrement raison de condamner l'*Action Française* de Maurras, mais uniquement parce qu'elle s'appuyait sur des principes agnostiques en Politique, pas parce qu'elle voulait réaliser le bien commun chrétien dans une Nation... ce qui semble être une raison fondamentale de Pie XI pour la condamner], la remplace aussitôt par une action catholique naturaliste, où le Sillon allait se faire une nouvelle jeunesse et le clergé moderniste trouver un vivier idéal. C'est ce que Pie XI appelait, par quelle prodigieuse illusion!?, le Règne «*social*» du Christ! Depuis, la fête du Christ-Roy, puis celle de Marie-Reine ont disparu du programme liturgique, leur raison d'être, du cerveau et de la mémoire du peuple chrétien. Il fallait faire place, même dans l'Église, à la nouvelle idole [la Démocratie] » (Conat, p. 44).

voir politique : ce qui revient à professer l'indifférentisme en Politique et à rejoindre le camp hétérodoxe des libéraux du siècle dernier, un Montalembert avec son « Église libre dans un État libre », etc. ! Pas de moyen terme, soyons-en bien convaincu, entre les deux propositions !

Saisissons bien, en effet, que l'erreur de faire abstraction du droit divin direct en Politique pendant le Temps des Nations, dont la dénonciation est le premier but de notre ouvrage, simplement intellectualiste chez saint Thomas *mais concrètement mise en application par les papes dans leur apostasie de l'Institution divine de la France royale Très-Chrétienne* dans la suite des temps, est fort grave et profonde dans ses conséquences. C'est bien elle en effet qui engendre tous les dérapages ecclésiastiques-politiques des temps modernes, du concordat de Pie VII à la proclamation onusienne de Paul VI en passant par les pacifistes discours de Noël de Pie XII... et ne parlons pas de la scandaleuse attitude de Pie XI à la conférence de Gênes en 1922, auquel il n'a pas tenu de ne pas reconnaître la *légitimité* (!!!) du gouvernement des Soviets *car il l'aurait bel et bien fait si le vent y avait été favorable*⁷⁹ !!! Et faut-il rappeler le concordat qui fut si-

⁷⁹ Philippe Levillain, dans son *Dictionnaire de la papauté*, à l'art. *Paul VI*, résume pudiquement et discrètement la question par cette phrase : « Mais le Saint-Siège avait en tête une éventuelle reconnaissance de la Russie [nenni ! il s'agissait alors de la léniniste et bolchévique U.R.S.S., nullement de la Russie !] contre un concordat garantissant les libertés dans l'aire bolchévique » (p. 1275, 2^e col.). Pie XI, en effet, c'est hélas historique, n'aurait pas répugné à reconnaître la légitimité politique du nouveau gouvernement des Soviets, qui en avaient fichtrement besoin à ce moment-là, contre la liberté des chrétiens dans la Russie... Ce n'est que par des circonstances indépendantes de sa volonté, que cet abominable concordat *qui aurait donné une force politique inouïe aux communistes, qui scandalisait même les républiques démocrates MAIS PAS LE PAPE*, ne fut pas signé. Le scandale pour les âmes fidèles fut en tous cas immense et d'ailleurs l'est toujours, comme tout scandale qui n'est

gné avec l'Allemagne d'Hitler en 1933 par le nonce Pacelli, futur Pie XII, mandaté fervemment à cet effet par Pie XI ? On dira haut et fort qu'Hitler ne l'a pas respecté et que, subséquemment, il en devint caduc. Éh bien, mais, mais, heureusement qu'Hitler... *ne l'a pas respecté !!!* Car du côté du Vatican, on l'avait bel et bien rédigé... *pour qu'il le respecte !!!* En droit donc, le Vatican ne voyait pas la moindre objection théologique à signer un accord bilatéral avec un gouvernement politique... ouvertement sans-Dieu⁸⁰. Et c'est cela qui est grave, coupable, condamnable, et que nous dénonçons à notre place de simple laïc *catholique* ayant envie de rester *catholique*. D'où provient donc ce dérapage infiniment grave des papes modernes, si préjudiciable au salut des

pas purgé (« ces négociations du Vatican avec les bolcheviques suscitérent les protestations indignées des Russes émigrés : « Les mains qui touchent la sainte Hostie serrent maintenant celles ensanglantées des assassins », écrivit Merejkovski dans une lettre ouverte à Pie XI » -cf. *Il est ressuscité !* n° 17, décembre 2003, pp.19-20-). Mais saisissons bien que Pie XI ne faisait que mener au bout la *logique* scolastique en matière de politique : si tout gouvernement constitué *en soi* est valide, alors, aussi ceux qui sont antichrists. C'est pourquoi il ne faut pas s'étonner de lire dans le secret de La Salette : « Rome perdra la Foi et deviendra le siège de l'Antéchrist » : c'est bien LE PAPE en effet qui donnera *sa légitimité* à l'Antéchrist et à son règne politique universel... Nos yeux épouvantés voient, et verront plus encore cela dans un tout proche avenir, toute la pratique des papes post-concordataires, sans en excepter aucun, même les plus saints, ne l'annonce que trop bien... C'est pourquoi la très-sainte Vierge prophétisait que Rome sera « *le siège de l'Antéchrist* »... ce qui était évidemment très-clairement montrer du doigt la papauté.

⁸⁰ « En Allemagne, le concordat de 1933, à peine signé, fut violé par Hitler, qui supprima les mouvements d'Action catholique et de jeunesse chrétienne, et s'efforça d'éliminer tout enseignement religieux. Après 1949, la plupart des *Länder* de la République fédérale d'Allemagne reconnurent et remirent en vigueur le concordat de 1933, qui avait eu pour principal artisan le cardinal Pacelli, futur Pie XII. *Il est incontestable que Pie XI, en signant les accords du Latran [avec l'Italie mussolinienne] et le concordat allemand de 1933, a pu contribuer, à l'époque, À RENFORCER LA POSITION MORALE DES RÉGIMES FASCISTES ET HITLÉRIEN* » (*Dictionnaire de l'Histoire – Petit Mourre*, p. 184, à l'art. « Concordat »). Sans commentaire.

âmes ? De cette seule erreur philosophique⁸¹ dont nous parlons, terriblement funeste, dynamiquement anté-christique, mais hélas scolastique et thomiste, qui veut qu'une société politique *en soi* possède un être de raison qui *suffit* à la légitimer devant Dieu et les hommes... y compris donc, n'est-ce pas, les soviets athées, les nazis d'Hitler, après les révolutionnaires haineux du Directoire. Pourvu que ses chefs soient élus légalement par « la société *en soi* », ou du moins qu'ils se soient imposés comme tels même occultement par l'iniquité (car c'est se moquer du monde que de parler, comme a osé le faire du Directoire le pape Pie VI dans sa très-scandaleuse bulle, d'« Autorités constituées », sous-entendus légitimement, plus encore à propos des nazis ou des soviets !!!).

C'est encore elle qui fait professer par les débiles évêques contemporains que la *laïcité* dans la chose publique est une valeur... *chrétienne* (un certain François Bayrou, « chrétien pratiquant », a renchéri récemment sur le sujet, derrière le ci-devant évêque Vilnet, ou peut-être est-ce devant le ci-derrrière, on ne sait plus), dernier et dialectique avatar de cette erreur, et certes le plus diaboliquement fou (mais ils ne s'en rendent pas compte...!), que nous étudierons plus loin. C'est elle enfin, pour arriver à l'abomination de la désolation, qui autorise en toute impunité un Jean-Paul II à saluer en un Chirac, dans le cadre des manifestations du 15^{ème} centenaire de la Noël 496, *le continuateur* de Clovis, le

⁸¹ Les nationalistes plus ou moins extrême-droites, qui sont principalement un avatar de la pensée scolastique en matière politique, l'ont très-bien compris : « *La politique est une philosophie en action* » (Oliveira Salazar). Hélas ! C'est là précisément le drame ! La politique Très-Chrétienne n'est pas une philosophie à laquelle l'homme donne une vie, c'est la Vie du Christ qui se donne à l'homme !

roy Très-Chrétien par excellence (horreur, catalepsie & damnation !)...

La vérité en droit politique constitutionnel, c'est que, depuis l'Incarnation du Christ (concrétisée dans la Politique à la Noël 496 par le Baptême sacré de Clovis en corps d'institution avec la Nation franque), une société politique *en soi* qui ne professe pas constitutionnellement le Christ et qui ne se rattache pas à l'Ordre Très-Chrétien, soit par ignorance invincible, soit par indifférence plus ou moins coupable, soit par volonté carrément mauvaise, peut bien posséder un être de raison politique, dans le meilleur des cas elle pourrait même bien être une société qui tendrait de toutes ses forces à faire vivre *implicitement* le Christ si elle respecte vraiment, sincèrement, l'ordre politique naturel (dans ce dernier cas, elle sera facile à très-christianiser explicitement), elle n'en est pas moins *invalide en droit*, dans l'Absolu. Ceci est de certitude de Foi (comme est de grande certitude que saint Thomas est matériellement hérétique sur ce point⁸²).

La conséquence est évidente : l'Église du Christ n'a pas à la reconnaître, ni surtout à pactiser, à signer des

⁸² Combien la position de saint Thomas dans la matière politique nous fait penser à celle de l'hérétique Bérenger qui, au XI^e siècle, ne voulait admettre qu'une Présence *intellectuelle* du Christ dans l'Eucharistie, par outrage au principe philosophique ! Un évêque tâchera de le redresser en lui écrivant dans une lettre : « *L'entendement n'est que l'examineur des substances et non pas l'auteur* ». Combien les scolastiques auraient dû méditer cette belle sentence avant de plancher sur la Politique ! Nous sommes en vérité en présence du même problème : l'intellection de la politique chrétienne ne CRÉE pas le bien commun !! Une société *en soi*, même implicitement ordonnée à la politique Très-Christienne, ne saurait révéler sociopolitiquement le Christ aux hommes *en elle-même* ! Rohrbacher en conclut, quant à Bérenger : « Bérenger n'avait raisonné ainsi qu'en voulant mesurer ce mystère [de la Transsubstantiation] sur les principes et les lumières de la philosophie » (t. XIII, p. 475).

concordats avec elle, tant qu'elle ne s'est pas *convertie publiquement* au Christ, ce qui signifie une profession de foi explicite dans la constitution et/ou, à tout le moins, un rattachement implicite à l'Ordre Très-Chrétien. C'est tellement fondamental ce que nous disons là que, certes, nous ne devrions pas avoir à l'écrire...! Et c'est bien ainsi, du reste, que le comprenaient nos pères et les papes eux-mêmes, nous voulons dire ceux de la période anté-moderne, anté-scolastique. Saint Avitus de Vienne est un des plus grands évêques de la Gaule du temps de Clovis, « l'un des derniers grands représentants de la culture romaine⁸³. Dans une lettre adressée à

⁸³ « Avit est en réalité le maître à penser de l'épiscopat gaulois dans la campagne de conversions et dans le mouvement missionnaire déclenché au milieu du [V^e] siècle, (...) le meilleur écrivain latin du V^e siècle finissant » (Rouche, p. 216). « Sa famille d'origine sénatoriale est auvergnate et est alliée à l'empereur Avitus (mort en 456), à Papienille, sa fille, femme de Sidoine Apollinaire, à son fils le *magister equitum per Gallias Ecdicius* qui participa à la défense de Clermont en 471 et 472. Son père Hesychius et sa mère Audentia eurent au moins six enfants, dont l'un, Apollinaire, devint évêque de Valence. À la naissance de leur quatrième fille, ils firent voeu de continence. Avit reçut une éducation latine et grecque extrêmement classique auprès du rhéteur Sapodus à l'école de Vienne. Son père étant devenu évêque de Veinen de 475 à 490, il se maria, eut des enfants, devint, peut-être vers quarante ans, veuf, puisqu'il se retira dans un monastère aux portes de Vienne. Vers 490, il fut élu évêque métropolitain de Vienne, succédant ainsi à son père. Il est donc de la génération postérieure à Sidoine Apollinaire, qu'il admire énormément d'ailleurs sur le plan littéraire, et même à celle de Rémy dont il est séparé par une quinzaine d'années. Il mourut probablement un 5 février 525, vers soixante-quinze ans. Son action comme évêque sortit du cadre de la province de la Seconde Viennoise. En 494, il libéra de nombreux prisonniers de guerre faits par son roy, le Burgonde Gondebaud, en Italie lors des combats contre Odoacre. Il tenta vainement de convertir Gondebaud de l'arianisme au catholicisme, mais finit par réussir auprès de son fils Sigismond. Il fut donc particulièrement intéressé par la question de la conversion de Clovis. Dans sa lutte contre l'arianisme, le nestorianisme et le monophysisme, il fut en relations régulières avec les papes Symmaque et Hormisdas. À propos de l'unité de l'Église lors des schismes de Laurent et d'Acace, il fut un défenseur éloquent de la primauté pontificale, parlant d'ailleurs au nom de tous les évêques de Gaule. Là encore, nous avons affaire à un homme qui raisonne à l'échelle globale de l'époque. Il s'agit donc, dans le cadre de l'Église catholique des Gaules au V^e siècle, du plus grand personnage ecclésiastique. Il connaît Rémy auquel il a écrit une lettre disparue. Il a sur lui la supériorité d'être un grand théo-

Clovis peu après la cérémonie de Reims, l'archevêque dresse un énergique constat : *aucun des roys barbares qui se sont partagés les dépouilles de l'Empire en Occident n'était ou n'est légitime, surtout ceux ralliés à l'hérésie arienne*. Jusqu'à son baptême, l'autorité du roy franc était également viciée, car elle reposait sur un titre héréditaire provenant de la mystique païenne et d'un droit de conquête après la mainmise des Francs sur une large partie de la Gaule. Maintenant [= APRÈS le baptême sacré national de l'an de très-grande grâce 496, veut dire saint Avit], le roy, dont «la chevelure royale habituée à la coiffure du guerrier se couvre du casque salutaire de l'onction sainte», est entré dans le plan du salut et dans la tradition chrétienne du pouvoir (...). La Providence, qui a trouvé en lui un «arbitre», l'a béni, *justifiant dès lors son pouvoir héréditaire et garantissant pour l'avenir le droit de sa descendance à régner* »⁸⁴.

Le raisonnement avitien, certes, choquera plus d'un moderne (plus encore peut-être le thomiste, le scolastique !), et cependant, *là est la stricte vérité en Politique, pour nos Temps post-évangéliques : C'EST PARCE QUE CLOVIS DEVIENT CATHOLIQUE QU'IL DEVIENT UN ROY POLITIQUEMENT LÉGITIME*⁸⁵, qu'il devient même le premier roy légitime d'un nouvel or-

logien, car il a composé un ouvrage contre les ariens, deux contre Eutychès (monophysisme), etc. » (*ibid.*, pp. 400-401).

⁸⁴ Barbey, p. 19.

⁸⁵ Et comment s'étonner de voir que ce sont les évêques français de la Grande-France (c'est-à-dire ceux de l'antique orbe romaine occidentale qui comprend en droit toute l'Europe), en corps derrière saint Rémy, qui l'ont juridiquement et politiquement institué roy ! « Seulement, par égard pour la famille royale que, de concert avec mes frères et coévêques de la Germanie, de la Gaule et de la Neustrie, et pour l'honneur de la Sainte Église et la défense des pauvres, j'ai choisie pour être élevée à tout jamais à la majesté royale, que j'ai baptisée, etc. » (Testament de saint Rémy, cité par Dessailly, p. 64).

dre sociopolitique universel qui éclipse *ipso-facto* non seulement la légitimité politique antique des barbares mais celle romaine (car Clovis est non seulement le seul roy légitime parce qu'il a la foi catholique, mais en outre, Dieu daigne se Le choisir comme instrument de son pouvoir théocratique en ce monde universel, dans l'économie post-évangélique).

Certes, Avitus, n'ayant pas assez de recul et tout pénétré de romanité, ne saisit pas encore parfaitement ce dernier point quand bien même, nous le verrons plus loin par l'analyse philologique de sa célèbre lettre, il le pressent ; mais déjà, dès le lendemain de la Noël 496, il voit Clovis à égalité avec le Basileus grec de Constantinople (élever Clovis à un rôle politique universel à *parité* avec l'empereur d'Orient était humainement bien incompréhensible, si l'on considère qu'au moment où cette lettre fut écrite, Clovis n'avait la puissance politique pas même sur l'entière moitié nord de la Gaule, n'ayant par ailleurs encore soumis ni les Burgondes ni les Wisigoths ni non plus les tumultueux cousins et oncles Francs sis dans son dos : cela montre bien que saint Avit était conscient de l'élection et de la mission divines de Clovis et des Francs).

... Comme on est loin de saint Thomas qui pourtant, non pas au VI^e siècle où la chose politique Très-Chrétienne ne faisait que naître, bien peu visible, mais au XIII^e où elle s'épanouissait glorieusement sur tous les peuples, ne conçoit encore que la légitimité de *l'en soi* politique divin propre à l'Antiquité...!!!

Les papes du reste, confirmeront en tous points le propos avitien (et réproveront celui thomiste), si catholique, si... *évident* d'ailleurs pour peu qu'on y réfléchisse.

chisse, en appuyant à maintes occasions explicitement la légitimité du Politique sur la Religion : n'en citons qu'un exemple, le grand saint Pie V, s'offusquant dans une lettre qu'il lui avait adressée de ce que le faible roy de France Charles IX avait appelé « Empereur » le Commandeur turc des croyants, l'en reprenant vertement ainsi : « ... Votre Majesté désigne le tyran le plus inhumain, qui est en même temps l'ennemi le plus acharné de la Religion chrétienne, sous le nom d'Empereur des Turcs, COMME SI CELUI QUI NE CONNAÎT PAS LE VRAI DIEU POUVAIT JAMAIS ÊTRE EMPEREUR ! Très cher fils en Jésus-Christ, donner le nom d'empereur à un tyran et à un infidèle, *ce n'est pas autre chose que d'appeler le mal, bien, et le bien, mal* »⁸⁶. Voyez comme saint Pie V fait métaphysique-

⁸⁶ Lettre de saint Pie V à Charles IX cité par Pierre Tilloy dans *Saint Pie V, un pape pour notre temps*, p. 248. Mais remontons quatre siècles, et arrêtons-nous à saint Grégoire-le-Grand ; il invite le roy Henri IV d'Allemagne, tout jeune encore, à bien respecter la loi de Dieu dans ses États, car, lui précise-t-il, « considérez qu'alors vous posséderez *légitimement* la puissance royale, si vous la faites servir au Roy des roys, le Christ » (Rohrbacher, t. XIV, p. 239). C'est le même message dans tous les papes et pendant plus de mille ans on a pensé ainsi chez les chrétiens les plus élevés sur le plan moral... sauf donc, chez les scolastiques et dans saint Thomas d'Aquin. Remontons encore quelques siècles, et arrêtons-nous derechef au pape Honorius, c'est-à-dire au VII^e siècle commençant, lequel écrivait ainsi à Edwin, roy des Anglais, pour le féliciter de sa récente conversion : «... Car vous savez que vous êtes roy *véritable*, en ce que vous croyez, suivant la prédication orthodoxe, que Dieu est votre roy et votre Créateur, et en ce que vous le servez avec toute la dévotion que comporte la condition humaine » (Rohrbacher, t. X, p. 136). Le raisonnement du pape Honorius est, on l'aura remarqué, exactement celui de saint Avitus de Vienne quant à Clovis. Ne soyons donc point surpris de voir que les roys Très-Christiens, pas seulement ceux de France mais ceux européens, gouvernaient leur royaume *avec les évêques*, le catholicisme *LÉGITIMANT* la Nation, en étant même l'élément-moteur principal. Ainsi, l'historien qui se penche sur la France et l'Espagne des VII^e-IX^e siècles constate que les États généraux réunissaient un nombre important d'évêques contrebalançant harmonieusement les grands dignitaires laïcs du royaume, et qu'on y prenait indifféremment des lois civiles et religieuses. Il y a là un grand enseignement : c'est que, aux Temps post-évangéliques, l'ordre politique naturel tire métaphysiquement son existence et sa force, sa *virtus* diraient

ment dériver l'existence de l'être politique de la Religion véritable, et avec quel vigueur de termes, et avec quelle absence de toute équivoque, il s'offusque qu'on puisse considérer le chef d'État turque, pourtant véritablement chef d'une société *en soi*, selon le principe thomiste, comme empereur véritable !

Le parallèle du Politique avec la Religion, quant à notre problème, est très-éclairant. L'Église catholique n'a pas été la continuation de la Synagogue juive, elle a été quelque chose de *nouveau*, une création nouvelle. Pourtant, on pourrait raisonner avec le mystère de l'Église comme saint Thomas le fait de la Politique, avec son Empire romain et ses sociétés *en soi*, *continué*es telles *quelles dans les Temps post-évangéliques*, en disant qu'il n'y avait pas nécessairement besoin d'une nouvelle Église puisque la Synagogue attendait elle aussi le Messie, et que son dogme contenait implicitement celui catholique : le Christ aurait donc très-bien pu venir à la tête de la Synagogue et saint Pierre, avec toute la litanie des « papes », assumer la succession des grands-prêtres juifs... dans une société *en soi*, pardon, une Synagogue... institutionnellement *continué*e. Or, le Christ a *extrinsèquement fondé une NOUVELLE Église*. Pour bien marquer qu'entre les Temps avant et après la Révélation, il y a un abîme, *il y a Lui venu en ce monde*. Il en est de même pour la Politique. Quoique l'ordre romain

les romains, de la vie surnaturelle... ou *n'e-x-i-s-t-e pas* ! Or, cet état de choses qui mettait l'homme presque au-dessus de lui-même et en tous cas au-dessus du péché originel, dura jusqu'aux temps carolingiens inclus. C'est nos pères qui auraient été étonnés et révoltés de nous voir prendre des lois civiles sans références à la Religion et non-basées sur elle, et nous glorifiant de cela, par-dessus le marché, comme d'une *supériorité* politique, d'un progrès, d'une évolution, d'une sortie libératrice de l'obscurantisme, dans un imbécilisme orgueilleux à peine croyable !

réalise d'une certaine manière l'Institution politique divine de l'Antiquité (par la négative, nous le dirons mieux plus loin), ébauche de l'Ordre Très-Chrétien, il n'en est pas moins vrai qu'après la Révélation du Christ, ce qui le constitue métaphysiquement, à savoir la société politique *en soi*, doit constitutionnellement s'effacer et disparaître *aussi complètement que la Synagogue juive*, laissant la place à un *nouveau* criterium de légitimité entièrement confectionné par la Révélation, aussi manifesté aux yeux humains que le précédent antique, pour concrètement réaliser ce que le Christ avait apporté à l'humanité dans sa Rédemption. *En Politique, la société en soi est autant absorbée par l'Ordre Très-Chrétien, que la synagogue l'est par l'Église catholique.*

Professer le contraire comme hélas le thomisme le fait, serait, sur le plan religieux, admettre qu'après la Révélation on puisse être catholique en continuant... à aller à la Synagogue. Il y a là une erreur infiniment grave. Or, ce qu'à juste titre on n'admettrait à aucun prix pour la Religion, on l'admet sans état d'âme aucun quant à la Politique, domaine pourtant aussi nécessaire à l'homme que la Religion pour l'acquisition du salut (quoiqu'à un titre médiat et non immédiat), et qui doit être racheté aussi nécessairement et institutionnellement par la Rédemption, comme on l'a vu plus haut.



Revenons encore à saint Thomas, on y est hélas bien obligé. Dans l'oeuvre thomiste en général, il y a cette espèce de *séduction* inéluctable qui résulte pour

l'homme déchu de la vision de la perfection naturelle que l'homme a reçue de Dieu, habituel terrain d'étude des antiques. On allègue volontiers que le but de la Philosophie thomiste, c'est d'apprendre à l'homme ce qu'il est tel qu'il a été créé par Dieu, et donc, l'homme étant semblable avant et après la Révélation, la philosophie véritable est toujours valable même après la Révélation, et amène au Christ, y compris dans le domaine politique. C'est oublier une grande chose : la révélation philosophique *peut* être une préparation à recevoir le Christ pour certaines âmes (pas toutes, et certainement pas la majorité), c'est en tous cas *toujours* un obstacle lorsque le Christ paraît soudainement à l'homme. Parce que le Christ, pénétrant une âme, veut la trouver vide : il faut donc en expurger la révélation philosophique de l'homme qui s'y trouve pour laisser la place à la Personne *réelle* de l'Homme, qui est Notre-Seigneur Jésus-Christ. Car la révélation philosophique de l'homme, par sa nature et son objet, est un amour qui automatiquement *possède* l'âme qu'elle habite⁸⁷. Et

⁸⁷ La séduction dont nous parlons n'est pas petite sur les esprits intelligents et amoureux de logique formelle. Voici comment Rohrbacher nous la dépeint : « Émerveillés de la logique, de la dialectique, en un mot de la méthode d'Aristote, pour classer et faire valoir ce que l'on sait, certains esprits s'imaginaient que le fond même de la science ne consistait que dans la méthode. Autant vaudrait conclure que l'arithmétique, parce qu'elle sert à compter les écus, fait les écus mêmes. Quelques-uns, éblouis de la renommée de Platon ou d'Aristote, s'imaginaient qu'on ne pouvait rien savoir de plus ni mieux, semblables à des écoliers qui, pour savoir les premiers éléments de la grammaire, s'imaginent tout savoir. Les vrais docteurs de l'école n'ont jamais donné dans ces hallucinations puériles. Ils estimaient la méthode dialectique comme méthode de la science, non pas comme le fond. Ils aimaient, ils admiraient Platon et Aristote, comme les représentants les plus honorables de l'intelligence humaine, abandonnée plus ou moins à elle-même ; mais l'admiration pour ce qui est bien ne les empêchait pas de voir ce qui est mal ou défectueux ; car, bien au-dessus de Platon et d'Aristote, ils avaient l'enseignement direct et toujours vivant de Dieu, de son Christ, de son Église ; les paroles des patriarches, des prophètes, des apôtres, des martyrs, des saints Pères et docteurs ;

le propre de l'amour, c'est d'être unique : *il ne peut pas y avoir cohabitation de l'Amour du Christ avec l'amour de l'homme*. Or, l'Amour du Christ contenant celui de l'homme, mais non l'inverse, celui du Christ doit évidemment être préféré. Il ne reste plus au philosophe qu'à... sacrifier sa philosophie. Et c'est alors une véritable purge, un sevrage de drogué. On voit par exemple saint Augustin dans ses admirables *Confessions*, éprouver, juste avant sa conversion à Cassiciacum, un terrible tourment de voir deux laïcs du rang le précéder *simplement* dans la voie du salut, aller *directement* au Christ par une Foi vive qu'il se désolait jusqu'à en suer d'angoisse de voir sa philosophie ne pas lui avoir apportée aux termes d'harassantes années de labeur intellectuel... Le grand rhétoricien qu'il était sentait la philosophie lui barrer la route du salut beaucoup plus que l'aider à l'emprunter.

Au fond, alors, à quoi sert donc la Philosophie ? Avant le Christ, convenons sans difficulté qu'elle était certes très-utile pour s'orienter à tâtons dans les ténèbres vers Lui ; mais... après Son passage sur cette terre ? Comme dit l'auteur de *l'Imitation* : « J'aime mieux sentir la componction que d'en savoir la définition ». À quoi sert-il en effet de ruminer l'admirable définition que saint Thomas donne de la modestie, si, lorsque Jésus-Christ vient la faire expérimenter à l'âme *réellement*, on se trouve tellement séduit par sa compréhension formelle, qu'on s'imagine par-là la posséder déjà réellement ? Et qu'alors, ô malheur, on vienne à en rejeter la pratique, comme superflue à la compréhension philo-

sophique que nous en avons ? À *quoi sert-il de comprendre intellectuellement ce qu'est l'homme politique si, le Fils de l'Homme venant pour enfin faire vivre RÉELLEMENT cet homme politique par une Institution nouvelle à la Noël 496, on n'en tient pas compte, l'esprit possédé de l'intellection de la chose ? Comme on ne le voit que trop bien dans le rejet quasi général et comme instinctif par les scolastiques du droit divin direct en Politique, de l'élection divine de la France Très-Chrétienne et de son roy ?*

Il faut bien se rendre compte que c'est par-là justement que les pharisiens se sont perdus. Ils savaient qui était le Messie, ce qu'Il représentait pour le salut de l'homme, intellectuellement, spirituellement, philosophiquement, beaucoup mieux que personne ; mais quand Il est venu, ils ont été les premiers à Le rejeter. Parce qu'ils s'étaient séduits eux-mêmes par la compréhension intellectuelle du concept Messie, au point de s'identifier collectivement à lui (les actuels *B'nai B'rith* continuent la tradition !), d'en faire une gnose... et donc de traiter en ennemie *la Personne* du Messie lorsqu'Elle est venue *corporellement, réellement*.

C'est cette séduction dangereuse au plus haut point de la Philosophie qui, justement, avait fait soigneusement sceller les oeuvres littéraires antiques durant le Moyen-Âge pré-scolastique, sous haute et très-vigilante garde des moines. On les gardait, simplement par vénération envers les efforts de nos pères pour accéder à la Vérité, *mais absolument pas pour s'en inspirer, surtout pas comme maîtres-livres*. Au bas Moyen-Âge, celui mérovingien, quand il s'est agi de refaire à l'aide de la grâce de la Noël 496 une société nouvelle après la chute de Rome, la sagesse antique, en effet, n'y a eu

aucune part : bien au contraire, on l'a soigneusement mise sur la touche. N'étaient-ils pas plus sages que nos thomistes, fussent-ils papes, ces moines mérovingiens qui ont été les principaux artisans de la fondation de la France profonde, la sillonnant en tous sens, sur laquelle la fondation l'épanouissement carolingien puis capétien n'a fait que se développer ?, ces moines qui vivaient dans un tel esprit de simplicité qu'ils ne s'étaient pas encore scindés en de multiples congrégations différentes (il y avait les moines, point, c'est tout, à côté du clergé séculier) ?⁸⁸

La séduction philosophique, bien que christianisée par saint Thomas, n'en est pas moins restée, en effet... séduction. Quand on est chrétien, il est *dangereux* d'étudier la politique idéale *en soi*, qui régit *tout* homme *même rebelle* de semblable façon, car cette perfection de la société idéale, qui immanquablement *séduit* (nous ne parlons pas de l'Utopie qui n'est qu'une société idéaliste), n'est pas réalisable par les forces humaines, il y faut dans l'Absolu une Grâce spéciale du Christ, une grâce divine *extrinsèque* à la société politique *en soi*. Et c'est cette nécessité absolue de la grâce divine qu'il est important de montrer, beaucoup plus que l'excellence du Politique *en soi*, que chacun, par la pratique obligée et quotidienne de tout homme vivant en ce monde, est bien capable de deviner et d'expérimenter tout seul.

Or, saint Thomas dans son *de Regno*, inverse les valeurs en obnubilant le lecteur sur l'excellence du Politique *en soi*, et parallèlement en faisant l'impasse totale sur la nécessaire grâce du Christ pour l'actualiser.

⁸⁸ Voir, à ce sujet, le bel article du P. de Smedt, *La vie monastique dans la Gaule au Ve siècle*, dans *La France chrétienne*, pp. 28-43.

Et hélas, dans ce renversement des valeurs, saint Thomas va excessivement loin : « *Une fois posé que la société est de droit naturel, tout ce qui tend à sa conservation sera également de droit naturel. Or, c'est là notre thèse* »⁸⁹, n'hésite pas à écrire son direct disciple, qui ne fait que suivre très-fidèlement, rappelons-le, le fil directeur de saint Thomas. Proposition fort dangereuse, voyons ! On pourrait l'admettre s'il poursuivait en disant que ce droit naturel, très-imparfaitement réalisé par le meilleur de l'Antiquité, ne peut mériter ce nom depuis la Révélation que s'il révèle *explicitement* le Christ. Or, il ne le dit pas. Il ne le dit *absolument* pas. Et des conséquences monstrueuses résultent de cette fautive lacune : n'est-ce pas de droit naturel que les francs-maçons mexicains *légitimement* au pouvoir selon le principe de la société *en soi*, exigèrent des *Cristeros* la remise de toutes leurs armes *aux fins de les massacrer sans problème* (ce qui arriva, effectivement, dans un bain de sang aussi épouvantable que pour les Hutus et les Tutsis) ? En effet, si l'on s'en tient aux règles thomistes en la matière, ils représentaient le pouvoir politique d'« une société de droit naturel » (puisque les francs-maçons avaient été élus constitutionnellement au Mexique), ce qui incluait donc le devoir d'obéissance des malheureux martyrs « aux autorités constituées », comme Pie VI osait appeler l'infâme et anti-chrétien Directoire. *N'est-ce pas cette raison qu'invoquèrent scandaleusement les prêtres qui, au nom de Pie XI, au nom du pape, sommèrent les Cristeros d'obéir ?...*

M. Bonnet de Villers est un traditionaliste qui, ô rarissime exception, a bien compris le problème. À

⁸⁹ De Regno, livr. III, ch. 11, p. 343.

propos du scolastique Suarez, il va jusqu'à dire que sa réflexion sur la Politique rejoint finalement celle de... Jean-Jacques Rousseau, par abstraction intellectuelle et philosophique complète. Il n'a pas tort : « À la base de sa théorie politique, l'éminent docteur Suarez a placé une multitude d'égaux tombés de la lune, grâce au rejet des faits et de l'Histoire [plus précisément : rejet de l'Ordre Très-Chrétien apporté par la Révélation], et il raisonne sur une abstraction d'abstraction qu'il nomme «la société en soi »⁹⁰. Son livre sur Benoît XV et le

⁹⁰ *Sous la bannière* n° 64, p. 32. Le *de Regno* donne, dans certains passages, la même pénible impression d'abstraction intellectuelle à la fois complète et même burlesque, vraiment risible si elle n'était impie... ce qui n'est plus du tout risible : ainsi, tout le début du Livre II, 1^{er} chapitre, dont on est à peu près sûr qu'il a été écrit par saint Thomas, s'occupe à instruire le « roy de Chypre », tenez-vous bien, du pays... à choisir (!) pour fonder « une ville ou un empire, de préférence ni trop au Nord » à cause du froid qui fait que les peuples « ont peu de sang », ni trop près de l'Équateur car « l'humide radical est épuisé et la vie s'éteint ». Le climat tempéré est le meilleur, donc conclut-il, c'est dans ces régions qu'il faut aller fonder un État... Comme si la terre était déserte !!! Puis, sur un aussi bon tremplin, le ch. 2 renchérit imperturbablement : « Après s'être fixé sur le choix d'un pays, il faut désigner un lieu convenable à la fondation d'une ville ». S'ensuivent de studieuses et laborieuses explications, du genre : « Il faut que l'emplacement d'une ville soit éloigné des marais. Comme les vapeurs du matin, mêlées à celles des marais, s'élèvent vers ces lieux, au lever du soleil, l'exhalaison que répandent les animaux marécageux et vénéneux, poussée par les vents et les nuages, rendraient ces lieux inhabitables. Si pourtant on bâtissait [une ville] dans des marais proches de la mer, du côté du nord, ou à peu près dans cette direction [?!?], et si ces marais étaient plus élevés que le bord de la mer, il y aurait moins d'inconvénients, parce qu'on pourrait, à l'aide de tranchées, faire écouler les eaux dans la mer, et leurs débordements, dans les tempêtes, ne permettraient pas à ces animaux de pulluler dans ces mares d'eau douce. Et si quelques-uns y descendaient, ils périeraient dans l'eau salée. Il faut encore, pour ménager une température tantôt froide et tantôt chaude, que l'emplacement de la ville fasse face à plusieurs horizons. Car une ville bâtie auprès de la mer sur le midi ne serait pas saine » (pp. 259-260). Sic ! Ces conseils, vraiment ridicules, sont effectivement très-judicieux et fort précieux pour... les directs descendants d'Adam se répandant sur la terre, déserte avant leur passage, ou les fils de Noé, ou bien encore au bon usage... d'ambitieux Martiens descendant de la planète Mars pour coloniser la terre !! Saint Thomas d'Aquin raisonne ici exactement comme si les faits historiques concrets n'existaient pas et n'avaient pas depuis longtemps modelés sociopolitiquement les habitats géographiques, sans même parler de ce que la Révélation a apportées aux moeurs des peuples !! Sans

Ralliement raté du Portugal à la chose républicaine (... uniquement grâce à la réaction de *bon sens* du peuple portugais qui, heureusement pour lui, n'était pas aussi imbibé de thomisme que celui français !) est une illustration supplémentaire de cette tendance réprouvée de l'Église officielle post-révolutionnaire à traiter avec des gouvernements antichrists considérés comme des sociétés *en soi* parfaitement valides et légitimes devant Dieu ; cet auteur d'ailleurs notait judicieusement que Benoît XV, dans son Encyclique demandant aux portugais de se rallier à la République maçonnique portugaise, s'appuyait explicitement... sur le précédent créé par Léon XIII ! Il est quand même lamentable de constater qu'en matière politique, on voit les catholiques de bonne foi se fourvoyer magistralement dès lors qu'ils appuient leurs raisonnements sur les scolastiques

plus dire, et ceci est beaucoup plus grave, car là nous touchons à l'impiété, que *c'est la Providence divine qui a dirigé le cours des peuples dans telle ou telle direction de la terre*. Car notez bien, ce qui est infiniment plus grave sur le plan théologique, que son exposé insinue que *la Providence divine ne gouverne pas les Nations*. Sa thèse est anticatholique et certainement proche de l'hérésie. Comparez avec ce que dit saint Paul : « Dieu qui a fait naître d'un seul homme toute la race des hommes et qui leur a donné pour demeure toute l'étendue de la terre, a fixé l'ordre des saisons *et les bornes de l'habitation de CHAQUE peuple* » (Act. XVII, 26) ! Les papes se feront le pur écho de cette doctrine paulinienne, doctrine... tout simplement catholique (revoir les propos du pape Grégoire IX, plus haut, où il dit que Dieu constitua non seulement les peuples, mais les régimes des peuples, etc.), mais... pas saint Thomas ! Et c'est pourquoi d'ailleurs, au Moyen-Âge, les princes chrétiens n'avaient pas le droit de fonder un nouveau royaume sans l'accord du Pape. En tous cas, voilà un bel exemple de l'abstraction philosophique délirante et finalement gravement impie qui sert presque tout le temps de cadre formel aux développements scolastiques en matière de Politique ; remarquons bien de plus que, là encore, les références de saint Thomas en la matière sont *exclusivement* celles d'auteurs *antiques* conseillant les premiers Romains sur leurs colonisations. On voit l'anachronisme. On serait curieux de savoir ce que pensait de ses conseils le roy de Sicile, alias Chypre... Peut-être, devait-il cogiter avec beaucoup d'étonnement, saint Thomas veut-il que je quitte mon île pour aller « plus au Nord », ou... « un peu plus à l'Ouest » comme aurait dit le professeur Tournesol dans *Tintin & Milou...!*, mais oui, le *Far-West*, la *Ca-li-for-niie* !

et saint Thomas en particulier... ce qui est un comble, convenons-en.

Un simple et récent exemple : celui d'Emmanuel Vicart, dans l'article qu'il a écrit dans la revue *Le sel de la terre* n° 17, numéro spécial des moines d'Avrillé tout consacré à la mission divine de la France, par ailleurs bien remarquable si l'on excepte cet article. Celui-ci, intitulé *La signification théologique et politique du sacre de nos roys* se veut un servile commentaire de cette définition de saint Thomas (surtout, ne pensons pas : saint Thomas l'a fait une fois pour toutes, et c'est dange-reux...⁹¹) : « *Les roys n'ont aucun pouvoir sur les choses spirituelles ; ils ne reçoivent donc pas la clef du royaume des cieux, mais seulement une autorité sur le temporel, autorité qui, elle aussi, ne peut venir que de Dieu, comme on le voit par l'épître aux Romains. L'onction du sacre ne leur confère aucun ordre sacré, mais signifie que l'excellence de leur pouvoir descend du Christ, de telle sorte que c'est sous l'autorité du Christ qu'eux-mêmes règnent sur le peuple chrétien* »⁹².

Éh bien ! Derrière des mots apparemment édifiants et orthodoxes, il y a là un exposé *anti-chrétien radical* sur l'origine du pouvoir politique, et cela ne lasse pas de

⁹¹ Comme le disait, avec beaucoup de perspicacité, un commentateur des oeuvres de Joachim de Flore : « Chez les scolastiques, le point de départ sera toujours l'Autorité, car la croyance est prescrite par la hiérarchie ecclésiastique, et même, quant aux quelques questions encore obscures, il s'agit de deviner d'avance la solution que va préférer l'Église Pontificale, et alors accumuler des arguments en vue de le prouver. C'est en ce sens que la philosophie devenait vraiment *l'ancilla theologiae* » (Joachim de Flore et les milieux courtois, Anitchkof, p. 400). Autrement dit, c'est l'opinion commune dans l'Église, qui n'est pas forcément dotée de l'infaillibilité (se rappeler que l'opinion commune de l'Église pendant tout le Moyen-Âge, fut contre le dogme de l'Immaculée-Conception...), qui est la règle ultime du raisonnement scolastique, par-dessus même la Vérité divine lorsque celle-ci n'est pas perçue. Il y a dans cette méthode comme qui dirait un relent de pharisaïsme...

⁹² IV Sent., D. XIX, q. 1, a. 1, ad 2, texte repris en *Suppl.*, q. 19, a. 3, ad 2.

stupéfier sous une plume si autorisée dans l'Église. Car, lisez, relisez ce que vous venez de lire, et remarquez bien que pour saint Thomas, seul le pouvoir politique *en soi* est l'objet d'un caractère divin, le Sacre christique n'ayant qu'un pouvoir de *reconnaissance* dudit caractère divin préexistant dans l'homme. Ce qui est vraiment un comble puisque, répétons-le, cette inversion fondamentale des valeurs caractérise l'hérésie suprême, celle de l'Antéchrist !

L'erreur principale dans ce passage, c'est en effet de dénier au Christ toute Intervention directe dans la sphère politique, par un droit divin explicite. Seul le pouvoir politique *en soi* est « excellent » professe saint Thomas, et par ce terme il entend signifier qu'il descend *naturellement* de Dieu par la *virtus* divine du pouvoir politique lui-même. Le sens de sa phrase est en effet celui-là : l'onction du Sacre est tout entière pour signifier aux hommes la *virtus* divine du pouvoir politique *en soi*. Elle n'est pas là pour *informer* extrinsèquement le pouvoir politique de la Divinité, mais pour *révéler* celui qui préexiste en lui. *Donc, c'est bien cela, pour saint Thomas, c'est la sphère humaine politique en soi qui est divine, ou du moins détentrice d'autorité divine (ce qui revient au même car celui qui détient l'autorité divine est à la place de Dieu, donc est Dieu)*. À l'appui, il cite faussement saint Paul : « *Tout pouvoir vient de Dieu* », ce passage de l'Épître aux romains si mal compris, que tous les concordataires citeront jusqu'à en baver, que Pie VI lui-même osera invoquer dans sa très-scandaleuse bulle pour obliger, sous peine des flammes éternelles, le Chouan Très-Chrétien à obéir aux « *autorité constituées* » (sic) du *très-maçonnique* Directoire. Saint Paul en

effet, ne dit pas par-là que tout pouvoir politique est théologiquement validé en soi parce qu'il s'origine à Dieu, il dit beaucoup plus simplement qu'il *vient* de Dieu, ce qui est parfaitement vrai car l'être de toutes choses, de toutes façons, *vient* de Dieu... Saint Thomas fait donc dire là à saint Paul ce qu'il ne dit pas.

C'est le Sacre qui valide *surnaturellement* le pouvoir politique dans le Christ, il n'est pas validé *naturellement* de par son origine divine, son essence formelle divine, qui obsède saint Thomas ; car aussi bien, cette essence naturelle divine du Politique *en soi*, qui « vient de Dieu » et qui suffisait à l'Antiquité pour la validité du pouvoir politique, n'est qu'une... forme divine, n'est qu'un réceptacle déifique *possible* du Dieu Vivant par son Christ, pas Dieu Lui-même. C'est pourquoi, dans l'hypothèse catholique, c'est-à-dire antiphilosophique et antithomiste, les pouvoirs politiques des Temps post-évangéliques sont « divins » par une intervention extrinsèque de Dieu... précisément au moyen du Sacre ou, à défaut et à tout le moins, par la profession de foi catholique des titulaires, ou encore par leur rattachement formel à l'Ordre Très-Chrétien. Et non pas *en eux-mêmes*.

De plus, seconde erreur dans ce passage de saint Thomas, les roys sont cités par lui de manière générique, tous ensemble. Ce qui renforce la première erreur de considérer les roys des Nations d'une manière humaine et non divine. Car il y en a un parmi eux, celui de France, qui donne la véritable note théologique à tous ses pairs parce que, *de par Dieu directement et absolument pas par l'excellence du Politique en soi*, il est à part comme étant la manifestation formelle d'un droit divin

direct, à l'instar du roy David. Pour celui-là, « *l'onction du sacre confère un ordre sacré* ». Formellement. Très e-x-a-c-t-e-m-e-n-t contrairement, donc, à ce qu'affirme saint Thomas.

Cet ordre sacré ou Sacrement qui ne dérive certes pas de l'ordre ecclésial (car, on l'a vu, l'Église n'a de par son divin Époux la dispensation que de sept Sacrements), n'en est pas moins un Sacrement plein et entier, par l'ordre royal de Melchisédech. Voyez ce qu'en dit le pape saint Grégoire-le-Grand, commentant le *Premier Livre des Roys*, XVIII, cap. 5, en parlant explicitement du roy de France : « Le roy [français] reçoit LE SACREMENT DE L'ONCTION. Parce qu'en effet l'onction [sacrale royale par la Sainte-Ampoule] EST UN SACREMENT » ; et il ajoute : « Que la tête du roy [français] soit ointe [ce qui est le signe rituel de la collation d'un vrai Sacrement, à l'instar de celui des Evêques...] »⁹³. Comparez ces propos, et tant d'autres sortis de la bouche des papes, avec ce qu'en disent saint Thomas et les scolastiques en général ! Or, la notation théologique réelle du Sacre royal français est évidemment très-importante à bien appréhender, car les sacres des autres roys de l'ère chrétienne participent, de manière éloignée, de ce Sacrement français de droit divin direct. *Et puisque le Sacre royal français est un VRAI Sacrement, tous les roys très-chrétiens du Temps des Nations sont donc, directement pour un seul et indirectement pour les autres, des SACREMENTS dans leur fonction politique. Et c'est parce qu'ils le sont qu'est fondée la légitimité et l'excellence de leur pouvoir politique qui leur permet,*

⁹³ Cité dans *Ascendances, etc.*, p. 60.

et cela seulement, de par la Grâce du Christ, d'opérer autant que faire se peut le bien commun en ce bas-monde, dans leurs pays respectifs.

Ce principe catholique du pouvoir constitutionnel politique tirant sa légitime existence de la Révélation est donc absolument et exactement contraire à la proposition scolastico-thomiste qui, nous venons de le voir, inverse les rapports d'une manière tout-à-fait antéchristique, on est obligé de le dire, et, dans la douleur de notre âme, on sera contraint de le constater quand il faudra bien nous astreindre à voir où cette diabolique erreur, poussée jusque dans ses ultimes conséquences, a mené les papes modernes. Car la pensée catholique est tout entière dans ce que nous venons d'exposer, en parfait accord du reste, non seulement avec les papes mais avec Charlemagne et les légistes carolingiens qui le professaient eux-mêmes : « Les capitulaires, ainsi que les ouvrages de tous les écrivains ecclésiastiques, considèrent la royauté comme une institution divine [c'est-à-dire *extrinsèquement*, et non pas comme étant *en soi* divine]. «Le pouvoir du roy émane de Dieu. C'est Dieu qui dispose des trônes. Le roy est désigné d'avance par Dieu. Il est comme le vicaire du Tout-Puissant sur la terre». C'est la monarchie du droit divin. L'Église [anté-scholastique !] le dit, Charlemagne le croit, et pénétré de ce principe, il considère la royauté comme devant servir la cause de Dieu et protéger tous ses intérêts »⁹⁴... tout simplement parce qu'il sait que son pouvoir politique en émane immédiatement. Voyez

⁹⁴ La France Chrétienne, p. 80.

comme tout s'ordonne très-simplement et pour le bien suprême de tous.

Après ce renversement satanique des choses, la conclusion métaphysique ultime à laquelle on ne peut échapper, est inéluctable, quoique saint Thomas n'en pose que les prémisses : dans son être politique, *c'est l'homme qui est Dieu*, sans être constitué Dieu de par le Christ, puisque Celui-ci ne sert (ô révoltante et anté-christique inversion !) qu'à cautionner cette divinité de la sphère politique humaine par le moyen du *sacramental Sacre*. C'est trompé par les présupposés scolastiques et singulièrement thomistes basés sur ce genre de raisonnement que le pape Pie VII ne verra aucun inconvénient théologique à sacrer... Napoléon. Car le Sacre, vu scolastiquement, *n'est qu'une reconnaissance du pouvoir divin politique préexistant dans l'homme*, saint Thomas vient de nous le dire sous la serve plume d'Emmanuel Vicart. C'était pourtant un sacrilège formel, car Napoléon ne faisait nullement profession de foi catholique⁹⁵. Mais Pie VII le sacre parce que le pou-

⁹⁵ Et du reste, beaucoup plus logique que Pie VII, il se mit *lui-même* la couronne sur la tête ! Éh !, voyons, le pouvoir politique « *qui vient de Dieu* » ne résidait-il pas dans la Nation française *en soi* dont il était l'auguste et très-puissant Commettant ? Dans ces conditions, se disait logiquement Napoléon, c'est MOI qui me sacre...! Le pape, s'il le veut, peut bien me lancer quelques gouttes d'eau bénite de son goupillon : là se limite son rôle. Rien à lui rétorquer, si l'on suit saint Thomas. Ce qui aggrave le scandale, c'est qu'on n'avait affaire qu'à un hypocrite : il ne rétablissait la Religion catholique en France que parce qu'elle était celle de « la grande majorité des français » (Concordat de 1801, non pas dans les articles organiques mais dans le corps du texte), et qu'il avait besoin *pour asseoir son autorité politique sur les français* de la force de cohésion sociale qu'elle *génér*ait dans la France. Le misérable avait déclaré à ses soldats, quelques années auparavant, dans l'expédition d'Égypte : « Il faut être musulman avec les musulmans et catholique avec les catholiques ». Ce n'est pas tout, et par certaines déclarations, on peut bien voir que le fond de sa pensée était la haine de la Religion catholique et que s'il l'avait pu, il l'aurait rayée de la face de la terre. Voyez par exemple, sa petite phrase au philosophe-médecin Cabanis : « Je veux rétablir la religion [catholique en France] comme vous la vac-

voir politique *en soi* est divin, revêtu d'autorité divine, qu'il... « vient de Dieu » (saint Paul) dans le sens thomiste hétérodoxe du mot paulinien que nous avons réfuté tout-à-l'heure. De cela, on est obligé de déduire que c'est *parce que l'homme est Dieu en Politique*, qu'il est sacré. Ni saint Thomas ni les papes ne le diront explicitement bien sûr, mais le mauvais germe déposé par eux dans le coeur de l'humanité ne pouvait que... germiner. L'aboutissement s'appellera Hegel. Ce doctinaire de l'Antéchrist, père spirituel du Marxisme et du Fascisme érigés en opposition dialectique au Capitalisme, ne fera que pousser à l'ultime le raisonnement thomiste, il posera la chose en termes simplement plus désacralisés, plus « modernes », plus désenveloppés, plus... sincères aussi, on est obligé de le dire. Car ce venin politique-là, le pire de tous, celui de l'Antéchrist qui fait adorer le dieu du monde dans l'État, se trouve primitivement... chez les scolastiques. Pour conclure, on ne peut s'empêcher de se demander comment il se fait que saint Thomas ne s'est pas arrêté avant de poser cette antéchristique et abominable définition qui met le Christ *derrière* l'homme, en Politique ?? Question en vérité fort troublante, à laquelle nous sommes obligé de dire que nous n'avons aucune réponse.

C'est en tous cas à cause de ce damné raisonnement qu'on voit par exemple l'auteur de cet article, collé à saint Thomas à faire pâlir de jalousie une sangsue, articuler une profession de foi moderniste quant à

ciné, *l'inoculer POUR LA DÉTRUIRE* ». Selon l'abbé Vial, il aurait même écrit à son frère Joseph Bonaparte, après la mort de Pie VI, faisant écho aux pires sans-culottes révolutionnaires : « Mettez tout en œuvre, pour qu'un autre Pape ne soit pas élu ! » (Vial, p. 496). Mais peu importe n'est-ce pas, pour le pape Pie VII appuyé sur saint Thomas : son pouvoir est... *légitime*.

l'origine surnaturelle du pouvoir politique Très-Chrétien... sans évidemment s'en rendre le moindre compte. En effet, il écrit, bien sûr, on n'en doute pas, avec les meilleures intentions du monde : « Créer les conditions de salut du plus grand nombre : tel est l'idéal chrétien de la Politique défini par saint Thomas, et tel qu'on le trouve exprimé dans le cérémonial du sacre des roys de France. *Par lui, le pouvoir temporel chrétien entre dans l'univers surnaturel chrétien* »⁹⁶. Hé bien !, on est désolé de le dire, mais il y a là une profession de foi absolument et formellement hérétique, en ce sens que le naturel *génère* le surnaturel. En effet, le temporel chrétien ne peut entrer dans l'univers du surnaturel chrétien *que par l'effet d'un Sacrement, c'est-à-dire par un moyen du...* surnaturel. Or, l'intellection de la perfection chrétienne en Politique ou « idéal chrétien de la Politique défini par saint Thomas » comme dit Emmanuel Vicart, n'est pas en soi un Sacrement ! Cela ne peut donc absolument pas faire passer de soi, comme le dit l'auteur, du naturel au surnaturel.

Mais alors, on ne peut manquer de se poser la question : où est-il donc, dans leurs raisonnements thomistes, ce Sacrement théologiquement indispensable à la transmutation surnaturelle ? *Nulle part, justement, dans la thèse thomiste.* Il ne saurait résider dans le Sacre, puisque saint Thomas professe soigneusement, suivi roue dans la roue par Emmanuel Vicart, que le Sacre royal n'est qu'un sacramental et non un Sacrement. Or, qu'on retienne dans la thèse thomiste comme moyen théologique de transmutation du naturel au

⁹⁶ *Le sel de la terre*, p. 103.

surnaturel, l'idéal chrétien de la Politique ou bien le Sacre, le moyen théologique utilisé pour passer du naturel (= « pouvoir temporel chrétien ») au surnaturel (= « univers surnaturel chrétien ») est de toutes façons conçu par eux comme étant *de l'ordre de la nature* (bien que doté de grâces spirituelles sacramentales mais précisément non-sacramentelles). La conclusion est inéluctable : si l'on passe du naturel au surnaturel par un moyen qui n'est pas *formellement* de l'ordre surnaturel, c'est donc que le naturel *produit* le surnaturel. C'était l'hérésie d'un de Lubac, pour ne parler que de lui, et plus généralement celle des modernistes.

C'est bien cela. *Le scolastique est un moderniste en Politique*. Et c'est pourquoi nous dressons avec vigueur notre présent bûcher. Nous verrons au chapitre suivant l'erreur démocrate-chrétienne, mais déjà dès à présent, il faut dire qu'elle provient probablement de l'erreur scolastique en Politique, qu'elle n'en est qu'une sorte d'avatar laïcisé... cuit, recuit et retourné pendant plusieurs siècles dans l'alambic obscur du « vieil homme », avant de ressurgir d'une manière plus moderne.



En vérité, les papes se trouveront écartelés de plus en plus à partir du XVIII^e siècle entre les deux concepts, celui de la Politique divine du droit divin direct, c'est-à-dire du Dieu qui s'est fait Homme, et celui de la Politique divine *en soi*, ou plutôt qui prétend à la divinité sans la posséder métaphysiquement, c'est-à-dire de l'homme qui se fait dieu. Pour arriver, sous le pontificat

de Pie XII, au grand écart, comme nous le verrons dans un chapitre ultérieur. D'un côté, en effet, Pie XII ne sera certes pas en manque ni en reste de faire des discours dithyrambiques, presque exaltés et hors de mise, sur la mission divine de la France, de grandes envolées lyriques sensées enflammer la vertu des français (cf. le prestigieux discours qu'il prononça à Lisieux dans le cadre de la canonisation de sainte Thérèse, en 1937, en tant que légat pontifical), ne voulant surtout pas déroger sur ses prédécesseurs, renchérissant même sur eux dans la proclamation de la mission divine de la France (ce qui d'ailleurs caractérisera tous les papes post-concordataires). Mais, remarquons-le bien, c'est en vain qu'on chercherait dans ces discours déjà prolixes, verbeux et pré-montiniens, ce qui fonde *de jure* cette mission divine, à savoir l'élection divine au sens fort, la charge et la grâce données par le Christ à la France de gérer en Nom Dieu la Politique universelle des peuples ! D'un autre côté, quand la situation internationale exigera dans l'urgence une action politique universelle immédiate, qu'il ne s'agira plus cette fois-ci de simples discours mais d'actes concrets et immédiats pour assurer la paix dans le monde au-dessus de chaque peuple, nous voulons parler du sortir de la seconde guerre mondiale, à quel saint voit-on Pie XII se vouer ? À la mission divine de la France, comme ses allocutions nous auraient donné le droit de l'espérer, et comme l'exemple de ses prédécesseurs l'y incitait ? Nenni, nenni, le pape s'adresse... à l'O.N.U., la maçonnerie O.N.U.. Et pas à la fin de son pontificat, mais dès le début, dès la Noël 1939, alors qu'elle n'existait... pas encore, message réitéré *dans l'impénitence* à TOUS les

Noëls suivants, jusqu'à la fin de la guerre, jusqu'après la guerre, jusqu'à la fin de son pontificat. Certes, dans ces radio-messages importants, il dit que l'O.N.U. a des défauts, mais il n'en veut pas moins la tenir comme *le seul chemin à prendre* pour la gestion de la Politique universelle et il lui en reconnaît avec chaleur la mission... *Avec chaleur* est bien le mot juste : « Personne, dira-t-il en substance, ne fait des voeux plus ardents pour l'instauration d'un organisme juridique international, que Nous-mêmes »...

Mais, ô lecteur, pourquoi cette contradiction ? Manque de Foi ou pire, hypocrisie, de la part des papes modernes ? Oh non, certes pas, nous vénérons trop la papauté pour le penser, et d'ailleurs il n'est que trop fondé que les papes depuis Pie VII sont tous sincères et de bonne foi, voire saints. *Mais, depuis la Révolution, ils sont tout simplement complètement ÉCARTELÉS entre la Politique humaine qui se fait Dieu, et la Politique divine qui se fait homme. Et ils le sont principalement à cause de la scolastique. Or, la première se fait Dieu sans la grâce de Dieu, elle est donc réprouvée, « intrinsèquement perverse » pour reprendre la formule cette fois-ci heureuse de Pie XI à propos du communisme, et doit s'effacer complètement devant la seconde. LES PAPES N'AURAIENT JAMAIS DÛ LA SOUTENIR EN LA CANONISANT CONCORDATAIREMENT, Y ENGA-GEANT AINSI L'AUTORITÉ DE L'ÉGLISE.*

Le drame, c'est qu'ils ont été abusés par la pensée scolastique en la matière, qui, par obsession philosophique-antique, fera toujours abstraction de cette absence de grâce divine dans la Politique humaine, sous le spécieux et luciférien prétexte thomiste qu'elle a une

forme divine suffisante pour sa validation métaphysique. Ils s'appuieront tous, en effet, sur la scolastique, pour se rassurer sur l'orthodoxie du chemin nouveau qu'ils empruntaient depuis la Révolution, à la suite de Pie VII et de son fameux Concordat, premier du genre avec un pouvoir politique anti-christ. Léon XIII posera en toutes lettres dans son abominable Encyclique aux français, génératrice du Ralliement maudit, que « l'Église ne réprouve aucune des formes variées de gouvernement, pourvu qu'elles soient aptes *en elles-mêmes* à procurer le bien des citoyens »⁹⁷, le pélagien et hérétique *en soi* scolastique ! La contradiction générée par Pie VII mais intellectuellement posée par saint Thomas d'Aquin et les scolastiques en général, éclatera scandaleusement sous Paul VI, très-intelligent et très-fidèle fils spirituel de Pie XII.

Ce pape, d'une manière générale, avait d'ailleurs fort bien saisi cette contradiction interne rentrée dans l'Église (d'où sa fameuse phrase de 1972 : « La fumée de Satan est entrée dans l'Église »), mais, la tête dans un nuage utopique, tel Pie XI, tel Pie XII, il aimait mieux vouloir s'imaginer que la symbiose entre les deux concepts se passerait bien... Comme si le salut pouvait sortir du mariage de Satan avec le Christ ! Lisez, ou plutôt daignez relire car vous l'avez sûrement déjà lu, c'est dans le discours de clôture du Concile du 7 décembre 1965, date fatidique qui vit également la signature de l'hérétique *Dignitatis Humane Personnae* sur

⁹⁷ Encyclique *Libertas* du 20 juin 1888. Pour bien montrer que c'est une pensée fondamentale de l'Église officielle post-concordataire, nous tirons cette citation, que nous avons déjà rappelée, de... Pie XII, qui l'utilisait dans son Radio-Message de Noël 1944.

la liberté religieuse, et dites-vous bien que si la phrase est prononcée d'une manière générale, elle cible en plein notre sujet : « ... La religion du Dieu qui s'est fait homme [l'élection divine de la France ! l'Infaillibilité de l'Église !] s'est rencontrée avec la religion (car c'en est une) de l'homme qui se fait Dieu [la Politique *en soi* !, l'homme religieux *en soi* !]. Qu'est-il arrivé ? Un choc, une lutte, un anathème ? Cela pouvait arriver ; mais cela n'a pas eu lieu. La vieille histoire du Samaritain a été le modèle de la spiritualité du concile. Une sympathie sans bornes l'a envahi tout entier. (...) Reconnaissez-lui au moins ce mérite, vous humanistes modernes, qui renoncez à la transcendance des choses suprêmes, et sachez reconnaître notre nouvel humanisme : nous aussi, nous plus que quiconque, nous avons le culte de l'homme »⁹⁸. Pour supprimer la tension spirituelle insupportable résultant du conflit entre l'homme qui se fait Dieu et le Dieu qui s'est fait homme, Paul VI, parachevant Pie XII, préconisait à l'Église... la tendresse irénique, le baiser Lamourette, s'appuyant par ailleurs complètement à faux sur la Parole du bon samaritain (car le bon Samaritain fait la Charité à *un homme*, pas à une *fausse doctrine* !). On n'aurait su s'illusionner plus follement. Car si l'homme est fait « à l'image de Dieu »⁹⁹, si *la forme* de son être, et donc la Politique *en soi*, est certes divine, cet homme a impérativement besoin de Dieu et d'une grâce spéciale extrinsèque à lui, pour être *vraiment* Dieu, pour rencontrer le Dieu qui se

⁹⁸ Paul VI, D. C. 1966, col. 63-64.

⁹⁹ Gen. I, 27.

fait homme *quotidiennement* comme le révèle le Pater¹⁰⁰, sa forme divine ne pouvant produire le fond substantiel de la Divinité, l'Être Vivant de Dieu Un en Trois Personnes. En tout état de cause, la « rencontre », comme disait Paul VI, ne pouvait donc pas se passer sans conversion *formelle* de l'un à l'Autre...

La nécessité théologique du droit divin direct en Politique, les papes, donc, l'ont... « oublié », chose inouïe, abominable, effrayante, apocalyptique en vérité. Le problème, c'est que saint Thomas et les scolastiques en général l'avaient « oublié » bien avant eux tous, c'est-à-dire, au sens étymologique du mot grec : APOSTASIÉ.



Mais sortons du problème de l'Église officielle et descendons à notre présente situation bassement politique. Comprenons bien que des gens comme le démocrate Le Pen ne peuvent *absolument pas* représenter le catholique digne de ce nom. Ils en sont même les ennemis. Voire les *pires* ennemis. Parce que, dans le principe de leur action politique, ils appuient délibérément

¹⁰⁰ Dans le texte grec, la formule signifie : « Donnez-nous le Pain *super-essentiel* », c'est-à-dire le Christ Lui-même. C'est sa Personne divino-humaine qu'on demande à Dieu tous les jours de nous donner, parce qu'on ne saurait s'en passer, le pain matériel, sur lequel on s'est beaucoup obsédé dans le catholicisme moderne, n'étant que le surcroît de ce Pain divin. D'ailleurs, le miracle de la multiplication des pains et poissons le prouve, le Christ nous donne le pain matériel surabondamment dès lors qu'Il est Lui-même, en Personne, *présent* quotidiennement avec nous, ses serviteurs, mieux, ses fils ! C'est cela le vrai problème politique : informer la sphère politique de la Vie du Christ, du Christ Lui-même, parce que le Christ nous donne le bien commun dès lors qu'Il est présent avec nous, nous n'avons pas même à nous en occuper.

la réalisation du bien commun sur le principe démocratique des sociétés *en soi*, autrement dit sur les efforts de l'homme déchu, et non sur le Christ apportant *vraiment* ce même bien à cet homme déchu, par un droit divin direct. Avec Le Pen, nous sommes d'ailleurs en présence d'un néo-fascisme beaucoup plus nocif que le premier parce que, contrairement à lui, il se colore de la forme du catholicisme sans cependant le professer¹⁰¹. D'une certaine manière, le FN est une tentation plus périlleuse pour des chrétiens que Mussolini ou Hitler qui, eux, au moins, annonçaient la couleur ; et *l'Opus Dei* réalise en parallèle pour le monde conciliariste *bcbg* ce que Le Pen réalise pour les traditionalistes. Il y a en tous cas dans l'attitude des catholiques qui veulent soutenir ces gens-là une similitude très-marquée avec les antiques pharisiens qui voulaient se passer du Messie véritable pour se sauver eux-mêmes. Car depuis la Révélation, tout pouvoir politique qui ne s'appuie pas explicitement sur le Christ, est, en effet, invalide¹⁰². Bien sûr, dans la pratique de notre vie de tous les jours, nous sommes hélas souvent obligés de *tolérer, supporter, voire user*, de pouvoirs politiques qui ne sont pas rapportés explicitement au Christ voire qui y sont explicitement opposés. Mais nous écrivons bien : *tolérer, supporter, en user passivement*, et surtout pas leur reconnaître une validité ou légitimité, et encore moins militer

¹⁰¹ « Dans les derniers jours, viendront des gens qui professeront le Christ en rejetant ce qui en fait le fond » (saint Paul).

¹⁰² « Il est impossible que Jésus-Christ accepte de déléguer à *qui que ce soit* une autorité sur laquelle Il ne conserverait pas son autorité propre en vue du but final de sa Rédemption. Pareillement, il doit Lui être impossible de renoncer à la moindre parcelle d'autorité sur les *moyens* à employer par la Société pour atteindre son but, ou sur les volontés qui se sont unies en Société » (P. Philippe, 4^e leçon, 9^e question-réponse, p. 19).

pour eux... comme on le fait, ne serait-ce qu'en glissant un bulletin *blanc* dans l'urne, pour ne surtout pas paraître ne pas bêler comme les moutons de Panurge...! Avant d'être tondu...!

Tolérer, supporter, en user passivement. Il s'en faut, cependant, que ce soit l'ordre normal des choses !!! Car depuis que Notre-Seigneur Jésus-Christ est venu racheter l'homme, *tout pouvoir politique Lui est soumis.* C'est uniquement parce que nous sommes entrés dans la Passion, parce que c'est l'heure de la puissance des ténèbres pour l'Église et pour la civilisation, que nous sommes obligés la mort dans l'âme de supporter la non-soumission au Christ des pouvoirs politiques. Rentrons dans le concret. Certains historiens superficiels et spirituellement primaires ont voulu accuser Clovis de barbarie bien peu chrétienne quand il supprime quasi sauvagement Syagrius, Ragnacaire, Cararic, et surtout Sigebert-le-boîteux et son fils, ainsi que d'autres roys païens de son monde politique, avant ou après sa propre conversion. C'étaient cependant des actes de grande miséricorde pour les peuples qui étaient sous le pouvoir païen de ces roys, que Clovis libérait ainsi sociopolitiquement du joug du démon, des actes de grande Foi dans l'Institution politique que le Christ allait ou venait de fonder par lui et à laquelle ne voulaient pas se soumettre ces réfractaires !

Car, depuis la Noël 496, un monde politique nouveau, le Règne du Christ, était né et incarné *enfin* sur cette terre, pour la libération et l'épanouissement complets de l'homme, si longtemps écrasé sous la domination du péché en Politique (esclavagisme et exploitation des faibles voire leur suppression pure et simple,

inexistence d'un statut pour les femmes et les enfants, idolâtrie publique voire nationale et obligatoire « agrémentée » de prostitution officielle voire de sacrifices humains, etc.). Ce Règne passait par Clovis qui en était fort conscient. « Marchons *avec l'aide de Dieu*, haranguera-t-il ses antrusions lors de la conquête sur les Wisigoths d'Aquitaine, et lorsqu'ils auront été vaincus, nous soumettrons leurs terres à notre domination »¹⁰³. Clovis avait un combat très-solitaire, très-méritoire, à mener pour faire triompher le Bien sur le mal dans la chose sociopolitique, lui nouveau converti. Tout ce qui voulait en rester « à l'ombre de la mort » de l'Antiquité, et y faire rester sous la coupe de Satan les peuples, *au grand péril de leur salut éternel*, devait disparaître sans retour. Si pas de gré, de force. Ainsi du romain Syagrius qui voulait faire perdurer par ambition personnelle les mœurs romaines, ainsi encore des roys francs voulant en rester à leur paganisme tribal et leurs mœurs non moins scandaleuses que celles romaines (surtout le « cousin » Ragnacaire, probablement sodomite), à la mode païenne de la matrilinearité, de la succession par la famille élargie.

¹⁰³ Il commencera par la reconquête de Tours, « tête d'une province, la Troisième Lyonnaise, dont tout le territoire était maintenant sous son autorité. Dès son entrée, il y promulgua «par respect pour saint Martin», un édit afin que personne n'osât prendre aucun aliment aux dépens de cette région, sauf de l'herbe et de l'eau » (H. F., II, 38). Il s'agissait, dans l'esprit du roy [Clovis], d'une guerre de libération. On n'allait donc pas se nourrir sur l'habitant comme c'était l'habitude en guerre de conquête. Bien mieux, comme le prouve la suite du récit, il n'était même pas question de réquisitionner du foin pour les chevaux de la cavalerie. Clovis fit ainsi immédiatement exécuter un homme qui s'était rendu coupable d'un tel acte : «Comment espérer la victoire si nous offensons saint Martin», dit-il. Nous retrouvons, outre la reconnaissance pour celui qui l'a converti, *la notion d'une victoire venue d'ailleurs et non pas du chef de guerre* » (Roche, p. 305). C'est un historien laïcard qui le dit !

« Non seulement l'oeuvre de Clovis aurait disparu s'il n'avait point agi ainsi, mais de plus ces crimes étaient ceux-là mêmes qui plaisaient à Dieu. Grégoire de Tours, dans son appréciation (...), ne fait que mélanger (...) des références bibliques (II Roys, III, 6 ; XXIV, 14 & XV, 3), concernant de pieux roys de l'Ancien-Testament : David, Salomon, Joas et surtout Josias (640-609 av. J.-C). Tous marchaient dans la justice d'un coeur droit et faisaient ce qui plaisait à Dieu. (...) Quant à Josias, son oeuvre essentielle fut, en détruisant les idoles et les temples où se pratiquaient prostitution sacrée et sacrifices humains, de restaurer la loi de patrilinéarité aux dépens de la matrilinéarité. Or, c'est ce que fait Clovis. Que l'on n'aille donc point qualifier, après cela, Grégoire de Tours d'historien naïf¹⁰⁴. (...) Pour lui, Clovis est une nouvelle figure de roy pieux qui n'hésite pas à détruire les structures familiales païennes par la violence. Sans citer Josias, il signifie à son lecteur imprégné

¹⁰⁴ « On suppose assez volontiers que Grégoire de Tours était crédule, c'est-à-dire qu'il croyait facilement et sans preuves tout ce qu'on lui disait. On en jugera par le fait suivant. En parlant du bois de la vraie Croix, il dit : «Sa vertu nous a été manifestée de cette manière. Quelqu'un nous présenta un voile de soie très-vieux, qu'il disait avoir enveloppé la Croix du Seigneur à Jérusalem. Dans notre rusticité, la chose nous parut incroyable ; et nous cherchions à deviner comment il avait pu mériter une pareille faveur ; (...) l'homme répondit : quand j'ai été à Jérusalem, j'y trouvai l'abbé Futen, qui jouissait d'une grande faveur auprès de l'impératrice Sophie ; car elle lui avait confié tout l'Orient comme à un préfet. Je m'attachai à lui, et quand je partis de l'Orient, j'en reçus et des reliques de saints, et ce voile qui enveloppait alors la sainte croix. Cet homme m'ayant ainsi raconté la chose, il me remit le voile. [Puis, après avoir éprouvé la vertu de ce voile par les guérisons miraculeuses qu'il opérait, ce n'est seulement alors que Grégoire de Tours crut]». Voilà comme Grégoire expose lui-même sa manière d'agir. Il nous semble que ce n'est pas là croire à la légère ni sans preuves. Le récit de son pèlerin est confirmé par l'Histoire. Cet abbé Futen, que le docte Ruinart avouait ne pas connaître, est l'abbé Photin ou Photius, beau-fils de Bélisaire, qui, comme nous l'avons vu, fut envoyé en Égypte par l'empereur Justin et l'impératrice Sophie, avec des pleins-pouvoirs pour pacifier toutes les églises d'Orient » (Rohrbacher, t. IX, p. 316).

d’Ancien-Testament, que Clovis a voulu instaurer la succession par ses fils et restaurer la Loi, celle du père séparateur. En cela, il est bien un fondateur »¹⁰⁵.

Clovis a donc peut-être une paille dans l’œil, il agit certes encore farouchement, mais il mène héroïquement le *bonum certamen*, le bon combat du Christ ! Il avait en effet grand mérite à cela, c’est pourquoi sous Louis XIV on a eu fort raison, en France, de l’inscrire au martyrologe. Clovis a eu une Foi vraiment héroïque, sur le plan public comme sur celui privé (nous dirons tout-à-l’heure son extraordinaire respect des lois catholiques du mariage, vraiment époustouflant pour un roy nageant dans les moeurs germaniques de l’époque ! Dès sa conversion, il s’éleva immédiatement au rang de saint Louis IX, bien plus haut qu’un Louis XIV ou un Louis XV, incapables de suivre son exemple bien que vivant quant à eux dans une société depuis longtemps catholique !). Clovis a payé sans compter de sa personne jusqu’à sa mort, pour relayer l’élan de la Providence divine pour l’assainissement et le rachat de la sphère sociopolitique universelle (un seul homme politique, aux Temps Très-Chrétiens, semble pouvoir lui être comparé, c’est Garcia Moreno, encore que son action ne concerna que son propre peuple équatorien).

C’est pourquoi Grégoire de Tours le donne en exemple aux roys de son temps (ces fameux fils et petits-fils de Clovis, qui, certes, en avaient bien besoin !), en ces termes non-équivoques : « Rappelez-vous, dit saint Grégoire, ce qu’a fait le premier auteur de vos victoires, qui a mis à mort des roys hostiles [notez bien que pour

¹⁰⁵ Rouche, pp. 330-331.

Grégoire, il s'agit d'actes à inscrire *au crédit* de Clovis, et non à son passif...], qui a écrasé des peuples mauvais et soumis ceux qui sont de la patrie [il veut dire les Burgondes et les Wisigoths ! preuve magistrale que l'idée de patrie ou Gaule Unie était parfaitement perçue, môssieu Rouche, contrairement à ce que vous en dites, dès les temps mérovingiens !], et qui vous a laissé sur eux une autorité SANS TACHE et sans conteste. Et malgré cela, il n'avait ni or ni argent comme vous ». Aimoin, un auteur du temps, peut écrire de Clovis : « Jusqu'au terme de ses jours, on vit persévérer en lui le soin de la Religion et la vigueur de la justice »¹⁰⁶. « Au concile d'Orléans tenu en 511, à la suite même des « crimes » attribués à Clovis, ce ne sont que félicitations sur son zèle pieux et son humanité. Et ce sont là des témoignages vraiment contemporains. Dans les documents anciens ou même contemporains, on ne trouve aucune trace d'assassinats politiques [au sens négatif du terme, c'est-à-dire dont la motivation serait l'ambition, la passion, l'envie, la cupidité, etc.] à la charge de Clovis ; la calomnie ne commence son cours qu'après la mort de ce prince », précisait Godefroid Kurth... Il aurait pu rajouter que les géniteurs de la Nation française, Clovis et Clotilde, furent attaqués aussi dans la sainte reine, et qu'un misérable osa interpoler l'*Histoire des Francs* de saint Grégoire de Tours, en calomniant odieusement sainte Clotilde¹⁰⁷.

Nous verrons d'ailleurs dans un chapitre suivant que, d'une manière vraiment merveilleuse et inexplicable sur le plan humain, toutes les puissances politi-

¹⁰⁶ Dom Bouquet, t. II, p. 40.

¹⁰⁷ Cf. le n° 19 du *Sel de la terre*, pp. 63-69.

ques de l'Antiquité, romaine ou barbares, non illuminées par le Christ, tombaient soudainement devant le *Regnum Francorum*, s'évanouissant brutalement en fumée comme mystérieusement et miraculeusement ! Tous ces faits, pris ensemble ou séparément, loin d'être « la banalité historique de tous les siècles » (Léon Bloy), sont au contraire très-exceptionnels, ils ont un grand sens : *l'Être d'Amour du Christ, à la fois politique et divin, évanouissait tous les autres êtres de raison politique qui n'avaient pas tirés de Lui leur existence, ne Le connaissant pas et ne voulant pas Le connaître*¹⁰⁸. Ah ! c'est bien peu

¹⁰⁸ Les vaincus ne cessaient de venir ainsi grossir la petite armée de Clovis dont on est sûr qu'elle n'était composée que d'un peu plus de 3000 guerriers de profession lors de son baptême. L'épisode breton nous remplit d'émotion. « Clovis offrit aux Armoricains [quelques années après la victoire sur Syagrius, donc aux alentours de son baptême], la possibilité de mariages mixtes entre les deux peuples puisqu'«ils étaient chrétiens», ce qui profitait surtout aux Bretons. Pour satisfaire leurs réflexes antifiscaux, il fut entendu «que les Armoricains, bien que sujets des Francs, ne leur [paieraient] ni impôt ni taxe». Grégoire de Tours confirme que Clovis établit sa domination sur les Bretons (H.F. IV, 4), mais elle fut chèrement payée. En renonçant au prélèvement des impôts romains, il obtint la participation des troupes armoricaines à ses campagnes puisque les deux peuples étaient désormais alliés. Procope souligne que les effectifs en furent accrus. Tel était le but poursuivi par Clovis. Ses contingents de fantassins allaient désormais être renforcés, non seulement par les cavaliers lourds alains de l'Orléanais, qui n'avaient plus d'adversaires, mais surtout par des hommes venus d'Armorique et de Bretagne surgis de la nuit des temps celtiques. Ainsi le souverain accédait-il à la maîtrise de la reine des batailles de l'époque, la cavalerie lourde, qui avait jusqu'alors rendu les Goths invincibles. On comprend qu'il ait fait des concessions... Toujours d'après l'enquête de Procope, des Romains «en garnison aux extrémités des Gaules», eux aussi chrétiens et désireux de ne pas se rendre aux ariens puisque le pouvoir politique romain était tombé [en 476], «se livrèrent, avec leurs étendards militaires ainsi que leurs terres, qu'ils avaient gardées longtemps pour les Romains, aux Arboryques [armoricains] et aux Germaines [Francs]». Il s'agissait de garnisons frontalières ou côtières qui faisaient partie des anciennes circonscriptions militaires, comme celle du *dux Tractus Armorici*. Elles passèrent aux Francs de Clovis avec armes et bagages, uniformes et bannières portant le *labarum* de Constantin aux initiales du Christ [!]. Trente ans plus tard, dans les armées du fils de Clovis, on remarquerait encore ces troupes romaines arborant les mêmes uniformes dans les moindres détails jusqu'aux *caligae*, les godillots cloutés à tige montante » (Rouche, pp. 295-296).

dire que le Bon Dieu n'avait que faire des sociétés *en soi* qui obnubilent saint Thomas et les papes scolastiques, concordataire et post-concordataires !!! *Il les détruit radicalement, sans miséricorde, N'EN TENANT AUCUN COMPTE, pour faire un monde nouveau.* Tout, dans l'ordre politique, devait être reconstruit et revalidé dans le Christ, dans l'Ordre Très-Chrétien. Car, hâtons-nous de le préciser, le Bon Dieu, plus encore que l'épée de Clovis, faisait certes s'écrouler les sociétés *en soi* antiques, mais c'était pour les faire mieux re-naître dans les Nations européennes qui *TOUTES*, saisissons-le bien, sont peu ou prou politiquement fondées par le levain franc : c'est le franc Très-Chrétien qui fera lever les Nations, principalement par l'organe de Charlemagne, *c'est-à-dire de par la Grâce divine politique du Christ issue de la Noël 496*, ce que nous verrons très en détail dans un prochain chapitre.

Quant aux autres « nations » extra-européennes (en Chine, en Afrique, dans les Amériques, en Australie, etc.), il faut bien dire que jusqu'au XIX^e siècle, *TOUTES*, sans exception, restent dans la patouillerie morale indigne de nos barbares non-convertis du... V^e siècle¹⁰⁹.

¹⁰⁹ Pierre Tchaadaev (1794-1856), philosophe russe, en était frappé : « Ce n'est réellement que dans la société chrétienne *et qui n'a pas été faite de main d'hommes, acheïropoiète*, qu'on aperçoit un mouvement ascendant véritable et un principe de progression réelle ainsi que de durée infinie. On aura beau dire qu'aujourd'hui l'Europe n'est plus la chrétienté : elle l'est encore «quoiqu'elle fasse». *L'Europe a reçu, et elle contient toujours en «germe» tous les éléments nécessaires pour qu'un jour LE RÈGNE DE DIEU S'ÉTABLISSE PARMI LES HOMMES DE FAÇON DÉFINITIVE.* C'est là un phénomène unique dans l'histoire du genre humain. Tchaadaev admire «ces puissantes traditions, cette vaste expérience, cette conscience profonde des temps accomplis, ces habitudes fortes de l'esprit, fruit d'un immense exercice de toutes les facultés de l'homme, qui constituent la nature morale des peuples de l'Europe et leur véritable supériorité. Ni le plan de l'édifice [européen], ni le ciment qui a lié ces divers matériaux n'étaient oeuvre humaine : *la pensée du Ciel a tout fait*». C'est à elle seule qu'est due «la perfectibilité des peuples modernes» ; en elle réside

Leurs autorités politiques, si tant est qu'on puisse admettre qu'elles sont constituées, ont certes un être de raison (comme celles des peuples de l'Antiquité qui n'avaient pas vu le Christ), mais le chrétien digne de ce nom, qui comprend que la Foi *va jusque dans la Politique*, ne doit en droit reconnaître aucune validité ni légitimité véritables à cesdites autorités parce qu'elles ne manifestent pas explicitement le Règne du Christ, qu'elles ne se rattachent pas à l'Ordre nouveau Très-Chrétien. Il doit, dans ces « pays de mission », pas seulement religieuse mais politique (on serait presque tenté de dire : *surtout* politique), *commencer les choses* par y instaurer des gouvernements Très-Chrétiens, c'est-à-dire révélant, manifestant le Christ dans la chose publique, c'est d'ailleurs là sa haute vocation. Les « blancs » certes ne pensèrent pas assez à cela, on n'en disconvient pas (ils n'y furent d'ailleurs nullement aidés par la *Société des Missions*, laquelle société pontificale, l'esprit infecté de la déviance scolastique en Politique dès le XVII^e siècle, ordonnaient aux missionnaires de laisser les sociétés *en soi* se constituer d'elles-mêmes, comme quelque chose *d'indifférent* à l'Église, comme dirait saint Pie X, et surtout de « ne pas faire de politique »...!).

Et on fait remarquer que nous parlons ici des autorités politiques païennes honnêtes et naturelles, qui ne

«le mystère de leur civilisation» ; d'elle provient cet intérêt supérieur qui «ne saurait jamais être satisfait», car «il est infini : il faut donc que les peuples chrétiens avancent toujours». Qu'on jette au contraire un regard sur notre antiquité païenne ou sur le continent asiatique : vu sous sa couleur véritable, le monde qui existait «au moment où une puissance surnaturelle imprima à l'esprit humain une direction nouvelle [Tchaadaev veut parler de l'Incarnation]», apparaît partout «corrompu, sanglant, menteur » (Tchaadaev, cité et commenté par Henri de Lubac dans *La postérité spirituelle de Joachim de Flore*, t. 2, pp. 393-394).

connaissent pas le Christ *par ignorance*. Que dire, grand Dieu du Ciel, de celles qui, loin d'être naturelles et ayant simplement besoin d'être plus ou moins explicitement ordonnées au Christ, ne possèdent qu'un être *maudit* de raison politique, comme le sont les gouvernements explicitement antichrists ou agnostiques, ceux de la Terreur, du Directoire, des Soviets, des Nazis, de la République française III^e, IV^e ou V^e du (maudit) nom !!! Or, ce qu'on ne peut qu'appeler l'illuminisme philosophico-thomiste en la matière, possède si fort les chrétiens modernes, qu'on verra les papes Pie VII, Léon XIII puis Pie XI, Pie XII, ne prendre comme critère de validité des sociétés constituées, que l'être de raison politique de ces gouvernements...! L'espèce d'obnubilation intellectualiste sur le philosophisme, pris comme *criterium* suprême donnant la cause et la fin dernière de toutes choses, est vraiment incroyable, et fait penser à une véritable gnose, la philosophie n'étant absolument pas le criterium premier à retenir, contrairement à ce qu'on dit encore de nos jours !¹¹⁰

Certes, aux temps du Christ puis de saint Paul, Dieu n'a pas encore créé d'Institution politique adéquate à la Révélation, seule l'Institution spirituelle, l'Église, est constituée. Assez mystérieusement, l'Institution divine politique a un retard de presque cinq siècles. C'est pourquoi les structures politiques antiques existantes au temps de saint Paul sont *négativement* encore valides (en attendant mieux !), d'où sa demande de « rester soumis aux autorités constituées », et le contexte de l'Épître entendait la puissance ro-

¹¹⁰ Exemple récent : le livre de l'abbé Grégoire Cellier, *Le dieu mortel*.

maine ; cette injonction suivait d'ailleurs la parole du divin Maître de « rendre à César ce qui est à César ». Il n'en saurait évidemment plus être de même, faut-il le dire (hélas, oui !), depuis que le Christ a *révélé* la nouvelle Institution politique inhérente à la Révélation, celle de la Noël 496. *Si saint Paul avait écrit son Épître APRÈS 496, il aurait demandé aux chrétiens de se soumettre à l'autorité politique Très-Chrétienne, celle du Regnum francorum naissant, comme les grands évêques d'Occident l'ont tous fait, et avec quel enthousiasme libérateur !, au temps de Clovis, parce que le Christ avait manifesté là sa délégation politique pour le Nouveau-Testament avec un éclat aussi grand que pour l'institution davidique dans l'Ancien.*

Les clercs parlent souvent de l'obéissance à l'Autorité politique sous peine de damnation (nous lisons plus loin le très-scandaleux Bref de Pie VI..) : la vie politique de notre pays oblige-t-elle en conscience, quand on est chrétien, et l'obéissance aux autorités constituées est-elle une grave obligation ? Oh ! mais oui, très-certainement, mais nous en sommes *catholiquement* convaincus, beaucoup plus et beaucoup mieux que certains clercs, en vérité, cette obéissance aux autorités légitimement constituées étant en effet un devoir beaucoup plus strict que ne le conçoivent généralement les étourdis de notre temps, ensoutanés ou non, qui l'appliquent indûment aux gouvernements athées actuels ! D'où, justement, le très-grand péché quand on se prétend catholique, d'obéir à de pseudo-autorités politiques issues de la Révolution !! Car le devoir politique... EST UN DEVOIR TRÈS-CHRÉTIEN !!!

Rappelons-nous qu'aux temps carolingiens, le mot « fidèle » servait à dénommer à *la fois* le chrétien et le

sujet de Charlemagne. Un *unique* mot, dans les chartes, pour la chose politique et religieuse. On a dit qu'il y avait là fautif amalgame. C'est un raisonnement de singe orgueilleux et ridicule, jugeant de la beauté de l'homme en regardant sa face simiesque qu'il a l'outrecuidance de prendre comme criterium de perfection, c'est vraiment ne rien comprendre à rien, Gros-Jean comme devant, par dégénérescence de la Foi ! Si, en effet, le fidèle pouvait être dit l'être à la fois du Christ et de Charlemagne, *c'était justement parce que la Société politique d'alors était arrivée à la perfection, parce que la royauté Très-Chrétienne RÉVÉLAIT le Christ en Charlemagne, au sens théologique du terme, comme Il est manifesté dans le Pape, que cette dite royauté était une Institution divine à l'instar de celle de la papauté*¹¹¹. C'est

¹¹¹ « Par endroit, ses capitulaires ne sont qu'une paraphrase du décalogue, et on ne sait, en l'écoutant, si on entend parler un père de l'Église ou un chef d'État » (*Les origines de la civilisation moderne*, Godefroid Kurth, citation tirée du n° 17 du *Sel de la terre*, p. 210). Dieu du Ciel, quelle dégringolade depuis lors... Mais le comble du comble, c'est que le singe moderne regardant l'homme carolingien, n'en revient pas de... SA supériorité politique par rapport à lui !!! Et pourtant, quelle supériorité morale, quelle dignité humaine supérieure, dans l'homme politique du Moyen-Âge ! Prenons le siècle le plus décrié, le X^e, le soi-disant « siècle de fer et de barbarie ». Qu'y voyons-nous, en Allemagne par exemple ? On y voit ceci. Un roy Conrad demander à son frère d'abandonner ses ambitions politiques de recueillir le trône de Germanie, parce que, pour le bien de la Nation, il valait mieux le remettre à Henri de Saxe, qui était mieux à même d'assumer la stabilité du pays. Or, Conrad avait lutté *pendant tout son règne* contre Henri qui était son ennemi. Ayant dans sa main un pareil conseil, si héroïquement chrétien, que fait le frère ? Il va trouver Henri, lui fait hommage de vassalité, Henri est élu roy grâce à son suffrage, et les « deux princes se lièrent d'une amitié que jamais le moindre nuage ne vint à troubler tant qu'ils vécurent » (Rohrbacher, t. XII, p. 467). Comme dit notre bon historien : « Tels étaient les nobles caractères que l'on voyait dans le X^e siècle, siècle pourtant nommé barbare par des siècles soi-disant civilisés, qui seraient fort en peine de montrer quelque chose de pareil » (*ibid.*). Et il ne faudrait pas croire que cet exemple au plus haut niveau de la Politique, soit l'exception qui confirme la règle : PARTOUT, en ce temps-là, dans toutes les couches de la société, on trouve communément de tels épisodes *héroïques, et héroïquement chrétiens*, qui manifestent les mœurs habituelles d'alors...

d'ailleurs, nous l'avons déjà dit, la raison pour laquelle les assemblées nationales, chez tous les peuples très-christianisés, seront, pendant mille ans, un composé d'évêques et de seigneurs laïcs, promulguant *ensemble* les canons ecclésiastiques et les lois civiles. Que ce soit en France, en Angleterre, en Hongrie, ou en Espagne. En voici un exemple : « Donc Ferdinand, premier roi de Castille, fit tenir, l'an 1050, un concile à Coyac, dans le diocèse d'Oviédo, où assistèrent neuf évêques (...). Il y avait aussi plusieurs abbés et tous les grands du royaume. La reine Sancha est nommée en tête de ce concile, avec le roi, son époux, parce que c'était elle qui était proprement reine de Léon. On y fit treize canons [ecclésiastiques], entre lesquels il y a quelques règlements pour le temporel ; *car c'était en même temps une assemblée nationale*. Aussi, ces canons sont-ils promulgués au nom du roy Ferdinand et de la reine Sancha [bien qu'ils concernent quasi tous un règlement chrétien de vie pour tout sujet du roy... d'ailleurs spirituellement assez sévère !] »¹¹². Et les gens étaient fort conscients de cette union salvatrice de la Religion et de la Politique, d'où le vocabulaire employé, précisément très-révéléateur, un seul mot, *fidèle*, pour la chose religieuse et celle politique. C'est pourquoi, pour en revenir à notre propos, il est évidemment aussi grave de désobéir à l'Autorité politique Très-Chrétienne qu'à celle spirituelle de l'Église.

... Mais quelle incroyable, mais quelle impie absurdité d'orienter le devoir chrétien d'obéissance politique dû aux seuls roys ou princes Très-Chrétiens, vers des

¹¹² Rohrbacher, t. XIII, p. 480.

anti-chrétiens !!! Depuis cette date de la Noël 496 en effet, le Christ est *explicitement* révélé dans la Politique. Il faut évidemment y référer le devoir d'obéissance politique, de même que pour la seule Église catholique, apostolique et romaine, dans le domaine spirituel, *sous peine de notre salut temporel à tous, clercs et ouailles, et du péril prochain et grave du salut éternel de tous*. Il est vraiment incroyable de voir les clercs, dans leurs prônes aux fidèles sur l'obéissance dûe aux pouvoirs politiques après la Révolution satanique, n'avoir pratiquement jamais fait cette distinction entre la Politique philosophique naturelle antique et celle *révélée*, Très-Chrétienne, l'esprit faussé par la philosophie scolastique. La distinction était pourtant capitale à faire, essentielle, mais n'a JAMAIS été faite (les sermons du très-concordataire Cal Pie, évêque de Poitiers sous Napoléon III et la suite, notamment, sont absolument scandaleux en la matière... Ne pas oublier que le cher cardinal fut « très souple [!] à l'égard de la politique de «Ralliement» prescrite par le pape Léon XIII, il en fut même l'intermédiaire principal entre le Saint-Siège et le gouvernement français »¹¹³) !



Pour conclure d'une phrase ce bien pénible chapitre, il n'apparaît donc pas que, en Politique, les papes

¹¹³ *Destin de la France*, Edmond-Robert, p. 59, note 1. L'auteur fait référence aux pp. 359-361 de *La doctrine politique et sociale du Cardinal Pie*, du chanoine Étienne Catta, qui ne le prouvent que trop bien : qu'attendre du reste d'un clerc qui, « jeune vicaire à Notre-Dame de Chartres, bénit l'arbre de la Liberté » (p. 360) !!!

post-révolutionnaires ont su dépasser cette séduction philosophique de la Politique *en soi*, et proclamer que la Politique au Temps des Nations n'avait de validité, de légitimité, que lorsqu'elle était *christifiée, sacramentalisée dans l'Institution de la France Très-Chrétienne* « fondée par Dieu » (loi salique), intégrée dans l'Ordre européen puis mondial Très-Chrétien qui en découle. Le pape Léon XIII en est le chevalier de la Triste-Figure, lui qui a voulu jouer sur les mots et trouver un être de raison politique dans la République française issue de la « Révolution satanique » (Joseph de Maistre)... à la suite du concordataire Pie VII.

Mais on se voit obligé de dire, après enquête contradictoire, que c'est en suivant la scolastique et saint Thomas d'Aquin¹¹⁴ que les papes en sont arrivés là¹¹⁵.

¹¹⁴ Si l'on en voulait une preuve, il suffirait de citer *Immortale Dei* de Léon XIII, du 1^{er} novembre 1885. Qu'y dit le pape, quand il aborde le sujet de la constitution chrétienne des États ? Ceci, qui se passe (presque) de commentaire : « ... Il n'est pas bien difficile d'établir quel aspect et quelle forme aura la société, si la *philosophie chrétienne* [!] gouverne la chose publique. L'homme est né pour vivre en société, car, ne pouvant dans l'isolement ni se procurer ce qui est nécessaire et utile à la vie, ni acquérir la perfection de l'esprit et du cœur, la Providence l'a fait pour s'unir à ses semblables, en une société tant domestique que civile, seule capable de fournir ce qu'il faut à la perfection de l'existence [... cette introduction est l'EXACT raisonnement de saint Thomas dans son *de Regno* pour asseoir la nécessité formelle de la société politique, quasi repris *MOT À MOT* du *de Regno* par le pape !, ce qui montre bien que les papes, dans leur raisonnement républicano-concordataire, s'appuient bel et bien sur le raisonnement philosophico-scolastico-thomiste...]. Mais comme nulle société ne saurait exister sans un chef suprême et qu'elle imprime à chacun une même impulsion efficace vers un but commun, il en résulte qu'une autorité est nécessaire aux hommes constitués en société pour les régir ; autorité qui, aussi bien que la société, procède de la nature et, par suite, *a Dieu pour auteur* [certes, certes, la nature des choses créée par Dieu exige un chef pour toute société, mais il n'en résulte nullement que le chef a, *de soi*, l'autorité divine : la *nécessité d'un chef* exigée par la nature vient de Dieu, mais il n'en résulte pas que TOUT chef a, *de soi*, l'autorité divine ! Distinguo *capital*, dont ne tiennent nul compte les papes concordataires, à la suite du raisonnement thomiste nous l'avons vu que dessus, et voilà l'origine du dérapage... d'où le pape Léon XIII n'est pas rebuté de tirer de *monstrueuses* conséquences :]. Il en résulte encore que le pouvoir public ne peut venir

que de Dieu [cette phrase est franchement scandaleuse dans la bouche d'un pape... mais n'explique que par trop bien le fond du raisonnement qui verra des Pie VI, des Pie VII, des Pie XI, des Pie XII, n'être pas rebutés de signer des concordats avec des régimes *anti-Dieu*, tels celui du Directoire, de l'Empire napoléonien, des soviets ou du nazisme... puisque *toute autorité constituée vient de Dieu, donc même celles... antichrists* !]. Dieu seul, en effet, est le vrai et souverain maître des choses ; toutes, *quelles qu'elles soient* [!], doivent nécessairement lui être soumises et lui obéir ; de telle sorte que *quiconque* a le droit de commander ne tient ce droit que de Dieu, chef suprême de tous. Tout pouvoir vient de Dieu ». C'est carrément renverser *anté-christiquement* l'ordre des choses. Pour bien le comprendre, prenons l'exemple du pouvoir de procréer, donné par Dieu à tout homme pubère. Ce pouvoir, *en soi*, vient certes de Dieu : personne n'y contredira. En résulte-t-il, je vous prie, que l'exercice de ce pouvoir, même concédé par tout un peuple à un seul homme *iniquement*, sera *automatiquement* revêtu de l'autorité divine ? Non bien sûr, ce serait, il est à peine besoin de le dire, légitimer l'amour libre, etc. : cependant, quant à la chose politique, on voit le pape répondre résolument OUI, sans aucun scrupule de conscience, Léon XIII ose dire dans cette encyclique majeure de son pontificat, que *toute autorité politique constituée vient de Dieu, dans le sens indiqué par lui où elle est, de soi, légitimée*. Dans la suite de son encyclique *révolutionnaire*, il pense se rattraper en disant que l'autorité politique n'est légitime que si elle respecte l'Ordre naturel et le bien commun ordonnés à la Révélation. C'est tourner en rond et ne pas vouloir aborder le problème de fond : pour que toute autorité politique ait le pouvoir effectif de respecter le bien commun inhérent à la Révélation, il faut une GRÂCE DIVINE *extrinsèque à l'homme* ; car depuis le péché originel, l'homme n'est plus capable d'opérer, lui avec ses semblables, ledit bien commun. Donc, si selon le discours du pape, toute autorité politique est légitimé du seul fait de respecter le bien commun véritable, cela sous-entend formellement une Intervention divine extrinsèque à l'homme et à lui libéralement donnée pour lui permettre d'actuer ce bien commun ; donc enfin, c'est reconnaître la nécessité théologique formelle du droit divin direct. Mais Léon XIII ne parle aucunement de cette nécessité théologique formelle, il passe à deux pieds joints sur cela, supposant et laissant supposer que l'homme a *en lui-même* le pouvoir de réaliser le bien commun *naturellement*, tel le moine Pélage supposant HÉRÉTIQUEMENT que la nature humaine, même après le péché originel, pouvait encore mériter et actuer *de soi* la grâce du salut... et, notez-le bien et c'est ce que nous voulions principalement dire dans cette présente note, Léon XIII le dit *en suivant les définitions de la scolastique et de saint Thomas en Politique*.

¹¹⁵ Cependant, on ne voudrait pas qu'on conclue de notre critique de saint Thomas, hélas obligée en matière politique, qu'on dénie toute autorité au docteur commun et pas plus à la scolastique. Dans la question purement morale et spirituelle, ce qui relie l'homme à Dieu (*religere*, Religion), c'est un maître incontesté, et il mérite là pleinement le titre de « docteur commun ». Et justement, sa maîtrise tellement grande dans la chose spirituelle accroît d'autant plus notre ahurissement, notre effarement, notre scandale même, devant ce qu'il ose dire en Politique, ou plutôt... ce qu'il ne dit pas ! Notons tout-de-même cette phrase bien catholique de la *Somme* : « Il ne peut être question d'instituer à neuf une souveraineté des infidèles sur les fidèles » (IIa IIae, q. 10, art. 10). SAINT THOMAS D'AQUIN DONC, PRE-



NANT LE CONTRE-PIED DE TOUS LES PAPES MODERNES, INVALIDE FORMELLEMENT LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, ET PLUS GÉNÉRALEMENT TOUTE DÉMOCRATIE POST-RÉVOLUTIONNAIRE !!!

« Sans la Vérité,
« l'Histoire est un cheval aveugle,
« dont on ne peut se servir ».
(Polybe)

« Chose étrange ! Les faux-prophètes,
« Les fondateurs des fausses religions,
« sont l'âme des lois civiles de ces peuples.
« Ainsi, Confucius pour les chinois,
« Mahomet pour les musulmans,
« Luther pour les réformés.
« Jésus-Christ seul, le fondateur
« de toutes les sociétés chrétiens,
« le souverain législateur,
« le Sauveur du genre humain,
« le Dieu fait homme, n'a plus un mot
« dans le code de la plupart des nations
« même chrétiens ! »
(saint Pierre-Julien Eymard)

RÉFUTATION DES OBJECTIONS
CONTRE LA NÉCESSITÉ
DE CETTE INSTITUTION DIVINE D'UNE
NATION POUR NOTRE TEMPS
– L'OBJECTION SCOLASTICO-THOMISTE,
À LAQUELLE ON JOINT QUELQUES
BROUTILLES
(suite)

Bien qu'admettant ce que nous venons de dire, certains « catholiques et français toujours », avant de rejeter loin d'eux le serpent révolutionnaire lové dans leurs intérieurs sociopolitiques, ne manqueront pas cepen-

dant de poser l'importante objection que voici : « Oui, certes, nous sommes dans les Temps rachetés explicitement par le Christ et plus dans l'Antiquité. Toutefois, si le Christ, pour les Temps du Nouveau-Testament, se devait de créer une Institution divine pour la Religion, Il n'était nullement tenu de le faire pour la Politique, attendu que la Politique ne concerne que les choses temporelles-naturelles et non éternelles-surnaturelles. Donc, nous ne croyons pas que le Christ a créé une Institution divine politique pour notre Temps, simplement parce que ce n'était pas théologiquement nécessaire ». Cependant, c'est tout le contraire qui est vrai. Afin que le salut éternel de l'homme acheté par le Christ soit complet, il y a *même* nécessité théologique d'une Institution divine pour la sphère sociopolitique que pour celle religieuse, aux fins premières de la dispensation *complète et achevée* de la Grâce sacramentelle du Christ aux hommes, comme nous en avons déjà posé le principe dans notre premier chapitre mais sans l'argumenter, ce que nous nous proposons de faire ici.

Deux raisons théologiques, en effet, se conjoignent pour en faire une nécessité absolue.

Premièrement, si la chose politique n'a pas immédiatement l'objet surnaturel comme celle religieuse, *elle l'a médiatement*, tous les théologiens savent bien cela. Certes, la Politique s'exerce dans le non-être (les royaumes temporels, même Très-Christiens, ne réalisent pas eschatologiquement et substantiellement une actualisation partielle du Royaume final, c'est l'erreur des progressistes que de le croire, ils n'en réalisent, dans le meilleur des cas, qu'une image non-substantielle), *mais cet exercice du non-être politique se fait aux fins de l'être*

surnaturel, d'un acquêt de l'être surnaturel, d'une substance surnaturelle qui est le salut de l'homme. Saint Thomas de ce côté-là dit des choses extrêmement intéressantes¹¹⁶. Or, on définit la valeur métaphysique d'une chose par sa fin : l'exercice du non-être politique est substantiel, donc la Politique est substantielle dans l'homme. Ce n'est pas le non-être qui devient être, mais l'exercice de ce non-être, son usage, qui est essentiel à l'acquisition du salut par l'homme, du moins ordinairement depuis la Chute originelle.

Comme le dit très-bien Philippe Veysset, le propre du Politique est « de tirer du non-être, un être propre : ce processus, classique en eschatologie thomiste, et qui est celui de la grâce efficiente, s'apparente à la création «ex nihilo» de l'univers et de l'être humain, il est l'attribut divin, si bien qu'on peut déjà dire que le restaurateur de la cité en dernier ressort ne peut être le Prince [temporel], mais nécessairement Celui dont l'Être surabonde en une effusion créatrice, c'est-à-dire le «logos» divin, le Dieu créateur de la Genèse »¹¹⁷. Et Hugues Kéraly, expliquant la pensée thomiste, précise qu'elle « définit la société comme fin seulement intermédiaire, *quoique non facultative*, pour la réalisation de

¹¹⁶ « Si le bonheur de connaître la vérité était un bien auquel pût atteindre la société, un roy ne devrait être autre chose qu'un docteur. Mais la dernière fin d'un peuple formé en société est de vivre dans la vertu. Car les hommes se réunissent pour vivre heureux ensemble, ce que ne peut faire l'homme isolé de la société. Or, la vie heureuse est celle qui est vertueuse, donc la vie vertueuse est la fin de la société humaine. (...) Mais puisque l'homme vertueux est destiné à une autre fin, qui consiste à voir Dieu, il faut que la société ait la même fin que l'individu. La fin dernière de la société n'est pas de vivre dans la vertu, *mais de parvenir à la jouissance de Dieu par la vertu* » (*de Regno*, livr. I, ch. XIV, pp. 250-251). Passage remarquable. Ainsi donc, la Politique a une fin médiatement surnaturelle.

¹¹⁷ Veysset, p. 21.

la plénitude humaine [= qui inclut bien sûr la destinée éternelle de l'homme]¹¹⁸.

Deuxièmement, la Politique manifeste la vie adulte de l'homme. Or, toute vie adulte, qu'elle soit celle spirituelle ou celle temporelle, nécessite un Sacrement qui lui est propre. En effet, la personne humaine qui atteint sa stature adulte a théologiquement *besoin* d'une augmentation de la vie de la Grâce en son âme pour poursuivre le chemin du Salut. Dans l'ordre spirituel, c'est le Sacrement de Confirmation qui satisfait à cette nécessité. Ce Sacrement, qui fut longtemps donné en même temps que le Baptême¹¹⁹ et l'Eucharistie (parce que l'Église était persécutée et que celui qui était fait chrétien pouvait être confronté au martyr du jour au lendemain, et donc avoir besoin de la plénitude de la Grâce du Christ sans attendre ; la coutume ainsi établie dès les premiers siècles chrétiens s'en est d'ailleurs prolongée jusqu'au lointain XIII^e siècle, avec des variations suivant les églises particulières¹²⁰), l'est de nos jours dans la première adolescence, et cela, aux temps où l'Église n'est plus persécutée extérieurement, manifeste mieux son objet, qui est de faire du simple baptisé un chrétien achevé, complet, adulte, un *soldat* du Christ comme dit la formule consacrée. Certes, le baptisé non-confirmé qui meurt en état de grâce est sauvé, il ne l'est cependant pas en tant que chrétien adulte, il l'est

¹¹⁸ *Préface à la politique*, Hugues Kéraly, p. 78.

¹¹⁹ C'est ce qui est arrivé à Clovis à la Noël 496, et certains en prendront justement prétexte pour dire qu'il n'y a pas eu de Sacre royal, mais seulement la collation du Sacrement de Confirmation, évidemment faite avec du Saint-Chrême, la Sainte-Ampoule servant précisément à cela : rien de plus faux, mais nous réglerons cette question plus loin...

¹²⁰ Cf. Perrone, t. IV, p. 222.

comme *enfant* de la Foi. Retenons la raison théologique première de ce Sacrement : donner un accroissement de grâce au chrétien lorsqu'il atteint sa vie adulte¹²¹. Or, si Jésus-Christ a institué un Sacrement spécial pour la vie adulte du chrétien, la raison en est que la vie adulte d'une personne humaine nécessite un nouveau Sacrement, dans tous les ordres possibles des choses (on aurait pu prendre également l'exemple du mariage : le Christ a institué un Sacrement pour le mariage, parce qu'il manifeste la vie adulte de l'être humain).

C'est bien pourquoi il y a nécessité formelle d'un Sacrement pour la sphère politique qui est le passage de l'être humain à la vie adulte, dans sa vie sociale. En effet, avant qu'il atteigne sa vie adulte, l'enfant est assumé par ses parents qui en ont l'entière responsabilité : cet état qui est presque la non-existence individuelle sur le plan sociopolitique (le droit romain manifestait cette loi humaine d'une manière absolutiste, avec le droit de vie et de mort du *pater familias* sur l'enfant), ne nécessite pas un Sacrement particulier : l'enfance est une tutelle, tant dans l'ordre spirituel que dans celui temporel, une tutelle où si l'enfant est responsable, il ne l'est pas en tant qu'adulte (d'où, justement, la Communion solennelle par laquelle il prend à son compte, lui-même, l'engagement de son baptême). Il n'en est pas de même lorsque l'enfant devient adulte,

¹²¹ « L'effet du baptême est un esprit de rénovation, de régénération et d'adoption, et l'effet de la confirmation est une grâce de force et de plénitude qui nous fait arriver spirituellement à l'âge viril (...). Le baptême nous fait membres de la cité chrétienne, et la confirmation membres de la milice chrétienne. (...) On donnait [en même temps aux premiers chrétiens] le baptême pour régénérer l'homme ; la confirmation, pour lui imprimer un courage viril ; l'eucharistie, enfin, pour qu'il y puisât un aliment à ses forces, sans qu'on crût faire injure à aucun sacrement, ou que le baptême donnât la grâce à demi » (Perrone, t. IV, p. 189).

en usant de la vie politique au sens large : il a alors besoin d'un nouveau Sacrement pour la raison précise que l'activité adulte-politique dans l'homme, « contiguë au divin » comme dit lui-même saint Thomas d'Aquin, le nécessite formellement, étant médiatement à fin surnaturelle.

Pour cette double raison conjointe, il faut donc formellement à l'homme une Institution divine, un Sacrement pour la chose politique.



L'homme a certes été créé par Dieu avec une âme individuelle et il sera bien sûr jugé individuellement, mais il ne peut ordinairement trouver ou conquérir sa fin dernière que par l'usage du social ou moyen communautaire, c'est-à-dire par le biais du domaine public, sociopolitique : « Il est dans la nature de l'homme d'être un animal social et fait pour être gouverné par des lois sociales, vivant en société, bien plus que tous les autres animaux, comme le prouve la nature de ses besoins »¹²². Et Philippe Veysset, de préciser plus techniquement : « La finalité de la politique est de faire correspondre la volonté du citoyen avec le respect de sa finalité, [qui] n'est pas une finalité absolue mais relative, ce qui la transmue en médiation pour l'accomplissement d'une finalité transcendante et terminale : le salut éternel. La politique apparaît d'ores et déjà comme ayant une fonction médiane et transmuant une

¹²² De Regno, livr. I, ch. 1, pp. 206-207.

finalité seconde en moyen d'accomplissement d'une finalité première. Saint Thomas distingue ces deux finalités en les nommant : bien intrinsèque [réalisation de la Cité temporelle ou Bien commun politique concrétisé] ou bien extrinsèque [le salut éternel de l'homme] »¹²³. C'est du moins l'ordre normal des choses que vivent même l'ermitte catholique canoniquement lié à une communauté, donc à un ordre social (et pas moins l'ermitte du désert oriental lié à l'Abba, son père spirituel), et le prisonnier dans son cachot, certes dans une forme amoindrie et précisément pénitentielle pour leur être individuel. Seuls le fou, le magicien, le possédé du démon, et, à l'opposé sur le spectre, l'âme ayant vocation co-expiatrice, sont privés maléfiquement d'une partie plus ou moins grande de l'expression sociopolitique de leur être (coupablement ou, à l'extrême opposé dans l'échelle de la sainteté, vicinalement par co-expiation rédemptrice), d'où l'enfer temporel qu'ils vivent (soit dit en passant, les âmes co-expiatrices, plus nombreuses à notre époque de Fin des Temps, sont dans l'état le plus haut quant à l'héroïcité de la vie chrétienne ; il y aurait beaucoup à dire sur ce sujet occulté même dans l'Église).

L'usage du moyen politique produit en effet dans l'homme l'image de son achèvement eschatologique en Dieu ; c'est en même temps un apprentissage de sa

¹²³ Veysset, p. 19. « Car c'est [le Seigneur Dieu] qui fait le salut des roys, non pas seulement le salut de ce monde, par lequel il sauve les hommes et les animaux, mais encore celui dont il parle dans Isaïe, ch. LI : « Mon salut sera pour l'éternité, celui par lequel il sauve les hommes en les égalant aux anges » (*de Regno*, livr. I, ch. 8, p. 233). « Ainsi donc, de même que la béatitude céleste est la fin d'une vie honnête dans ce monde, il est du devoir d'un roy de faire que la société se conduise de telle façon qu'elle puisse acquérir la béatitude céleste » (*de Regno*, livr. I, ch. 15, p. 254).

propre déification formelle¹²⁴. D'ailleurs, le Paradis éternel est en même temps une contemplation individuelle béatifique de Dieu *et* une société... « politique »¹²⁵ parfaite, celle des anges et des saints, glorifiée en et par Dieu, parce que l'homme a été créé par Lui de telle manière que la vie communautaire est l'expression d'une partie substantielle de son être. « *Je crois, credo, (...) en la communion des saints* », professe le catholique ; ce dogme, sur le plan de la Création naturelle, est précisément basé sur la constitution sociale de l'homme tel que Dieu l'a créé, et c'est lui qu'avait synthétisé Aristote dans sa célèbre et juste quoique déplaisante et quasi négative formule : « L'homme est un animal *politique* ».

¹²⁴ « On peut dire que l'homme politique embrasse tous les degrés et toutes les formes d'êtres : il est absolument en immanence et par son action sur ce qui n'est pas lui, il est relativement au monde. La politique est donc, bien davantage qu'un moyen de parcourir les diverses modalités de l'action, un moyen de parcourir les divers degrés qui nous séparent de l'accomplissement ontologique, c'est-à-dire en fait les multiples phases de notre actualisation nécessaire » (Veysset, pp. 71-72).

¹²⁵ Nous mettons des guillemets parce qu'en réalité, la Politique n'existe à proprement parler que lorsqu'elle est dissociée du privé, situation divisiveuse (un des noms bibliques de Satan) dûe au péché originel. Dans l'état de grâce originelle édénique comme dans l'état de Gloire éternelle, la Politique existe certes puisque constitutive de la nature humaine, mais non-exprimée, comme étant intégrée dans un tout plus sublime qu'elle qui comprend en même temps l'expression privée de notre être. Notons cependant avec Philippe Veysset que « la question de la coïncidence de la partie [= privé] et du tout [= public ou politique] dans l'état édénique n'a pas été résolue par saint Thomas. Y avait-il dans cet état simplement consentement absolu (et donc coïncidence des volontés) entre les parties et le tout, ou absence radicale d'autorité du tout sur ses parties, par le fait même, que coïncidant avec leurs finalités, celles-ci étaient ordonnées fondamentalement, et n'avaient donc pas besoin d'une autorité politique qui les ordonnât [explicitement] ? L'on doit toujours tenir compte en tout cas de deux choses : d'une part, de l'existence potentielle d'une autorité politique dans l'état édénique, d'autre part, en supposant une immutabilité de cet état, il est à concevoir sa durée, qui est déjà en elle-même source et forme d'un ordre particulier, l'ordre successif, et suppose un garant, à savoir celui qui est au commencement et toujours, par conséquent le Règne de Dieu » (Veysset, p. 23).

Et saint Thomas d'Aquin, s'appuyant comme à son habitude sur Aristote¹²⁶, exprime cela très-fortement en son *de Regno*, mieux encore que lui parce que mieux lié à Dieu, voyant même la Politique comme la philosophie accomplie, la science la plus haute, « la plus contiguë au divin » pour l'homme (ce sont ses propres termes), la plus utile et à la fois indispensable pour l'acquisition de son salut. « Si, écrit saint Thomas, la science principale est celle qui traite de l'objet le plus noble et le plus parfait, la politique sera nécessairement cette science principale, et architectonique à l'égard de toutes les autres sciences pratiques ». Il se réfère ensuite au livre X de *L'Éthique* d'Aristote, où il est dit que « la philosophie s'achève (*perficitur*) avec la politique »¹²⁷. « Saint Thomas déclare qu'en procédant (comme la nature) du simple au complexe, les hommes en viennent à

¹²⁶ « Dès lors que des hommes vertueux et d'une probité éprouvée se chargent de gouverner le peuple et le dirigent par des lois sages, non seulement ces hommes semblent guidés par la main de Dieu, mais encore ils tiennent sa place sur la terre, parce qu'ils maintiennent les hommes en société, ce qui est nécessaire à l'homme puisqu'il est un animal social, comme le dit Aristote dans le 1^{er} livre de sa *République*. En sorte que dans ce cas, l'autorité paraît être légitime » (livr. III, ch. 5, p. 318). Ce que ne dit pas saint Thomas, et l'omission est très-grave, c'est que si Dieu délègue directement l'autorité politique aux gouvernements de l'Antiquité sans passer explicitement par le Christ, c'est *parce que* la Révélation n'était pas intervenue chez les hommes. Il faut d'ailleurs noter qu'il s'abuse lorsqu'il suppose la justice politique pour le monde antique : elle n'était qu'inchoative, même chez le peuple le plus politiquement policé de l'Antiquité, celui romain, et n'existera véritablement que dans la chose Très-Chrétienne... précisément par la Grâce du Christ explicitement manifestée de droit divin direct dans le *Regnum francorum*. Mais nous venons de traiter cette question dans le précédent chapitre. Pour l'instant, nous citons ce passage de saint Thomas pour bien montrer qu'il considère la qualité sociale comme tellement inhérente à la nature humaine, qu'il suppose que les chefs naturels d'un peuple réalisant la chose sociale parmi eux, tiennent la place de Dieu... « C'est pourquoi Aristote affirme, à la fin du dixième livre de *l'Éthique*, que la philosophie des choses humaines «s'achève» avec la politique », dit saint Thomas, dans la *Préface à la Politique d'Aristote*. La Politique est donc l'exercice de notre faculté la plus élevée.

¹²⁷ Veysset, p. 62.

réaliser des oeuvres de plus en plus *parfaites*. De tous les « produits » de la raison, la société [c'est-à-dire la Politique concrétisée] sera nécessairement le plus parfait (car à l'égard de l'ensemble des communautés humaines, familiales, locales, mais aussi scolaires, professionnelles, corporatives, etc., la communauté civile se définit comme étant la « dernière » de toutes : elle représente ce que l'homme réalise de plus complexe). [Et c'est pourquoi Hugues Kéraly notait que saint Thomas, parlant de la société] ne ménage pas ses qualificatifs : *ultima, principalissima, perfectissima...*

« Le père Schwalm l'a fait voir lumineusement (dans *La société et l'État*, p. 26 de notre édition) : «L'individu reçoit de la société la conservation et le perfectionnement de sa nature spécifique. Il est perfectionné par elle encore en certaines spécialités restreintes. Il est en effet artisan, patron, savant, magistrat, homme politique. Or la société renferme, cause, conserve toutes ces spécialités. Elle réalise la perfection maxima de l'espèce humaine. Elle est donc souverainement digne d'être aimée, sans arrière-vue intéressée »¹²⁸. C'est pourquoi « l'exercice de la science politique restitue-t-il avec précision toute notre condition, qui est à l'image de celle de notre connaissance : l'homme porte en lui, individuellement considéré, une nécessité, une potentialité, qui est celle de la béatitude du Ciel. Mais, l'actualisation de cette potentialité est subordonnée à un contingent, qui est d'ordre historique, politique, et la poursuite mécanique, linéaire, obstinée, on peut dire a-scientifique de cette actualisation la

¹²⁸ Kéraly, p. 108.

condamnerait gravement (mais jamais irrémédiablement). La collectivité humaine [moyen du Politique] est une forme d'intrusion du contingent dans la nécessité de notre actualisation comme image parfaite du Créateur. La science politique peut enfin se définir comme ce qui fait gagner du temps à l'homme dans son cheminement historique vers la nécessité (cf. Dom Guéranger : *Le sens chrétien de l'histoire*) »¹²⁹.

Philippe Veysset, terminant sa méditation sur la politique vue par saint Thomas, haute et intellectuelle (et même quelque peu intellectualiste...), a ce beau passage : « Ce n'est pas le lieu de nous attarder sur l'échéance des fins dernières, mais il est une damnation que nous ne pouvons passer sous silence vu notre sujet : la damnation politique. L'on a oublié que la politique était chose sérieuse, mais il y a des oublis anodins. Celui-ci hélas ne l'est pas. L'exercice du pouvoir engage une vie. *Car le pouvoir, s'il n'est régi sciemment par le salut, nous ôte ce salut.* On ne gouverne pas pour satisfaire sa volonté de puissance : ce sont des luxes de poète ou de philosophe incompris. Il existe en nous peut-être, une telle volonté, mais on ne gouverne pas pour elle. Le pouvoir ne trouve pas en soi sa justification, *mais en Dieu.* Celui qui retourne le pouvoir *contre* le pouvoir, le retourne aussi contre les autres et contre lui-même. Qui nous damne, se damne. *Il ne faut pas voir une bizarrerie de régime théocratique dans l'étroite association du pouvoir politique et du pouvoir religieux qui lestait les civilisations antiques. C'était un lien INÉVITABLE, qui ne saurait être tranché mais seulement nié et renié* »¹³⁰. Et qui ne l'a été

¹²⁹ Veysset, p. 66.

¹³⁰ *Ibid.*, p. 134.

d'ailleurs, nous l'avons fait remarquer plus haut, que par notre malheureuse génération dernière d'hommes, au rebours de toutes les civilisations, des plus barbares aux plus policées, depuis que le monde est monde...



Or, le domaine politique étant absolument substantiel dans l'homme en tant que moyen pour parvenir à sa fin dernière et surnaturelle (ce n'est pas le cas pour la Culture ni l'Art ; on peut ordinairement faire son salut sans l'une ni l'autre en tant qu'adulte -à expresse condition de ne point avoir vocation de par Dieu à œuvrer dans l'une ou l'autre...-, on ne peut pas ordinairement le faire de même sans l'exercice de la Politique, c'est-à-dire sans l'us de la société humaine, car l'homme ne peut pratiquement pas devenir tel sans cela¹³¹), le Christ doit *obligatoirement* lui communiquer la Grâce par une Institution divine ou un Sacrement avec une matière et une forme *spécifiques, idoines et adéquates à son être propre*, et ce, dans toutes les économies successives, qu'elles soient d'Ancien... ou de Nouveau Testament (de manière évidemment différente dans l'une et l'autre). Car ici, il s'agit en effet d'une nécessité inhérente à la nature humaine elle-même telle qu'elle est créée par Dieu, nullement d'une nécessité liée à une économie

¹³¹ Certes, le nouveau-né qui meurt juste après son baptême est sauvé sans l'usage de la Politique. Mais c'est parce qu'il n'est pas homme, n'ayant pas l'usage de la parole qui est, selon saint Thomas, l'instrument fondamental et premier de l'usage politique. À partir de l'âge de raison, soit canoniquement 7 ans, l'enfant est responsable et conscient de sa parole, il commence sa vie politique au sens large, si l'on peut dire, et est donc responsable devant Dieu.

de salut particulière. Cette nécessité embrasse *toutes* les économies de salut puisque l'homme est le même dans toutes : il est donc impossible d'arguer de sa convenance dans l'Ancien-Testament mais plus dans le Nouveau¹³². De plus, on ne saurait faire dériver le salut en Politique de la grâce contenue dans les sept Sacrements ecclésiastiques, ceux-ci n'étant pas ordonnés à la sphère politique-temporelle, mais à celle d'ordre spirituel-éternel. Et, à défaut de cette Grâce divine en Politique, le Salut apporté par le Christ ne serait pas complet, Satan gardant tout pouvoir dans une sphère *substantielle* de l'homme, par-là mettant gravement en péril le Salut des humains et finalement invalidant la Rédemption elle-même¹³³. Car la Rédemption, c'est tout ou rien : si ce n'est pas tout, c'est rien.

Quant à l'Ancien-Testament, cette Institution divine politique était bien sûr le royaume d'Israël (l'empire de Nabuchodonosor se terminant par son

¹³² « Il n'est pas en nous une seule faculté qui n'appelle son complément divin : la grâce aspire à parcourir l'homme tout entier, à se fixer en lui à tous les degrés ; et c'est afin que rien ne manque à cette harmonie du naturel et du surnaturel dans cette créature privilégiée, que l'Homme-Dieu a institué ses sacrements qui la saisissent, l'élèvent, la défont, depuis le moment de la naissance jusqu'à celui où elle aborde à cette vision éternelle du souverain Bien que déjà elle possédait [au moyen desdits Sacrements], mais qu'elle ne pouvait percevoir que par la Foi » (*Le sens chrétien de l'Histoire*, Dom Guéranger). Voilà un passage qui s'applique *éminemment* à la chose politique.

¹³³ C'est d'ailleurs la raison essentielle pour laquelle Jésus-Christ est roy de l'univers, selon la théologie catholique la mieux définie. Saint Thomas d'Aquin lui-même le dit formellement : « Notre-Seigneur est maître du monde temporellement [quoique] son Autorité n'ait pour but direct et final que la Vie spirituelle, selon ce texte de saint Jean : « Je suis venu afin qu'ils aient la vie et qu'ils l'aient plus abondante ». (...) Le but principal de la Royauté [temporelle] de Jésus-Christ est de nous obtenir le Royaume éternel » (*de Regno*, livr. III, ch. 15, pp. 354-355). Rien de plus exact, et précisément, la raison théologique fondamentale de la nécessité du droit divin direct en Politique se trouve dans cette belle phrase de saint Thomas... qui ne sait pas en tirer la conséquence théologique obligée.

dernier avatar gréco-romain n'étant qu'une sorte de royaume d'Israël *en négatif*, « face de Dieu dans les ténèbres »). Et quant à notre Temps du Nouveau-Testament, où est-elle cette Institution politique divine formellement nécessaire au salut éternel de l'homme, si ce n'est dans la France Très-Chrétienne, que tout et tous, surtout les papes anté-scolastiques, désignent ?

Une chose, en effet, est de concevoir intellectuellement le bien commun comme Charles Maurras l'avait fait en notre temps, admirant la société capétienne en son « empirisme organisateur ». Mais il faut bien comprendre qu'il n'est pas du tout en notre pouvoir de réaliser cet idéal Très-Chrétien avec nos forces simplement humaines... même si, spirituellement, nous y étions tous parfaitement convertis et décidés à le mettre communautairement en œuvre, même si, pour ce faire, on s'appuyait sur la grâce des sept Sacrements de l'Église augmentée de la sainteté de notre vie. Croire que nous pouvons nous sauver tout seuls dans un domaine substantiel de l'homme sans une aide surnaturelle de Dieu *spécifique à ce domaine* (donc : sacramentelle, institutionnelle), serait en effet tomber dans l'hérésie du moine Pélagé¹³⁴. *Seul le Christ, au moyen*

¹³⁴ Cet hérétique qui a vécu du temps de saint Augustin, dont on a déjà parlé plusieurs fois, professait qu'on peut se sauver et arriver à la sainteté de grâce par ses *propres* forces humaines, le Christ n'ayant qu'un rôle *secondaire* derrière l'homme quant à l'opération du salut, le péché originel n'ayant pas tant détruit notre nature humaine qu'elle ne puisse *par elle-même* produire des actes surnaturels de salut, ou du moins le méritant formellement, *obligeant* Dieu à accorder sa grâce salvatrice à l'homme (très-actuelle, mine de rien, cette hérésie...). « C'est pourquoi [dit le pape saint Célestin (422-432) dans une lettre adressée aux évêques des Gaules], l'on a cru devoir rechercher ce que les Papes ont déjà défini, touchant la grâce, contre les criminels défenseurs du [faux] libre-arbitre [entendu à la manière pélagienne, veut dire saint Célestin], et y joindre quelques sentences des conciles, que les Papes ont rendues leurs en les approuvant. 1° Par le péché d'Adam, tous les

*d'une Institution divine ou d'un Sacrement, peut générer puis faire quotidiennement vivre parmi les hommes le bien commun véritable, l'Ordre politique Très-Chrétien découlant de la Révélation : l'homme n'y a strictement aucun pouvoir de réalisation salvatrice*¹³⁵ (on verra en effet dans

hommes ont perdu la possibilité ou la puissance naturelle (c'est-à-dire originelle) et l'innocence, et personne ne peut sortir de l'abîme de cette chute, si la grâce de Dieu ne le relève. 2° Personne n'est bon par lui-même ; il faut que celui qui seul est bon se communique à lui. 3° Personne, fût-il renouvelé par la grâce du baptême, n'est capable de surmonter les attaques du démon et les désirs de la chair, si, par le secours journalier de Dieu, il ne reçoit la persévérance dans la bonne vie. Ces trois articles sont tirés de la lettre du pape saint Innocent au concile de Carthage, écrite en 417. 4° Personne n'use bien du libre arbitre si ce n'est par le Christ. Tiré de la lettre du même Pape au concile de Milève. 5° Tous les désirs, œuvres et mérites des saints doivent se rapporter à la gloire de Dieu, parce que personne ne lui est agréable que par les dons qu'il a reçus de lui. Tiré de la lettre du pape saint Zosime à tous les évêques du monde, à quoi l'on ajoute la réflexion des évêques d'Afrique. 6° Dieu opère tellement dans les cœurs des hommes, et même dans le libre arbitre, que la sainte pensée, le pieux dessein, tout mouvement de la bonne volonté, vient de Dieu ; car si nous pouvons quelque bien, c'est par Celui sans lequel nous ne pouvons rien. Tiré de la même lettre du pape saint Zosime, qui est perdue. 7° La grâce de Jésus-Christ, par laquelle nous sommes justifiés, ne sert pas seulement pour la rémission des péchés commis, mais pour nous aider à n'en point commettre. (...) Tiré des canons 3, 4 & 5 du concile de Carthage du 1^{er} mai 418. (...) Il faut donc confesser que la grâce de Dieu prévient les mérites de l'homme ; qu'elle n'ôte pas le libre arbitre, mais le délivre, l'éclaire, le redresse et le guérit. Dieu veut, tant il est bon, que ses dons soient nos mérites, et qu'il leur accorde la récompense éternelle. Il fait en nous que nous voulons et faisons ce qu'il veut, mais ses dons ne sont pas oisifs en nous : nous coopérons à sa grâce, et si nous sentons quelque relâchement, qui vient de notre faiblesse, nous recourons promptement à lui » (Rohrbacher, t. VIII, pp. 81-82).

¹³⁵ Les Roys Très-Chrétiens savaient très-bien cela, que nous ne faisons que rappeler... et qui étonnent tant nos concitoyens... surtout quand ils sont catholiques. Exemples : « En 1068, Louis le Pieux écrivait : « Nous sommes ministres au royaume de Dieu et ses serviteurs ». Avant son départ pour la croisade, le roy saint Louis disait : « Je vous dis le ban de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de son sergent, Louis, roy de France ». Sur son lit de mort, Charles V parlait ainsi au Seigneur : « Vous m'avez constitué votre vicaire au gouvernement de France » (*Le Mystère de Jeanne d'Arc*, p. 170)... pour ne citer que ces trois roys Très-Chrétiens. Voyez, par ce dernier mot de *vicaire* combien l'analogie avec l'Église s'impose... Pierre Virion, dans le même ouvrage, fait une remarque intéressante, à savoir que l'affirmation de la Pucelle concernant l'élection divine de la France que Jésus-Christ gouverne *en Personne*, ne soulève aucune difficulté en soi ni parmi les théologiens du roy Charles VII qui épluchèrent avec soin la mission de Jeanne, ni parmi ceux du Pape

nos chapitres descriptifs *De la Société Très-Chrétienne*, que la perfection de la société française dérive principalement de la Foi vécue et non pas d'une sagesse humaine : or, quel catholique osera dire que la Foi vécue est au pouvoir de l'homme déchu ?).

Voilà une loi théologique pourtant capitale qu'on a très-peu dite lorsqu'on s'est occupé de Politique chrétienne, et sans doute faut-il en faire le principal reproche aux scolastiques, qui se sont trop occupés uniquement, encore une fois, de l'intellection, de l'âme philosophique des choses... en cela suivis par les élites chrétiennes, à commencer par les papes modernes. Ces derniers, après la Révolution ou plutôt dès après le triomphe de la scolastique chez les clercs (car nous avons vu avec Vigile, saint Paul 1^{er}, Pie II, saint Grégoire-le-Grand, Grégoire IX, pour ne citer que ces papes qui, remarquons-le bien, ont vécu aux temps Très-Chrétiens *anté-scolastiques*, combien leur langage était différent !), ont absolument voulu raisonner le salut en Politique comme les... protestants le font pour la communion du Christ avec le chrétien. Non, ont-ils osé dire aux peuples à la manière de l'hérétique Bérenger qui raisonnait

lorsqu'il se fut agi pour eux de préparer le procès de réhabilitation de la martyre du droit divin direct : « Le Conseil ecclésiastique siégeant à Poitiers en a entendu l'exposé sans ambages ni subtilité de sa propre bouche, avec la même conviction qu'elle mettait à persuader les habitants de Tournay de la nécessité de «maintenir la bonne querelle du royaume de France». (...) Ni Pierre de Versailles, futur évêque de Meaux, ni Jean Érault, qui écrivit lui-même la lettre aux Anglais sous la dictée de la sainte, tous deux docteurs en théologie, n'élevèrent d'objection là contre [= le fait que Jésus-Christ est roy de France, et donc l'élection divine de la France parmi les autres Nations]. (...) Convaincus de la mission surnaturelle de Jeanne, ils lui accordèrent, avec les autres examinateurs de Poitiers, le beau «satisfecit» que l'on sait. (...) Les juges du procès de réhabilitation ne restèrent pas en arrière et souscrivirent à sa doctrine [notamment] le grand inquisiteur chargé par Calixte III de fouiller la cause de la Pucelle ».

comme eux pour l'Eucharistie, il n'y a pas besoin de *l'humble matière du pain azyme* pour que le Christ se communique sociopolitiquement à l'âme de son fidèle, *il n'y a pas besoin d'une Nation élue, politiquement immaculée, pour que le Christ informe salvifiquement la sphère politique de toutes les Nations*, on n'a besoin que d'une doctrine. C'est, à la manière gnostique, rejeter la nécessité du Corps du Christ, pour ne s'en plus tenir qu'à celle de l'Âme du Christ... et, au passage, verser dans l'hérésie monophysite.

Et, sur ce concept hérétique du salut en Politique, comment dès lors s'étonner, quand on suit les papes modernes dans ce nouveau chemin qu'ils ont emprunté, de les voir rejoindre en finale les plans maçonniques les plus révolutionnaires dans le domaine politique, avec tous les peuples chrétiens derrière eux, ce qui était malheureusement prévisible... *dès le Concordat de Pie VII ? Comment s'étonner de les voir, Pie XII surtout, avant, bien avant Paul VI, se tourner avec confiance et ardent désir vers l'O.N.U., pseudo-corps mystique politique qui s'arroge un pouvoir universaliste de rédemption politique qui prétend à l'infailibilité divine, un charisme qui était dévolu à la seule France, de par le Christ ? Ce n'est que par trop normal, trop logique. Car l'homme a besoin d'un corps mystique en Politique pour être sauvé, pas seulement d'une âme, c'est-à-dire une doctrine, si sublime soit-elle. Or, quand on rejette le Corps du Christ, Satan nous présente tôt ou tard un autre corps, évidemment un corps de péché. « Je suis venu au nom de mon Père et vous M'avez rejeté, qu'un autre [et c'est l'Antéchrist] vienne en SON nom [... mais oui bien sûr !, au nom de l'HOMME, les*

sociétés en soi où l'homme, à la manière scolastico-thomiste, crée en Politique, nous le disent assez !], ET VOUS L'ACCUEILLEREZ », a terriblement prophétisé Notre-Seigneur Jésus-Christ. Combien cette lapidaire prophétie s'applique à notre sujet !...

Mais, dramatiquement, les papes, et Pie XII bien sûr, *ne pouvaient pas faire autrement, une fois l'élection divine de la France évincée par Pie VII*. Car il faut, c'est aussi vital en Politique que de boire de l'eau pour vivre, une Institution divine régissant la Société politique internationale ou qui s'arroge le pouvoir de droit divin de le faire (ce qui, sataniquement parlant, revient au même), afin d'ordonner chacune et toutes les Nations à l'Ordre sociopolitique parfait révélant la dignité humaine, plus encore pour orienter prophétiquement les destinées politiques de toutes vers un but eschatologique commun, ce dernier point surtout étant spécifiquement extra-humain, vraiment « contiguë au divin » (saint Thomas), et nécessitant dans l'Absolu une Grâce divine très-spéciale... qui avait été donnée à la France.¹³⁶ *Or, si l'on rejette et refuse de sucer le bon lait de*

¹³⁶ Dieu, à l'extraordinaire jamais atteint dans tous les temps politiques, fit reposer pendant un très-court temps cette Grâce divine politique universelle non plus sur une Nation mais sur *une seule personne humaine*, sainte Jeanne d'Arc ! Et pour mieux faire ressortir cette Grâce, pour que les hommes la voient bien, le Bon Dieu s'est servi d'une personne humaine d'une grande petitesse, notre prodigieuse héroïne nationale dont il n'y a pas d'exemple dans toute l'histoire du monde, en ce compris, saint Pie X l'a reconnu, dans l'histoire sainte d'Israël (car la Pucelle d'Orléans fut plus grande encore que Déborah ou Judith), s'appelant en effet, de son vrai nom de baptême... *Jeannette*, pas même Jeanne ! Comme si Dieu voulait montrer qu'Il prenait pour le salut universel de la France « *et de l'Église* » (saint Pie X), pas même la femme forte de l'Évangile, dont le mari siège avec honneur aux portes de la ville avec les anciens, mais... une simple petite jeune fille !... Et ceci pour faire ressortir avec un éclat incomparable aux yeux des hommes la Grâce divine en Politique, puisque son suppôt était quasi transparent ! Comment mieux dire aux hommes, comment mieux montrer avec plus d'éclat à tous les yeux que

*la douce France du Christ, il faut « baiser » (pardon) dans l'infamie l'O.N.U. de Satan, la prostituée de Babylone : pas de moyen terme ni d'échappatoire. D'une certaine manière, on ne saurait donc s'étonner outre-mesure de voir le pape Pie XII appeler à cors et à cris pendant la guerre, la création d'un organisme international pour régler les problèmes de paix entre les Nations, comme nous allons tantôt le voir. Cependant qu'il aurait dû se dire que les démocraties qui se réunissent *humainement* entre elles n'ont pas le pouvoir, qui appartient à Dieu seul, de fonder une Institution politique à vocation divine, elles ne sont qu'un magma informe et confusionnel. Il faut le dire : il y a vraiment une impiété *inconcevable* de la part du pape Pie XII à supposer le contraire et à faire abstraction de l'Institution divine de la France Très-Chrétienne¹³⁷. On a donc, après l'avoir supprimé,*

c'est Dieu qui AGIT en Politique, que c'est Lui qui réalise ici-bas le bien commun, que Dieu a un Plan en Politique ?!... Cependant, bien peu, même à son époque, comprennent ce qui crevait les yeux. Le pape saint Pie X saura bien, d'une certaine manière, s'en rendre compte : « Le saint pape aime à souligner que sainte Jeanne d'Arc «est apparue comme un astre nouveau appelé à illustrer non seulement la France, mais l'Église tout entière», et il voit en sainte Jeanne d'Arc *une illustration de la mission de la nation française* qui «dans le passé, accomplit tant de grandes choses, répandit en abondance tant d'insignes bienfaits, mit en oeuvre tant d'apostoliques labeurs pour amener les nations barbares à la lumière de la Foi et à la civilisation [voyez, au passage, comme le pape lie la civilisation à la Foi...] (*allocution du 6 janvier 1904*) » (cité par *Le sel de la terre*, p. 78).

¹³⁷ Et qu'on ne dise surtout pas qu'il est impensable, impossible, pour les papes modernes, de faire publiquement allusion & recours à l'Institution divine politique du Temps des Nations, c'est-à-dire à la France sacrale Très-Chrétienne, pour sauver sociopolitiquement le monde, car aussi bien, de simples et fervents laïcs du rang, *au lendemain de la seconde guerre mondiale*, ont eu le courage politique d'y amener les âmes comme à la seule source de salut pour les Nations ! Ce que de simples fidèles du rang ont pu faire, le pape ne le pouvait donc pas ??? « À l'ARC [*Action Royaliste Catholique*], l'on admire «tout le travail de l'*Action française*, Maurras, Pujo, Daudet» et l'on n'est jamais assez dur contre «cette République qui se définit par trois mots : sang, dictature, défaite» et contre la démocratie, régime d'anarchie. Mais ce qui fait son originalité par rapport aux autres groupes, c'est de poser la question monarchique en termes dynastiques et mystiques. Qui est appelé à régner ? Les Orléans ? Les

maçonniquement « recréé » la mission divine de la France en la nommant O.N.U. ... avec bénédiction papale. Et voyez, ô lecteurs, qu'après avoir jeté des cris de putois sur la nécessité du droit divin direct en Politique, l'humanité pécheresse finit par en revenir tout naturellement à... *son fantôme diabolique*, bien obligé à cela, la nature ayant horreur du vide ! Le rejetant du Christ et de sa France Très-Chrétienne, mais l'acceptant à force de Satan et de son O.N.U., sans aucun remords

Bourbons d'Espagne ? Voire les descendants de Naundorff ? Pour Pierre d'André, le mouvement royaliste [et plus généralement « national »] *ne saurait « décoller » tant qu'il ne sera pas reconnu que le seul roi de France A POUR NOM LE CHRIST* ; ce qui implique (comme l'avait révélé sainte Marguerite-Marie le 17 juin 1689) que soit apposé le Sacré-Cœur sur le drapeau national. Dès lors, la question dynastique *et le redressement de la France* seront résolus par l'application du programme suivant : « 1° - La rechristianisation du pays ; 2° - La proclamation officielle de la monarchie et la remise solennelle de la couronne de France au Christ à qui elle appartient ; 3° - La nomination d'un régent en attendant la venue du Roi ; 4° - La consécration officielle de la France au Sacré-Cœur par le régent, au nom du futur Roi qui devra ratifier ; 5° - La prescription par l'Église, le régent et les corps constitués, de prières publiques, jeûnes et pénitences pour demander à Dieu de désigner son Lieutenant ». Au sein des réunions de l'ARC, il n'était pas rare de rencontrer des légitimistes et des naundorffistes » (*Le lys rouge et les royalistes à la Libération*, pp. 78-80). Ahdonques les amis !, que c'est beau, que c'est viril et roboratif, comme cela fait chaud au coeur ! Et d'appuyer ce magnifique programme par l'édition d'une petite brochure remarquable *Qui ?, quand ?, comment ?*, sur le futur roy de France (soit dit en passant, cette brochure éditée en 1948 est toujours disponible sur le marché du livre... cinquante ans après ! Or, en général, une édition s'épuise en quelques années, trois, cinq, dix ans grand maximum, et même de nos jours pressés et à tir financier tendu, il n'est pas exclu de la voir s'épuiser dans l'année. Ce qui, donc, pour parler par anti-phrase, montre *l'inouï intérêt* des français pour les idées politiques vraies et essentielles...). Certes, Pierre d'André, dans la Crise affreuse de l'Église, n'a pas su se tenir à cette hauteur immaculée et proprement divine qu'il avait atteinte dans le domaine politique. Aux dernières nouvelles, cet homme, âgé à présent, ne s'y retrouve pas très-bien dans la nouvelle messe à laquelle il a cru devoir continuer à assister bien qu'en rechignant continuellement, mais « en faisant semblant de croire que ça va s'arranger » (bulletin *Marchons droit* n° 78, p. 44), bien qu'il ait par ailleurs « méritoirement gardé la Foi » (*ibid.*). Il n'en reste pas moins vrai que cet HOMME a l'immarcescible gloire D'AVOIR EU LE COURAGE DE DIRE LA VÉRITÉ EN POLITIQUE ET DE MILITER POUR ELLE DANS SA VIE. Ils ne sont pas nombreux ceux qui peuvent s'en vanter parmi les tradis. !

de son péché qui, par-là même, devient pervers et diabolique, impardonnable quant à cette terre.

Mais, ô abomination de la désolation, ce sont... *les papes* post-concordataires qui ont poussé les peuples autrefois chrétiens dans cette antéchristique voie !!! Saint Pie X avait pourtant si bien dit qu'il n'y avait rien à inventer, à créer, mais à... *restaurer* : tout était dans le passé... y compris quant à l'institution divine de la Politique illuminée par la Révélation. Il avait si bien recommandé au peuple français le 29 novembre 1911, lors de la canonisation de sainte Jeanne d'Arc, « de faire leur trésor des testaments de saint Rémy, de Charlemagne et de saint Louis », terminant son adresse par cette conclusion remarquable : « ... Va, Fille aînée de l'Église, nation prédestinée, vase d'élection, va porter, *comme par le passé*, mon nom devant *tous* les peuples et *tous* les roys de la terre »¹³⁸ ! Ô saint Pie X, comme vous aviez bien prêché, reconnaissant formellement là, dans ces propos, le caractère *universel* de la mission divine de la France... mais hélas, vous non plus tel l'infortuné Pie IX, sans aller jusqu'au fond des choses, sans proclamer *urbi et orbi* que le rétablissement de cette vocation universelle Très-Chrétienne de la France magnifiée par vous commençait *premièrement et principalement* par la restauration de l'Autorité politique divine impartie de par Dieu à la Royauté issue de Clovis, Charlemagne et saint Louis, que le Christ avait initiée à la Noël 496 !! Laquelle restauration ne pouvait être une pâle copie, faut-il le dire, de la pantomime hypocrite, insane et grotesque, de Louis XVIII, suivie à l'ultra, à l'identique

¹³⁸ Pie X, Actes, t. VII, pp. 162-163.

et à l'insupportable, plus repoussante encore s'il se peut, par Charles X¹³⁹. En vérité, seuls les Chouans (vendéens certes, mais encore belges, tyroliens, etc.) et les Cristeros mexicains ont sauvé devant le Trône de Dieu l'honneur Très-Chrétien. Sans le pape ni l'Église officielle ni les prétendus « bons chrétiens »¹⁴⁰, ces

¹³⁹ « Quand on lit les textes des plus intelligents et des plus lucides représentants de l'ancienne noblesse au XIX^e siècle, un Châteaubriand, un Montalembert, on voit leur souci de reconstituer une caste sur le modèle de l'Angleterre (le prince de Polignac, ministre de Charles X voulait tenter de faire naître une *féodalité terrienne*, pour contrebalancer la *féodalité industrielle* : et c'est aussi l'Angleterre qu'il voulait prendre comme exemple). Tout cela était très normal : du moment que le roy [de droit divin direct] avait disparu au sommet de la Nation [et qu'on ne voulait pas l'y remettre, voulant se contenter d'un roy constitutionnel], l'aristocratie tentait, comme la haute bourgeoisie, la *reconstitution des féodalités* » (*Le Roy*, pp. 62-63). « [LE SACRE] RAPPELAIT AUX FOULES QUE LE POUVOIR VIENT DE DIEU ET NON, COMME LE DISAIT ROUSSEAU, D'UN CONTRAT DÛ A LA VOLONTÉ DES HOMMES. Ce serment à la Charte [fait par Charles X], cette froide apparition de textes et de lois là où n'étaient jadis que symboles chauds et parlants, et traditions venues du fond de l'Histoire [Très-Chrétienne], c'était bien la preuve que la France allait, pendant plus d'un siècle, émettre la prétention que Joseph de Maistre avait tant flétrie : celle qui consistait à *vouloir recommencer la création et l'ordre du monde à partir de la « raison » divinisée des hommes* » (*ibid.*, p. 119). On ne saurait mieux dire. Autrement dit, la seule opération politique à promouvoir de nos jours, consisterait à faire de grandes prières publiques partout en France, surtout de la part du clergé et des hommes politiques en place, pour implorer Dieu de nous donner le Roy Très-Chrétien, comme Pierre d'André avait eu l'admirable esprit de Foi et de courage de le faire en 1947. Parce que c'est le grand vide, nous sommes au point *moins que zéro*, et que rien, politiquement parlant, ne peut repartir que par lui. Dieu nous enverra-t-Il un Jonas pour traverser pendant 40 jours notre Ninive... ?

¹⁴⁰ Qu'il est écoeurant, révoltant, de voir les si héroïques chouans, traverser la Loire avec femmes et enfants, dans leur dernier élan de bravoure, et être traités par les Bretons comme... des « brigands », parce qu'ils étaient dans un état lamentable, déguenillés, qu'ils troublaient l'ordre, l'ordre bourgeois des petites affaires domestiques ! Quand une nation se montre aussi indigne de ses héros, il ne lui reste plus qu'à subir la malédiction divine la plus terrible, celle que les juifs supportent depuis 2 000 ans. La première fois qu'une telle scène se déroula, prototype de toutes les autres, ce fut lorsque Pilate présenta le Christ flagellé aux juifs, et qu'ils le rejetèrent comme indigne de vivre. ECCE HOMO. Oui, *Ecce Homo*, c'était Lui, l'HOMME, bien qu'il était réduit à l'état d'un « ver et non plus un homme » (Ps. XXII, 7) ! Oui encore, *Ecce homo, l'homo politicus* légitime résidait glorieusement dans les « brigands » dépenaillés de la Vendée qui n'allaient pas tarder à donner héroïquement leur vie, celle de leur femme et de leurs enfants, pour la société Très-Chrétienne... il ne résidait plus, en tous cas, dans ces affreux français se contentant

géants de la Foi ont émarginé très-glorieusement de leur sang au martyrologe de cette POLITIQUE DIVINE D'ABORD (car, pour en rester aux Vendéens, il est bien connu qu'ils se sont révoltés contre la Révolution, *d'abord* parce qu'elle supprimait le roy Très- Chrétien, *d'abord* à cause de l'atteinte à l'ordre social Très-Chrétien que constituait la conscription militaire généralisée, avant toute question religieuse pure) ! Qu'il est glorieux de la Gloire du Ciel le sublime paysan chouan qui a répondu face aux bleus : « Mon âme est à Dieu, *et mon corps est au roy !* »...

Non, pour en revenir à l'objet spécifique de ce chapitre, on n'a pas le droit de dire, le cerveau déformé par la scolastique : « Pas besoin d'un Sacrement spécial pour la Politique, les sept sont théologiquement suffisants pour permettre aux chrétiens d'instaurer un règne politique et social chrétien en France et dans les autres Nations ». Car c'est faire abstraction que la Politique est *substantielle* dans l'homme, qu'elle a, médiatement, l'objet surnaturel, qu'elle manifeste sa vie adulte : elle nécessite donc formellement un Sacrement *spécifique à la substance propre de son être* pour être intégré dans la Rédemption. Car les Sacrements d'ordre spirituel-éternel de l'Église ne peuvent convenir à une sphère temporelle-politique. Comme le rappelait Philippe Veysset dans son étude : « La fin de la Politique est une fin d'ordre individuel, il s'agit par une action sur une collectivité d'êtres humains de donner à ces êtres humains le moyen d'accomplir leur double finalité d'animal politique et aussi d'honorer, louer et servir

Dieu »¹⁴¹. C'est justement pourquoi le Christ lui a conséquemment ordonné un Sacrement ou plutôt une Institution sacramentelle qui s'est avérée être la France Très-Chrétienne, comme d'ailleurs Il devait *absolument* le faire pour que la Rédemption soit complète : on ne peut donc, sur toute la planète, opérer le salut politique sans en user.

Prenons l'exemple du mariage chrétien. Sans ce Sacrement, impossible pour les époux de vivre le mystère sacré de l'amour familial (ce mystère qui, dans son essence, est *substantiel* dans l'homme non moins qu'en Dieu... exactement comme la Politique), parce que seule la Présence du Christ dans le foyer, au moyen dudit Sacrement, permet de vivre saintement l'Amour, le mariage, la famille trine (= père, mère, enfants) qui est l'oeuvre de l'Amour. Le salut individuel serait extrêmement compromis ou bien plutôt impossible aux époux et aux enfants qui naîtraient d'eux, si le Sacrement de mariage n'avait pas été institué par le Christ. Il en est de même pour la Politique. Que se passera-t-il si l'on croit pouvoir faire l'économie du Sacrement institué par le Christ dans ce domaine ? Arriverons-nous à instaurer *tout seuls*, avec notre sainteté, une Foi catholique forte et des idées justes, le bien commun, le Règne du Christ d'abord en France et ensuite sur la terre entière ? Ce qui revient à poser cette question : qu'advierait-il bien de deux fiancés qui, bien que très-bons chrétiens, décideraient bizarrement de réaliser par leur seule bonne volonté la sainteté du mariage en s'aidant de tous les sacrements de l'Église... *mais à*

¹⁴¹ Veysset, p. 53.

l'exclusion formelle du sacrement idoïne ? Il leur arriverait la même chose qu'à des français catholiques sincères sans doute mais qui veulent instaurer le bien commun sans s'appuyer sur la Grâce *spécifique* du Sacrement institué par le Christ dans ce domaine : nos fiancés, une fois mariés *laïquement* (ce qui d'ailleurs, invaliderait *ipso-facto* leur mariage), auraient beau aller se confesser et communier tous les jours, faire les flagellants le cilice aux reins, vêtus d'un sac-à-patates, prier la nuit les bras en croix et les mains sous les genoux, Satan ne tarderait pas à subvertir leur foyer d'une manière ou d'une autre. Idem pour nos « bons » français qui veulent instaurer le bien commun... mais sans le Sacrement adéquat.

L'esprit possédé par l'orgueil de ces maudits et prétendus « droits de l'homme », on peut mépriser tant qu'on voudra la France Très-Chrétienne avec son à la fois humble et sublime roy légitime de droit divin direct issue de la Noël 496, elle n'en restera pas moins, tant que Dieu n'a pas décidé autre chose et qu'Il l'instaure *Lui-même* parousiaquement, cet humble *pain azyme* théologiquement NÉCESSAIRE pour concrétiser le bien commun dans la Nation et l'univers entier, dont l'usage est ordinairement indispensable au salut éternel des adultes dans les temps du Nouveau-Testament. Dans l'Absolu. À défaut, il n'y a en Politique, c'est malheureusement trop exact, qu'invalidité formelle, du vent, des animaux à face humaine¹⁴², un pestilentiel et gigantesque fumier universel que l'enfer ne tarde pas à

¹⁴² Ceux qui sont choqués de nos propos n'ont qu'à relire l'Apocalypse : dans l'énumération faite par saint Jean des cargaisons de Babylone, il y a, mêlés confusément aux richesses de la terre, « des corps et des âmes d'hommes » (XVIII, 13).

venir... *inhabiter*. Comme disait si bien Léon Bloy : « Quant à l'échéance [le dénouement de la Crise], elle est surabondamment indiquée par ceci qu'il n'y a presque plus moyen d'attendre, et que l'holocauste [l'humanité elle-même] va empuantir l'univers, s'il n'est pas bientôt consumé [dans le déluge de Feu] »¹⁴³.



Après s'être essayé à poser les règles théologiques du jeu divin politique, laissons maintenant Padre Pio nous dire merveilleusement, en langage... « *illuminé* », la nécessité de ce Sacrement politique dont nous parlons. Les vrais mystiques ont parfois des traits fulgurants de lumière¹⁴⁴.

« *Lettre du 25 février 1972*. Très cher Père, Padre Pio me disait : « Sans le soutien du Pouvoir Royal de David, l'Église tombe en décadence sous le pouvoir de l'esprit serpent qui relève sa tête orgueilleuse sur le chef de l'Église ». Le Padre Pio disait encore que « Le Pouvoir Royal est un Pouvoir Divin qui abaisse les serpents ; les républiques par contre relèvent de terre les esprits serpents, lesquels sacrifient le peuple de Dieu, l'empêchant de s'élever vers le Dieu du Ciel... C'est aujourd'hui le mal de l'Europe sous les républiques » disaient le Padre Pio ».

¹⁴³ *Le fils de Louis XVI*, ch. II.

¹⁴⁴ Il s'agit d'un témoignage donné par un de ses confidents occasionnels, lequel a rapporté fidèlement les propos du Padre Pio à un prêtre, avec des expressions bien italiennes qui nous garantissent leur origine, dans des lettres dont ce prêtre, ami du M^s de La Franquerie, lui en communiqua copies (*Ascendances davidiques, etc.*, pp. 13-14).

« *Lettre du 6 novembre 1972.* Très cher Père, Padre Pio savait que la France cache un Pouvoir qui se révélera à l'heure établie [par Dieu]... Dans le monde, manque le Pouvoir Royal que Dieu a caché en ces temps de folie. LE POUVOIR ROYAL SEULEMENT, CELUI QUE DIEU DONNA À DAVID, EST CAPABLE DE RÉGIR LE GOUVERNEMENT DES PEUPLES. Sans le Pouvoir Royal de David, reconnu et mis à sa juste place, me disait le Padre Pio, la Religion chrétienne n'a pas le soutien indispensable sur lequel appuyer la Vérité de la Parole de Dieu. La folie des hommes a été de tenter de tuer la Royauté ; le monde le paye encore aujourd'hui, car *sans le véritable Roy promis par Dieu parmi les descendants de David, le Pouvoir de Dieu ne réside plus dans le coeur des chefs d'États et des ministres.* Mais Satan tire avantage à remplacer le Pouvoir Royal du David vivant. Que le malheur du monde sera grand avant que les hommes puissent comprendre cette vérité ».

« *Lettre du 20 novembre 1972.* Très cher Père, (...) Le Pouvoir de Royauté de David doit réveiller dans les coeurs des français l'amour de la royauté de Dieu QUI A EN FRANCE SON BERCEAU. La vraie grandeur de la France est le Pouvoir Royal de David qui fut en terre de France, dans le sang du Roy Louis XVI et Marie-An-toinette »¹⁴⁵.

¹⁴⁵ Nous reviendrons évidemment sur cette « ascendance davidique des Roys de France » (M^{is} de La Franquerie) dont parle très-clairement Padre Pio : pour lui, c'est par trop bien affirmé, *Très-Chrétien = Davidique...!* Nous ne tarderons pas à voir que le rituel du Sacre ainsi que certaines lois fondamentales du royaume de France, cautionnent largement cette hypothèse ; pour ne citer ici qu'un exemple : on sait que la succession royale française est uniquement mâle, à l'exclusion des femmes, mais peu savent que « ces règles s'appuyaient sur les règles de la transmission de la prêtrise et de la royauté bibliques » (Dallais, p. 252).

Après ces fulgurances d'un mystique authentique, espérons qu'on comprenne un peu mieux la réalité et la nécessité absolue du Sacrement sociopolitique dont nous parlons... pour empêcher les « esprits de serpents » de lover sur des têtes françaises hypnotisées jusqu'à l'enfer dans le domaine politique.

Ce ne sont d'ailleurs pas que des propos de mystique. De savants historiens héraldistes, quoique légitimistes, en rejoignent *rationnellement* les conclusions les plus... « illuminées », dans une convergence qui ne saurait guère étonner que ceux qui « sont trompés parce qu'ils n'ont pas eu l'Amour de la Vérité » (saint Paul) : « Si les peuples du monde comprenaient la véritable signification de ces mots : «*Il n'y a plus de roy très-chrétien de France*», il est probable qu'ils en réclameraient bien vite un ! Et si les esprits sont aveuglés sur terre, il est bien probable que le Ciel pense fortement à une restauration pour qu'un ordre temporel chrétien puisse enfin soulager la misère des hommes et faciliter leur épanouissement sur tous les plans, leur ouvrant ainsi toutes grandes les portes du Ciel. C'est dire l'ampleur du problème et la lutte entre bons et mauvais anges à ce sujet, PUISQU'IL NE S'AGIT, NI PLUS NI MOINS, QUE DU PEUPEMENT DU CIEL et de la délivrance d'un monde assujetti au communisme, au socialisme, au libéralisme, aux sectes, aux religions les plus folles, aux drogues, à la pornographie... »¹⁴⁶

On peut penser ce qu'on veut de la restauration *historique* qu'Hervé Pinoteau, en bon légitimiste, fait ici espérer, quant au reste, voilà qui est merveilleusement

¹⁴⁶ Pinoteau, cité par Bord, p. 23.

bien dit, bien vu (pour nous, nous croyons que les choses ont été beaucoup trop loin dans le mal, qu'il faut plutôt attendre et espérer une ou plutôt LA restauration *eschatologique* dont celle historique Très-Chrétienne n'est qu'une image... C'est aussi la pensée de certains historiens tel Jean de Viguerie).

« Ah ! Depuis des années, je ne sors pas de cette pensée : Dieu *absent* et le Roy de France *absent* et, *parmi nous*, ces deux Absences que la panique amalgame... — parmi nous : les lâches, les vaincus, les renégats, les prostituées, les pourris, les puants, les déments, les... PRÉDESTINÉS ! Comme si le Créateur des mondes et son Lieutenant sur terre, après tant de siècles d'une complicité magnifique, ne pouvaient plus faire qu'UN pour les imaginations ou pour les consciences chrétiennes ! »¹⁴⁷



Mais nous n'en avons pas tout-à-fait fini avec nos objecteurs de conscience qui se croient « *catholiques et*

¹⁴⁷ Bloy, pp. 51-52. « Aucun doute. Si l'humble peuple prévarique (que cette prévarication soit grève, ou syndicalisme ou ce que l'on voudra), c'est qu'un peuple tout entier est décimé car UNE SOCIÉTÉ MEURT PAR SES PAUVRES. Régner par le pouvoir de l'absence : voici le temps qui s'achève ; maintenant règne l'absence du pouvoir. Absence, non-être, *toutes formes théologiques du péché*. (...) Notre civilisation est devenue un gigantesque négatif de ce qu'elle doit être. Ses rouages veulent se bloquer, mais c'est impossible, ils font machine arrière : il en va des cités, comme des hommes : celles qui ne progressent pas, régressent. Ajoutons, pour parfaire cet examen en forme d'épreuve, que notre civilisation régresse sous couvert de progrès. C'est bien cela mourir avec élégance : en donnant l'impression qu'on rajeunit. Le mal a vraiment fort à faire : il lui faut assumer le bien pour se répandre, mettre en valeur l'héritage de quinze siècles chrétiens pour mieux le dilapider. Pour ce qu'il lui en coûte, gageons qu'il n'abandonnera pas de sitôt la partie » (Veysset, pp. 132-133).

français toujours » plus blanc que blanc. Voici une autre objection pseudo-théologique qu'ils font, à pourfendre d'un bon coup de scramasaxe.

Contre la nécessité sacramentelle de l'élection divine de la France et de la Royauté Très-Chrétiennes pour révéler sociopolitiquement le Christ à l'univers entier, certains scolastiques *brouillards-brouillons*, en effet, opposent volontiers la République de Garcia Moreno ou les républiques naturelles et chrétiennes, telles Florence, Venise, etc. ; et d'y voir une soi-disant preuve historique qu'il n'y a pas besoin de l'institution divine sacramentelle d'un Ordre Très-Chrétien pour que des hommes de bien puissent organiser chrétiennement leur pays... Comme rétorquait à cela, vertement, l'abbé Vial, au siècle dernier : « C'est ici qu'il faut toucher du doigt la stupidité, bien «moderniste», de ces catholiques qui ne rêvent pour la France d'autre idéal que celui de la Suisse, des États-Unis ou de l'Équateur !... Pourquoi pas la république d'Andorre ou de Saint-Marin ?... »¹⁴⁸

Au fond, c'est reproduire concrètement, par des faits historiques mal interprétés, l'objection scolastique que dessus : *il n'y a pas besoin d'Institution divine spéciale au Politique*. Malheureusement, là encore, c'est « pisser à côté du pot », qu'on veuille bien nous absoudre de l'expression quelque peu triviale d'un de nos anciens professeurs d'anglais soixante-huitard¹⁴⁹. Car

¹⁴⁸ Vial, p. 156.

¹⁴⁹ Henri IV n'aurait certes pas été choqué par l'expression... ni d'ailleurs personne à son époque. Mais voici une très-grave question : que préférer ? une époque chrétienne qui, comme pour exorciser la merde, avait un langage châtré et fort trivial, scatologique, mais... qui en mangeait très-peu sociopolitiquement ; ou bien une époque orgueilleusement athée qui... en mange tous les jours sans haut-le-cœur

l'Équateur effectivement Très-Chrétien de Garcia Moreno, cet homme politique quasi aussi stupéfiant que sainte Jeanne d'Arc¹⁵⁰, ne supprime pas cette nécessité d'une Révélation dans le domaine politique du Temps des Nations : bien au contraire, il la... PRÉSUPPOSE ! Si, en effet, depuis le passage du Christ sur cette terre, un État peut s'organiser Très-Chrétiennement dans le monde, s'ordonner sociopolitiquement et constitutionnellement à l'Évangile et à l'Église, c'est justement *parce que* la Révélation dans le domaine sociopolitique et national a *déjà* été faite *antérieurement* dans une Nation divinement élue à cet effet, que le Christ y a explicitement apporté l'indispensable Grâce divine !¹⁵¹ Autrement, l'érection d'un tel gouvernement Très-chrétien aurait été radicalement impossible !

Exactement de la même manière que si des églises particulières ont pu voir le jour au XIX^e siècle chez les Esquimaux et dans les contrées les plus sauvages ou éloignées du centre de la civilisation chrétienne, c'est *parce que* le Christ avait *antérieurement* fondé son Corps mystique sur la terre il y 2 000 ans, à Rome (alors, d'autres corps mystiques avec un petit « c », c'est-à-dire

visible, en redemandant même en bavant à chaque veau-te démocratique, mais qui se pique de supériorité parce qu'elle n'autorise pas ses écrivains à l'écrire, qu'avec trois petits points dans les livres... ?

¹⁵⁰ Lire son admirable vie, écrite en deux tomes par le R.P. Berthe en 1903, rééditée par les Éd. D.F.T..

¹⁵¹ Il n'est peut-être pas inutile de préciser que Garcia Moreno approfondit pendant deux ans ses études à... Paris, en France, et que, certainement par une protection de la Providence contre la perversion révolutionnaire française, il ne garda de son passage parisien que l'empreinte française... de l'Ordre politique Très-Chrétien ! « Paris devint le Manrèze où tous les nobles germes déposés par Dieu dans son cœur, reçurent leur complet épanouissement. (...) Rien ne lui était indifférent, parce qu'il ne voulait rester étranger à aucune des connaissances qu'un homme d'État doit posséder » (*Garcia Moreno*, R.P. Berthe, t. I, pp. 205 & 207).

des églises particulières, peuvent être subséquentement créées dans la suite des temps).

Il y a, au fond, le même rapport entre la France Très-Chrétienne et les autres Nations qu'entre Rome et les évêchés particuliers (et ce n'est évidemment pas un hasard) : les diocèses ne tirent pas forcément leur origine de l'Apôtre Pierre donc de Rome, un autre Apôtre peut bien sûr en être le fondateur, mais ils n'ont pu naître puis exister catholiquement et transmettre la Grâce du Christ aux fidèles que parce que Rome est né avant eux, que parce qu'ils sont liés juridictionnellement à Rome.

De la même manière, les Nations ordonnées constitutionnellement au Christ autres que celle élue, la France, ne tirent pas forcément d'elle leur fondation Très-Chrétienne (ou du moins pas directement, car nous verrons que la France *dilatée* de Charlemagne -le terme, *dilatatio regni*, est dans les chartes carolingiennes-, en civilisant très-chrétiennement de vastes contrées dans toute l'Europe, a permis la naissance de la très-grande majorité des nations européennes...). Mais elles ne purent *naître très-chrétiennement* que parce que la première d'entre elles a été « fondée par Dieu » (loi salique) à la Noël 496, elles ne peuvent *exister quotidiennement très-chrétiennement* que parce que, subséquentement, elles sont ordonnées politiquement au Règne du Christ sur cette terre quant au Temps des Nations, à proportion même où elles *reflètent* le modèle sociopolitique français pour l'organisation de leur propre pays, où elles se *réfèrent* à la délégation divine impartie immédiatement au Roy Très-Chrétien pour asseoir l'autorité politique divine médiate de leurs roys,

et où elles sont *soumises* à la suprématie de la France pour les destinées politiques du monde entier. Nos pères le savaient fort bien et c'est pourquoi aucune famille royale dans le monde ne fut autant recherchée pour les mariages royaux que celle française (les Bourbons, notamment, sont présents dans quasi toutes les familles royales d'Europe, ce qui n'est pas du tout le cas des autres races royales !¹⁵²) ; c'est la même raison profonde qui a fait privilégier la langue française pour la chose diplomatique dans toutes les cours d'Europe, et donner une préséance au diplomate français parmi tous ses pairs... C'est aussi, *a contrario*, cette raison qui a fait que les *Illuminati* ont choisi pour but profond de leur secte abominable l'annihilation de la race des Bourbons, laquelle, pourtant, ne fut certainement pas la plus surnaturelle d'entre celles des roys de France quand bien même elle en assumait légitimement et parfois valeureusement la succession^{vi}.

Il y a vraiment un parallèle saisissant sur le plan structurel entre les deux Corps mystiques, spirituel et sociopolitique, ceux de l'Église et de la France. Ce parallèle fut d'ailleurs fort bien entrevu par Jean de Terrevermeille dans ses *Tractatus*, qu'il écrivait au temps de sainte Jeanne d'Arc, où il définissait la France comme un « *corpus mysticum sive politicum Regni* ». Ce

¹⁵² Marie-Madeleine Martin résume succinctement la chose, pour les capétiens : « Mais bientôt, cette famille ne gouverne pas la France seule. Elle *engendre des dynasties régnant sur d'autres nations* : des empereurs d'Orient au temps des Croisades ; sept roys d'Espagne, vingt-neuf roys de Portugal et d'outre-mer ; douze roys de Navarre ; des souverains d'Angleterre, d'Irlande, de Hongrie, de Pologne, de Naples, de Sicile, de Chypre, d'Arménie, etc. » (*Le secret des premiers capétiens*, p. 21). Encore n'est-il pas ici fait mention des mariages des princes et princesses du sang avec des souverains européens, mais des seuls règnes de la race royale française dans les autres pays !

n'est certainement pas non plus par hasard que Notre-Seigneur a prononcé cette sentence, en 1921, à une soeur Lucie de Fatima certainement ignorante à ce point de vue du droit divin théocratique de la France, et donc incapable d'inventer : « *Ils [les papes] n'ont pas voulu écouter ma demande [de consécration de la Russie] ; ils seront châtiés COMME les roys de France...* » Et pourquoi donc, s'il vous plaît, cette comparaison du pape et du roy de France, parfaitement étrange dans la bouche de Notre-Seigneur Jésus-Christ si l'on exclue la POLITIQUE DIVINE D'ABORD ? Parce que les deux corps mystiques, spirituel et sociopolitique, doivent être châtiés de la même façon dans leurs chefs respectifs lorsqu'ils fautent ? Mais bien sûr, et tout simplement parce qu'en réalité, il n'y a qu'UN seul Corps mystique du Christ, dédoublé en deux institutions divines, et qu'évidemment ces deux corps qui n'en font qu'UN sont régis par les mêmes règles, tant pour la Gloire céleste que pour le... châtement.¹⁵³

Donc, reprenons la question du jour, les chrétiens des différents pays peuvent certes avoir le pouvoir

¹⁵³ Ce châtement du Roy Très-Chrétien qui, au dire infallible de Notre-Seigneur, sera aussi celui du Pape devant vivre la Passion et la Mort mystiques de l'Église, consiste essentiellement dans LA DÉCAPITATION, nous l'avions déjà dit dans un précédent livre *L'Extraordinaire Secret de La Salette*. Ce que nous n'avions pas précisé alors parce que nous ne le savions pas à l'époque, c'est qu'il y a un rite et une signification maçonniques de ce supplice particulier et il ne faudrait pas croire que c'est seulement par hasard qu'il fut le supplice de *prédilection* de la Révolution... En résumé, la tête est l'expression de l'homme. Symboliquement, enlever la tête d'un corps humain, c'est l'empêcher de s'exprimer tout en le gardant végétativement en vie, c'est lui supprimer sa fonction politique, en faire un parfait zombie à la sauce vaudou, ce qui est un grand crime... C'est, dans un raccourci qui nous semble saisissant, à peu près bien résumer l'état politique moral du peuple français depuis la Révolution, constitutionnellement passé par la guillotine, mais toujours en survie végétative. C'EST AUSSI DÉCRIRE CE QUI EST ARRIVÉ À LA PAPAUTÉ VIVANT SA DÉCAPITATION SOUS PAUL VI !

d'organiser chez eux ce qui correspond le mieux à l'ordre sociopolitique naturel et très-chrétien des choses sans un droit divin direct comme en France, *mais ils le peuvent UNIQUEMENT à cause de l'existence du droit divin direct de la France antérieur à leur naissance et grâce auquel, précisément, ils ont pu et peuvent naître... chez nous chez eux* : autrement dit, la République équatorienne de Garcia Moreno, loin de militer contre la nécessité de l'élection divine de la France, LA PROUVE au contraire, parce qu'elle y est nécessairement ordonnée, tel le tout petit diocèse esquimau érigé au XIX^e siècle présuppose nécessairement l'antécédente Institution divine de l'Église de Rome au 1^{er} siècle chrétien...

Et il en est ainsi de tous États, principautés ou Royautés ou Républiques dans le monde, ordonnés très-chrétiennement : tous ne peuvent exister, dans leurs diversités spécifiques, que *parce que* la France a été instituée très-chrétiennement et archétypalement avant eux tous et leur a communiqué, mystérieusement ou au contraire bien visiblement, la grâce sociopolitique d'exister. Il y a en effet diversité : la forme très-chrétienne n'est pas la même dans tous pays. En Espagne, le génie national semble exiger une monarchie de couleur *absolutiste*, comme en Angleterre une monarchie *aristocratique*, comme en Russie une monarchie *théocratique quasi vététotestamentaire*, comme en Suisse une simple confédération républicaine de cantons, etc.¹⁵⁴, et ail-

¹⁵⁴ On peut d'ailleurs se demander si la Suisse indépendante, bien que miséricordieusement permise par Dieu avec saint Nicolas de Flüe au XIV^e siècle, a une véritable existence dans le Plan divin : n'a-t-elle pas vu le jour uniquement à cause de la scission politique entre la Francia orientalis et celle occidentalis, l'Allemagne et la France, lors du démembrement *contre-nature* carolingien ? D'autre part, n'est-elle pas l'apanage de sainte Clotilde, princesse et magnifique fleur ca-

leurs quelques villes libres, principautés, duchés, etc., toutes formes manifestant la richesse humaine (la fameuse diversité dans l'unité !), correspondant aux génies naturels respectifs de chaque peuple et reproduisant de plus ou moins loin la perfection politique manifestée *parfaitement* par la seule Nation divinement *christifiée*, la France, avec sa Royauté *tempérée* (en Politique comme ailleurs, la perfection s'opère dans le juste milieu). C'est cela que disait si bien en peu de mots d'une merveilleuse concision, le pape Grégoire IX que nous avons cité plus haut : « Le Fils de Dieu constitua (...) les *divers régimes des peuples* » !

Mais, *au-dessus* d'elles toutes (un pape l'a dit), il y a une Nation dont le seul génie est d'avoir reçu à son berceau le *Don du Christ Lui-même dans son Être politique*, et non pas seulement un de ses divins attributs, pour enfin permettre l'existence sur cette terre de la « Politique réelle » (Blanc de Saint-Bonnet), dans la France bien sûr pour commencer, puis dans toutes Nations du monde, lesquelles *ne peuvent trouver leur existence politique RÉELLE que par dérivation du Don imparti à la France*. Par l'élection divine de la France, on voit de nos yeux que le pouvoir politique vient de Dieu, on voit le Christ l'exercer *Lui-même dans une Nation terrestre*. Et surtout,

tholique du royaume burgonde... qui englobait la Suisse actuelle, dont elle hérita de plein droit après la chute de la royauté burgonde arienne, ne laissant plus qu'elle pour assumer la succession ? Pour des raisons similaires, il faut en dire autant et à plus forte raison encore pour la Belgique, berceau de Clovis... Pour faire court, pourquoi est-ce dans le domaine le plus inférieur de la politique, celui financier, que cette mémoire du Réel politique a été gardée ? La monnaie de ces peuples n'est-elle pas en effet le *franc* suisse, le *franc* belge ? Récemment, un universitaire s'occupant de sociologie géopolitique, a remarqué que les communautés francophones de Suisse et de Belgique tendent de nos jours à se bâtir une autonomie, toutes deux dans ces mêmes années de fin de siècle, sans pour autant se consulter bien sûr... Chassez le naturel...!

on reçoit la possibilité d'exister politiquement dans la plénitude très-chrétienne de la dignité humaine, dans son propre pays. Exactement comme une église particulière très-éloignée de Rome géographiquement, apostoliquement, etc., reçoit la possibilité d'exister *par l'Église de Rome*. De plus, le Christ résidant sociopolitiquement en France dans la plénitude de sa Personne humano-divine, tout le monde, en regardant la France, peut voir, par la très-parfaite organisation sociopolitique qui est la sienne, sorte de juste milieu par le haut entre toutes les diversités moins parfaites quoique très-chrétiennes des autres Nations, que le Règne du Christ apporte la perfection en matière politique et sociale¹⁵⁵. Ce qui caractérise en effet le mieux le génie christique de la France, c'est cette formule : *simplicité des moyens humains, richesse d'expression une fois les moyens mis en œuvre* ; harmonie et perfection surnaturelles incomparables de l'œuvre accomplie. Tout simplement parce que la grâce divine est *immédiatement* derrière le génie français¹⁵⁶.

On n'a plus du tout conscience de cette supériorité sociopolitique de la France Très-Chrétienne sur les au-

¹⁵⁵ « Le Christ est chez lui dans l'Histoire ; il est donc tout simple qu'on ne la puisse expliquer sans Lui, et qu'avec Lui elle apparaisse dans toute sa clarté et toute sa grandeur (...) Les nations, sur la terre, n'appartiennent pas seulement à Dieu qui a créé la première famille humaine, mais elles sont aussi, comme l'a dit le Prophète, *le domaine particulier de l'Homme-Dieu* » (Dom Guéranger).

¹⁵⁶ Rien ne le fait mieux comprendre que la musique d'orgue. Si on passe en revue toutes les écoles (italienne, allemande, romantique, etc.), c'est l'école française des de Grigny, Couperin, Raison, Boyvin, Marchand, etc. qui, dans la simplicité structurelle de la composition, exclusivement basée sur des canons musicaux naturels, exprime le mieux les plus hauts sentiments de l'âme, ceux qui relient l'homme à Dieu... Même Bach, extrêmement discursif, cartésien et rationaliste dans ses compositions musicales, est *spirituellement* dépassé, sauf dans de très-rare pièces où cet ange de la musique daigne ne pas trop narcissiquement *envahir* tout l'espace musical par sa, certes, prodigieuse personnalité...

tres Nations, et, pour un peu, on croirait tellement que nos propos relèvent d'un chauvinisme fautif et inexact qu'il convient donc de l'illustrer. Prenons pour cela l'exemple de la noblesse. *Seule* en France parmi les autres Nations, elle était *parfaitement équilibrée* dans l'ordre social... grâce au Sacre céleste de son Roy Très-Chrétien, pierre de voûte de cette perfection sociopolitique : « Il faut écouter le langage du Sacre pour découvrir le secret d'une si haute réussite politique (l'équilibre de l'autorité et des libertés). Ce secret réside dans *l'identification du Prince et de la nation*. À celui que l'onction vient de faire l'image du Christ on a remis l'anneau symbolisant son union à la Foi catholique *et au peuple*. Et parce que, lui dit-on, «le Seigneur a eu la bonté de réunir avec vous le peuple chrétien [notez bien qu'il n'est pas dit *français*, mais *chrétien* ! Et rapprochez cela de la signification donnée au mot « fidèle » sous Charlemagne !]», il devient devant Dieu «le maître de ses frères».

« Est-il plus suggestive expression de la liturgie pour signifier que le Roy résumait en lui physiquement et moralement la nation et que les membres du peuple chrétien, membres du Christ eux aussi par le baptême, fondaient ensemble, sur l'unité du corps mystique, l'UNITÉ NATIONALE [de même, notons soigneusement que c'est l'unité autour de la Foi qui engendre et permet l'Unité politique nationale : Religion *d'abord* !] ? Ce qui permettait à saint Louis de dire à ses barons : «Je ne suis pas le Roy de France, je ne suis pas la Sainte-Église, c'est vous, en tant que vous êtes tous le Roy, qui

êtes la Sainte-Église »¹⁵⁷, et au Comte de Chambord d'écrire : « La monarchie en France, c'est la maison royale de France *indissolublement* unie à la Nation ». Notez, quant à saint Louis, la connexion intime entre le Roy Très-chrétien et l'Église, en tant qu'uni à son peuple de baptisés !

« Le roy de France, fort de son droit initial *et de la consécration religieuse du sacre*¹⁵⁸, entend dominer continûment toute féodalité, même lorsque, dans les villes marchandes ressuscitées, s'élèvera une classe appuyée sur le droit de l'or, rival de celui du sang [on prie instamment nos lecteurs de bien noter que c'est grâce au pouvoir *divin* du Sacre que le roy de France peut abaisser les féodalités d'argent : à l'heure maudite des lobbys de toutes sortes, combien cette grâce serait utile !...]. C'est donc ainsi que la noblesse française possédera un caractère si particulier. Jamais l'ancienne France n'aura à proprement parler d'*aristocratie* (ce qui suppose un pouvoir politique), mais elle aura une *noblesse* [contrairement à ce qui se passait en Allemagne où les féodaux étaient tout-puissants, et en Angleterre qui « dès le XIII^e siècle imposera à ses souverains la Grande-Charte par laquelle le pouvoir est à jamais partagé entre une aristocratie et le roy »¹⁵⁹ ; ne parlons pas de la Russie dont les seigneurs ou « boyards » réduisaient en un quasi esclavage leurs paysans...]. Exaltée par l'idée de fidélité

¹⁵⁷ *Le mystère de Jeanne d'Arc*, p. 222.

¹⁵⁸ « En réalité, on ne réussit à imposer partout en faveur du roy la discipline féodale, droit public de l'époque, on ne fit tout rentrer sous sa juridiction, on ne la reconnut comme haut suzerain, *que parce qu'ils était l'oint de la cathédrale de Reims*. On le fit à cause de son caractère sacré, parce qu'il était un *christus Domini*, c'est-à-dire le roy » (*Le Christ qui est roy, etc.*, p. 52).

¹⁵⁹ *Le roy, etc.*, p. 60.

à son prince¹⁶⁰, confinée par le roy dans le métier des armes, érigée ainsi en bouclier de la nation, la noblesse française, tant que ses privilèges seront compensés *par cet immense service*, restera une classe digne héritière de la chevalerie médiévale, conservant une tradition pleine de fierté et de sens du sacrifice. Enfin, écartée par le roy des grandes affaires, elle se réfugiera par contre dans un immense pouvoir provincial. Protectrice des populations terriennes dans un pays qui restera si longtemps presque exclusivement agricole, la noblesse fera rayonner autour d'elle ce que Jean de la Varende a rendu sensible dans ses romans et qu'il appelait «cette vie de château dont la largeur, l'expansion apportaient tant d'éléments à la sensibilité générale».

« En même temps, la présence d'un roy [qui était son modérateur] apporta à la noblesse française sa plus forte caractéristique, celle d'être une noblesse *ouverte aux valeurs neuves*, au mérite. C'est ce fait qui a permis au peuple français d'être celui *dans lequel les classes sociales se coudoyaient le plus, se rapprochaient le plus les unes des autres, se ressemblaient le plus*. Dans des époques où les voyages étaient rares, cette vie en commun *dans laquelle la présence d'un roy permettait l'émulation constante des élites* [en italiques dans le texte], arrivera à créer en France un type de civilisation à la fois plein de finesse et plein de bonhomie. Et cette présence d'un roy jaloux de laisser se reconstituer à ses côtés un pouvoir (...), c'est elle qui empêchera la formation de castes ou de

¹⁶⁰ Jusqu'au règne de Louis XVI, il en fut ainsi. « Dans son *Journal*, 1776, l'abbé de Véri, né en 1724, écrivait : «J'ai vu dans ma jeunesse que le mot *Roy* faisait sur les vieux militaires l'impression que le mot *Dieu* fait sur les coeurs les plus religieux». Les soldats d'alors, à l'instar de ceux du Grand Roy, se précipitaient «à l'aveugle dans les dangers, avec une sorte de satisfaction » (*L'Ancien Régime*, Bluche, p. 97).

classes sensibles dans des patriciats comme ceux des républiques de Venise ou de Florence. «La constitution du royaume de France est si excellente, dira le président Hénault au XVIII^e siècle, *qu'elle n'a jamais exclu et n'exclura jamais les citoyens nés dans les plus bas étages, des dignités les plus relevées*». (...) Bonald [pourra dire] que [le roy capétien] était «semblable à la clé de voûte, qui n'en soutient pas les différentes parties [sociales] par son effort, mais qui les maintient à leur place par sa position »¹⁶¹.

La définition de Bonald est en vérité admirable, et révèle presque en transparence la Présence du Christ. Car pour peu qu'on la médite, qu'on constate que le seul roy de France était capable de réaliser cette perfection parmi tous les roys de la terre, on arrive très-vite au mystère sacré qui l'engendre sur cette terre, *c'est-à-dire à la Présence sacramentelle du Christ dans la France et son roy* : en effet, quand il n'y a aucune *tension* dans l'organisation sociopolitique d'une grande Nation mais équilibre naturel entre toutes les parties dont aucune n'est oubliée, quand le sublime y a communication avec le simple, mieux, qu'il est *lui aussi* le simple, c'est parce que la nature des choses est *DIVINEMENT* respectée. C'est évidemment une perfection impossible à l'homme depuis le péché originel, *sans le secours de la grâce divine*. On touche ici concrètement du doigt la preuve que le Christ est *en Personne* DANS l'ordre sociopolitique français, *DANS* le roy de France. Aucun autre pays, répétons-le, n'a connu cette perfection so-

¹⁶¹ *Le roy, etc.*, pp. 60-61.

ciale. Dans le meilleur des cas, il l'a seulement approché, et souvent éphémèrement...

Et il est capital de saisir que c'est dès la naissance de la France Très-Chrétienne, dès la Noël 496, que cette perfection vraiment extra-humaine se manifeste comme tout naturellement dans tous les aspects de la chose sociopolitique française. Prenons l'exemple du très-délicat rapport entre l'Église et l'État, dont l'harmonie est si impossible à réaliser par les seules forces de l'homme, le cumul des siècles ne souscrivant que trop à cette impuissance lamentable et si dommageable au salut de l'homme (l'histoire du Saint-Empire romain germanique renchérissant pitoyablement sur celle de l'Empire romain d'Orient, l'illustre on ne peut mieux par la négative...). Or, dans la France très-chrétienne de Clovis, ON SE HISSE DU PREMIER COUP À LA PERFECTION ABSOLUE EN LA MATIÈRE... sans aucun effort, comme tout naturellement, sans manifestation spectaculaire : c'est tellement parfait que les esprits superficiels ne s'en rendent même pas compte¹⁶² !!! « Le Concile national des Gaules, réuni à Orléans en 511 (...) dit bien les rapports, aussi remarquables que singuliers, qui s'étaient établis entre l'Église gallo-romaine et le roy des Francs, devenu le premier roy catholique d'Occident. *Ni inféodation du roy à ses évêques consécrateurs*, comme il se fera malheureu-

¹⁶² Car, comme dit le proverbe, « le bien ne fait pas de bruit, quand le bruit ne fait pas de bien ». C'est d'ailleurs sans aucun doute cet effacement, cette humilité de la chose Très-Chrétienne, divinement glorieuse pourtant dans son essence, qui fait que les historiens mondains ne peuvent pas la discerner quand ils regardent l'Histoire... Exactement pour la même raison que les Pilate et les Hérode ne pouvaient pas se rendre compte qu'ils étaient en présence du Roy des Roys, en la personne humble, et par ailleurs prodigieusement humiliée, de Jésus-Christ...

sement dans le royaume wisigoth d'Espagne aux siècles suivants, *ni domination de l'Église par le pouvoir [politique]*, comme il se rencontrera plus tard en Germanie, dès Othon 1^{er}. C'est un accord dans un respect mutuel, une obéissance réciproque, tout inspirés de la Bible, de la sagesse des Pères de l'Église et de la tradition »¹⁶³. Autrement dit, c'est le miracle tout divin du juste milieu¹⁶⁴, radicalement impossible à l'homme laissé à lui-même, à la fois conséquence et preuve irréfutable de la Grâce sociopolitique toute-puissante apportée en terre de douce France par le Christ à la Noël 496...

Or, cette perfection sociopolitique *d'un juste milieu sans tension aucune* était réalisée par le SEUL roy Très-Chrétien, parmi toutes les Nations, exactement comme le pape dans l'Église. EXTRAORDINAIRE ROY DE FRANCE EN VÉRITÉ, À LA FOIS SI SIMPLE ET SI DIVIN DANS SA FONCTION¹⁶⁵ ! Et comme l'on comprend alors qu'il « inspirait aux hommes de l'Ancien-Régime des sentiments qui sont devenus pour nous presque incompréhensibles : ils avaient pour lui tout à la fois la tendresse qu'on a pour un père et le respect qu'on ne doit qu'à Dieu » (Alexis de Tocqueville)... Et comme l'on voit bien à travers notre roy Très-Chrétien à la fois la Divinité et la Sainte-Humanité

¹⁶³ CRC n° 198, p. 10.

¹⁶⁴ « Le juste milieu est le chemin des crêtes » (saint Grégoire de Nazianze).

¹⁶⁵ C'est pourquoi le *seul* roy de France possédait le pouvoir de nommer les évêques de son royaume, parce qu'il « tenait de Dieu sa couronne ». Ce n'est pas nous qui le disons, mais un pape, Jean X (914-928), au siècle « de fer et de barbarie » (!), en écrivant ainsi au roy Charles : « ... parce que l'ancienne coutume et la noblesse du royaume veut qu'aucun évêque ne soit ordonné sans un ordre du roi » (cité par Rohrbacher, t. XII, p. 473). Et s'il en était ainsi, c'était parce que seul le pouvoir royal français d'essence davidique, était assez équilibré entre le spirituel et le temporel, pour avoir grâce d'état de le faire sans despotisme ni atteinte aux droits de l'Église, et en choisissant des sujets sages, dignes et capables.

de Jésus-Christ incarnée dans la chose sociopolitique ! « C'est encore la présence du roy [de droit divin] qui donnait, dans l'ancienne France, sa situation très particulière à ce qu'on appellera la bourgeoisie. On la diminue singulièrement de nos jours en la voulant seulement définie par la richesse (c'est l'influence du capitalisme du XIX^e siècle et des théories de Marx qui ont fait confondre bourgeoisie et argent). La bourgeoisie française a dû à la présence du roy son élévation constante qui en a fait une classe de mouvement, de transition, la classe la plus nombreuse de la nation française, à partir de Philippe le Bel. Elle ne peut croître que par la protection du roy, elle va fournir à la monarchie ses fonctionnaires, c'est le roy qui l'anoblira, elle lui sera extrêmement fidèle »¹⁶⁶. Cet équilibre social si délicat à ériger et plus encore à maintenir dans sa structure ternaire équilibrée et conviviale (roy-noblesse-peuple) révélait les relations de la Divinité Une et Trine, où aucune des parties ne domine totalement sur l'une ou les deux autres, mais est au contraire équilibrées par elles...

Mais concluons le point de notre étude qui nous a fait aboutir à ces derniers développements un peu lointains : loin que des États puisse être ordonnés très-chrétiennement en Politique sans l'élection divine directe, théocratique, d'une Nation, c'est tout au contraire cette élection *précédente, antérieure*, d'une d'entre elles qui a permis aux Nations de la terre de vivre dans chacune d'elle, selon leur génie propre, le règne sociopolitique du Christ.

¹⁶⁶ *Le roy, etc.*, p. 63.

Partout. *Chez Lui chez nous chez eux.*



Une autre pseudo-objection, à prétention historique celle-là et point théologique, consiste à dire que l'histoire des français, depuis 496, n'est pas, chrétiennement parlant, particulièrement ni extrêmement reluisante, en tous cas pas plus si pas moins que celle des autres peuples, en ce inclus la défense de l'Église. On mettra en avant les hauts-faits de la Royauté Apostolique de Hongrie, ou de celle Très-Catholique d'Espagne, etc., on citera à la barre des témoins à charge moult actions et faits français fort répréhensibles, par exemples les alliances monstrueuses et contre-nature de François 1^{er} avec les Turcs musulmans, celles de Richelieu avec les Protestants d'Allemagne^{vii}, l'inqualifiable attitude de Louis XIV envers le pape... oubliant par ailleurs de les contrebalancer avec d'autres faits, d'autres actions françaises, à *nulle autre Nation connue*, pour avancer le Royaume de Dieu.

Il n'importe, restons-en là : l'objection, apparemment contraignante, est en vérité parfaitement inconsistante, nous en aurons vite fait le tour. Il suffit, pour la réfuter, d'aller jeter un oeil (pas même deux), sur l'histoire du peuple élu de l'Ancien-Testament, Israël. Il n'est personne pour contester son élection divine de par Yahweh, à dessein de la Rédemption : *Salus ex judeis*. Et cependant, dans l'histoire... *sainte*, donc, du peuple juif, que d'exactions, que d'abominations, que de trahisons affreuses de sa vocation divine, sacrée,

pourtant bien réelle, de *révéler* en espérance le Christ-Messie aux peuples de toute la terre d'alors...! Et pas seulement par quelques mauvaises bandes de méchants drôles, de ténébreux marginaux, mais, la plupart du temps, par les chefs juifs eux-mêmes suivis d'enthousiasme par le peuple quasi tout entier (sauf l'habituel « petit reste » dont nous entretenit sans cesse la Sainte-Écriture, duquel la Providence divine se sert toujours pour faire repartir les choses dans le bon sens) !! Mais... il n'en resta pas moins *le peuple élu*, jusq'au Nouveau-Testament, car, comme dit si bien Maurice Conat, « Jésus-Christ n'a pas décidé de se déprendre de ceux qu'Il a choisis ». À eux, donc, les choisis, d'être dignes. Ce n'est pas à Dieu de se soumettre, mais aux hommes. Et lorsque les « choisis de Dieu » pour remplir une mission exagéreront dans le désordre ou la révolte, les fessées déculottées pleuvront.

Le raisonnement à tenir est exactement le même pour le peuple élu du Nouveau-Testament, à savoir la France, que saint Pie X, après Grégoire IX, appelait pour notre Temps, il faut répéter ces choses, « la tribu de Juda *de l'ère nouvelle* »...



NOTES DE FIN DE TEXTE

ⁱ (appel de note p. 37) C'est historique, en effet : lesdits États pontificaux étaient politiquement gérés *en même temps* par le Roy des Francs et par le Pape. Juridiquement, il n'y a aucun doute. Pépin, puis Charlemagne vingt ans après, donnent bien au Pape les vingt-deux villes plus quelques territoires qui formeront l'État pontifical, mais en même temps, le pape le fait *patrice des Romains*, ce qui, dans la terminologie politique d'alors, signifiait chef d'État des Romains (Charlemagne d'ailleurs, réitérant la donation, donne même bien plus au pape qu'il ne lui demandait ! « Le mercredi, le Pape se rendit à Saint-Pierre avec son clergé et les magistrats, et il pria humblement le roy [Charlemagne] de confirmer la donation que Pépin avait faite, dans l'assemblée de Quercy, au pape Étienne, et que lui, Charlemagne, avait signée avec son frère Carloman. Le roy s'étant fait lire l'acte de cette donation, l'approuva avec les seigneurs de sa suite. Mais ce n'était pas assez pour satisfaire sa générosité et son attachement au Saint-Siège ; il fit dresser par Ethérius, son notaire et son chapelain, l'acte d'une donation beaucoup plus ample que la première : il y donnait à l'Église romaine l'île de Corse, Parme et Mantoue, tout l'exarchat de Ravenne, les provinces de Venise et d'Istrie, avec les duchés de Spolète et de Bénévent » !!! -Rohrbacher, t. XI, p. 160-). Lorsque le Pape Hadrien 1^{er} (772-795) meurt, Charlemagne fait composer par Alcuin, son meilleur poète, une épitaphe métrique qui mêle *inextricablement* les personnes du pape et de l'Empereur Très-Chrétien : *Hadrianus Carolus rex ego tuque Pater...* comme si, chose digne de considération !, il était *impossible* de séparer leurs fonctions de droit divin qui, au fait, manifestent une seule et *même* réalité : être le « tenant-lieu » du Christ. Et Léon III (795-816), successeur d'Hadrien, ayant des problèmes avec l'aristocratie laïque de Rome qui voulait lui disputer son pouvoir politique, se dépêche de « faire directement appel à Charlemagne. Il lui envoya, en même temps que le décret de son élection, les clefs de la confession de Saint-Pierre et l'étendard de Rome [les symboles de son pouvoir temporel !], sollicitant de lui l'envoi d'un fonctionnaire pour exiger du peuple romain un serment de fidélité et de soumission... à la *royauté franque*. Vingt ans plus tôt, après la chute du royaume lom-

bard, Charlemagne avait cru devoir accuser le protectorat moral qu'il était appelé à exercer sur Rome en prenant officiellement le titre de « patrice des Romains », que ni son père ni lui n'avaient encore porté. Maintenant, la demande de Léon III précisait les choses plus qu'il n'eût souhaité. *Recevoir le serment de fidélité des Romains, c'était prendre envers eux des engagements, s'obliger à intervenir dans leurs affaires intérieures, empiéter sur l'autorité souveraine du Pape.* Charles ne crut pas devoir accéder à la demande de Léon III. (...) Les événements pourtant se précipitèrent. En 799, un complot éclata dans Rome contre Léon III. À sa tête se trouvaient quelques clercs, parents du dernier Pape ; mais les violences exercées contre les *domus cultae* [domaines ruraux créés autour de la Ville par le pape Hadrien, et sous sa directe autorité], trahissent assez la main des nobles. Léon échappa comme par miracle, et se sentant impuissant à dompter la révolte, il gagna la Saxe, où était Charlemagne, pour demander du secours. Comme il était autrefois intervenu pour protéger le Saint-Siège contre le péril du dehors [celui Lombard], Charlemagne intervint alors pour le protéger contre le péril du dedans. Léon III fut rétabli à Rome par les fonctionnaires de Charles, et, comme ses ennemis continuaient contre lui une campagne d'accusations, Charlemagne se rendit lui-même à Rome, le 24 novembre de l'année 800, pour dissiper toute équivoque et rendre au Siège de Pierre son inaltérable majesté. (...) Arriva le jour de Noël, et « dans la basilique de Saint-Pierre tous se réunirent de nouveau. Alors, le Pontife, de sa propre main, posa la très précieuse couronne sur la tête de Charles. Et à ce moment tous les fidèles Romains, considérant la protection et l'amour dont il avait usé envers la sainte Église romaine et son vicaire, poussèrent tous ensemble, sous l'inspiration de Dieu et de saint Pierre, une grande clameur, en s'écriant : *À Charles très pieux, auguste, couronné de Dieu, grand et pacifique empereur, vie et victoire. L'acclamation fut répétée trois fois et ainsi par tous il fut établi empereur des Romains* ». C'était là les formes mêmes qu'on observait à Constantinople pour la création de l'Empereur. Au lieu d'un « patrice des Romains », il y avait maintenant en Occident un « Empereur des Romains ». Charlemagne et Léon III pouvaient croire que le prestige du nouveau titre donné au défenseur du Saint-Siège en imposerait à la

turbulence des Romains. Derrière l'autorité du pape, Rome sentirait maintenant la main toute-puissante d'un Empereur. (...) L'oeuvre cependant n'était point parfaite. L'autorité personnelle de Charles et non son nouveau titre pouvait seule assurer dans Rome l'indépendance de la Papauté. On le vit bien quand il ne fut plus là. Dix ans après sa mort, Lothaire, son petit-fils, était obligé de rendre effectif le protectorat tout moral dont Charles avait voulu se contenter, et d'établir à Rome un *missus* permanent, chargé de surveiller les factions et d'assurer la liberté du Saint-Siège » (*Les carolingiens et le Saint-Siège*, art. signé Paul Fabre dans *La France chrétienne*, pp. 71-72 & 75). La gestion sociopolitique de Rome à la fois par le pape et l'empereur Très-Chrétien continue d'ailleurs avec autant de force avec Lothaire et le pape Léon IV (847-855) : « En l'année 848, deuxième de son pontificat, saint Léon IV entreprit un ouvrage qui, à lui seul, eût suffi pour illustrer un souverain et un Pontife : ce fut de bâtir une ville autour de l'église de Saint-Pierre et de l'enfermer de murailles. Toute la noblesse de Rome était sensiblement affligée du pillage que les Sarrasins y avaient fait, et craignait encore pire à l'avenir. Pour la rassurer, le nouveau Pape résolut d'exécuter le dessein que saint Léon III, son prédécesseur, avait conçu, de bâtir une nouvelle ville auprès de Saint-Pierre, dont Grégoire IV avait même commencé les fondements. Léon IV en écrit à l'empereur Lothaire, qui reçut avec joie la proposition, exhorta le Pape à mettre au plus tôt la main à l'œuvre et envoya quantité de livres d'argent pour cet effet, tant de sa part que des rois, ses frères. Le pape ayant reçu la réponse de l'empereur, rassembla les Romains et les consulta sur l'exécution de son dessein. Il fut résolu de faire venir des ouvriers de toutes les villes, des terres qui appartenaient au public et des monastères, pour travailler tour à tour à ce grand ouvrage. On y employa quatre ans, etc. » (Rohrbacher, t. XII, pp. 113-114). On voit très-bien ici que le *placet* de l'Empereur était nécessaire pour entreprendre l'œuvre projetée. Même conclusion à tirer du fait suivant. L'empereur Lothaire meurt, et est remplacé par son fils Louis. En 855, un envieux répand la calomnie que le gouverneur du palais de Rome veut se défaire des français et appeler les grecs à Rome, ce qui était faux. En colère, Louis descend à Rome, et, entouré des dignitaires francs

et de la noblesse romaine, et plus encore du pape, juge l'envieux dont les calomnies sont confondues publiquement. Rohrbacher, de qui nous tirons l'épisode, de commenter : « Cette histoire fait bien voir que l'empereur Louis avait une certaine autorité à Rome ; mais elle ne prouve pas qu'il en fût le souverain exclusif » (t. XII, pp. 121-122). C'est ce que personne n'a jamais dit. Mais laissons passer les années, et enregistrons qu'à la Noël de l'an 875, Charles le Chauve fut fait empereur par le pape Jean VIII. « Au mois de février suivant, les évêques et les seigneurs de l'Italie septentrionale s'étant assemblés à Pavie, disent à Charles : « Puisque déjà la bonté divine, grâce à l'intervention des bienheureux princes des apôtres Pierre et Paul, et par leur vicaire, savoir le seigneur Jean, souverain pontife, pape universel, et votre père spirituel, vous a appelé, pour l'utilité de la sainte Église et de nous tous, et vous a élevé à la dignité impériale par le jugement du Saint-Esprit, nous vous élisons unanimement pour notre protecteur et notre seigneur, auquel nous nous soumettons avec joie et promettons d'observer de toutes nos forces tout ce que vous ordonnerez pour l'utilité de l'Église et notre salut ». Cet acte fut souscrit par dix-sept évêques de Toscane et de Lombardie, dont le premier est Anspert, archevêque de Milan. On y voit aussi la souscription de dix comtes, ainsi que celle du duc Boson, beau-frère de l'empereur, qui le déclara duc de Lombardie, lui donnant la couronne ducale et la qualité de commissaire impérial » (Rohrbacher, t. XII, pp. 298-299).

Ainsi donc, par la force naturelle des choses plus encore que par le juridique, il y avait bel et bien deux souverains pour le gouvernement temporel des États Pontificaux. *Et l'Histoire nous apprend très bien que la sécurité du pouvoir politique pontifical dérive IMMÉDIATEMENT de la force Très-Chrétienne franque.* Supprimer ce pouvoir politique français Très-Chrétien, c'est saper à la base l'État pontifical lui-même (dans le Plan divin, il est manifeste que l'État pontifical ne peut exister *que soutenu par l'Institution divine temporelle du Temps des Nations, à savoir la France ; c'est si vrai, que lorsque la France Très-Chrétienne, après la chute de l'Empire carolingien, ne pourra plus assumer cette mission qu'elle possède en propre, ce soutien politique, plus que jamais nécessaire aux temps des invasions sarrasines augmentées des rébellions de l'aristocratie*

romaine, assumé par un ersatz d'Institution divine politique, le Saint-Empire romain germanique, ne sera plus assuré, le soi-disant protecteur se soulevant contre celui qu'il avait charge de protéger ! Tant il est vrai que seule la France a reçu la mission Très-Chrétienne pour ce faire, et non point l'Allemagne !). Or, c'est exactement ce que fit le pape Pie VII en ne soutenant pas, au moins en droit, la Royauté Très-Chrétienne contre Napoléon. *Il saborda par-là lui-même l'État pontifical*. 70 ans après le Concordat, c'était la chute définitive des États pontificaux... exactement comme 70 ans après le refus du Christ par les juifs, c'était la chute de Jérusalem...

ⁱⁱ (appel de note p. 64) « L'Université de Paris a justifié sa réputation et la confiance de l'Église par les progrès qu'elle a fait faire aux études religieuses. Elle a pris une grande part à la plus haute manifestation du Moyen-Âge dans l'ordre intellectuel ; elle a, sinon créé, du moins développé et propagé la scolastique, dont le plein épanouissement, au XIII^e siècle, coïncide avec la période de plus grande prospérité des écoles parisiennes. *Les scolastiques entreprirent de donner un fondement solide à la théologie en montrant qu'aucune Vérité révélée n'est incompatible avec la raison*. Ils mirent au service de l'Église la spéculation philosophique, si active depuis le XI^e siècle, et à laquelle la diffusion des ouvrages d'Aristote venait, au XIII^e, de fournir un nouvel aliment. S'assimilant tout ce qui dans l'aristotélisme était conciliable avec le dogme, ils constituèrent une doctrine philosophique qui est encore, pour beaucoup d'esprits, la meilleure introduction rationnelle à la Foi chrétienne » (*La France Chrétienne*, p. 278). Hélas, serions-nous tentés de commenter, parce qu'en même temps, cela risque très fort d'être un obstacle à la Vie du Christ dans l'âme ! Cependant, notez bien dans ce passage, que la théologie était, au début de la scolastique, à la *première* place : on se servait de la philosophie scolastique *uniquement* pour glorifier la théologie. Mais son simple usage passé en *habitus* intellectuel était, à cause de la faiblesse de l'homme, subversif, en ce sens que, pour l'usager coutumier, il le faisait tendre *inévitablement* à *en rester* à la philosophie, c'est-à-dire à l'homme, à sa perfection formelle, et non à Dieu et sa perfection *archéropoïète* (« soyez parfaits *comme* votre Père céleste est parfait »). Les papes étaient fort conscients du danger de voir la théologie régresser,

passer *derrière* la philosophie : « L'université du Moyen-Âge place en tête, et de loin, *l'enseignement de la théologie*. Lisons ce que le pape Grégoire IX écrit à ce sujet en 1228 à l'université de Paris ; il utilise une analogie, à savoir les règles données dans la Bible aux Israélites qui veulent épouser une captive de guerre : « La captive prise sur l'ennemi et à laquelle s'unit un Israélite après lui avoir rasé les cheveux et coupé les ongles, ne doit pas le dominer, mais le servir comme une sujette. Il en est de même pour la vérité théologique qui, dominant virilement toutes les autres sciences, exerce son autorité sur elles comme l'esprit l'exerce sur la chair pour la diriger dans la voie droite et l'empêcher d'errer... Notre coeur a été touché d'une douleur profonde et nous avons été remplis d'amertume en entendant rapporter que certains d'entre vous, gonflés comme des outres par l'esprit de vanité, déplaçaient, suivant un esprit de nouveauté impie, les bornes posées par les Pères, en sollicitant dans le sens de la philosophie païenne la signification du texte sacré dont l'interprétation a été cependant enfermée par le travail des Pères entre des limites définies, limites qu'il est non seulement téméraire, mais impie de transgresser. Ceux qui le font agissent pour faire ostentation de leur science et non pour le plus grand bien de leurs auditeurs ; ce ne sont ni des théodectes, ni des théologiens, mais des théophantes [le premier est savant, le second sait raisonner, le dernier ne cherche qu'à paraître]. Alors en effet qu'ils devraient exposer la théologie selon les traditions approuvées qui nous viennent des Pères, mettre leur confiance, non en des armes charnelles, mais en Dieu pour détruire tout ce qui se dresse contre la science de Dieu et réduire en captivité toute raison par soumission au Christ, égarés par des doctrines diverses et étrangères, *ils soumettent la tête à la queue, contraignent la reine de servir la servante* ; en d'autres termes, *s'appuyant sur des preuves terrestres, ils attribuent à la nature ce qui n'appartient qu'à la grâce céleste*» (cité dans *La philosophie au Moyen-Âge*, Étienne Gilson, p. 395) » (*Le Sel de la terre*, pp. 223-224). Or, l'erreur ici dénoncée avec force par le pape, est exactement celle dans laquelle est tombée... saint Thomas, quand il traite de la Politique du Nouveau-Testament, la *soumettant* aux règles antiques...! On verra en effet sans cesse saint Thomas, dans son incroyable *de Regno*, s'appuyer

sur une raison philosophique toujours AVANT de le faire sur la Parole divine, pour asseoir un raisonnement... On serait tenté de dire que la seule philosophie scolastique innocente, et même édifiante, fut celle de saint Anselme de Cantorbéry, au XI^e siècle. Après avoir lu ses ouvrages, Rohrbacher commente avec justesse : « ... Tels sont, sans compter ses homélies, ses méditations et ses lettres, les principaux ouvrages de saint Anselme. On y reconnaît un habile philosophe, un excellent métaphysicien, un théologien exact. Le lecteur y apprend à raisonner juste et solidement, à goûter, en s'élevant au-dessus de l'impression des sens, les vérités purement intellectuelles, et à connaître ce qui fait l'objet de la foi chrétienne. Ce qui rend ce saint docteur plus admirable, c'est que, élevé dans ses pensées, subtil dans ses raisonnements, il n'en est pas moins humble dans la façon de les proposer, alliant la supériorité des talents avec la solidité de la vertu. Rarement il fait usage de l'autorité des Pères, quoiqu'il en eût lu plusieurs, surtout saint Augustin, et, par une méthode peu commune alors, il établit, par la force du raisonnement, les vérités révélées qu'il avait apprises dans leurs écrits et dans les divines Écritures. C'est cette méthode qu'on appela depuis théologie scolastique. *Mais elle ne se trouve point, dans saint Anselme, mêlée des chicanes ni des termes barbares que certains scholastiques y employèrent plus tard. Tout son but est de montrer, non qu'on peut arriver à la Foi par la raison, mais que l'on peut, par des raisonnements fondés sur les lumières naturelles, soutenir et rendre croyables les vérités que Dieu nous a révélées* » (Rohrbacher, t. XIV, pp. 423-424). Auquel édifiant saint Anselme, on peut joindre aussi Pierre Lombard, le premier des scolastiques véritables : « Mais ce qui surtout a rendu célèbre Pierre Lombard, c'est son corps de théologie. Il est divisé en quatre livres, chaque livres en plusieurs distinctions, chaque distinction en plusieurs questions. Dans le premier livre, il traite de Dieu ; dans le second, de la Création ; dans le troisième, de l'Incarnation ; dans le quatrième, des Sacrements. L'auteur résout chaque question par l'autorité de l'Écriture et des Pères, notamment saint Augustin ; *il ne cite point Aristote, ne s'abandonne point au raisonnement humain ; il s'applique à rapporter les sentiments des Pères, renfermant dans un petit volume leurs témoignages, pour épargner au lecteur la peine de feuilleter un*

grand nombre de volumes. C'est ainsi qu'il s'en explique lui-même dans sa préface ; il y dit que son but a été de combattre ceux qui s'attachent à soutenir leurs pensées propres au préjudice de la vérité » (Rohrbacher, t. XVI, p. 8).

ⁱⁱⁱ (appel de note p. 73) L'Histoire le prouve formellement et avec éclat à tous les carrefours. Prenons l'exemple des peuples Très-Christiens de l'an 1000, ce siècle dit barbare par des imbéciles de préférence diplômés, alors qu'il fut très-élevé sur le plan des mœurs sociopolitiques. Si l'on en reste à notre question guerrière, ces peuples furent moralement *incomparablement* plus évolués, plus clairvoyants, plus surnaturels que les peuples de l'Antiquité (... et donc que saint Thomas d'Aquin !), puisqu'on les voit réclamer tout d'une voix *la Paix de Dieu*, laquelle fut plus tard tempérée par *la Trêve de Dieu*, toutes choses de perfectionnement sociopolitique que, faut-il le dire, ne connurent point les peuples antiques, pas même l'ombre de l'ombre. « ... Cependant Berold, évêque de Soissons, et Guérin, évêque de Beauvais, voyant que, par la faiblesse du roi, le royaume penchait vers sa ruine ; que les droits, les coutumes et finalement toute espèce de justice était violée, crurent rendre un grand service à la chose publique, en suivant l'exemple des évêques d'Aquitaine et de Bourgogne, et en faisant comme eux un décret pour obliger tous les laïques à jurer qu'ils observeraient désormais la paix et la justice. Tous les évêques de France y consentirent. (...) Le décret fut porté et accepté avec joie des peuples, qui promirent de s'y conformer. On y ordonnait que personne désormais ne portât les armes, ne répêât [= reprit] par la force ce qu'on lui avait pris, et ne vengeât ni son sang ni celui de ses parents, etc. (...). Quel que dût être le résultat de ces moyens si sévères de pacification publique, l'empressement général des peuples à les réclamer et à s'y soumettre, *montre déjà un progrès immense vers des mœurs plus douces*. Car ce sont les mêmes peuples qui, dans l'origine [= c'est-à-dire avant leur Très-Christianisation sociopolitique dérivée du Sacre de Clovis, à la Noël 496], ne connaissaient d'autre loi, d'autre justice que le glaive. [Un seul évêque fut contre ce décret, contre tous ses collègues, qui s'aigriront contre lui]. Il s'y était bien attendu, et l'autorité seule de ses confrères ne l'aurait pas fait changer d'avis ; mais les cris des

peuples, qui murmuraient publiquement contre sa conduite, et qui le traduisaient comme l'ennemi de la paix, furent plus efficaces. Il devint odieux à ses propres diocésains, et son peuple se souleva contre lui à Douai [l'évêque récalcitrant finit par se rendre]. (...) Cependant, ceux qui avaient juré la paix de Dieu étaient convenus qu'ils se rassembleraient au bout de cinq ans pour aviser aux moyens de la rendre plus stable. Ce fut dans ce but que, vers l'an 1040, plusieurs conciles provinciaux furent convoqués en Aquitaine, et bientôt tout le reste des Gaules suivit l'exemple de cette province. Par une innovation heureuse, on y substitua la *Trêve de Dieu* à la *Paix de Dieu*, c'est-à-dire qu'au lieu de s'efforcer plus longtemps d'arrêter l'essor de toutes les passions humaines, et de remplacer les rigueurs nécessaires de la justice terrestre par la perfection de la charité chrétienne, on prit à tâche de régulariser ces passions ; de soumettre la guerre aux lois de l'honneur, de l'humanité et de la compassion ; etc. (...). Malgré la diversité des actes de ces conciles [qui s'occupèrent de légiférer sur la *Trêve de Dieu*], une législation générale finit par être adoptée dans toute l'Europe, sur la guerre et sur la Trêve de Dieu. Les hostilités, même entre soldats, furent limitées à un certain nombre de jours par semaine ; certaines classes de personnes furent protégées contre ces hostilités, et certains lieux furent placés sous la garantie d'une neutralité perpétuelle. (...) Des peines ecclésiastiques furent établies contre les infracteurs de la Trêve ; de fréquentes assemblées d'évêques furent chargées de tenir la main à ces règlements, et, dans quelques provinces, des officiers de paix, une milice armée entretenue par une contribution spéciale, durent réprimer les contrevenants. (...) Cette législation elle-même fut souvent violée, et, au bout d'une période assez longue, devenue moins nécessaire, elle tomba en désuétude. Cependant, dit un auteur hostile au catholicisme, on doit encore la considérer comme la plus glorieuse des entreprises du clergé, celle qui contribua le plus à adoucir les mœurs, à développer les sentiments de commisération entre les hommes, sans nuire à ceux de bravoure ; à donner une base raisonnable au point d'honneur ; à faire jouir les peuples d'autant de paix et de bonheur qu'en pouvait admettre alors l'état de la société ; à multiplier enfin la population de manière à pouvoir bien-

tôt fournir aux prodigieuses émigrations des croisades (Sismondi, *Histoire des Français*) » (Rohrbacher, t. XIII, pp. 406-410). Et quand on aura précisé que la *Paix de Dieu* et la *Trêve de Dieu* fleurirent *d'abord* dans le saint royaume de France pour s'épandre de là dans toute l'Europe, on aura tout dit...

^{iv} (appel de note p. 78) Voici ses termes : « Nous avons encore la preuve de ce caractère sacré [des roys... de *tous* les roys, car évidemment saint Thomas ne fait nulle mise-à-part du roy français !] dans l'histoire des Francs et de saint Rémy, qui oignit les épaules [faux ! Il lui oignit *la tête*, à l'instar du sacre des évêques ! Et c'est précisément là toute la différence entre sacramenTEL et sacramENTAL, que donc n'enregistre nullement saint Thomas...!] de Clovis, leur premier roy chrétien, avec une huile qu'une colombe lui avait apporté d'en-haut, laquelle servit à oindre ce roy et ses successeurs, et par les prodiges et les miracles que leur donna le pouvoir d'opérer cette onction sainte » (livr. II, ch. 16, p. 302).

Remarquons en passant que saint Thomas professe le sacre royal pour *les successeurs* de Clovis, en ce sens obvie qu'il s'agit de ses *directs* fils et petits-fils, donc des roys de l'ère mérovingienne... Ne remarquons pas moins que saint Thomas parle bel et bien de miracles produits par la Sainte-Ampoule... Nous n'avons pas l'intention de traiter cette question à fond, mais puisque nous sommes sur le sujet, qu'on nous permette quelques réflexions : tous les contemporains qui tranchent superbement du sujet dans le sens négatif, comme de bien entendu, s'appuient sur le bouquin du marxiste Marc Bloch, *Les roys thaumaturges*, 1924. Pourtant, ce n'est pas une référence : « Il est trop évident que cette étude procède d'un *a-priori* niant tout surnaturel. Le docteur Robert van der Elst a victorieusement réfuté cette position dans un article de la « Revue de philosophie » (nov.-déc. 1925, p. 621) » (*Destin de la France*, Edmond-Robert, p. 42, note 2). Et puis, il y a quand même des certitudes sur le sujet : outres les miracles connus et authentiques fait par certains roys mérovingiens, « on trouve, à partir du XI^e siècle, un grand nombre de témoignages certains du pouvoir thaumaturgique des roys de France. L'un des premiers, le Vénérable Guibert de Nogent, dans son ouvrage *de pignoribus sanctorum*, décrit la scène dont il a été le témoin au Sacre du roy Louis VI : «

Nous voyons notre seigneur le roy Louis *opérer le prodige ACCOUTUMÉ*. Oui, étant moi-même à côté du roy, j'ai vu ceux qui souffraient des écrouelles au cou, ou en d'autres parties du corps, accourir en foules, pour qu'il les touchât ou fit sur eux le signe de la croix, ce que ce prince faisait avec humilité et bonté» (P.L., t. 156, col. 616) » (*ibid.*). Notez bien cet « accoutumé » qui fait évidemment référence à une coutume de longue date. Grosso-modo, le toucher royal miraculeux des écrouelles est en effet attesté lorsque le Sacre avec la sainte-Ampoule devint coutumier, c'est-à-dire avec les capétiens ; le roy de France guérissait « miraculeusement les écrouelles, mais seulement à partir du Sacre et après avoir communiqué » (*Ascendances, etc.*, M^{is} de La Franquerie, p. 69). Le miracle est de notoriété publique au Moyen-Âge : « Ce roy [Philippe-le-Bel], en lequel « Dieu par ses mains opère en faveur des malades d'évidents miracles ». C'est de toute la France que l'on venait à lui pour se faire toucher. La Souterraine, Toulouse et le Toulousain, Bigorre, Guingamp, Montpellier, Bordeaux, Metz, Lorraine, Lausanne, Savoie, Tarascon, Navarre, Espagne, Lombardie, Milan, Parme, Plaisance, Venise, Romagne, Bologne, Toscane, Urbin, Pérouse, ce sont là les lieux d'origine des malades tels qu'ils sont répertoriés sur les tablettes de cire qui servaient de livres de dépenses aux caissiers de l'Hôtel, sous Philippe-le-Bel, pour les seules périodes du 18 janvier au 28 juin 1307 et du 1^{er} Juillet au 30 décembre 1308 par Renaud de Roy. Cf. Marc Bloch, *Les roys thaumaturges*, pp. 105-110 » (Dallais, p. 356, note 3). Au passage, remarquons bien que ce ne sont pas les seuls français de l'ère géographique capétienne (on serait tenté de dire : la *retirance* capétienne) qui viennent chercher secours au bon roy de France, *mais ceux de la Grande-France !* Chassez le naturel, il revient au galop ! Tant il est vrai que le roy de France est empereur en son royaume qui comprend *naturellement* toute l'Europe. Ce qui, pour en revenir au phénomène miraculeux, n'empêche pas notre cher légitimiste de conclure de la manière la plus agnostique possible : « La réminiscence des vieilles croyances, toujours présentes dans la religiosité populaire, stimulée par l'affirmation du caractère sacré des roys *créèrent* les conditions propres à l'apparition du pouvoir thaumaturgique des roys » (p. 271)...! Un impie n'aurait

pas mieux blasphémé que notre... légitimiste. Voyons, M^{ss}ieu Dallais, soyons sérieux : *to be or not to be* ? Apparemment, vous préférez le *not to be* : c'est la pensée collective qui crée le miracle. Quelle soupe moderniste, nom d'un chien !! Pour le moins, vous vous seriez fait jeter dans la boue, au Moyen-Âge éclairé, pour des paroles aussi abominables !!!

En fait, il en est ici comme du miracle de la Sainte-Ampoule : il ne devient officiel, *explicité* « dogmatiquement » dans la religion royale française, que tardivement... ce qui ne revient pas à dire qu'il n'existe pas *avant*, quoique non enregistré juridiquement, comme les brouillons et pressés rationalistes s'empressent fébrilement de le déduire ! D'autre part, on ne serait pas complet sur la chose si l'on ne consignait, avec notre étonnement, que ce miracle, exclusivement réservé aux roys *légitimes* de France, se soit produit pour Charles X... qui ne l'était pas. « Louis XVIII ne fut pas sacré et pour Charles X, on mutila la cérémonie du sacre. Le roy ne prononça pas les paroles du serment par lesquelles, depuis le concile de Latran, il devait promettre de défendre l'intégrité de la Foi contre l'hérésie. On supprima en outre les passages mentionnant le rôle de l'Eglise dans l'investiture royale, à la grande satisfaction des libéraux. À leur grande joie exprimée bien haut dans leurs journaux, par leurs folliculaires, on refusait de reconnaître l'entière et réelle royauté du Christ. On demandait une bénédiction pour un reniement ! La Restauration s'écroula » (*Le Christ qui est roy, etc.*, Virion, p. 66). Mais, miracles il y eut sous le toucher de Charles X, l'Histoire les consigne. Comment expliquer cela ? On peut penser que le Bon Dieu a tout-de-même accordé le don du miracle royal français à ce roy constitutionnel, usurpant la place du « fils de Louis XVI » (*Léon Bloy*), deux causes majeures formellement dirimantes, par une certaine miséricorde. Et puis, Charles X ne semblait pas aussi mauvais que Louis XVIII, lequel fut le *seul* roy de France dont on doute s'il reçut l'Extrême-Onction (la savante revue ecclésiastique *L'Ami du Clergé*, en un article angoissé où elle traite le sujet, n'ose pas conclure...) : « Bien que Charles X n'ait pas été le roy légitime, Dieu ne l'avait pas rejeté, car il avait voulu rendre le trône à son neveu [Louis XVII-Naundorff], mais le C^{al} de Latil et M^{gr} de Forbin-Janson lui firent un devoir de monter sur le trône,

Louis XVII n'ayant pas été préparé à régner et étant inconnu de l'immense majorité des français [ces arguments *ad hominem* n'ont cependant aucune valeur, et sont, quant au fond, proprement scandaleux]. Il reçut donc l'onction du Sacre » (*Le caractère sacré et divin, etc.*, p. 104, note 120). D'autre part, n'oublions quand même pas la proportion des miracles opérés par ledit « roy Très-Chrétien » : « Sur cent vingt personnes touchés par Charles X, huit seulement se trouvèrent guéris » (*ibid.*, p. 43) ! Comparez avec les mille malades touchés par Philippe-le-Bel qui, TOUS, en reçurent des améliorations très-notables, et cinq cents la guérison complète... Ces grosso-modo... 6, 66 (!!!) % de guéris, représentaient-ils tout ce qui restait de la Grâce divine Très-Chrétienne en Charles X ?... Hélas, comme il est éloquent le chiffre *diabolique* de ce pourcentage pour traduire ce qui reste de... divin dans ce qui s'est appelé depuis le Légitimisme !...

^v (appel de note p. 160) Une illustration parmi bien d'autres : la plaquette du Père A. Philippe, C.S.S.R., *Le Christ, roy des nations*, écrite en 1926, et rééditée en 1986 avec une préface de M^{sr} Marcel Lefebvre. L'exposé catéchétique de la doctrine sociale chrétienne, sous forme de questions-réponses, est certes très-bon, et trouve sa source précisément dans la raison théologique qui est la nôtre, que l'auteur formule ainsi fort bien, dès son Introduction : « Les droits de la vérité, et spécialement ceux de la Vérité Suprême sont foulés aux pieds. Notre Catéchisme demande un grand acte de Foi : l'acte de Foi en Dieu et en Jésus-Christ, intervenant par l'autorité, *comme Ils interviennent par leur action créatrice, dans toute Société*. Les Peuples doivent savoir que dans tous les rapports d'homme à homme, de Société à Société, de pays à pays, et dans tout ce qui constitue l'intime d'une nation, *ils dépendent de Dieu et de Jésus-Christ*. Sur ce point, comme sur celui de l'existence même de Dieu, il faut que chacun s'incline, en redisant de toute son âme : « *Credo* », je crois ! » (p. 3). Ce que nous avons souligné dans ce passage introductif montre bien que l'auteur saisit le caractère plénier et radical de l'autorité divine en Politique, ce que ses questions-réponses illustrent d'ailleurs soigneusement (1^e leçon, 6^e question-réponse : « La Société est-elle une créature ? » - « Oui, et lorsque dans mon « *Credo* » je dis : je crois en Dieu le Père tout-puissant,

Créateur du Ciel et de la terre, de toutes choses visibles et invisibles, je professe solennellement que toute Société, tout aussi bien que l'homme, a été créée par Dieu, et par conséquent, dépend de Lui, d'une dépendance absolue » – 2^e leçon, 3^e question-réponse : « N'y a-t-il pas d'autres conséquences de la condition de créature qui est le propre de toute Société ? » – « Une autre conséquence [que la dépendance absolue de nature traitée dans les deux premières questions-réponses], c'est que toute Société dépend de Dieu *dans sa constitution intime*. Nous voulons dire par là que tout ce qui contribue à former une société doit être imprégné de Dieu » – Etc.). Mais cependant, dans ce bon ouvrage *doctrinal* rédigé pour vulgariser l'encyclique de Pie XI sur le Christ-Roy, cherchez une question-réponse concernant la nécessaire intégration *sacramentelle* du Politique, pour concrétiser la théorie si bien exposée... *vous ne la trouverez évidemment pas !* L'auteur reconnaît très-bien que la société est un moyen ordonné au salut éternel de l'homme, et qu'en tant que tel, il « faut qu'elle soit sanctifiée et sanctifiante » (3^e leçon, 2^e question), mais il ne comprend pas que cela implique *dans l'Absolu métaphysique*, une Institution divine, un Sacrement dans l'ordre politique universel ! Ainsi, malgré sa très-bonne volonté et sa bonne foi fort édifiantes, trompé, à la suite du pape, par un raisonnement trop scolastique, trop thomiste, il est acculé à se contredire : il professe bien que « la Société est créée par Dieu », mais il la voit se constituer chrétiennement... *d'elle-même, en elle, avec et par elle*, ce qui, métaphysiquement, est l'absurde absolu, et suppose que l'homme est naturellement capable du Christ, de Dieu ; voyez par exemple cette phrase qu'il écrit : « Quand un État SE CONSTITUE, écrit-il, il a comme premier devoir de mettre à la base de sa Charte fondamentale, de sa législation et du reste, la dépendance la plus absolue à l'égard de Dieu et sa conformité la plus entière à la Loi Eternelle » (2^e leçon, 3^e question-réponse)... Autrement dit, il affirme 1/ explicitement que l'État *se crée* lui-même, contredisant ce qu'il a dit plus haut, à savoir que « la société a été créée par Dieu » (1^e leçon, 6^e question-réponse) ; 2/ implicitement que la Société, qui donc s'est constituée de soi, en elle-même et par elle-même, doit et peut se révéler à elle-même le Christ sociopolitique *par des opérations qui lui sont propres, intrinsèques* : c'est, à la suite de

saint Thomas d'Aquin, du pélagianisme politique puisqu'on professe là que la nature produit la surnature. Car transposer une société naturelle en un moyen surnaturel dispensateur de la Grâce divine, est *impossible*, radicalement, à la nature humaine viciée par le péché originel, sans supposer un moyen sacramentel extrinsèque : on ne peut professer cela que si, tel de Lubac, on fait confusion entre nature et surnature, c'est-à-dire si l'on est pélagien ou moderniste.

^{vi} (appel de note p. 177) Hélas, il ne s'agit pas dans ce traité, et le lecteur l'a certainement compris, d'aduler idôlatriquement le principe royal Très-Chrétien. Les Bourbons certes ont été terriblement puni dans la personne de Louis XVI, mais il est bon de se rappeler que ni Henri IV fondateur de la dynastie ni Louis XVI lui-même ne se plièrent de bon gré à prendre l'engagement de lutter contre l'hérésie dans leur royaume, comme ils devaient pourtant obligatoirement le faire dans la cérémonie du Sacre... Henri de Navarre, même converti, refusa tout net de prononcer les phrases rituelles du Sacre à ce sujet (bien entendu, on peut alléguer qu'au moment où il fut sacré, l'horreur de la Saint-Barthélémy possédait encore tous les esprits ; mais ceci n'est pas une excuse valable, cet excès prenant sa source dans les *crimes affreux* des protestants envers les catholiques dont le moindre était de crucifier les prêtres aux portes des presbytères...) : il faut d'ailleurs rappeler qu'il ne fut pas sacré avec le Saint-Chrême de la Sainte-Ampoule. Quant à Louis XVI, qui eut le mérite il faut le dire d'exiger cette cérémonie contre les mauvais conseils de ses ministres, déjà francs-maçons ou maçonnisants (un Choiseul, très notamment), parvenu à ce passage, il en prononça volontairement les paroles *à voix très basse*, de telle sorte que personne ne les entendit... Jacques Créteineau-Joly précise : « Au milieu même de la Révolution, en 1795, parut à Francfort un ouvrage intitulé *Le système gallican atteint et convaincu d'avoir été la première et la principale cause de la révolution qui vient de dé catholiciser et de dissoudre la monarchie très-chrétienne, et d'être aujourd'hui le plus grand obstacle à sa contre-révolution en faveur de cette monarchie, (...)* livre qui ne porte pas de nom d'auteur. (...) À la p. 68, l'auteur anonyme montre comme le gallicanisme isola les roys sur leur trône, afin de ne plus leur laisser l'Église pour appui :

« Suivant les gallicans, le trône des roys très-chrétiens ne fut donc plus fondé, appuyé sur le trône de Jésus-Christ, identifié avec le trône de Jésus-Christ. Il n'eut plus d'autre fondement que la religion naturelle, que le déisme, d'autre soutien que l'enthousiasme, que l'opinion nationale, et le peuple français ne dut plus voir et ne vit plus dans son roy le successeur des Clovis, des Charlemagne, des saint Louis, et le représentant de Jésus-Christ, mais le successeur des Pharamond, des Clodion, et le représentant du Dieu de la nature. Ainsi, les roys très-chrétiens furent dispensés de faire hommage à Jésus-Christ de leur sceptre, de leur couronne, de tous leurs droits ; leur sacre ne fut plus qu'une cérémonie inutile qui ne signifiait plus rien, et les serments qu'ils y prêtaient comme sujets de Jésus-Christ, comme dépositaires de son autorité royale, qu'une vaine formule qui n'obligeait plus à rien, et non seulement ils ne relevèrent plus en rien de Jésus-Christ *comme roys*, non seulement ils ne durent plus rien, *comme roys*, ni à son Église ni à la Religion, mais ils ne furent plus tenus, même comme particuliers, ni de reconnaître l'une ni de professer l'autre. (...) Aussi lorsqu'à l'avènement de Louis XVI à la couronne, il fut question de la cérémonie de son sacre, on délibéra dans son conseil si cette cérémonie aurait lieu, tant elle était regardée généralement comme inutile et superflue d'après les gallicans. Cependant, on se décida pour l'affirmative, et Louis XVI fut sacré, mais le prédicateur eut soin pendant la cérémonie de prévenir les conséquences frappantes qu'on en pouvait tirer en faveur de la royauté temporelle de Jésus-Christ [!!!], et de la dépendance de nos roys à l'égard de cette Royauté [!!!], en annonçant hautement en présence du peuple étonné [... pauvre peuple !], et conformément à la doctrine gallicane, que cette cérémonie n'était point obligatoire pour le roy ni essentielle à sa charge » (*L'Église romaine en face de la Révolution*, Créteineau-Joly, t. 1, pp. 61, sq.). Sans commentaire !

^{vii} (appel de note p. 189) C'est la tête basse, le rouge de la honte au front, qu'on invite le lecteur à lire ces lignes : « La politique étrangère d'Henri IV fut au moins aussi protestante que celle de Richelieu : il soutint dès 1606 l'union des princes protestants d'Allemagne contre la famille de Habsbourg, puis en 1608 les Hollandais révoltés contre l'Espagne (Madrid dut reconnaître en

1609 la souveraineté de la Hollande). Louis XIV ne semble guère s'être préoccupé non plus de la défense de la catholicité même si, par un étrange retournement des choses, la Hollande protestante qu'Henri IV avait tant soutenue fut l'âme des coalitions contre le « roy-soleil ». Quant à Louis XVI, on peut mesurer aujourd'hui, au XX^e siècle, les belles conséquences de son soutien aux insurgés d'Amérique. (...) Si des relations d'affaires entre la France et la Turquie furent déjà nouées par Jacques Coeur sous le règne de Charles VII, c'est François 1^{er} qui inaugura leur alliance politique en envoyant le soir même de la défaite de Pavie [contre Charles-Quint], son anneau au sultan Soliman. Une alliance formelle avec la Sublime Porte fut signée en 1535 ; c'était l'enterrement de l'idée de chrétienté, comme le montre l'amiral Auphan : « Sur une quinzaine d'historiens dont nous avons recherché l'opinion, la plupart minimisent l'affaire, la noient dans le récit de manière à la rendre incompréhensible ou même n'en parlent pas du tout. Quelques-uns approuvent ou excusent en disant, comme Maurice Petit, qu'« il n'y avait pas de meilleur auxiliaire en Méditerranée que les Turcs ». Personne ne signale le risque, à échéance, d'un soutien apporté à l'Islam. Il faut en arriver à des auteurs ayant eu des contacts personnels avec l'islamisme, comme l'amiral Jurien de la Gravière, pour entendre enfin parler d'« alliance impie ». Pour nous, nous partageons volontiers ce jugement formulé par Étienne Lamy dans son livre *La France dans le Levant* : « François 1^{er} invoqua le turc un peu comme dans les légendes le vaincu se donne au diable (...). Sa cervelle légère ne comprenait pas l'importance de cet acte. Le principe, consacré par la tradition française, que tous les peuples d'Europe formaient une même famille et que l'accord des croyances religieuses, source et garantie de cette civilisation fraternelle, était le premier intérêt de cette société, succomba, ruiné par la France elle-même » (*Histoire de la Méditerranée*, Paul Auphan, p. 172). En 1543, Français et musulmans pillèrent de concert la ville de Nice (pour la raison qu'elle était, à l'époque, alliée de l'Espagne !). Trente ans plus tard, lorsque saint Pie V cherche à unir les princes chrétiens contre un Islam de plus en plus menaçant, Charles IX refuse de s'y associer, en invoquant l'alliance conclue par ses prédécesseurs. À quelques exceptions individuelles près,

les Français sont absents à Lépante, comme ils seront absents en 1683 pour délivrer Vienne de l'islam, malgré les demandes du pape Innocent XI à Louis XIV. C'est Jean III Sobieski, roy de Pologne (1629-1696), qui chassera les Turcs » (*Le sel de la terre*, pp. 256 & 257). Ô indicible honte !!!